

# Carte Communale

# St MICHEL DE RIEUFRET

# 1

## Rapport de présentation

### DOSSIER D'APPROBATION

Septembre 2017

| Prescription révision<br>commune   | Prescription révision<br>CDC   | Enquête publique        | Approbation |
|--|--|-------------------------|-------------|
| 11/06/2014   | 09/03/2016   | 06/02/2017 – 10/03/2017 |             |
|  A. Vanel-Duluc<br>C. Barroso | architecte d.p.l.g.<br>urbaniste o.p.q.u.<br>architecte du patrimoine<br>ingénieur agronome écologue |                         |             |

## LE RAPPORT DE PRESENTATION

| Article R 161-3<br>Créé par Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 .<br><i>(format évaluation environnementale)</i>   | Prise en compte dans le rapport de présentation |
|---|---|
| 1° Expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique et décrit l'articulation de la carte avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels elle doit être compatible ou qu'elle doit prendre en considération ;   | CHAPITRE I .1/ .3 / I.4/ I.5 / I.6 / I.7        |
| 2° Analyse les perspectives de l'évolution de l'environnement en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre de la carte ;   | CHAPITRE I.2                                    |
| 3° Analyse les incidences notables probables de la mise en œuvre de la carte sur l'environnement et expose les conséquences éventuelles de l'adoption de la carte sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;  | CHAPITRE II.4                                   |
| 4° Expose les motifs de la délimitation des secteurs, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, et, le cas échéant, les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique de la carte ;  | CHAPITRE II.1/ II.2 / II.3                      |
| 5° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre de la carte sur l'environnement ;  | CHAPITRE II.5 / II.6                            |
| 6° Rappelle que la carte fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de six ans à compter de son approbation ou de sa révision. Il définit des critères, indicateurs et modalités qui devront être retenus pour suivre les effets de la carte sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ; | CHAPITRE II.7                                   |
| 7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.   | CHAPITRE II.8                                   |

|   |     |
|---|-----|
| <b>PRÉAMBULE</b> .....  | 4   |
| <b>CHAPITRE I</b> .....   | 8   |
| <b>DIAGNOSTIC</b> .....   | 8   |
| I.1 – LA SITUATION HISTORIQUE, GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE.....                            | 9   |
| I.2 – ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....  | 19  |
| I.3 – DONNEES DE CADRAGE DEMOGRAPHIQUES .....   | 44  |
| I.4 – ECONOMIE ET SOCIETE .....   | 51  |
| I.5 – LES ACTIVITES ECONOMIQUES .....   | 56  |
| I.6 – LA STRUCTURE URBAINE .....  | 61  |
| I.7 – LES SERVICES ET EQUIPEMENTS PUBLICS.....  | 73  |
| <b>CHAPITRE II</b> .....  | 98  |
| <b>PRÉVISIONS DE DÉVELOPPEMENT, PRÉSENTATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX<br/>RETENUS DE LA COMMUNE</b> ..... | 98  |
| II.1 – PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT .....  | 99  |
| II.2 – PADD, Projet d'Aménagement et de développement Durable.....  | 100 |
| II.3 – PRESENTATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS.....   | 104 |
| II.4 – LES INCIDENCES DES CHOIX DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT .....                             | 106 |
| II.5 – PRESENTATION DES MESURES DE PREVENTION ET CORRECTIVES .....  | 125 |
| II.6- MESURES DE COMPENSATIONS OU JUSTIFICATION DES IMPOSSIBILITES.....                                     | 128 |
| II.7 - TRACABILITE ET SUIVI .....   | 128 |
| II.8 – RESUME NON TECHNIQUE .....   | 130 |

|

# PRÉAMBULE

# DÉFINITION DE LA CARTE COMMUNALE

## Contenu de la carte communale

### Article L161-1

*Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.*

La carte communale comprend un rapport de présentation et un ou plusieurs documents graphiques. Elle comporte en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et figurant sur une liste dressée par décret en Conseil d'Etat.

### Article L161-2

*Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.*

La carte communale précise les modalités d'application de la réglementation de l'urbanisme prises en application de l'article L. 101-3.

### Article L161-3

*Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.*

La carte communale respecte les principes énoncés aux articles L. 101-1 et L. 101-2. Elle est compatible avec les documents énumérés à l'article L. 131-4.

### Article L161-4

*Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.*

La carte communale délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

## Effets de la carte communale

### Article L162-1

*Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.*

Après l'expiration d'un délai d'un an à compter, soit de l'approbation de la carte communale soit, s'il s'agit d'une servitude d'utilité publique nouvelle définie à l'article L. 161-1, de son institution, seules les servitudes annexées au plan peuvent être opposées aux demandes d'autorisation d'occupation du sol.

Dans le cas où la carte communale a été approuvée ou la servitude instituée avant la publication du décret établissant ou complétant la liste visée à l'alinéa premier, le délai d'un an court à compter de cette publication.

## Contenu de la carte communale

### Article R161-1

Créé par Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 - art.

La carte communale comporte, outre les éléments prévus par l'article L. 161-1, des annexes, et, s'il y a lieu, l'étude prévue à l'article L. 111-9 et, en zone de montagne, l'étude prévue au 2° de l'article L. 122-14 et l'arrêté du préfet coordonnateur de massif prévu au 1° de l'article L. 122-12.

### Section 1 : Le rapport de présentation

#### Article R161-2

Créé par Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 - art.

Le rapport de présentation :

- 1° Analyse l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique ;
- 2° Explique les choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L. 101-1 et L. 101-2, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées et justifie, en cas de révision, les changements apportés, le cas échéant, à ces délimitations ;
- 3° Évalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

#### Article R161-3

Créé par Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 - art.

Outre les éléments prévus par l'article R. 161-2, lorsque la carte communale doit faire l'objet d'une évaluation environnementale, le rapport de présentation :

- 1° Expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique et décrit l'articulation de la carte avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels elle doit être compatible ou qu'elle doit prendre en considération ;
- 2° Analyse les perspectives de l'évolution de l'environnement en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre de la carte ;
- 3° Analyse les incidences notables probables de la mise en œuvre de la carte sur l'environnement et expose les conséquences éventuelles de l'adoption de la carte sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;
- 4° Expose les motifs de la délimitation des secteurs, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, et, le cas échéant, les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique de la carte ;
- 5° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre de la carte sur l'environnement ;
- 6° Rappelle que la carte fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de six ans à compter de son approbation ou de sa révision. Il définit des critères, indicateurs et modalités qui devront être retenus pour suivre les effets de la carte sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;
- 7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Le rapport de présentation est proportionné à l'importance de la carte communale, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.

En cas de révision de la carte communale, le rapport de présentation est complété, le cas échéant, par l'exposé des motifs des changements apportés.

Le rapport de présentation peut se référer aux renseignements relatifs à l'environnement figurant dans d'autres études, plans ou documents.

## **Section 2 : Les documents graphiques**

### **Article R161-4**

*Créé par Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 - art.*

Le ou les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne peuvent pas être autorisées, à l'exception :

1° De l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ;

2° Des constructions et installations nécessaires :

a) A des équipements collectifs ou à des services publics si elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;

b) A l'exploitation agricole ou forestière ;

c) A la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Article R161-5**

*Créé par Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 - art.*

Le ou les documents graphiques peuvent préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

### **Article R161-6**

*Créé par Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 - art.*

En zone de montagne, le ou les documents graphiques indiquent, le cas échéant, les plans d'eau de faible importance auxquels il est décidé de faire application du 2° de l'article L. 122-12.

### **Article R161-7**

*Créé par Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 - art.*

Le ou les documents graphiques délimitent, s'il y a lieu, les secteurs dans lesquels la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre n'est pas autorisée.

## **Section 3 : Les annexes**

### **Article R161-8**

*Créé par Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 - art.*

Doivent figurer en annexe de la carte communale :

1° Les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et appartenant aux catégories figurant sur la liste annexée au présent livre ;

2° Le plan d'exposition au bruit des aérodromes, établi en application de l'article L. 112-6 ;

3° Les secteurs d'information sur les sols en application de l'article L. 125-6 du code de l'environnement.

# CHAPITRE I

## DIAGNOSTIC

## I.1 – LA SITUATION HISTORIQUE, GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE

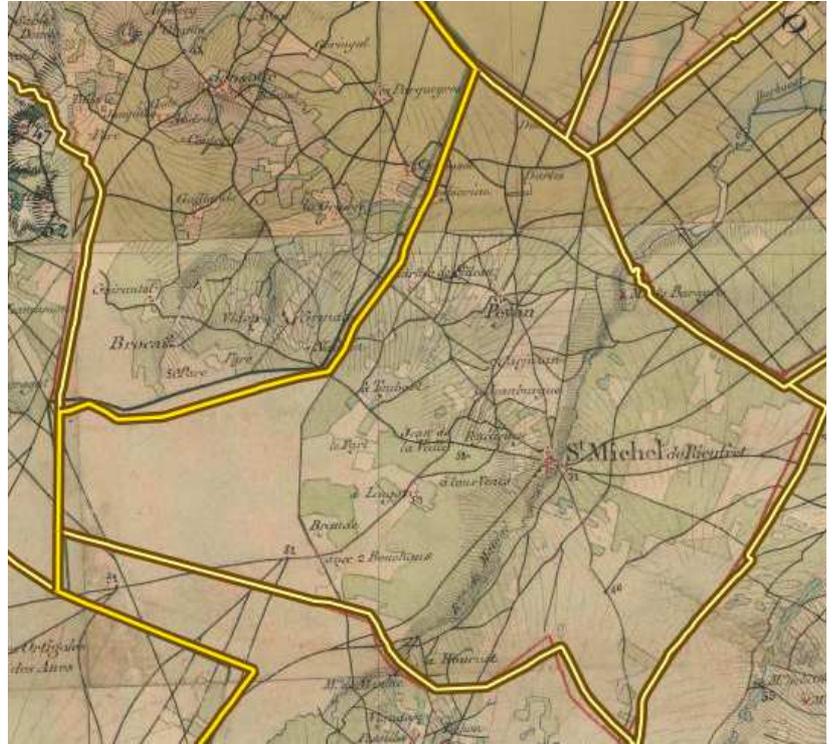
### I.1.1 – LA SITUATION HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

#### Une histoire ancienne

Une occupation gallo-romaine probable. Reconnue dans les archives de l'Archevêché depuis le XI<sup>e</sup> siècle sous le nom de *Sancto Michael de Rivo-Frigido*. Le nom de *Rieufret* vient de l'occitan gascon *riu fred*, qui signifie *ruisseau froid*. L'église fut le lieu d'un pèlerinage relativement important en comparaison à la taille du village, consacré à l'Archange saint Michel. Rien n'exclut que la commune soit habitée depuis bien avant le Moyen Âge. L'église serait bâtie sur les fondations d'une église mérovingienne. Symétriquement à l'église par rapport au ruisseau, la configuration surélevée du site (un *tuc* en gascon) pose l'hypothèse de l'implantation d'un camp pré-gallo-romain.

Dans les années 1800, la commune comptait près de 200 habitants ; le niveau démographique le plus bas a été atteint en 1968 avec 141 habitants. Depuis les années 1980 la démographique progresse rapidement continuellement.

La commune a présenté un pic de population en 2012 avec 558 habitants.



Source : geoportail (carte d'état major-1820-1846)

**Une aire géographique appartenant aux landes Girondines, entre Garonne et Massif des Landes de Gascogne.**

**Une commune relativement à l'écart mais d'accessibilité relativement rapide via l'autoroute, en direction de Bordeaux ou de Langon.** Son territoire reste dans l'aire d'influence de l'agglomération bordelaise.

**St Michel de Rieufret** est une commune de l'aire urbaine de Bordeaux, située dans la forêt Girondine, à 20 Km de Langon et 40 Km de Bordeaux.

D'une superficie totale de **1894ha**, elle est entourée par les communes suivantes:

- Saint-Morillon et Saint-Selve à l'Ouest,
- Portets et Arbanats au Nord
- Virelade et Illats à l'Est
- Landiras au Sud.

Source : IGN



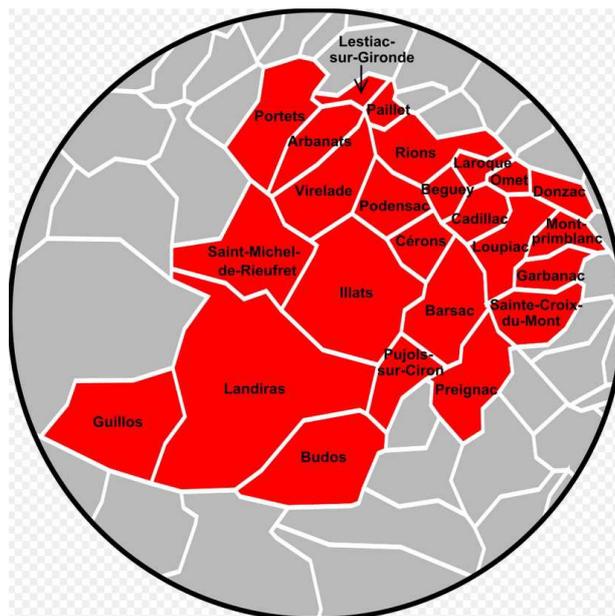
## I.1.2 – LA SITUATION ADMINISTRATIVE

La commune de **St Michel de Rieufret** s'inscrit dans la **Communauté de Communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions**, créée le 1er Janvier 2017, regroupant 25 communes.

Ses champs de **compétences** regroupent les domaines suivant:

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie

Le territoire communal s'inscrit dans le **SCOT Sud Gironde** en cours d'élaboration.

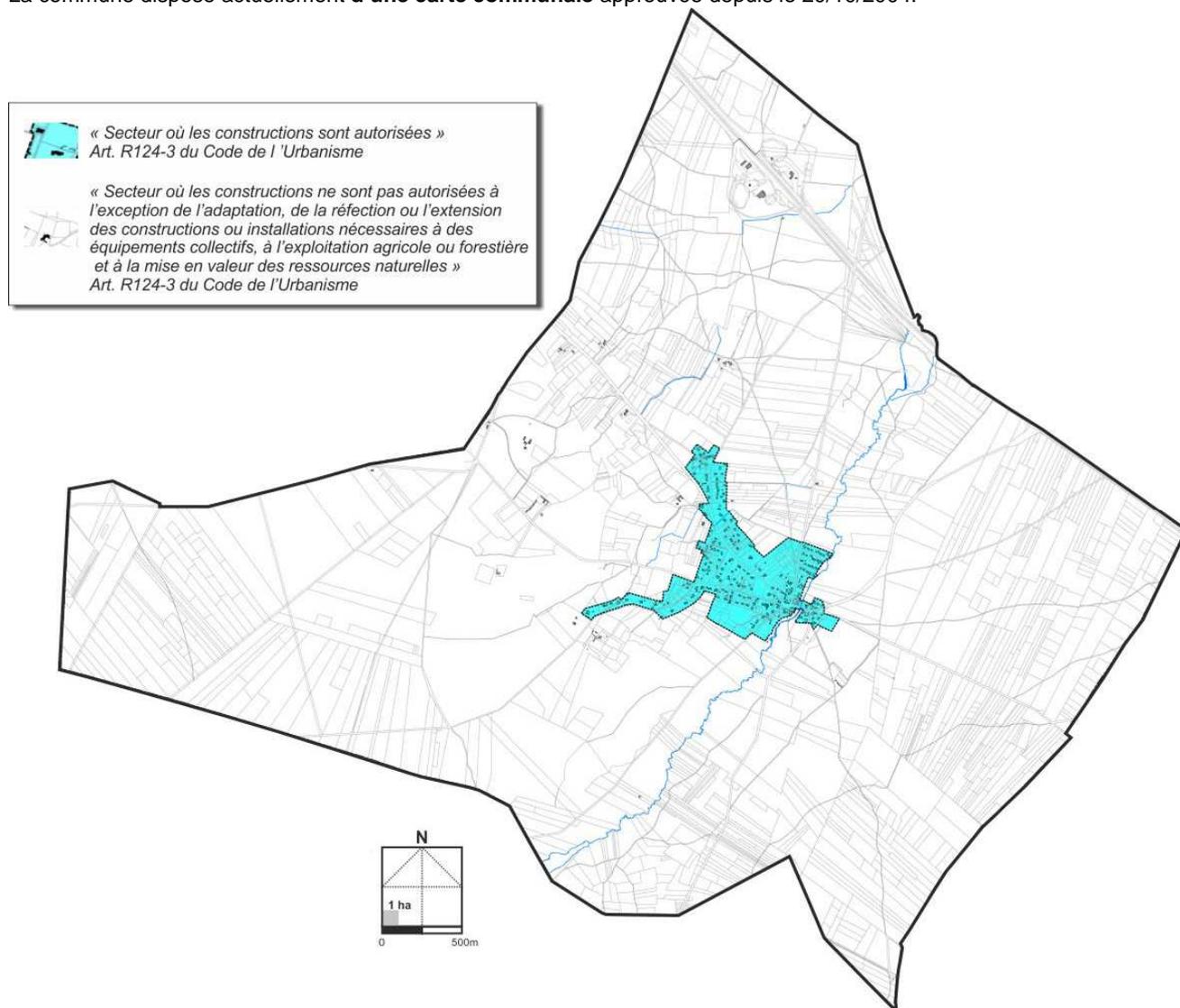


*Communauté de Communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions*

- Le territoire du projet de SCOT regroupe :
- 117625 habitants (2011)
  - 184 communes
  - 8 communautés de communes
  - Une superficie de 256744ha

### I.1.3 – DOCUMENT DE PLANIFICATION EN VIGUEUR ET CONSOMMATION DE L'ESPACE

La commune dispose actuellement d'une **carte communale** approuvée depuis le 20/10/2004.



**Carte communale en vigueur, objet de la révision**

NOTA : code de l'urbanisme version antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2016

## ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE entre 2005 et 2014

### Méthode :

Ce bilan a été réalisé en repérant les parcelles qui ont été bâties depuis la création de la carte communale en 2006. Ces éléments sont croisés avec l'analyse des permis de construire délivrés qui permettent d'apprécier la nature des logements créés : maison individuelle, logements collectifs, réutilisation du bâti existant.

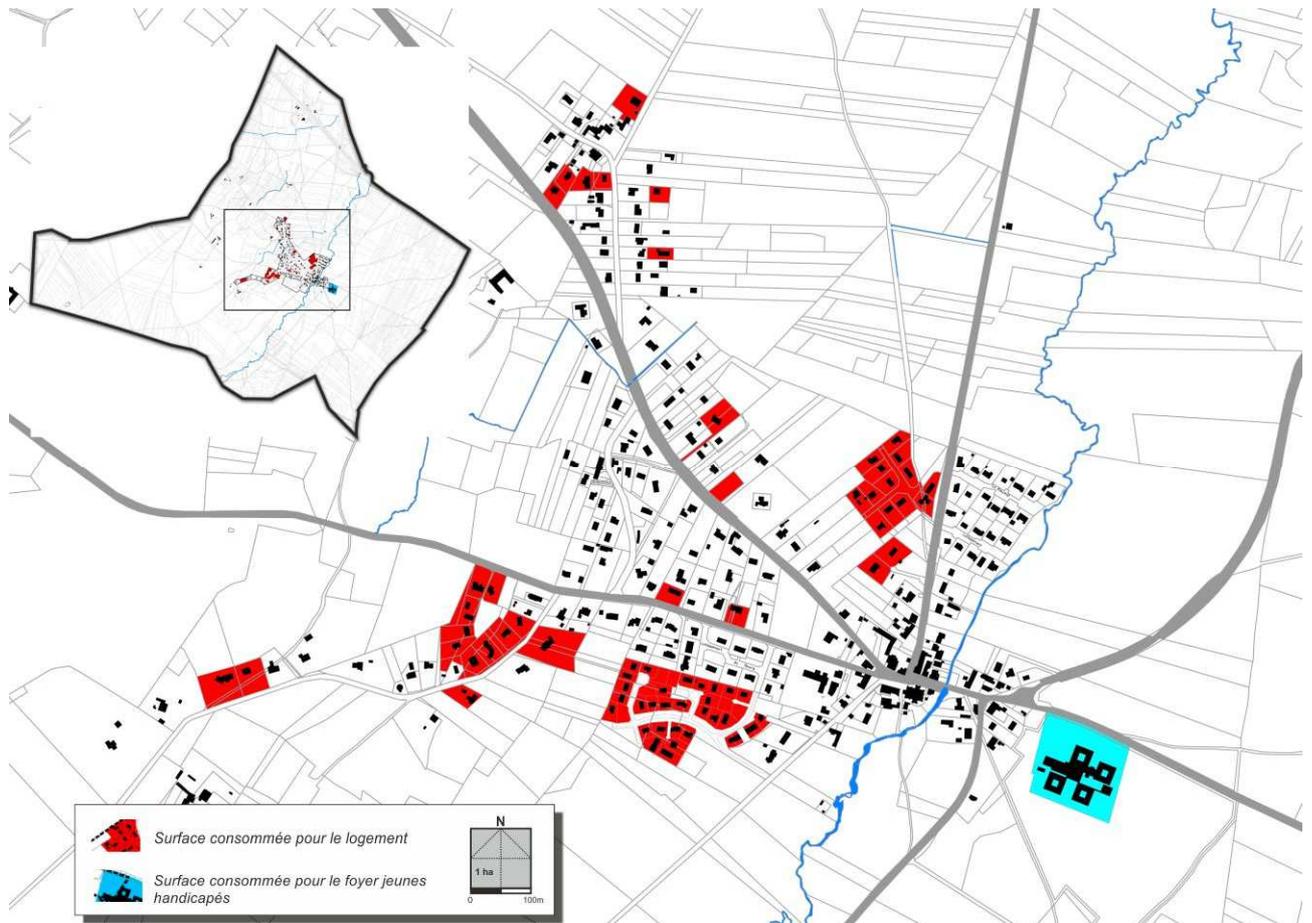
En bilan d'analyse de la carte communale, la commune de **St Michel de Rieufret** montre une consommation foncière totale de **10ha11** en zone d'habitat **de 2005 à 2014** soit **1ha par an**.

Une structure d'accueil pour personnes handicapées de 60 chambres s'est implantée en 2012 sur 2ha04.

Le repérage sur le plan des habitations réalisées sur la période conclu à une production de 104 logements.

Cette production peut être mise en parallèle des 10ha11 consommé

Soit une consommation foncière de **10logts/ha** et **1000m<sup>2</sup>/logt.**



**Localisation de la consommation de l'espace**  
en bleu la structure d'accueil pour personnes handicapées

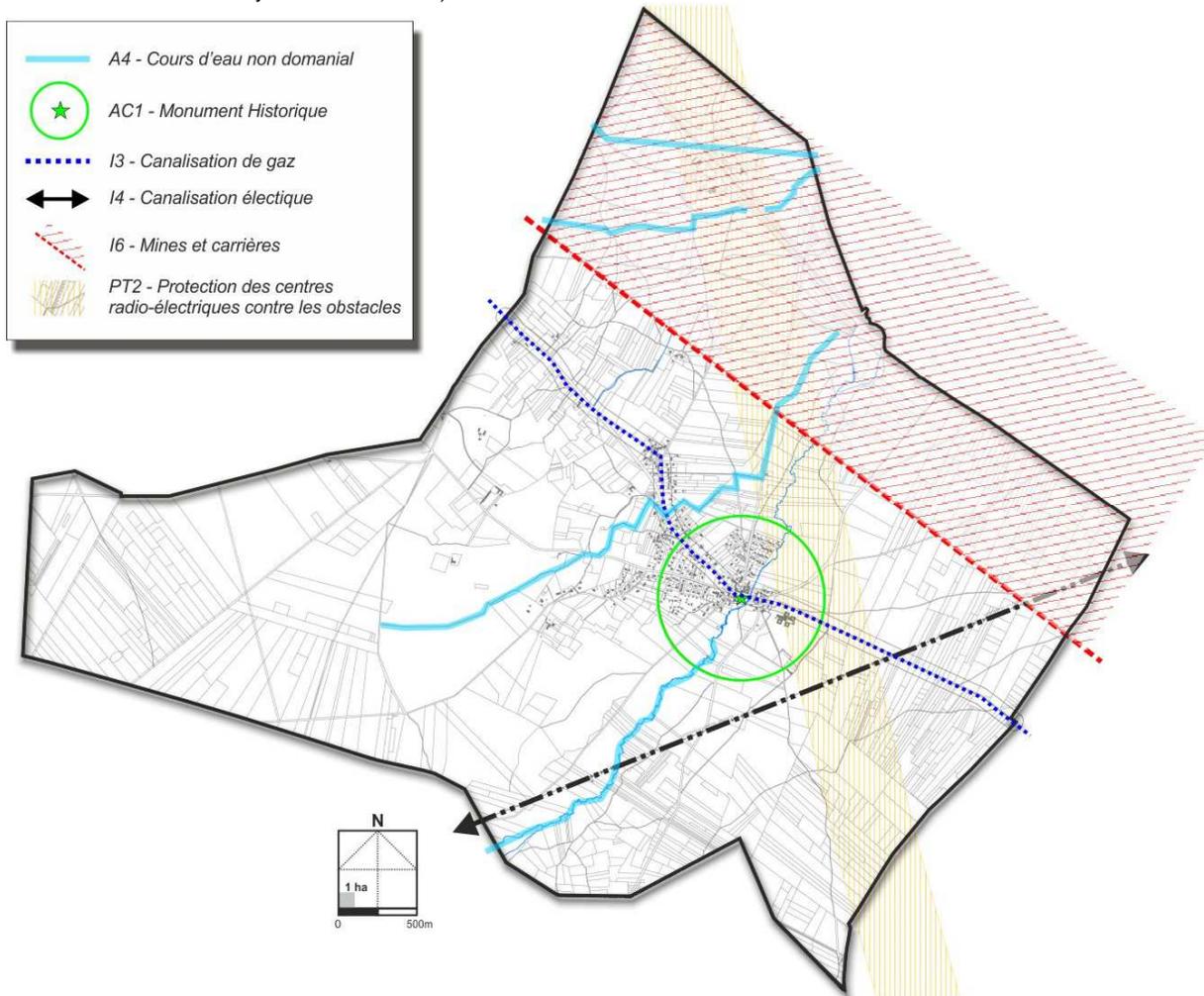
### I.1.3 – ARTICULATION DE LA CARTE COMMUNALE AVEC LES AUTRES DOCUMENTS

#### SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

La commune compte les servitudes suivantes :

|            |  |
|------------|--|
| <b>A4</b>  | <b>Servitudes applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux</b>   |
| <b>AC1</b> | <b>Servitude de protection des Monument Historique protégé</b><br>- Eglise – Monument Inscrit le 24/12/1925  |
| <b>I3</b>  | <b>Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz</b><br>- Canalisation DN200 Illats-St Selve Gat Mort RD<br>- Canalisation AQU-079 Le Rieuffret-St Michel de Rieuffret   |
| <b>I4</b>  | <b>Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques</b><br>- 63kV Martillac Podensac Eyrans<br>- 63kV Podensac Saucats Cerons  |
| <b>I6</b>  | <b>Servitude concernant les mines et carrières établies au profit des titulaires de titre miniers, de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisation de recherche de mines et de carrières</b><br>- Zone spéciale n°16 de recherches et d'exploitation de carrières de sable et graviers |
| <b>PT2</b> | <b>Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles</b><br>- Liaison hertzienne Bordeaux/Bouliac – Bayonne/La Rhune<br>Zone spéciale de dégagement  |

(Les fiches de servitudes sont jointes en annexes.)



Les servitudes sur la commune

**Les servitudes particulièrement impactantes :**

Le bourg est concerné par le périmètre Monument historique de l'église au regard de la problématique d'insertion architecturale et paysagère ; il est également traversé par une servitude « canalisation de gaz », qui délimite une zone de danger comme précisé ci-dessous.

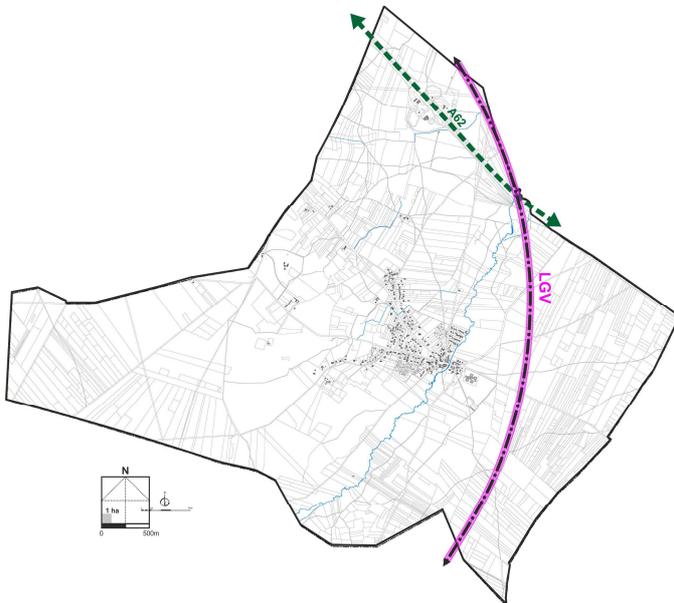
**CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL EXPLOITÉES PAR LE TRANSPORTEUR :**

TIGF (Transport et Infrastructures Gaz France)  
Espace Volta - 40 Avenue de l'Europe - CS 20522 - 64000 PAU

**Ouvrages traversant la commune :**

| Nom de la canalisation                  | PMS (bar) | DN  | Longueur dans la commune (en mètres) | Implantation | Distances S.U.P. (en mètres de part et d'autre de la canalisation) |      |      |
|---|-----------|-----|--------------------------------------|--------------|--|------|------|
|   |           |     |                                      |              | SUP1   | SUP2 | SUP3 |
| 33 - DN 200 ILLATS-ST SELVE GAT MORT RD | 60.0      | 200 | 4308                                 | ENTERRE      | 55   | 5    | 5    |
| OA-AQU-079 LE RIEUFFRET-ST-M. RIEUFFRET | 60.0      | 200 | 10                                   | AERIEN       | 55   | 13   | 13   |

**PRESCRIPTIONS NATIONALES PARTICULIERES**



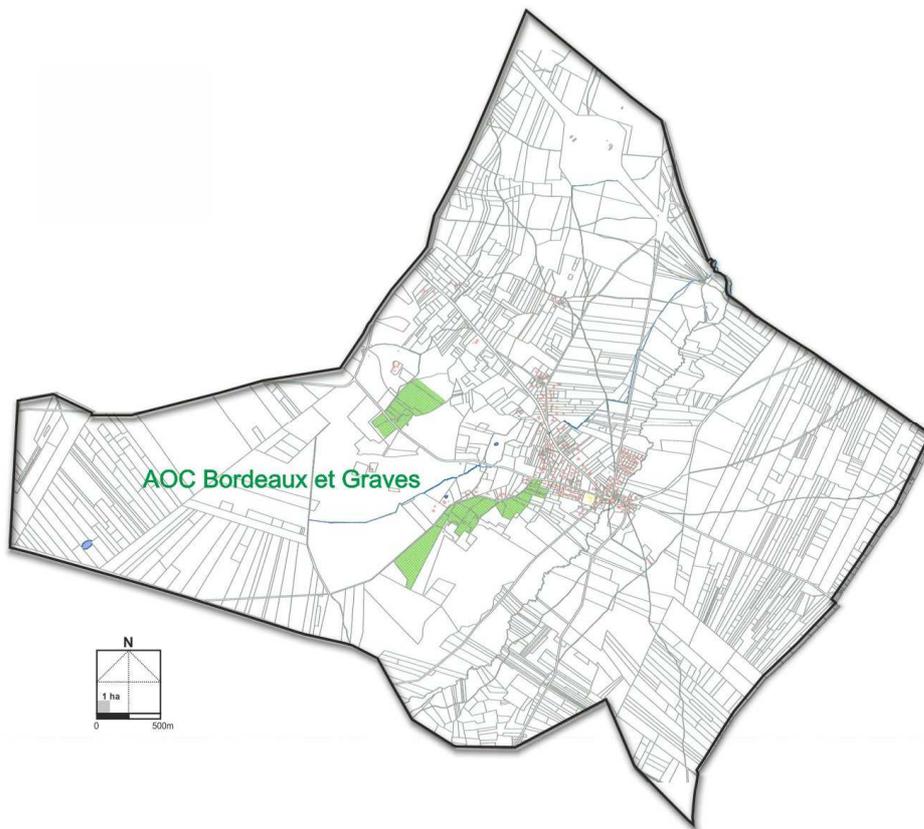
**Projet d'Intérêt Général (P.I.G.)**

La commune est concernée par le projet GPSO. A ce jour un projet de tracé a été approuvé par décisions ministérielles du 30/03/2012 et du 23/10/2013.

Il est certain que **cet élément impacte fortement** les choix de développement des élus sur leur territoire



Source : GPSO Novembre 2013



**L'AOC**

Le territoire communal est classé en AOC « Bordeaux » et « Graves ».

Ce périmètre **concerne 29ha sur la commune** (moins de 2% du territoire).

**PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

Afin d'éviter toute destruction de site, qui serait susceptible d'être sanctionnée par la législation relative aux crimes et délits contre les biens (articles 322-1 et 322-2 du Code Pénal), le Service Régional de l'Archéologie devra être immédiatement prévenu de toute découverte fortuite conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi du 27 septembre 1941, validée par l'ordonnance n° 45-2092 du 13 septembre 19 45 et reprise à l'article L531-14 du Code du Patrimoine.

**St Michel de Rieufret** est concernée par les zones sensibles suivantes:

- l'église: église, cimetière, période moderne.



« Conformément aux dispositions de l'article L522-5 du Code du Patrimoine, les projets d'aménagement affectant le sous-sol des terrains sis dans les zones définies en annexe sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation. »

« Par ailleurs, en dehors de ces zones, des découvertes fortuites au cours de travaux sont possibles. En ce cas, afin d'éviter toute destruction de site qui serait susceptible d'être sanctionnée par la législation relative aux crimes et aux délits contre les biens (articles 322-1 et 322-2 du Code Pénal), le Service Régional de l'Archéologie devra en être immédiatement prévenu, conformément à l'article L531-14 du Code du Patrimoine. »

### ARTICULATION AVEC LE S.C.O.T.

La commune est concernée par le SCOT Sud-Gironde en cours d'élaboration.

En l'absence de SCOT approuvé la commune n'est pas soumise à la règle de la constructibilité limitée au regard de l'application des textes (conformément au Tableau fourni par la Préfecture de la Gironde).

### PRISE EN COMPTE DES SCHEMAS REGIONAUX

#### Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie : ce Schéma a été approuvé le 15 novembre 2012.

Il est également élaboré conjointement par la Région et l'Etat (article L. 222-1 du code de l'environnement).

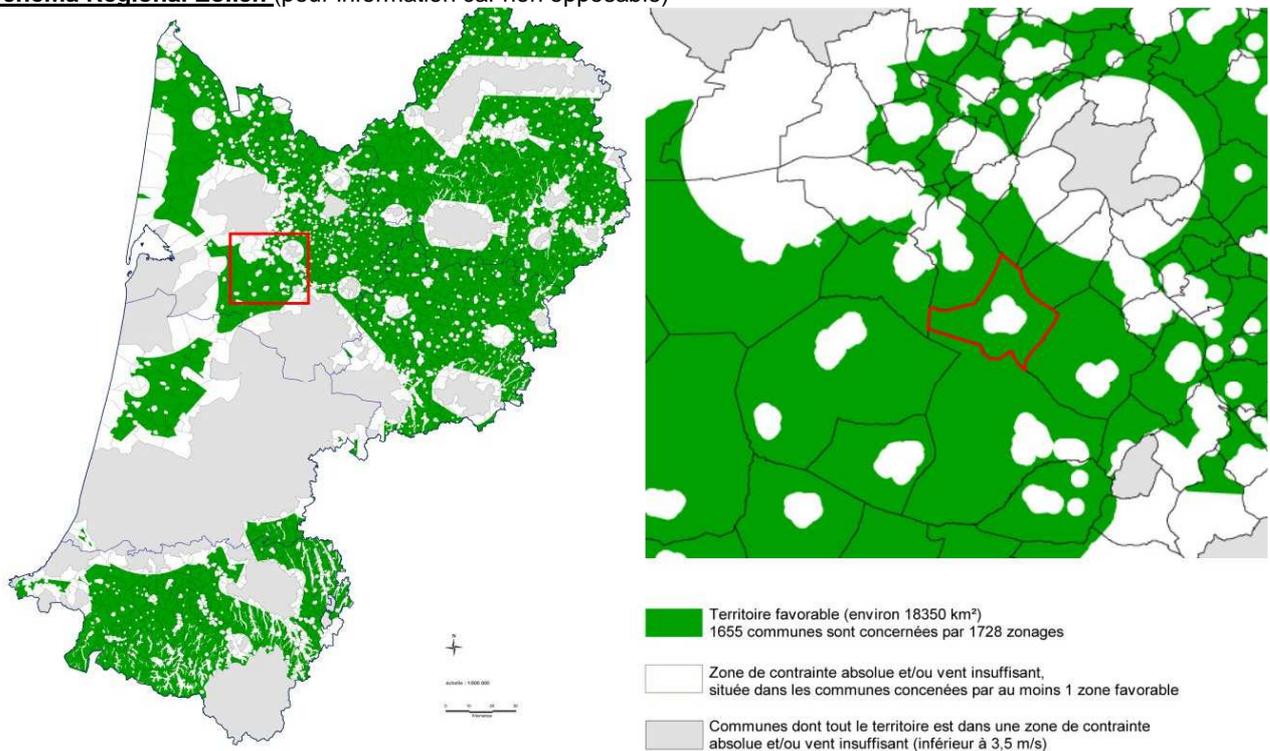
Le SRCAE définit les grandes orientations et objectifs régionaux en matière de lutte contre le changement climatique, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables terrestres et d'amélioration de la qualité de l'air.

Les objectifs fixés par le scénario de référence du SRCAE d'Aquitaine sont les suivants :

- une réduction de 28,5% des consommations énergétiques finales d'ici 2020 par rapport à celles de 2008,
- une production des énergies renouvelables équivalente à 25,4% de la consommation énergétique finale en 2020,
- une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 par rapport à celles de 1990,
- une réduction des émissions de polluants atmosphériques, notamment les oxydes d'azote et les particules en suspension.

L'Aquitaine se positionne ainsi sur une trajectoire devant permettre d'atteindre une division par 4 des émissions de GES d'ici 2050, par rapport à celles enregistrées en 1990.

#### Schéma Régional Eolien (pour information car non opposable)



*Schéma régional Eolien en Aquitaine - Source : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement*

**St Michel de Rieufret se situe sur un territoire favorable.**

**Schéma Régional de Cohérence Ecologique**  
**Ce schéma est approuvé en Aquitaine depuis 2015.**

Il comprend notamment :

- a) Une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques ;
- b) Un volet identifiant les espaces naturels, les corridors écologiques, ainsi que les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux ou zones humides mentionnés respectivement aux 1° et 2° du II et aux 2° et 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement ;
- c) Une cartographie comportant la trame verte et la trame bleue mentionnées à l'article L. 371-1 du code de l'environnement ;
- d) Les mesures contractuelles permettant, de façon privilégiée, d'assurer la préservation et, en tant que de besoin, la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités écologiques ;
- e) Les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques pour les communes concernées par le projet de schéma.



**St Michel de Rieufret** serait concerné par le Ruisseau du Rieufret en tant que cours d'eau de la trame bleue et par les réservoirs de biodiversité des boisements de conifères et milieux associés. On notera des discontinuité majeures : autoroute et projet GPSO.

## **SDAGE Adour Garonne et le SAGE Nappe profonde de la Gironde**

Source: SDAGE 2016-2021 - EPTB Garonne Mars 2006

La commune n'est pas incluse dans un périmètre de contrat de rivière. Elle est concernée par le SDAGE Adour Garonne et le SAGE Nappes profondes de la Gironde. Le SAGE « vallée de la Garonne » est en cours d'élaboration.

### **Les objectifs de qualité du SDAGE Adour-Garonne**

Approuvé par le préfet coordonnateur de bassin en décembre 2015, le SDAGE Adour-Garonne pour la période 2016-2021 répond aux orientations de l'Union européenne et de la directive cadre sur la politique de l'eau (D.C.E. 2000/60/CE). Le SDAGE fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau sur le bassin Adour-Garonne. Il doit être compatible avec les programmes et les décisions administratives dans le domaine de l'eau. Il constitue le projet pour l'eau du bassin Adour-Garonne.

Il traite à cette échelle :

- les **règles de cohérence, continuité, solidarité** entre l'amont et l'aval, à respecter par les différents SAGE : par exemple les questions de débits, de qualité, de crues et de poissons migrateurs,
- les **enjeux significatifs** à l'échelle du bassin, par exemple certains milieux aquatiques exceptionnels, les points noirs toujours dénoncés de la politique de l'eau,
- les **orientations** relevant de la responsabilité ou de l'arbitrage des organismes de bassin : priorités de financement, banques de données sur l'eau, organisation institutionnelle de la gestion...

Le socle du SDAGE 2016-2021 est constitué de **4 orientations fondamentales**. Ces nouvelles priorités tiennent compte des dispositions du SDAGE précédent (2010-2015) et des objectifs de la D.C.E. :

- orientation A : **créer les conditions de gouvernance favorables** en vue d'une politique de l'eau cohérente et à la bonne échelle :
  - mieux gérer l'eau en local tout en rationalisant les efforts,
  - renforcer les connaissances et partager les savoirs dans le contexte du changement climatique,
  - mieux évaluer le coût des actions et les bénéfices environnementaux,
  - prendre en compte les enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire ;
- orientation B : **réduire les pollutions** qui compromettent le bon état des milieux aquatiques mais aussi les différents usages. Il convient donc :
  - d'agir sur les rejets de polluants (assainissement et rejets industriels),
  - de réduire les pollutions d'origine agricole,
  - de préserver et reconquérir la qualité de l'eau (eau potable et usages de loisirs),
  - de préserver et reconquérir la qualité des eaux et des milieux littoraux ;
- orientation C : **améliorer la gestion quantitative** en maintenant une quantité d'eau suffisante dans les rivières capable d'assurer les prélèvements pour l'eau potable, les activités économiques et de loisirs et tout en assurant le bon état des milieux aquatiques :
  - approfondir les connaissances et valoriser les données,
  - gérer durablement la ressource en eau dans le contexte du changement climatique,
  - gérer les situations de crise (sécheresses...) ;
- orientation D : **préserver et restaurer les milieux aquatiques** (zones humides, lacs, rivières...) :
  - réduire l'impact des aménagements hydrauliques,
  - gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau et le littoral,
  - préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau,
  - préserver et permettre la libre circulation des espèces piscicoles et le transport naturel des sédiments,
  - réduire la vulnérabilité et les aléas d'inondation

Le SDAGE est aussi accompagné du programme de mesures (P.D.M.). Ce document récapitule des actions qui sont la traduction concrète des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du SDAGE.

### **Objectifs du SAGE Nappe profonde**

La préservation du « **bon état quantitatif** » des nappes profondes impose :

- **une gestion en bilan** : les prélèvements cumulés à grande échelle (1 000 km<sup>2</sup> ou plus) ne doivent pas excéder, sur de longues périodes, leur capacité de renouvellement, qui est limitée ;
- **une gestion en pression** : à une échelle locale (moins 100 km<sup>2</sup>), les prélèvements ne doivent pas provoquer une diminution de pression dans les nappes susceptibles de générer une dégradation de la ressource (changement de propriétés physico-chimiques, intrusion d'eau salée, vulnérabilité aux pollutions).

## I.2 – ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

*Analyse, en fonction de la sensibilité du milieu, l'état initial du site et de l'environnement et les incidences de la mise en œuvre du plan de la carte communale sur leur évolution ainsi que les mesures prises pour leur préservation et leur mise en valeur.*

### I.2.1 – LE MILIEU PHYSIQUE

#### LE CLIMAT

##### Contexte climatique

La commune bénéficie d'un climat océanique avec des températures tempérées et douces et une pluviométrie annuelle moyenne de l'ordre de 1000 mm par an. Les pluies sont fréquentes et réparties toute l'année. La température moyenne hivernale est de l'ordre de 6°C et atteint 20°C en été.

#### ESQUISSE GEO-STRUCTURALE

*Source: étude de schéma directeur d'assainissement - Syndicat des Eaux de Saint Selve - Bet Vincent Ruby - juillet 1998*

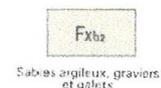
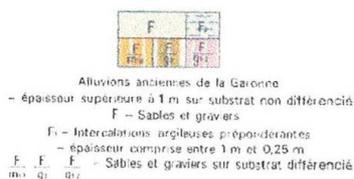
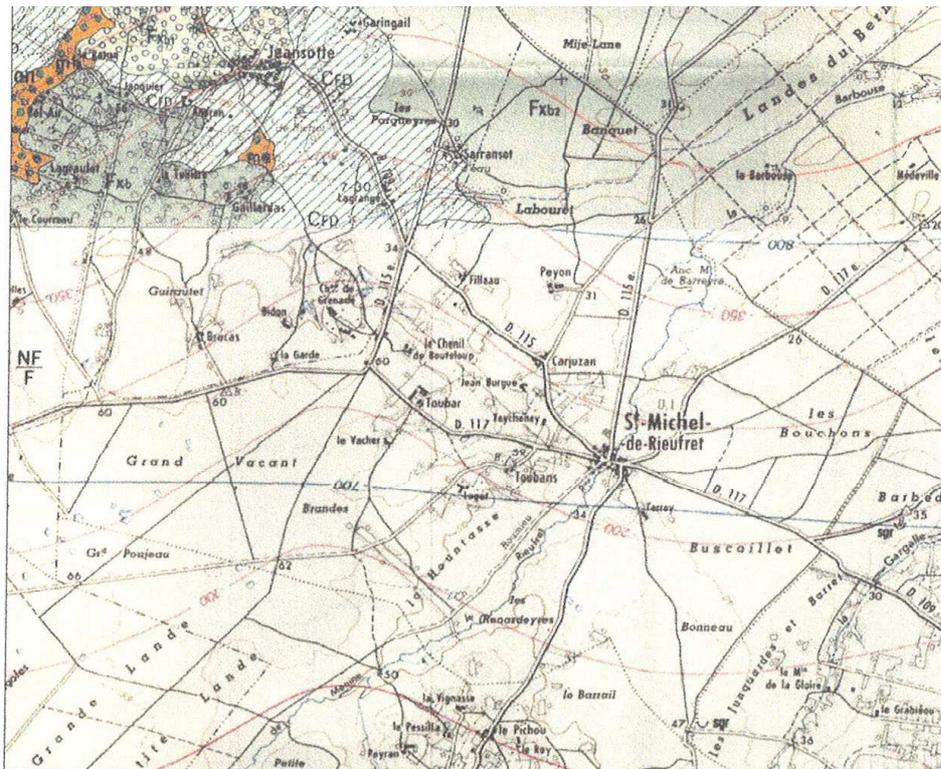
##### Géologie et hydrogéologie

*Source : L.PRATVIEL Docteur en sciences*

La carte géologique montre que le sous-sol de la commune de **St Michel de Rieufret** est constitué d'une formation sédimentaire principale.

Ce dépôt est noté F sur la partie sud de la carte et F<sub>xb2</sub> sur la partie nord. Il s'agit d'alluvions attribués à la Garonne qui comprennent essentiellement des sables et des graviers, avec par endroits quelques niveaux argileux. Cette formation est parfois recouverte de sables des Landes, surtout dans la partie Est de la commune.

Le Calcaire à Astéries détermine la végétation spontanée (feuillus, prairies) et les cultures (vin blanc sec en particulier) ; les argiles à graviers sont parfois le siège de vignobles rouge où blanc liquoreux différents de ceux rencontrés sur le terroir calcaire.



**Carte géologique BRGM**

La région de **St Michel de Rieufret** est riche en ressources en eau qui sont très largement exploitées pour la production d'eau potable ou d'eau industrielle. On peut les classer en plusieurs catégories selon leur profondeur :

- ❑ les nappes superficielles présentes dans les couches  $fx_{b1}$ ,  $fx_{b2}$  et NF, sont exploitées essentiellement pour l'agriculture et l'industrie car elles présentent par endroits de fortes teneurs en fer,
- ❑ les nappes semi-profondes (miocène, oligocène et éocène) dont les caractéristiques hydrogéologiques sont variables. Elles sont couramment utilisées pour la production d'eau potable.
- ❑ les nappes profondes (nappes du crétacé), certaines ont fait l'objet de forages (crétacé supérieur). Leurs caractéristiques hydrauliques sont médiocres mais elles peuvent cependant fournir des débits importants.

Cinq forages utilisables pour la production d'eau potables existent sur la commune de Saint Selve, trois d'entre eux sont exploitées par le Syndicat des Eaux de Saint Selve (Jeansotte, Lagrange et Raton). Le forage de Raton utilise la nappe du crétacé, les 2 autres forages celle de l'oligocène.

La commune est concernée par l'Aquifère libre  
**127a0 LANDES AQUITAINE OCCIDENTALE / MIO-PLIO-QUATERNAIRE**  
*Problématique : nappe vulnérable de qualité naturelle très moyenne due à des teneurs élevées en fer et en manganèse, et à un pH souvent acide ; prélèvements agricoles très importants pouvant porter préjudice aux débits d'étiages des cours d'eau.*

Les masses d'eau souterraines concernées en partie par le SAGE Nappe profonde de la Gironde sont :

- FRFG047 Sables plio-quaternaires du bassin de la Garonne région hydro et terrasses anciennes de la Garonne
- FRFG070 Calcaires et faluns de l'aquitain-burdigalien (miocène) captif
- FRFG071 Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG
- FRFG072 Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain
- FRFG073 Calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain
- FRFG075 Calcaires, grès et sables de l'infra-cénomaniens/cénomaniens captif nord-aquitain
- FRFG080 Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif
- FRFG083 Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne

### Les objectifs

| Unité de référence  | Garonne Atlantique  | Nappes profondes  |  |
|---|---|---|--|
| Des enjeux forts au niveau qualitatif et quantitatif  | Sables plio-quaternaires du bassin de la Garonne<br>FRFG047<br>Type : sédimentaire non alluvial libre | Calcaires et faluns de l'aquitain-burdigalien<br>FRFG070<br>Type : Dominante sédimentaire non alluviale<br>Captif | Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG<br>FRFG071<br>Type : Dominante sédimentaire non alluviale captif |
| Etat quantitatif :<br>Cause(s) de dégradation<br>Etat chimique :<br>Cause(s) de dégradation   | Bon<br>Bon état re<br>Bon   | Bon<br>Bon état r<br>Bon  | Mauvais<br>Mauvais état<br>Bon   |
| <b>Pression qualitative</b><br>Occupation agricole des sols<br>(répartition des cultures, azote organique et phytosanitaires) :<br>Elevage :<br>Non agricole<br>(nitrates issus de l'assainissement autonome, phytosanitaires utilisés par les usagers non agricoles, sites et sols pollués,...) :<br>Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres<br>(impact des échanges des milieux aquatiques superficiels sur la masse d'eau souterraine) :<br>Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres<br>(impact des échanges de la masse d'eau souterraine sur les milieux aquatiques superficiels) : | Pression<br>Moyenne<br>Moyenne<br>Moyenne<br>Inconnue<br>Inconnue                                     | Pression<br>Faible<br>Faible<br>Faible<br>Faible<br>Absente   | Pression<br>Faible<br>Faible<br>Faible<br>Absente<br>Absente   |
| <b>Pression quantitative</b><br>Prélèvement agricole :<br>Prélèvement industriel :<br>Prélèvement eau potable :<br>Recharge artificielle<br>(par modification directe ou indirecte de la recharge) :<br>Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres<br>(impact des échanges des milieux aquatiques superficiels sur la masse d'eau souterraine) :<br>Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres<br>(impact des échanges de la masse d'eau souterraine sur les milieux aquatiques superficiels) :   | Pression Evolution<br>Forte →<br>Moyenne →<br>Forte →<br>Absente<br>Inconnue<br>Inconnue              | Pression Evolution<br>Forte →<br>Faible →<br>Moyenne →<br>Absente<br>Faible<br>Moyenne                            | Pression Evolution<br>Faible →<br>Faible →<br>Moyenne →<br>Absente<br>Faible<br>Faible                                     |
| Objectif état global :<br>Type de dérogation :<br>Objectif état quantitatif<br>Objectif état chimique :   | Bon état 2015<br>Bon état 2015<br>Bon état 2015   | Bon état 2015<br>Bon état 2015<br>Bon état 2015   | Bon état 2021<br>Conditions naturelles<br>Bon état 2021<br>Bon état 2015   |

| Unité de référence   | Nappes profondes   |   |   |
|--|--|---|---|
| Des enjeux forts au niveau qualitatif et quantitatif<br>St Michel se trouve dans la zone de dénoyage de la nappe oligocène   | Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain FRFG072<br>Type Dominante sédimentaire non alluviale captif  | Calcaires et sables du turonien coniacien FRFG073<br>Type : Dominante sédimentaire non alluviale, captif  | Calcaires, grès et sables de l'infra-cénomanién/cénomanién FRFG075<br>Type : Dominante sédimentaire non alluviale captif  |
| Etat quantitatif :<br>Cause(s) de dégradation<br>Etat chimique :<br>Cause(s) de dégradation  | Mauvais<br>Mauvais état<br>Bon   | Bon<br>Bon  | Mauvais<br>Mauvais état<br>Bon  |
| <b>Pression qualitative</b><br>Occupation agricole des sols<br>(répartition des cultures, azote organique et phytosanitaires) :<br>Elevage :<br>Non agricole<br>(nitrates issus de l'assainissement autonome, phytosanitaires utilisés par les usagers non agricoles, sites et sols pollués,...) :<br>Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres<br>(impact des échanges des milieux aquatiques superficiels sur la masse d'eau souterraine) :<br>Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres<br>(impact des échanges de la masse d'eau souterraine sur les milieux aquatiques superficiels) :<br><br><b>Pression quantitative</b><br>Prélèvement agricole :<br>Prélèvement industriel :<br>Prélèvement eau potable :<br>Recharge artificielle<br>(par modification directe ou indirecte de la recharge) :<br>Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres<br>(impact des échanges des milieux aquatiques superficiels sur la masse d'eau souterraine) :<br>Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres<br>(impact des échanges de la masse d'eau souterraine sur les milieux aquatiques superficiels) : | <b>Pression</b><br>Faible<br>Faible<br>Faible<br>Absente<br>Absente<br><br><b>Pression Evolution</b><br>Faible →<br>Faible →<br>Moyenne →<br>Absente<br>Faible<br>Faible | <b>Pression</b><br>Faible<br>Faible<br>Faible<br>Absente<br>Absente<br><br><b>Pression Evolution</b><br>Forte →<br>Faible →<br>Forte ↗<br>Absente<br>Absente<br>Absente | <b>Pression</b><br>Faible<br>Faible<br>Faible<br>Absente<br>Absente<br><br><b>Pression Evolution</b><br>Forte →<br>Faible →<br>Moyenne ↗<br>Absente<br>Absente<br>Absente |
| Objectif état global :<br>Type de dérogation :<br>Objectif état quantitatif<br>Objectif état chimique :  | Bon état 2021<br>Conditions naturelles<br>Bon état 2021<br>Bon état 2015   | Bon état 2015<br>Bon état 2015<br>Bon état 2015   | Bon état 2021<br>Conditions naturelles<br>Bon état 2021<br>Bon état 2015  |

| Unité de référence  | Nappes profondes   |  |
|---|--|--|
|   | Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif FRFG080<br>Type : Dominante sédimentaire non alluviale   | Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne FRFG083<br>Type : Dominante sédimentaire non alluviale<br>Captif  |
| Etat quantitatif :<br>Cause(s) de dégradation<br>Etat chimique :<br>Cause(s) de dégradation   | Mauvais<br>Mauvais état<br>Bon   | Bon<br>Bon état n<br>Bon   |
| <b>Pression qualitative</b><br><b>Occupation agricole des sols</b><br>(répartition des cultures, azote organique et phytosanitaires) :<br><b>Elevage :</b><br><b>Non agricole</b><br>(nitrates issus de l'assainissement autonome, phytosanitaires utilisés par les usagers non agricoles, sites et sols pollués,...) :<br><b>Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres</b><br>(impact des échanges des milieux aquatiques superficiels sur la masse d'eau souterraine) :<br><b>Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres</b><br>(impact des échanges de la masse d'eau souterraine sur les milieux aquatiques superficiels) :<br><br><b>Pression quantitative</b><br><b>Prélèvement agricole :</b><br><b>Prélèvement industriel :</b><br><b>Prélèvement eau potable :</b><br><b>Recharge artificielle</b><br>(par modification directe ou indirecte de la recharge) :<br><b>Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres</b><br>(impact des échanges des milieux aquatiques superficiels sur la masse d'eau souterraine) :<br><b>Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres</b><br>(impact des échanges de la masse d'eau souterraine sur les milieux aquatiques superficiels) : | <b>Pression</b><br>Faible<br>Faible<br>Faible<br>Absente<br>Absente<br><br><b>Pression Evolution</b><br>Forte ↗<br>Faible →<br>Forte ↗<br>Absente<br>Faible<br>Moyenne | <b>Pression</b><br>Faible<br>Faible<br>Faible<br>Faible<br>Absente<br><br><b>Pression Evolution</b><br>Forte →<br>Faible →<br>Forte →<br>Absente<br>Faible<br>Faible |
| Objectif état global :<br>Type de dérogation :<br>Objectif état quantitatif<br>Objectif état chimique :   | Bon état 2027<br>Conditions naturelles<br>Bon état 2027<br>Bon état 2015   | Bon état 2015<br>Bon état 2015<br>Bon état 2015  |

Données SDAGE

La commune est classée en zone de répartition des eaux (ZRE).

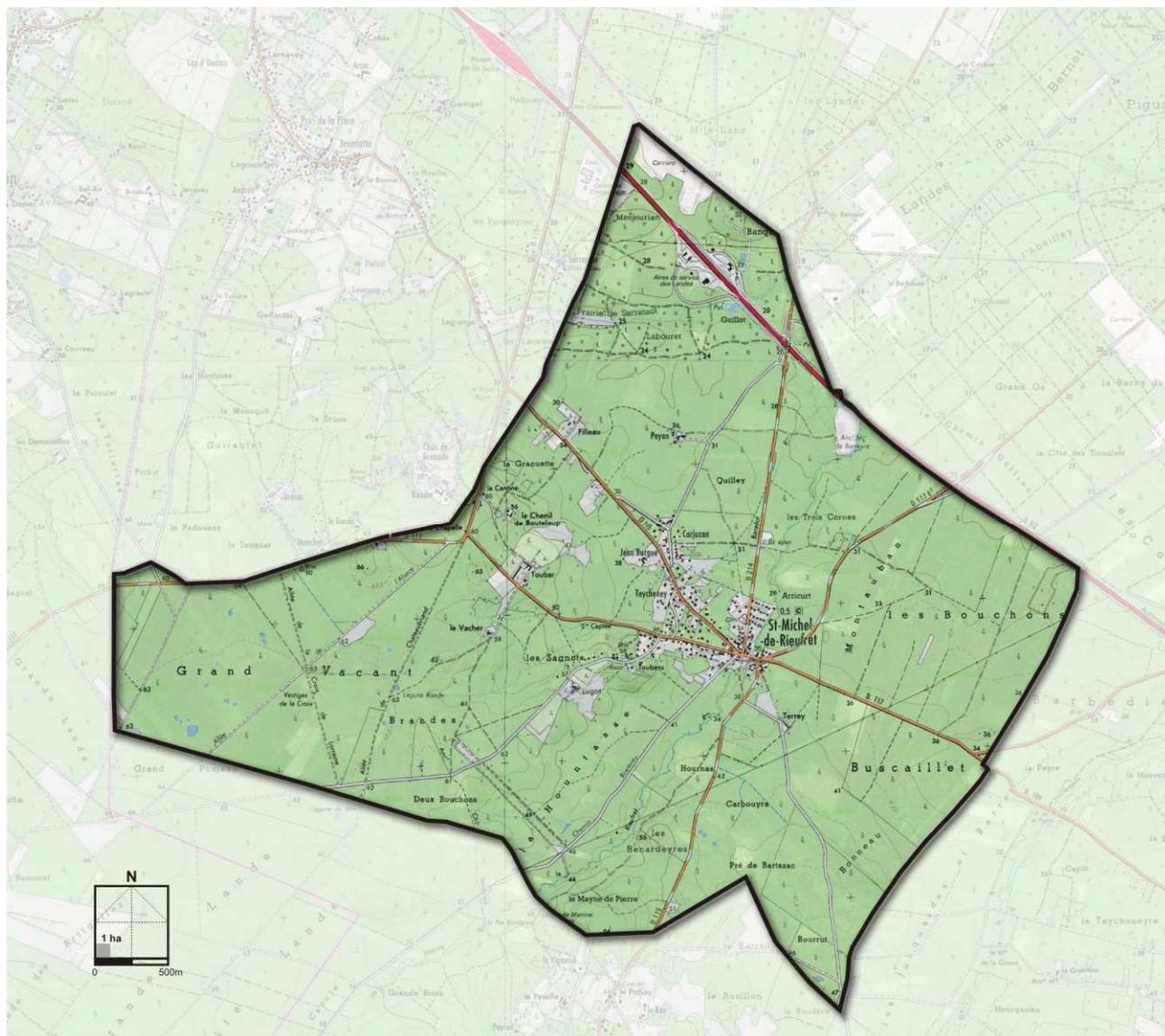
Une Zone de répartition des eaux (ZRE) est une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.

**Le territoire est concerné par des enjeux forts liés à la question de la ressource en eau souterraine profonde. Il n'existe pas de captage pour l'exploitation en eau potable sur le territoire communal.**

## Topographie

### Une topographie très peu marquée

Le relief de la commune de **St Michel de Rieufret** est très peu accentué. Les points les plus hauts se trouvent à l'Ouest de Saint Michel (Grand Vacant, Lugot...), l'altimétrie diminue régulièrement du Sud-Ouest au Nord-Est. L'altitude de la commune varie entre 20 et 60 m.

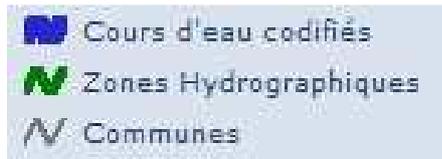
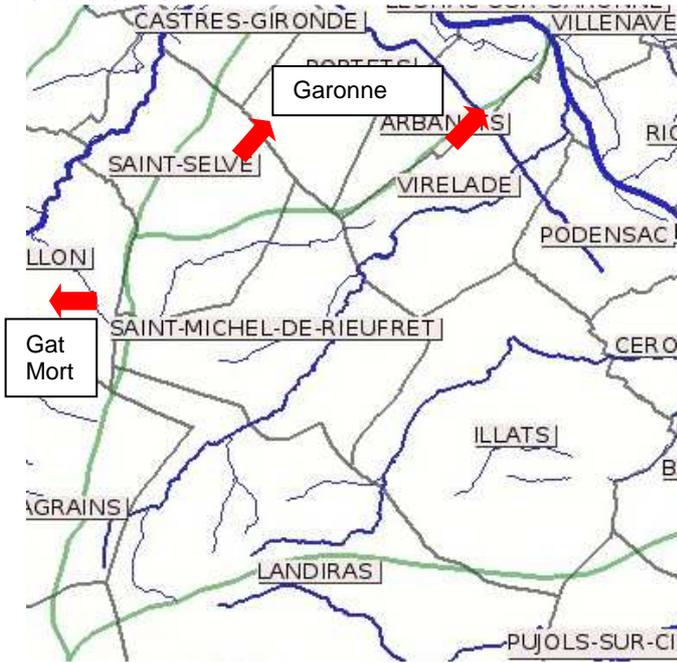


*Le relief sur le territoire communal*  
Source: IGN

Les faibles pentes, la qualité des sols et l'absence de zones imperméabilisées importantes favorisent l'infiltration des eaux pluviales, le risque de ruissellement important est donc réduit.

**L'hydrologie**

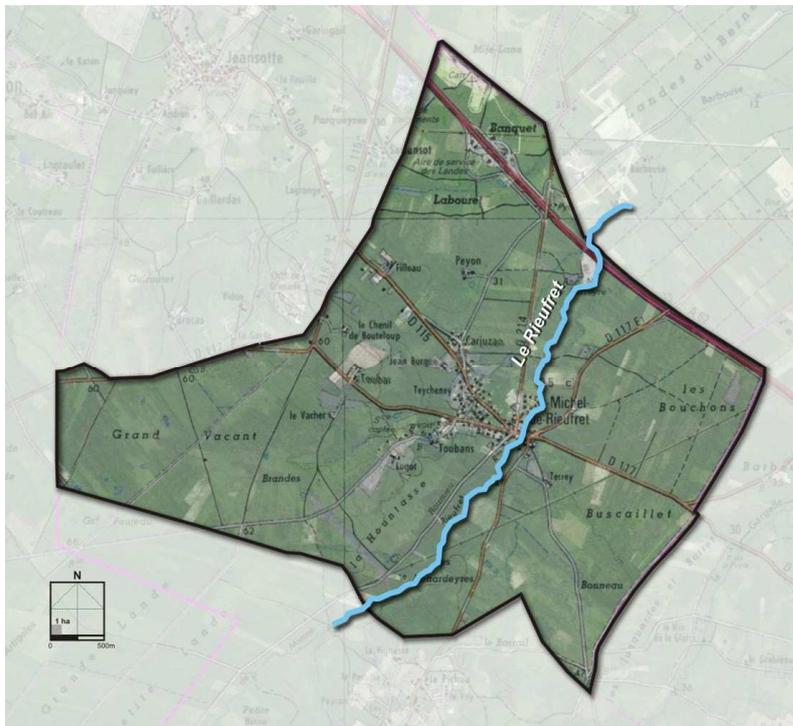
Source: SIEAG



La commune s'inscrit dans le bassin versant du Gat Mort et de la Garonne.

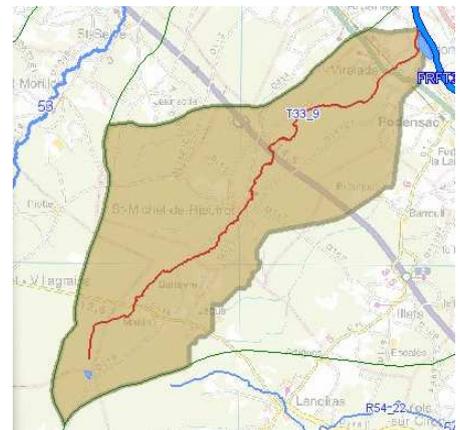
Carte des bassins versants

Le réseau hydrographique de **St Michel de Rieufret** est constitué essentiellement du Rieufret (ou la Barbouze) qui traverse le bourg, et de quelques ruisseaux temporaires. Les ruisseaux référencés dans le SDAGE sont : La Barbouze et Le Baradot. Les espaces périphériques de Landes comportent de nombreuses lagunes plus ou moins comblées, des crastes et des secteurs de landes humides.



Réseau hydrographique

**Le Rieufret (ou la Barbouze)**



Longueur 17 km

Etat écologique (2013) : Bon, pression significative au niveau des rejets (absente ou non significative sur les autres volets)

|                            |               |
|----------------------------|---------------|
| Objectif état global :     | Bon état 2027 |
| Objectif état écologique : | Bon état 2027 |
| Objectif état chimique :   | Bon état 2021 |

## Autres données

| Les rejets référencés   | Usines hydroélectriques | Barrage | Etablissements industriels |
|---|-------------------------|---------|----------------------------|
| Rejets industriels : non<br><br>Rejets station d'épuration : la station communale (500 éq/habt) | Néant                   | Néant   | non                        |

La commune est concernée par les périmètres de gestion intégrée suivant :

| Code      | Type | Nom                         | Avancement                  |
|-----------|------|-----------------------------|-----------------------------|
| 06        | PGE  | Garonne Ariège              | Mise en œuvre               |
| SAGE05003 | SAGE | Nappes profondes de Gironde | Mise en oeuvre              |
| SAGE05009 | SAGE | Vallée de la Garonne        | SAGE en phase d'élaboration |

Les masses d'eau de la commune sont concernées par l'unité hydrologique de référence Garonne-atlantique et les objectifs pouvant être croisés avec la carte communale sont les suivants :

- Adapter les prescriptions de rejet à la sensibilité du milieu naturel
- Mettre en place des techniques de récupération des eaux usées ou pluviales pour limiter le déversement dans le milieu naturel
- Aménager le territoire pour limiter l'érosion et les transferts
- Favoriser les économies d'eau
- Elaborer et mettre en œuvre les préconisations du schéma de prévention des crues et des inondations

## Les zones inondables

Le territoire n'est pas directement concerné par des zones inondables.

## **I.2.2 – ANALYSE DU PAYSAGE**

*Source –connaissance et valorisation des paysages de la Gironde (Follea-Gautier), prospection terrain*

### Données de cadrage : Patrimoine protégé au titre des Site

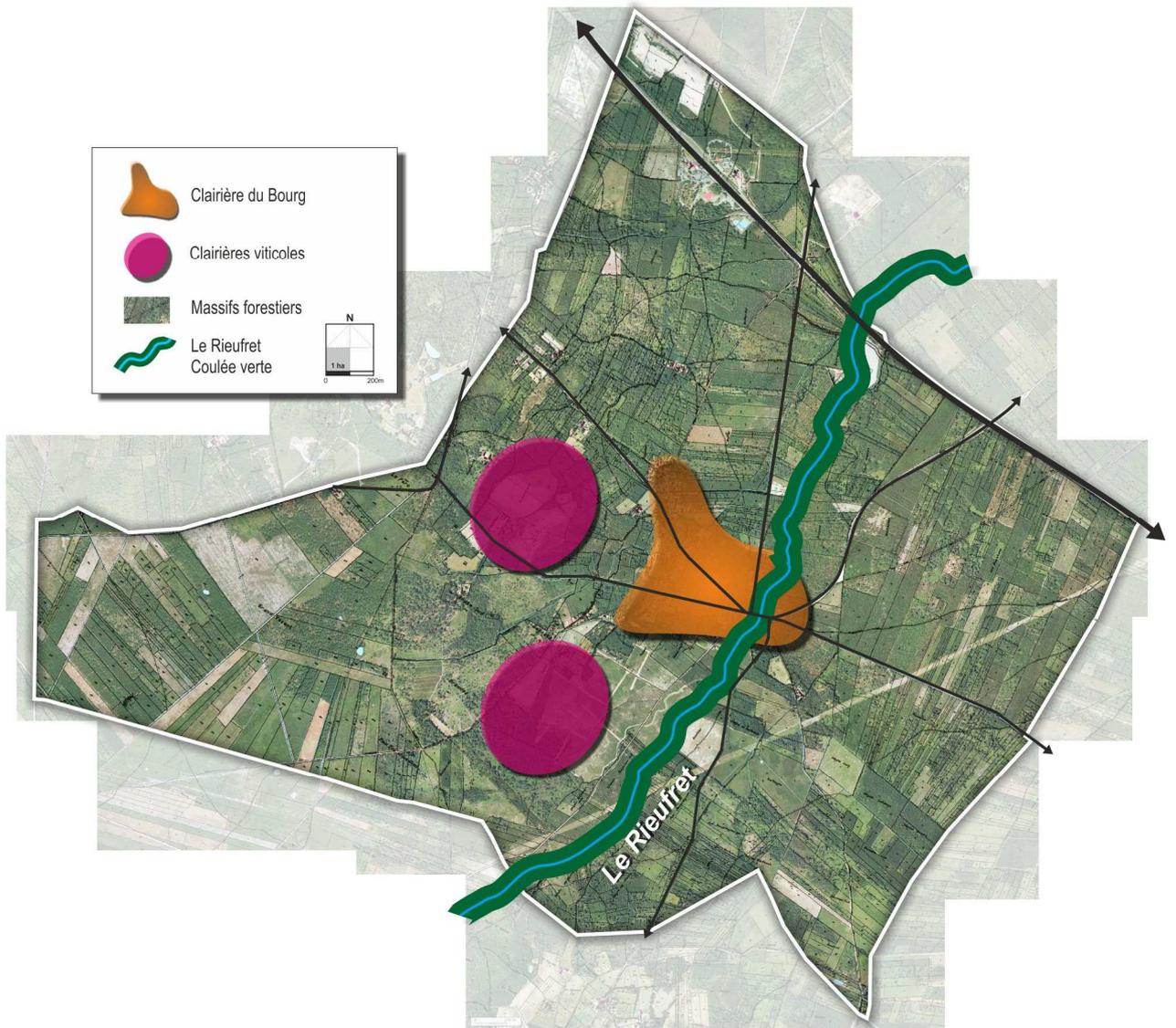
**La commune n'est pas concernée.**

La commune de **St Michel de Rieufret** est concernée par l'unité paysagère "Les Landes Girondines". Elle s'inscrit comme un système de clairière au sein de la vaste pinède des landes de Gascogne. Son bourg est traversé par un ruisseau arboré qui forme une structure paysagère majeure.

## LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES

L'organisation paysagère du territoire communal regroupe trois grands ensembles :

- le massif forestier périphérique représentatif du paysage des landes boisées girondines
- les clairières viticoles
- la clairière du bourg traversée par le ruisseau du Rieufret qui structure une coulée verte



**Schématisation des grandes entités paysagères sur le territoire communal**

## La clairière du bourg traverse par le Rieufret



Etude réalisée avant la réalisation du « domaine de Julia » - 40 lots- située au Sud de l'entité 6, dont on peut considérer une continuité dans la forme urbaine pavillonnaire.

L'habitat sur la commune est principalement sur le bourg qui constitue le noyau urbain central.

Le bourg de **St Michel de Rieufret** est un bourg clairière où les trames végétales s'insinuent, formant une ambiance boisée marquée.

La lisière du Rieufret est un fait marquant du bourg. La diversité des ambiances paysagères au cœur de ce bourg en fait le charme et l'intérêt.

Dans le bourg plusieurs entités paysagères se déclinent formant ainsi une entité urbaine spécifique (voir partie dédiées à la forme urbaine).

### SÉQUENCES PAYSAGÈRES

- 1- Bourg ancien urbanisation en retrait de la voie
- 2- Bourg ancien urbanisation proche de la voie
- 3- Urbanisation en lanière le long du Rieufret
- 4- Espace à dominante végétale/Parc
- 5- Bourg bocager
- 6- Extension urbaine récente ambiance pavillonnaire
- 7- Extension urbaine à ambiance boisée
- 8- Espace de transition (faux bourg)
- 9- Coulée verte du Rieufret



Coulée verte du Rieufret



Parc et espace végétal majeur dans le tissu urbain



Patrimoine bâti



Coupure de l'urbanisation  
Entrée de village structurante

### Le massif forestier périphérique



Vaste ensemble qui s'étend sur la majorité du territoire, le massif forestier forme des paysages où alternent, selon le stade d'exploitation forestière et les conditions hydrologiques, des futaies de pins sur sous-bois à bruyère, fougère ou molinie, des landes humides, voire quelques lagunes plus ou moins comblées, des taillis.

Ces espaces comportent des constructions ponctuelles parfois très emblématiques, notamment de l'airial.

Les lisières, notamment en rapport avec le bourg forment des lignes paysagères structurantes : elles constituent un élément d'identité du bourg.

### Les clairières viticoles



Ces entités forment des espaces ouverts d'étendue limitée, occupé en partie par la vigne et le bâti associé : elles forment des micro-paysages d'intérêt qui ajoutent à la diversité des ambiances sur la commune.

La vocation ouverte et agricole de ces espaces est à préserver.

### Éléments d'intérêt :

Les caractéristiques paysagères sur la commune rassemblent des éléments très diversifiés, tant au niveau de leur amplitude que de leur constitution :

- haies, boisements
- jardin et espaces libres
- murs de qualité, édifices d'intérêt
- perspectives et ambiances de qualité

## I.2.3 – LE MILIEU NATUREL

Mission réalisée par Christine Barroso, ingénieur agronome écologue

### Méthodologie de l'approche écologique

**Recherche documentaire** (ingénieur agronome écologue, Christine Barroso)

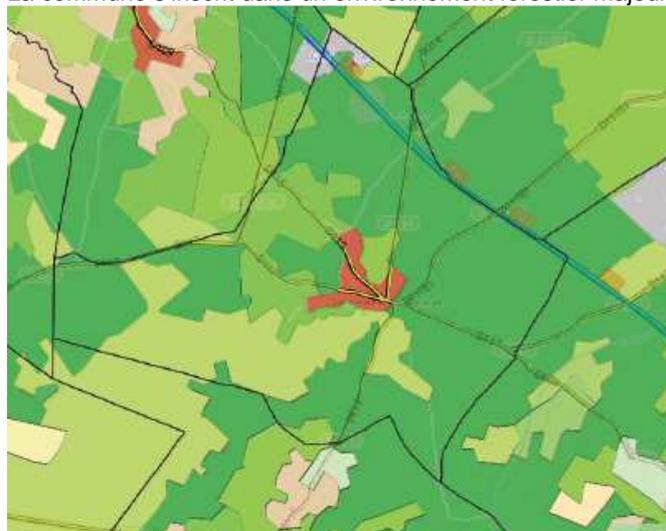
- Analyse des fiches standards de l'inventaire national du patrimoine naturel (inpn.mbn.fr)
- Intégration des éléments relatifs à la gestion des eaux (SDAGE, SAGE), du profil environnemental de la Gironde
- Données naturalistes mutualisées : faune-aquitaine.org, inpn.fr (inventaire national du patrimoine naturel)

**Expertise terrain** (ingénieur agronome écologue, Christine Barroso)

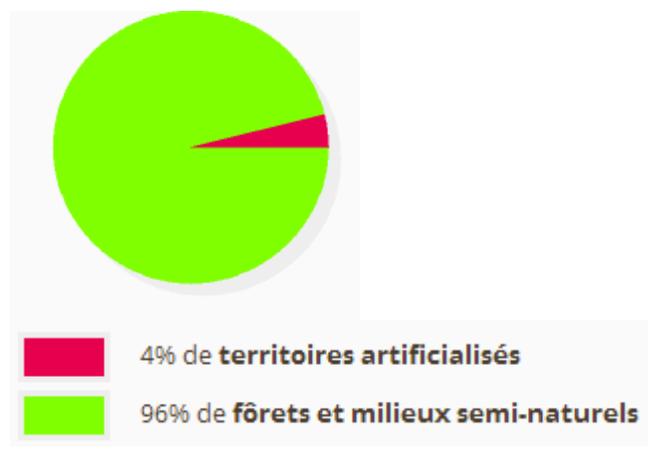
Visite générale de l'ensemble du territoire communal en 2008/2012 (automne 2008, printemps 2009/2010, été 2011, janvier et été 2012) : repérage visuel des différents milieux/habitats et ensembles naturels à enjeu.

### Eléments de contexte

La commune s'inscrit dans un environnement forestier majeur qui couvre la majorité de son territoire.



Cartographie occupation du sol (sigore 33)



#### Végétation arbustive en mutation

Source : © Agence Européenne de l'Environnement, SOeS, 2006 (Code L)

 Végétation arbustive en mutation

#### Forêts mélangées

Source : © Agence Européenne de l'Environnement, SOeS, 2006 (Code L)

 Forêts mélangées

#### Forêts de conifères

Source : © Agence Européenne de l'Environnement, SOeS, 2006 (Code L)

 Forêts de conifères

#### Forêts de feuillus

Source : © Agence Européenne de l'Environnement, SOeS, 2006 (Code L)

 Forêts de feuillus

#### Terres arables

Source : © Agence Européenne de l'Environnement, SOeS, 2006 (Code L)

 Terres arables

 Zones agricoles hétérogènes

#### Prairies

Source : © Agence Européenne de l'Environnement, SOeS, 2006 (Code Land Cover)

 Prairies

#### Cultures permanentes

Source : © Agence Européenne de l'Environnement, SOeS, 2006 (Code Land Cover)

 Cultures permanentes

#### Départementales

Source : SIGN-RGE BDTOPOB, 2012

 Route départementale

#### Autoroutes

Source : SIGN-RGE BDTOPOB, 2012

 Autoroutes

#### Zones urbanisées

Source : © Agence Européenne de l'Environnement, SOeS, 2006 (Code Land Cover)

 Zones urbanisées

## La diversité des habitats: esquisse générale

### **Les formations végétales et les habitats juxtaposent sur le territoire :**

#### Les eaux courantes et milieux amphibies

*Les eaux courantes : Le Rieufret et principaux ruisseaux*

Les cours d'eau principaux sur le territoire sont le Rieufret et son affluent ainsi que le ruisseau de Sarransot.

Le Rieufret est un cours d'eau permanent, majoritairement sous couvert boisé, sur substrat sableux présentant des tronçons très sinueux, des canaux liés à des anciens moulins notamment qui diversifient la typologie des habitats. C'est un cours d'eau d'intérêt pour l'Anguille. La commune ne comporte pas de zone humide élémentaire référencée dans la SDAGE.



*Le Rieufret, derrière l'église (sur les berges, l'osmonde royale)*

Les milieux d'eau courante constituent des continuités écologiques importantes dans le fonctionnement des écosystèmes. Ils sont particulièrement riches et intéressants pour la faune piscicole, la faune invertébrée (insectes notamment), les amphibiens...

#### **Enjeux, perspectives**

ces milieux constituent des continuités écologiques importantes dans le fonctionnement des écosystèmes. Ils sont particulièrement riches et intéressants pour la faune piscicole, invertébrée (insectes notamment), les amphibiens...

#### Les Landes Atlantiques

Espaces ouverts complémentaires de la pinède offrant des zones d'habitats spécifiques à de nombreuses espèces, dont des espèces rares et protégées. Intérêt faunistique et floristique, ainsi qu'écologique en terme de régulation hydrologique ou de protection contre les incendies (pare-feu).

#### **Les landes humides tempérées à Bruyère ciliée et bruyère à quatre angles**

Espèces présentes : Fadet des Laïches, Azuré des mouillères, Rhyncospore brun et blanc, Gentiane pneumonanthe, Droséras, Simaethis.....



#### **Enjeux, perspectives**

ces espaces sont des milieux prioritaires à préserver eu égard à leur rôle dans le maintien de la biodiversité et des équilibres écologiques

### **Les Landes atlantiques sub-sèches à Bruyère cendrée et Callune**

Espèces présentes : avifaune tels que passereaux et rapaces (Engoulevent d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc,...). Flore caractéristique de cette formation à grande couverture régionale pouvant comporter des espèces peu fréquentes.



#### **Enjeux, perspectives**

ces espaces sont des milieux répandus et à maintenir globalement eu égard à leur rôle dans le maintien de la biodiversité et des équilibres écologiques

### **Les Landes à molinies ou joncs**

Espaces ouverts complémentaires ou associés en sous-bois de la pinède à faciès humide offrant des zones d'habitats spécifiques à de nombreuses espèces, dont des espèces rares et protégées. Intérêt faunistique et floristique, ainsi qu'écologique en terme de régulation hydrologique ou de protection contre les incendies (pare-feu).

#### **Les *Moliniaies acidiphiles***

Espèces présentes : Fadet des Laïches



Ces milieux constituent des formations écologiques d'extension importante mais de typologie très variée en fonction des pratiques et du stade d'exploitation sylvicole. Ils forment des espaces ouverts offrant une richesse spécifique parfois très importante ; à ce titre, ces landes constituent des réservoirs d'espèces notables tant au point de vue faunistique que floristique.

On citera par exemple l'intérêt comme réservoir d'entomofaune et de nourrissage des espèces insectivores (nombreuses espèces de chauve-souris et d'oiseaux),

#### **Enjeux, perspectives**

ces espaces sont des milieux à maintenir eu égard à leur rôle dans le maintien de la biodiversité et des équilibres écologiques.

### Les Dépressions sur substrat tourbeux



Localisation des zones sur [sigore.fr](http://sigore.fr) Gironde

**Espèces présentes :** avifaune tels que passereaux, entomofaune, reptiles et batraciens.

Flore spécifique de cette formation pouvant comporter des espèces peu fréquentes et rare (Rhyncospore...)

Ces milieux constituent des formations écologiques aujourd'hui très localisées voire parfois véritablement dégradées du fait des modifications hydrauliques réalisées pour la sylviculture. Ces micro-espaces ouverts offrent une richesse spécifique très importante ;

#### Enjeux, perspectives

ces espaces sont des milieux peu répandus et ponctuels (faible superficie) à préserver eu égard à la forte spécialisation de ce milieu qui présente des phases d'assèchement.

### Les boisements

La couverture boisée occupe une vaste partie du territoire communal ; si elle est dominée par la pinède de production, quelques secteurs, d'extension plus ou moins limitée, offrent des faciès feuillus différents. L'importance des lisières qui conservent une végétation diversifiée est à noter, tant dans leur rôle de corridors écologiques et de biodiversité, que d'intérêt paysager et de gestion de la forêt (limitation de la propagation des incendies, rôle climatique...). Si ces espaces peuvent être assimilés à des espaces de « nature ordinaire », il n'en reste pas moins qu'ils sont essentiels au maintien de la grande faune et aux nombreuses espèces sylvoicoles.

### Les Pinèdes

Les pratiques de gestion sylvicole ont conduit à un effet monoculture et d'érosion de la diversité des sous-bois qui ne comptent que des reliques d'espèces (Chênes, Bourdaines...). Les récents dégâts des tempêtes et des attaques parasitaires sur les pinèdes ont provoqué la remise en question de l'économie forestière en Aquitaine, et des questionnements sur les pratiques de gestion de la forêt.



#### Enjeux, perspectives

la pinède est un élément d'identité régionale. Si ces milieux en l'état comportent une faible diversité biologique, ils constituent des surfaces importantes dont les faciès étaient à l'origine diversifiés. Le maintien de ces vastes surfaces de territoires boisés est nécessaire pour conserver l'équilibre de ces espaces

### **La Chênaie pédonculaire relictuelle**

Ces boisements clairs comportant également les trembles et bouleaux restent très ponctuels mais privilégient également des zones de diversité dans la pinède.

Espèces présentes : avifaune tels que passereaux, chiroptères, reptiles et batraciens.



#### **Enjeux, perspectives**

ces espaces sont des milieux peu répandus et ponctuels (faible superficie) à préserver.

### **L'Aulnaie rivulaire**

Cette formation boisée d'emprise limitée comprend les espèces de la série de végétation du bord des eaux (ripisylve à base d'Aulnes, Tilleuls, de Frênes, de Saules, de Chênes, de Noisetiers,...) ; elle est présente le long des ruisseaux principaux, notamment le Rieufret sous sa forme forêt Galerie en raison de sa densité et de sa forme de corridor ; ces boisements forment une trame de diversité dans la pignada.

Ces milieux constituent des continuités écologiques importantes dans le fonctionnement des écosystèmes. Ils sont particulièrement riches et intéressants pour la faune invertébrée (insectes notamment), les amphibiens, l'ichtyofaune et les mammifères (Loutre et Vison notamment)...



#### **Enjeux, perspectives**

ces espaces sont des milieux peu répandus et de développement limité à préserver en priorité.

### **Les prairies**

Espaces ouverts complémentaires ou associés en sous-bois de la pinède à faciès humide offrant des zones d'habitats spécifiques à de nombreuses espèces, dont des espèces rares et protégées. Intérêt faunistique et floristique, ainsi qu'écologique en terme de régulation hydrologique ou de protection contre les incendies (pare-feu).

#### **Les prairies**

Les espaces de prairies sont très ponctuels et fragmentés sur le territoire communal ; ils s'inscrivent notamment dans les clairières viticoles en marges des vignes. Ces espaces ouverts herbacés peuvent comprendre des faciès plus secs avec des espèces thermophiles.

Ces milieux prairiaux constituent des zones privilégiées pour l'entomofaune et constituent des réservoirs premiers dans la chaîne alimentaire (intérêt pour les chiroptères)



#### **Enjeux, perspectives**

ces milieux constituent des formations ponctuelles et spécifiques dont le maintien est important et contribue à la diversité biologique.

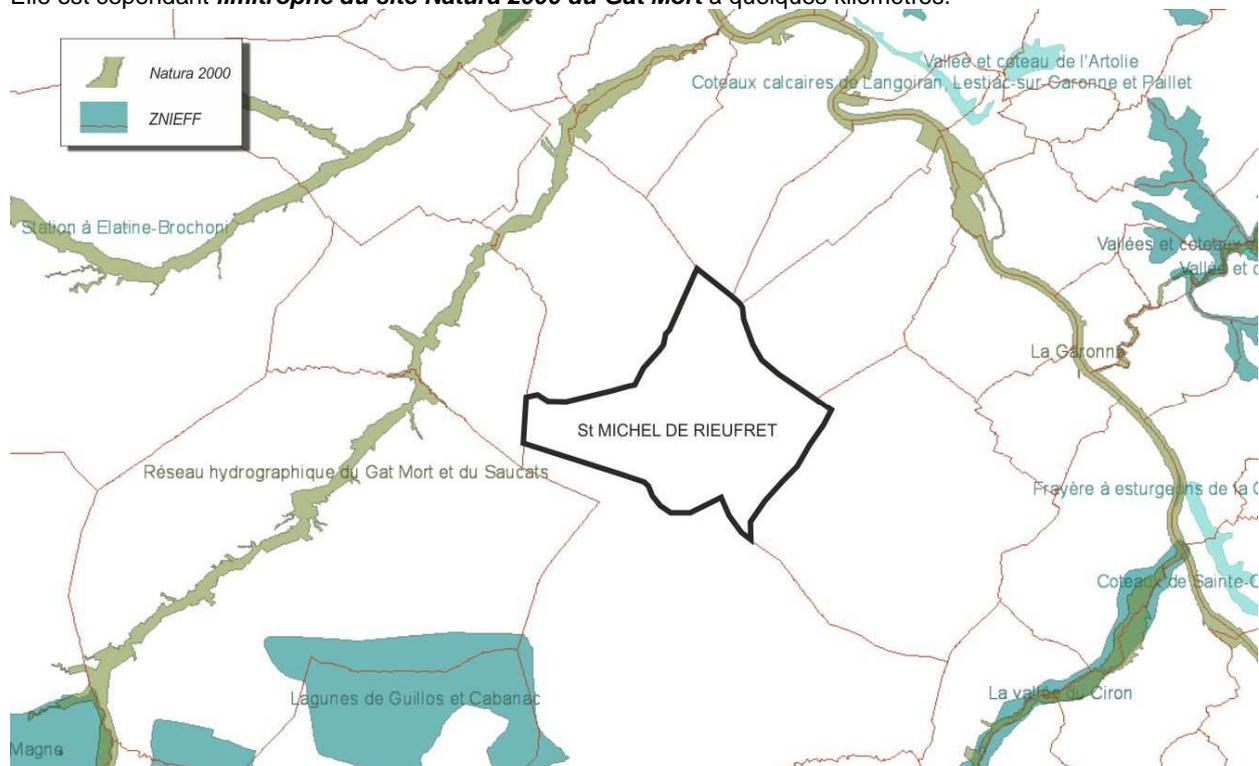
## I.2.4 – LES ELEMENTS PATRIMONIAUX: L'APPROCHE SPATIALE

Sources : SIEAG, prospection terrain, profil environnemental 33,

### ZNIEFF, NATURA 2000, ZICO

**La commune n'est pas concernée sur son territoire.**

Elle est cependant **limitrophe du site Natura 2000 du Gat Mort** à quelques kilomètres.



**Situation des zones Natura 2000 et ZNIEFF dans le contexte territorial de St Michel de Rieuffret**

Le territoire communal n'est ni concerné par les inventaires type ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) ni par le réseau Natura 2000.

### **Habitats identifiés faisant l'objet d'un intérêt patrimonial**

| Grand type de milieu           | Intitulé Corine biotope                                   | Code Corine Biotope | Code EUR | Habitat prioritaire | Observation                                 |
|--------------------------------|---|---------------------|----------|---------------------|---|
| <b>Végétation palustre</b>     | Lisière humide  | 37-7                | 6430-4   |                     | Ponctuel                                    |
|                                | Communauté à Rhynchospora                                 | 54-6                | 7150-1   |                     | Ponctuel                                    |
| <b>Prairies</b>                | Moliniaies acidiphiles                                    | 34-32               | 6410-13  |                     | Ponctuel                                    |
|                                | Prairies mésophiles                                       | 38-1 et 38-2        | 65-10    |                     | Ponctuel                                    |
| <b>Landes et fourrés</b>       | Landes humides méridionales                               | 31-12               | 4020-1   | oui                 | Plusieurs sites ponctuels                   |
|                                | Landes humides à Molinies                                 | 31-13               | 4020-1   | oui                 | Plusieurs sites ponctuels                   |
|                                | Landes aquitano ligériennes à Ulex minor et Erica cinerea | 31-2391             | 4030-7   |                     | Plusieurs sites ponctuels                   |
| <b>Boisements caducifoliés</b> | Chênaie pédonculée à Molinie et Bouleau                   | 41-5                | 9190-1   |                     | Plusieurs sites ponctuels                   |
|                                | Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes                | 44-332              | 91E011   | oui                 | Le long du Rieuffret principalement, limité |

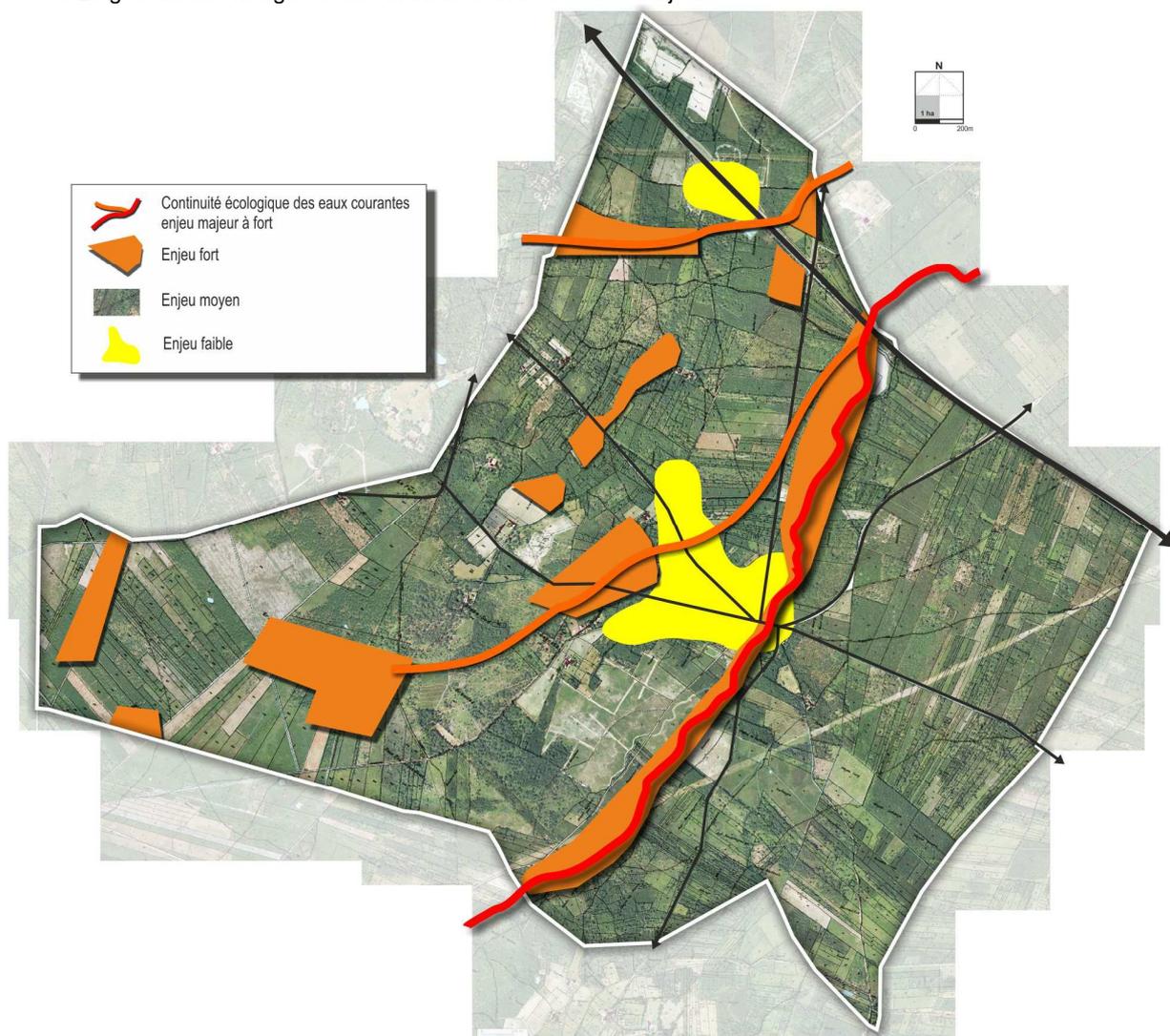
Ces espaces n'ont pas fait l'objet d'une cartographie systématique.

### Les espaces naturels d'intérêt majeur

Tout en considérant que les espaces ordinaires contribuent au fonctionnement global des réseaux naturels tout comme au maintien des espèces, certains sites offrent des caractéristiques remarquables du fait de formations rares sur le plan local, et/ou de la présence d'espèces patrimoniales ou de leur liens fonctionnels dans la structure du territoire et l'évolution possible.

#### Quatre grands principes :

- 1-La préservation des sites d'intérêt majeurs et des continuités écologiques
- 2-L'interaction activité agricole, maintien des espèces sur le site
- 3-La gestion « transversale » de la biodiversité : trames paysagères et gammes végétales, protection des lisières, des zones humides et des habitats spécifiques, alternance des espaces ouverts avec des milieux boisés
- 4-La gestion des marges et des interfaces avec les sites majeurs



*Localisation des espaces naturels d'intérêt*

Ces espaces d'intérêt concernent la ripisylve du Rieufret, les marges de certains ruisseaux, les espaces de landes humides des pinèdes périphériques ainsi que certains secteurs ponctuels avec une forêt caducifoliée encore bien représentative.

#### **Les enjeux de conservation du site que peut relayer la carte communale sont :**

- **maintenir la continuité des habitats d'intérêt lié au réseau hydrographique**
- **limiter les possibilités d'aménagement sur les sites sensibles ou d'intérêt**
- **permettre les actions de gestion et de restauration des milieux**
- **assurer le maintien des continuités écologiques fonctionnelles du site avec son environnement (réseau hydrographique, boisements et prairies humides périphériques).**
- **La situation des enjeux naturalistes montre que les espaces de ne présentent pas d'antagonisme**

## LES ENJEUX SPATIAUX LIES AUX ESPACES NATURELS : trames vertes et bleues et perspectives d'évolution des milieux

Le SCOT SUD GIRONDE a identifié les trames verte et bleue sur son territoire.

Le territoire de **St Michel de Rieufret** est concerné par :

- L'élément de discontinuité de l'autoroute
- La sous trame des boisements de conifères
- La continuité écologique du cours d'eau
- Absence de réservoir de biodiversité obligatoire

Une synthèse de l'agencement spatial des différents milieux inventoriés permet d'articuler des enjeux modulés.

Le territoire présente ainsi :

- un vaste ensemble périphérique formant un continuum intercommunal constitué du massif forestier (réservoir et continuité écologique) : les enjeux en termes de planification restent faibles du fait de la situation de ces espaces éloignés des zones urbanisées et équipées, donc les risques de développement sur ces espaces peu probables. Les modalités de gestion forestière de ces espaces fourniront les outils pour en préserver la diversité biologique.
- La trame du Rieufret qui parcourt le centre du territoire et présente des extensions le long des principaux affluents : la traversée du bourg notamment doit faire l'objet d'une attention pour maintenir la fonctionnalité et la qualité du milieu pour le maintien de la biodiversité
- Les espaces fragmentés des sites d'intérêt (prairies, landes humides...) pour leur valeur de réservoirs biologiques et dont les surfaces sont réduites et les discontinuités avec d'autres espaces peuvent être importants. Les risques de développement sur ces espaces dépendent de leur situation. De part leur faible surface et leur spécificité ces espaces restent les plus sensibles du territoire. Le maintien ou la reconstitution d'un maillage assurant la continuité dans le territoire, la préservation d'une surface optimale de ces espaces sont des enjeux importants mais à priori, l'urbanisation ne sera pas le facteur aggravant puisqu'il s'agit de sites inclus dans les périphéries boisées

L'ensemble de ces éléments reprend les structures définies dans les trames verte et bleue du SCOT SUD GIRONDE.



*Illustration sous forme de trames « vertes et bleues » pour préserver les fonctionnalités écologiques (corridors et réservoirs)*

## I.2.5 – LES RISQUES, POLLUTIONS ET NUISANCES

### LA QUALITE DE L'AIR

Source Airaq



Les sources d'émissions sont séparées en sources mobiles et en sources fixes:

- sources mobiles:
  - Sources linéaires: axes de communication tels que les transports routiers, aériens, ferroviaires, maritimes et fluviaux
  - Sources surfaciques: circulation, urbaine, les engins spéciaux industriels, domestiques et agricoles
- Sources fixes:
  - Sources linéaires: gazoduc, oléoduc, etc
  - Sources surfaciques: sources non incluses dans la catégorie des GSP, le secteur résidentiel / tertiaire, le secteur agricole
  - Source ponctuelles: grandes sources ponctuelles (GSP) du secteur industriel

Source : plan de prévention du bruit dans l'environnement, département de la Gironde (PPBE), décembre 2012

Le niveau d'exposition sonore sur la commune est très divers. Il n'a pas fait l'objet de référencement au titre du PPBE de la Gironde.

La configuration de l'implantation des activités et des grands axes routiers ne produit pas de voisinage fréquent habitat/activité, pouvant impliquer des nuisances, dont les nuisances sonores.

Au niveau de la qualité de l'air, il n'existe pas de station de mesure fixe de la qualité de l'air sur ce territoire et ce secteur n'a pas fait l'objet de campagne de mesure.

**Le trafic routier reste modéré et limite ainsi les conséquences en termes de pollution de l'air et de nuisances sonores sauf aux abords de l'autoroute qui est éloignée du cœur du village.**

## LES RISQUES

Deux grands types de risques existent sur le territoire communal :

- les risques naturels
- les risques industriels

### Les risques naturels :

Source : DREAL Aquitaine, Prim.net,

Les risques naturels peuvent donner lieu à un plan de prévention des risques, mais il est indispensable que sur les communes qui ne font pas l'objet d'un P.P.R., l'aléa connu soit pris en compte dans l'élaboration du document d'urbanisme (article R123-11b du Code de l'Urbanisme).

### Risque sismique

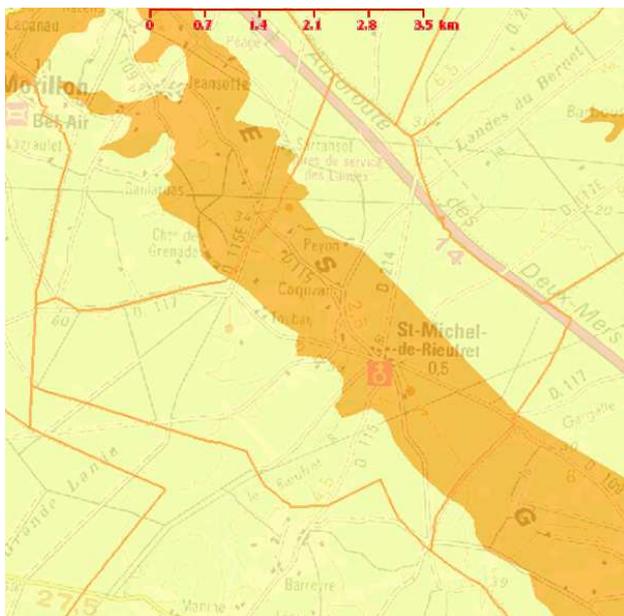
Selon les décrets n°2010-1254 du 22/10/2010 relatif à la prévention du risque sismique et n°2010-1255 du 22/10/2010 portant délimitation des zones de sismicité, la commune est classée en **zone de sismicité très faible 1** au Dossier Départemental des Risques Majeurs.

### Arrêté de reconnaissance de catastrophes naturelles

| Type de catastrophe  | Début le   | Fin le     | Arrêté du  | Sur le JO du |
|--|------------|------------|------------|--------------|
| Tempête  | 06/11/1982 | 10/11/1982 | 30/11/1982 | 02/12/1982   |
| Inondations et coulées de boue   | 08/12/1982 | 31/12/1982 | 11/01/1983 | 13/01/1983   |
| Inondations et coulées de boue   | 05/06/1998 | 06/06/1998 | 19/11/1998 | 11/12/1998   |
| Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues       | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999   |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/07/2003 | 30/09/2003 | 26/06/2008 | 05/07/2008   |
| Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues                                     | 24/01/2009 | 27/01/2009 | 28/01/2009 | 29/01/2009   |

La commune est impactée régulièrement par les inondations qui reste le phénomène le plus fréquent. A noter également la question des mouvements différentiels de terrains (retrait/gonflement des argiles, un évènement en 2003).

### Argiles



La commune présente des **secteurs d'aléas faibles à moyens** de retrait et gonflement des argiles.

Pour les constructions nouvelles, il pourra être nécessaire de procéder à une étude définissant les dispositions constructives nécessaires pour assurer la stabilité des constructions vis-à-vis du risque avéré de tassement ou de soulèvement différentiel et couvrant la conception, le pré-dimensionnement et l'exécution des fondations, ainsi que l'adaptation de la construction et de son environnement immédiat aux caractéristiques du site.

Les dispositions réglementaires sont définies en application d'articles du Code de l'Environnement, sans préjudice des règles normatives en vigueur, notamment les règles de l'art et les normes de construction, les règles techniques et normes d'assainissement appropriées aux sites.

### Risque feu de forêt

La commune de **St Michel de Rieufret** est classée commune forestière. Les règles de débroussaillage, imposées par la loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 – article 33 – sont donc à respecter.

Le règlement départemental de protection de la forêt contre l'incendie dans le département de la Gironde approuvé par arrêté préfectoral en date du 11 juillet 2005 s'organise en trois parties :

- titre I : dispositions à caractère général : Ces dispositions règlent les conditions de vie et d'implantation dans les espaces boisés du département ou leur proximité immédiate.
- Titre II : dispositions complémentaires applicables dans les communes à dominante forestière : Ces prescriptions réglementent les activités, l'utilisation des véhicules ainsi que les aménagements effectués dans les communes à dominante forestière.
- Titre III : mesures exceptionnelles : Ces mesures limitent les activités dans les espaces exposés lors d'épisodes climatiques particulièrement défavorables et dangereux en termes d'éclosion et de propagation des feux de forêt.

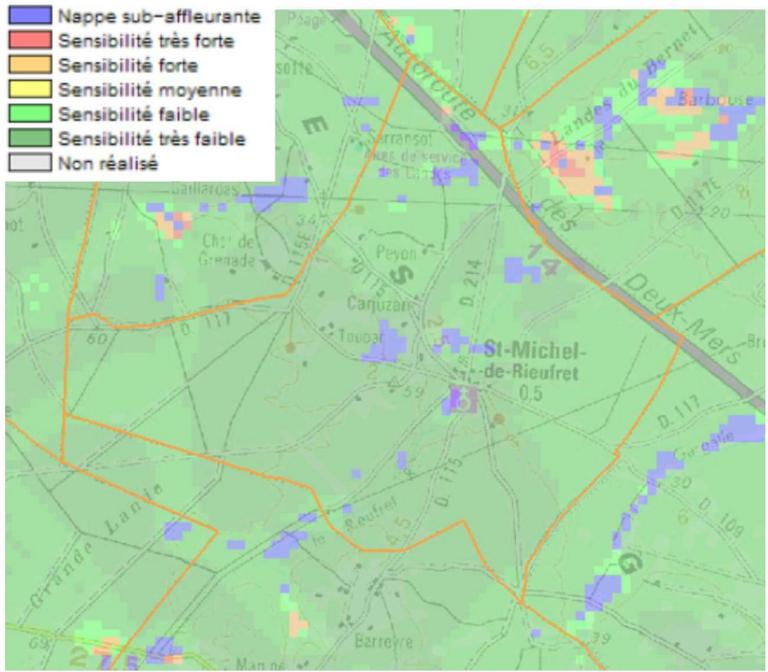
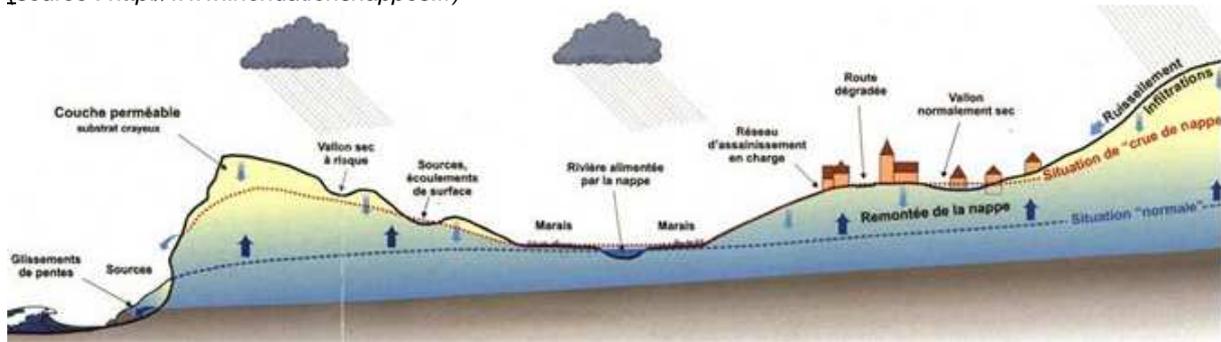
Les principes des dispositions contenues dans le titre I de l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2005 s'impose à la commune de **St Michel de Rieufret**.

De plus, en application de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 1989 – article 10 – un espace libre, permettant le passage des engins de lutte contre les feux de forêts entre des propriétés clôturées devra être imposé tous les 500 mètres en moyenne. Il devra en être de même à l'extrémité de toute rue en cul de sac ou de tout lotissement « en raquette ». il conviendra d'engager, pour les zones concernées, le processus d'analyse suivant :

- définition des mesures susceptibles de constituer une parade par rapport aux risques (équipements de défense, éléments naturels, éléments de gestion du risque...);
- Tirer les conséquences de la prise en compte du risque par rapport à l'urbanisation :
  - solutions alternatives (possibilités de construire en dehors de la forêt) ;
  - définir des zones avec interdiction absolue de construire en forêt, si l'aléa est trop fort et si les parades ne sont pas envisageables techniquement, économiquement et financièrement.
  - définir des zones où, bien qu'il y ait un risque, des possibilités de construire seront admises sous réserve de l'existence de parades (obligations réglementaires).

Il convient de préciser que le débroussaillage est obligatoire dans les zones situées à moins de 200 mètres de terrains de bois, forêts, landes. Il doit être fait sur 50 mètres aux abords des constructions de toute nature et sur 10 mètres de part et d'autre de leurs voies d'accès privées. En zone urbaines, les propriétaires doivent débroussailler la totalité de leur parcelle.

Remontée de nappe :  
 (source : <http://www.inondationsnappes.fr>)



La commune présente des secteurs de sensibilité relatifs à des nappes sub-affleurantes dans le cours du ruisseau qui traverse le bourg et sur des secteurs ponctuels (Toubar par exemple). Ce risque entraîne des dispositions spécifiques en termes de construction.

### Les risques industriels :

Le risque industriel majeur peut se définir par tout événement accidentel, susceptible de se produire sur un site industriel, entraînant des conséquences graves sur le personnel du site, ses installations, les populations avoisinantes et les écosystèmes.

### Risque technologique

Sur le territoire, une installation classées (risques technologique, sites et sols pollués, stockage de déchets):

SHELL Station Autoroute A62  
33 720 Saint Michel de Rieufret  
Station-service - Autorisée par arrêté préfectoral du 16/01/1976

### Installations classées ou sites industriels présentant une pollution des sols ou des eaux souterraines

Sur le territoire de **St Michel de Rieufret**, une fiche BASOL correspond à l'établissement TOTAL:

Nom usuel du site : TOTAL Aire des Terres des Graves

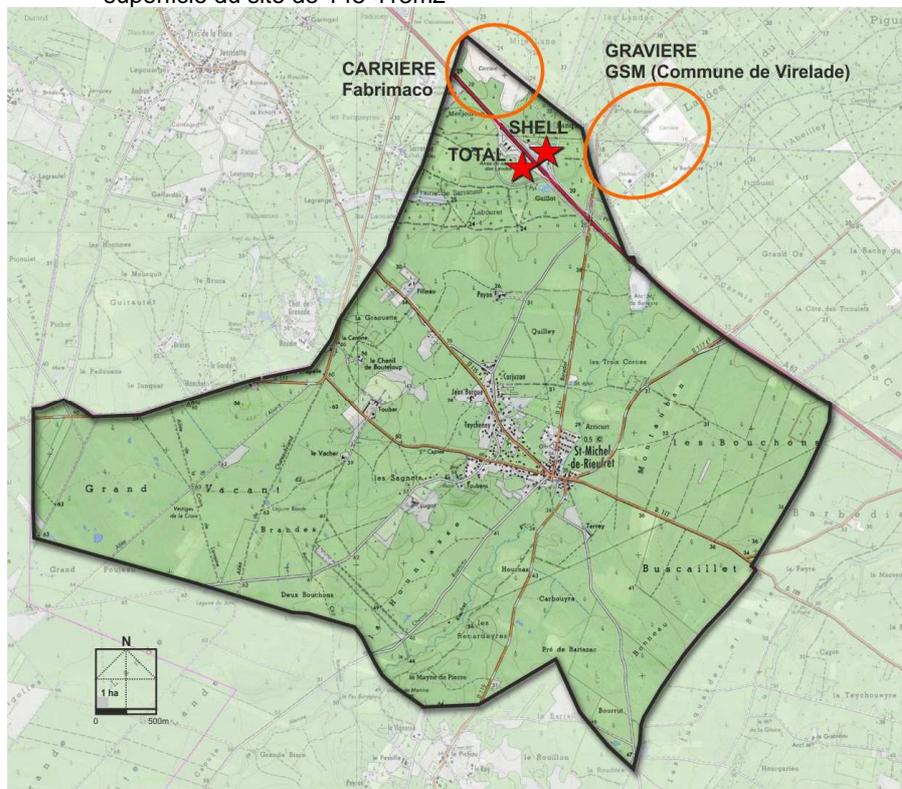
Adresse : Aire de service des Landes A62

Nom: Elf Antar France

### Carrières en exploitation

La commune de **St Michel de Rieufret** est concernée par les carrières suivantes:

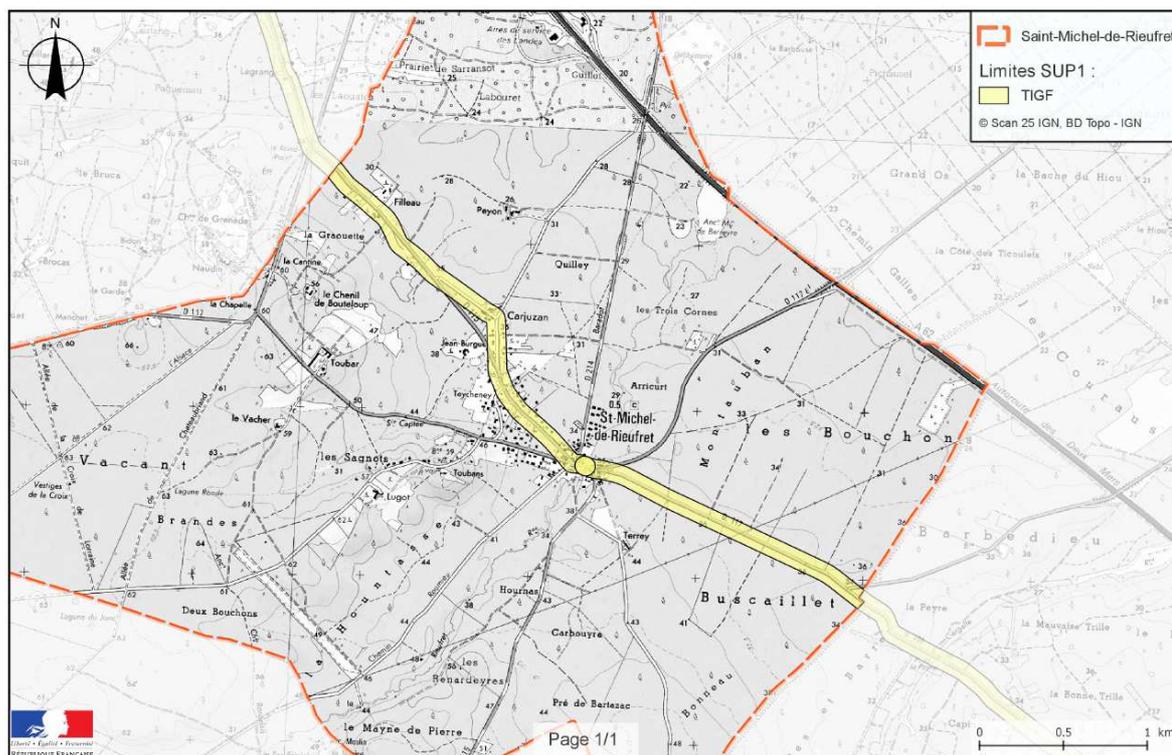
- une carrière à ciel ouvert de calcaire, sise au lieu-dit « Manjourian », exploitée par la société Fabrimaco S.A.R.L., autorisée par arrêté préfectoral du 17/09/1997 pour une durée de 22 ans jusqu'au 01/09/2019 et une superficie du site de 145 000m<sup>2</sup>;
- une carrière à ciel ouvert de sable et gravier, sise au lieu-dit « La Lande», « Manjourian », « Banquet», « A première bêche » et « Aux Pins de la Cosque», sur le territoire des 3 communes de Arbanats, Virelade et **St Michel de Rieufret**, exploitée par la société G.S.M., autorisée par arrêté préfectoral n° 15465 du 08/03/2004 (extension/renouvellement), pour une durée de 15 ans jusqu'au 08/03/2019 et une superficie du site de 67 700m<sup>2</sup>
- une carrière à ciel ouvert de sable et gravier, sise au lieu-dit « La Barbouse » et « Larrageot »
- sur le territoire des communes de Virelade et **St Michel de Rieufret**, exploitée par la société G.S.M. autorisée par arrêté préfectoral n ° 15313 du 08/03 /2004, pour une durée de 15 ans jusqu'au 08/03/2019 et une superficie du site de 67 700m<sup>2</sup>
- une carrière à ciel ouvert de sable et gravier, sise au lieu-dit « Les Bouchons », exploitée par la société SOCEM, autorisée par arrêté préfectoral n ° 15444 du 23/01/2009, pour une durée de 15 ans jusqu'au 23/01/2024 et une superficie du site de 148 413m<sup>2</sup>



Le décret du 17/07/1970 définit une zone spéciale de recherches et d'exploitation de carrière de sables et graviers d'alluvions dans le département de la Gironde qui inclut le territoire de cette commune.

## Transport de matières dangereuses

La commune de **St Michel de Rieufret** est concernée par les canalisations de gaz Illats/St Selve Gat Mort RD (DN200) et AQU-079 Le Rieuffret/St Michel Rieufret et donnant lieu à l'établissement de servitudes d'utilité publique (I3).



L'implantation de ce réseau a donné lieu à l'établissement de servitudes d'utilité publique.

### Recommandations :

**Servitude SUP1**, correspondant à la zone d'effets létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence majorant au sens de l'article R.555-39 du code de l'environnement :

La délivrance d'un permis de construire relatif à un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou à un immeuble de grande hauteur est subordonnée à la fourniture d'une analyse de compatibilité ayant reçu l'avis favorable du transporteur ou, en cas d'avis défavorable du transporteur, l'avis favorable du Préfet rendu au vu de l'expertise mentionnée au III de l'article R 555-31 du code de l'environnement. L'analyse de compatibilité est établie conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 susvisé.

**Servitude SUP2**, correspondant à la zone d'effets létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence réduit au sens de l'article R.555-39 du code de l'environnement :

L'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 300 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur est interdite.

**Servitude SUP3**, correspondant à la zone d'effets létaux significatifs (ELS) du phénomène dangereux de référence réduit au sens de l'article R.555-39 du code de l'environnement :

L'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur est interdite.

### CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL EXPLOITÉES PAR LE TRANSPORTEUR :

TIGF (Transport et Infrastructures Gaz France)  
Espace Volta - 40 Avenue de l'Europe - CS 20522 - 64000 PAU

### Ouvrages traversant la commune :

| Nom de la canalisation                  | PMS (bar) | DN  | Longueur dans la commune (en mètres) | Implantation | Distances S.U.P. (en mètres de part et d'autre de la canalisation) |      |      |
|---|-----------|-----|--------------------------------------|--------------|--|------|------|
|   |           |     |                                      |              | SUP1   | SUP2 | SUP3 |
| 33 - DN 200 ILLATS-ST SELVE GAT MORT RD | 60.0      | 200 | 4308                                 | ENTERRE      | 55   | 5    | 5    |
| OA-AQU-079 LE RIEUFFRET-ST-M. RIEUFFRET | 60.0      | 200 | 10                                   | AERIEN       | 55   | 13   | 13   |

Source : Arrêté Préfectoral du 06/01/2017

## LES NUISANCES

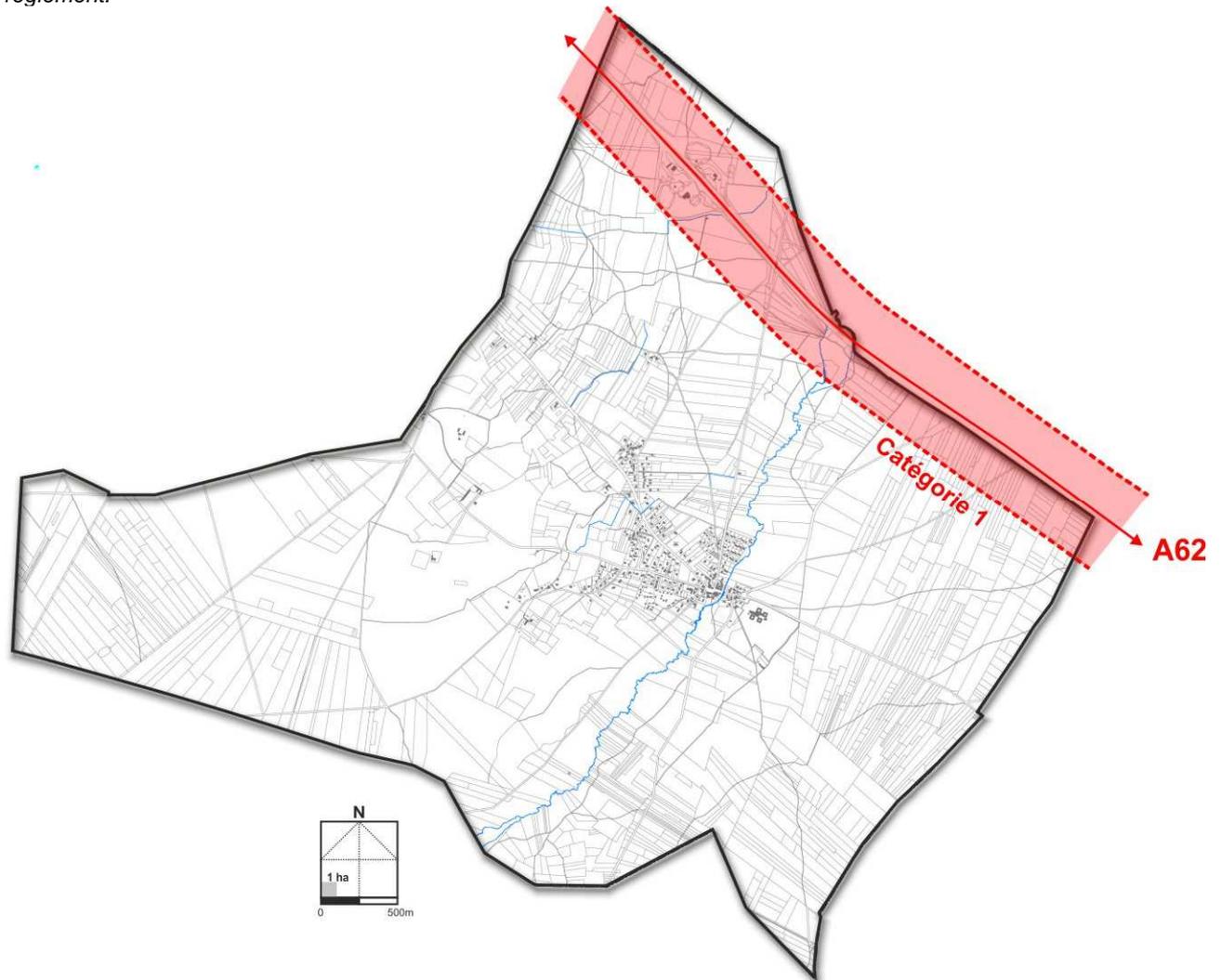
### Les zones de bruit

#### Transports terrestres

La commune est concernée :

- par l'arrêté préfectoral du 2 juin 2016 portant approbation du nouveau classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Gironde. Il vient se substituer aux cinq arrêtés préfectoraux de classement sonore jusqu'alors en vigueur dans le département.  
Celui-ci a défini le classement des infrastructures terrestres en Gironde et classe à ce titre l'A62 en **catégorie 1**.  
Ce classement engendre un fuseau de 300m de part et d'autre de la voie.

Les secteurs affectés par le bruit impacte la nationale par une bande de part et d'autre des voies concernées.  
Dans ces espaces, les constructions seront soumises à des prescriptions d'isolation acoustique traduites dans le règlement.

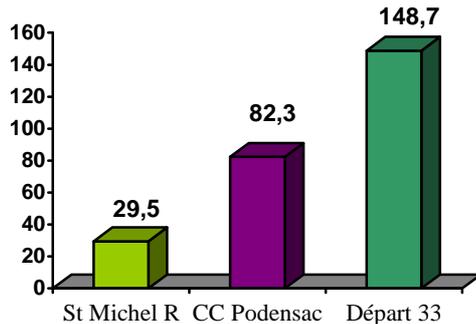


## I.3 – DONNEES DE CADRAGE DEMOGRAPHIQUES

*Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999, RP2009 /2012 exploitations principales*

### La communauté de communes de Podensac, un territoire en fort développement

Cette intercommunalité présente **19 727 habitants** au premier janvier 2012, **St Michel de Rieufret** en représente 2.8% soit 558 habitants. Le développement entre 1999 et 2010 s'est effectué au rythme moyen de 18.7% en moyenne sur la communauté de communes du canton de Podensac, soit un des taux le plus fort constaté sur le territoire du SCOT Sud-Gironde. Saint-Michel affiche un rythme de développement de 5 à 10%, en retrait du phénomène moyen.



**Densité de population en 2012 en nombre d'habitants par Km**

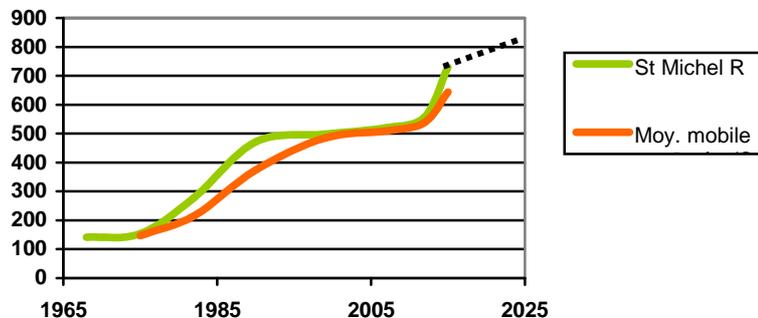
82.3 habitants au km<sup>2</sup>, une densité largement inférieure à la moyenne départementale montrant la spécificité rurale et forestière du territoire, notamment en partie Sud. Dans cet ensemble, **St Michel de Rieufret** est une commune **forestière très peu peuplée** dont la densité en 2012 est de 29.5 habitants/km<sup>2</sup> contre 7.4 en 1968.

### I.3.1 –POPULATION DE SAINT MICHEL DE RIEUFRET : EVOLUTION ET PERSPECTIVES

*Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2012 exploitations principales.*

**Un développement modéré de la démographie communale depuis 1999 : 4 à 6 habitants par an en moyenne entre 1999 et 2012. Entre 2012 et 2015, l'opération domaine de Julia a produit une quarantaine de logements, augmentant de fait de façon exceptionnelle le rythme moyen annuel. Fin 2015, la commune totalise environ 730 habitants (source ; redevance des OM). La courbe de tendance moyenne permettrait de projeter une population de l'ordre de 800 à 820 habitants pour 2025.**

- ❑ L'évolution démographique communale a présenté une période de forte croissance entre 1970 et 1990, puis, une croissance modérée renforcée depuis 2007. Entre 1968 et 2012, la commune est donc passée de 141 habitants à 558 habitants. En 2015, elle correspond à 730 habitants environ.
- ❑ Sur la période 1999/2015, la commune gagne en moyenne 13 à 14 habitants par an. Au regard du caractère exceptionnel de la période 2012/2015, le rythme devrait se limiter, du fait de la volonté communale de maîtriser son développement. La commune atteindrait environ 800 à 820 habitants en 2025.



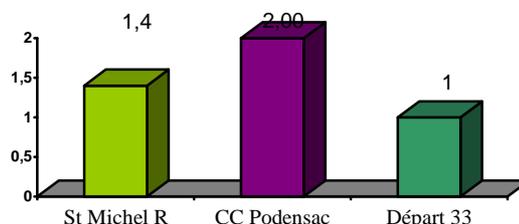
**Évolution de la population communale**

|   | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2007 | 2012 | 2015 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Population communale au premier janvier | 141  | 153  | 278  | 471  | 498  | 520  | 558  | 730  |

## LES VARIATIONS ET L'EQUILIBRE DEMOGRAPHIQUE

Une croissance communale de l'ordre de 1.4% par an entre 2007 et 2012. La population des ménages gagne une vingtaine d'habitants par an en moyenne entre 1999 et 2012. Le solde migratoire contribue majoritairement à la croissance démographique mais la natalité se renforce et le solde naturel est positif depuis les années 1970. En 2013, 10 naissances pour 1 décès sont enregistrés.

L'attractivité du territoire communal est constante et la dynamique naturelle reste favorable au renouvellement démographique. Entre 2007 et 2012, le taux de natalité est de 9.7 pour mille pour une mortalité de 6.4.



Taux moyen annuel de variation de population entre 2007 et 2012

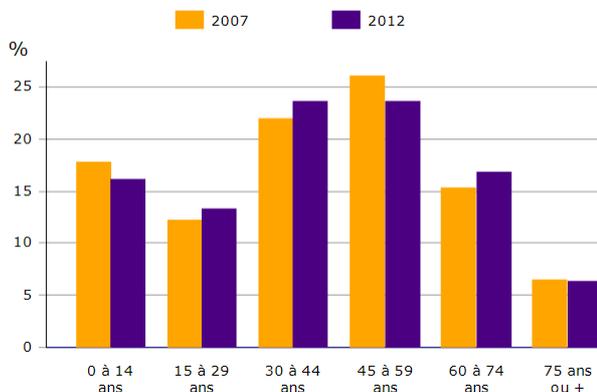
| Variation annuelle moyenne de la population en % | 1968 à 1975 | 1975 à 1982 | 1982 à 1990 | 1990 à 1999 | 1999 à 2007 | 2007 à 2012 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| St Michel R                                      | 1.2         | 8.9         | 6.8         | 0.6         | 0.5         | 1.4         |
| Départ 33  | +0,7        | +0,9        | +0,9        | +0,7        | 1.1         | +1,0        |

Indicateurs démographiques

## LA STRUCTURE PAR AGE

Le contexte communal montre un indice de jeunesse exprimant une situation défavorable. Le renouvellement démographique est donc un point sur lequel l'attention devra se porter malgré une natalité qui se maintient.

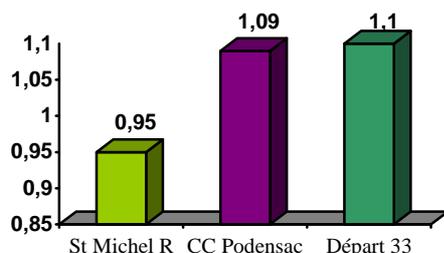
POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Une structure peu équilibrée qui montre une dynamique irrégulière avec un renouvellement des jeunes tranches d'âges à confirmer.

En 2012, 29.5% de la population communale a moins de 30 ans contre 34.4% au niveau communautaire.

Population par grandes tranches d'âge 2007/2012



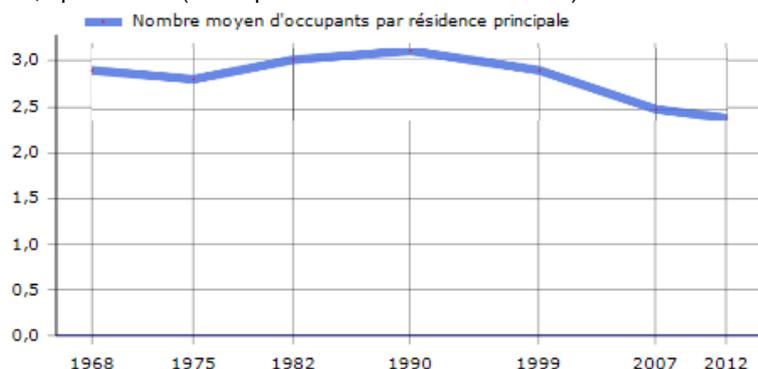
Indice de Jeunesse en 2012

L'indice de jeunesse illustrant le rapport entre la tranche d'âge 0-19 ans et 60 s'élève à 0,95 et reste en dessous du chiffre d'équilibre (1) que le chiffre moyen départemental atteint en 2012. **St Michel de Rieufret** figure en retrait sur le chiffre moyen communautaire (1.09)

## LA TAILLE DES MENAGES

**La réduction de la taille des ménages est la conséquence du vieillissement et des changements sociaux. La taille des ménages est passée de 2.8 en 1968 à un peu moins de 2.5 en 2012. Cette moyenne a du progresser car l'installation récente de nouveaux ménages montre des familles avec des enfants.**

En 2012, **St Michel de Rieufret** compte 228 ménages soit 22 ménages de plus qu'en 2007 alors que la population des ménages gagnait 38 habitants. La taille des ménages diminue régulièrement depuis 1968 ; en 2012, la taille moyenne du ménage communal est de 2,4 personnes (identique au niveau communautaire).



Nombre moyen d'occupants par résidence principale à St Michel de Rieufret

## LE REVENU DES MENAGES

En 2012, le taux de pauvreté sur la communauté de commune est de 11% contre 12.1% sur le département. Les données ne sont pas disponibles au niveau de la commune.

En 2012, 61% des ménages fiscaux étaient imposés sur la CC Podensac contre 64.8% en moyenne sur le département.

La médiane du revenu par ménage est de l'ordre de 21 740 euros à St Michel Rieufret contre 19722 euros sur l'intercommunalité.

Sur ce territoire, le niveau de vie des ménages semble en moyenne relativement satisfaisant.

*Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, mesure la pauvreté monétaire de manière relative, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian*

### I.3.2 – LE PARC DE LOGEMENTS : STRUCTURE ET DYNAMIQUE

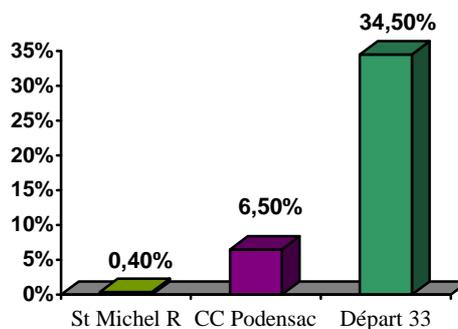
Sources : Insee, RP 1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

**Un parc de logement composé en quasi exclusivité de maisons.**

**Le parc de résidences principales communal, avec 228 logements représente 2.9% environ du parc communautaire**

**La commune produit depuis 1999, un peu plus de 4 logements par an en moyenne. Ans la période 2012/2015, plus d'une dizaine était produit dans le cadre de l'opération « domaine de Julia ».**

- ❑ 2 47 logements en 2012 dont 228 résidences principales soit 2.9% du parc de résidences principales de la Communauté de Communes de Podensac
- ❑ Les résidences principales représentent 92.4% du parc de logements
- ❑ un seul appartement est référencé sur la commune contre 6.5% environ en moyenne sur l'aire communautaire : une situation en retrait de la situation départementale



Part des appartements dans les résidences en 2012

**Entre 1968 et 2012, le nombre des résidences principales sur la commune est multiplié par 4. En 2015, le parc de résidences principales est estimé 270 logements.**

**En 2012, la résidence secondaire (3 logement) est un fait marginal, alors que le logement vacant est un phénomène en progression (6% du parc) et rassemble 15 logements en 2012.**

- ❑ Entre 1968 et 2012, la commune multiplie par 4 le nombre de résidences principales. Entre 1999 et 2012, 54 résidences principales sont produites sur la commune soit un peu plus de 4 logements/an.
- ❑ La résidence secondaire est marginale en 2012, 3 logements,
  - ❑ Le logement vacant représente 15 logements en progression (+15 depuis 1999), il constitue près de 6% du parc en 2012 (contre une moyenne de 7.6% sur la communauté de communes), restant un chiffre peu élevé et relativement normal

|  | 1999       | 2007       | 2012       |
|--|------------|------------|------------|
| Population ménages                               | 498        | 520        | 558        |
| <b>Ensemble</b>                                  | <b>182</b> | <b>217</b> | <b>247</b> |
| Résidences principales                           | 174        | 206        | 228        |
| Résidences secondaires et logements occasionnels | 8          | 5          | 3          |
| Logements vacants                                | 0          | 6          | 15         |

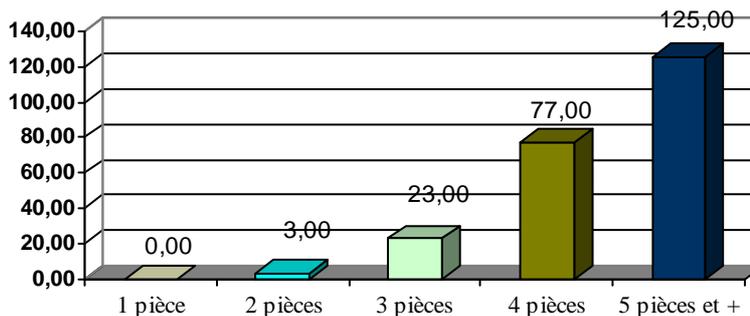
Évolution du nombre de logements par catégorie

## LA TAILLE DES LOGEMENTS

**En 2012, 4,8 pièces en moyenne par logement pour une taille moyenne de famille de 2,4 personnes.**

Entre 1999 et 2012, le nombre moyen de pièces en résidence principale est passé de 4,9 à 4,8.

Près de 55% du parc de résidences principales communales comportent 5 pièces et plus. La répartition des logements par taille indique une faible diversité d'où une adaptation difficile à la diversité des populations. On notera toutefois une tendance à la réduction de la part des petits logements (une et deux pièces).



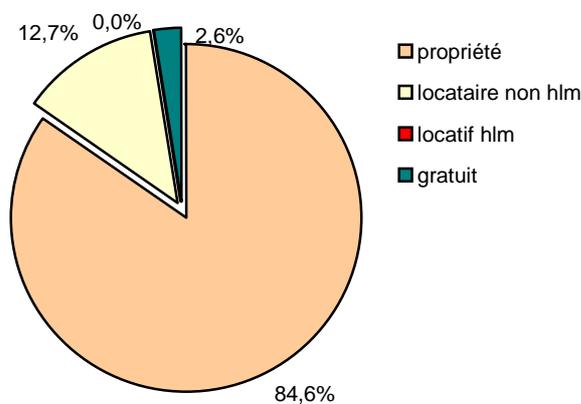
## LE STATUT D'OCCUPATION

**12.6% des résidences principales sont occupées à titre de locataire (2012)  
Un parc locatif modestement développé en 2012 (29 logements)**

Entre 2007 et 2012, le parc locatif gagne de 2 unités ; il atteint 29 logements en 2012 (aucun HLM). Ce parc locatif correspond ainsi à 12.6% du parc de résidences principales communales. La moyenne communautaire est de 25.5%. Dans le même temps la résidence en propriété a augmenté de 20 logements. Au bilan, dans cette période pour 10 logements en propriété créés, un locatif est produit, ce qui reste peu équilibré.

Le parc locatif aidé en 2012 atteignait 0% du parc de résidences principales contre 2.8% au niveau communautaire. La population habitant le parc locatif correspond à 11% de la population des ménages en 2012.

Le parc de logement communal en 2012 est peu diversifié tant dans le statut d'occupation que dans le type de logement ; une nécessité d'adapter le parc aux besoins de populations différentes est à réfléchir, au vu de la sous occupation estimée à travers les chiffres, notamment de la taille des logements. Les modalités d'accès au logement, notamment pour les jeunes et les populations en difficulté, sont à penser également dans ce contexte.



Composition des résidences principales communales en 2012

|                                  | 2012       |      |           | 2007       |
|----------------------------------|------------|------|-----------|------------|
|                                  | Nombre     | %    | personnes | Nombre     |
| Ensemble                         | <b>228</b> |      |           | <b>206</b> |
| Propriétaire                     | 193        | 84.8 | 487       | 173        |
| Locataire                        | 29         | 12.6 | 62        | 27         |
| dont d'un logement HLM loué vide | 0          | 0    |           | 0          |
| Logé gratuitement                | 6          | 2.6  | 9         | 6          |

*Résidences principales selon le statut d'occupation*

### L'ANCIENNETÉ D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

**Une ancienneté d'occupation moyenne de 17.5 ans en propriété et 11 en locatif montrant le faible renouvellement. Au global la moyenne est de 16.7 ans.**

### LE LOGEMENT SOCIAL

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr>

L'état du logement social sur la commune indique 0 logements (2014).

### L'ÉVOLUTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE CONCERNANT LES LOGEMENTS NEUFS

**Entre 1999 et 2014, 121 permis pour des logements sont autorisés sur la commune répartis pour presque tous en individuels.**

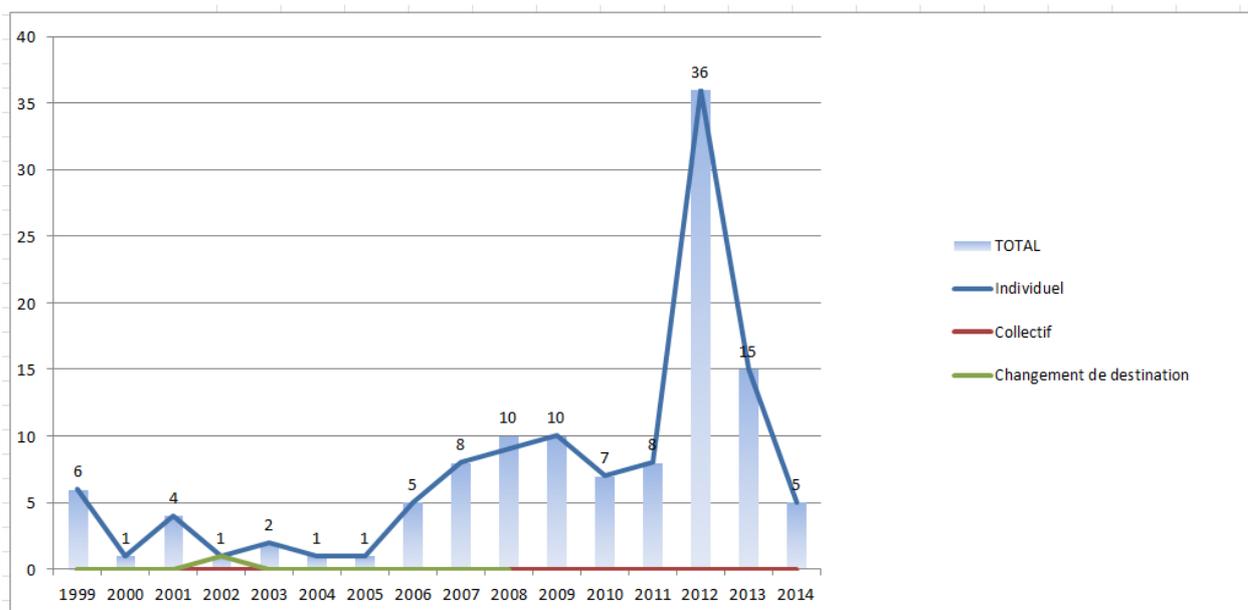
#### Méthode :

Ce bilan a été réalisé à partir de l'analyse des permis de construire délivrés qui permettent d'apprécier la nature des logements créés : maison individuelle, logements collectifs, réutilisation du bâti existant.

Entre 1999 et 2014, ce sont près de 121 demandes de logements autorisées qui ont été recensées sur la commune, soit une **moyenne de 7 à 8 demandes de permis pour logements par an**. La moyenne prend en compte une période ponctuelle exceptionnelle en 2012 et 2014 (structure d'accueil pour personnes handicapées, domaine de Julia). Sans ces opérations, la moyenne est plutôt de l'ordre de 5 à 6 logements annuels. On constate depuis 2007, une augmentation sensible du nombre de permis annuels : sur la période 2007/2014, la moyenne annuelle est d'environ 10 permis par an.

La part de la restructuration du parc existant est nulle et un seul changement de destination a été réalisé sur cette période.

|  | Période 1999/2014   |
|--|---|
| <b>Logements individuels dont domaine de Julia</b> | 119   |
| <b>Logements collectifs</b>                        | Structure d'accueil logements handicapés :<br>60 chambres |
| <b>Division logement existant</b>                  | 0   |
| <b>Changement de destination</b>                   | 1   |



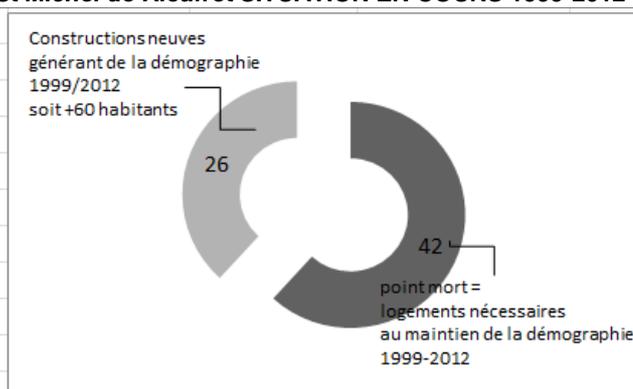
Evolution des permis de construire 1999/2014

**Besoins en constructions neuves et objectif démographique (méthode dite du « point mort »)**

Dans la période 1999-2012, la construction neuve (68 constructions environ) a participé d'une part :

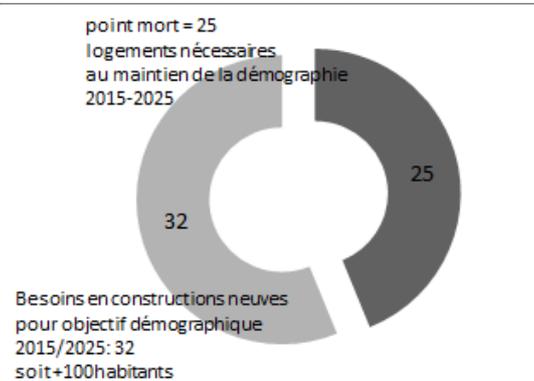
- à maintenir la démographie avec **42 logements** produits assurant les besoins en desserrement des ménages de 1999
- à augmenter la population avec **26 constructions** qui ont contribué à une progression de 60 habitants en population des ménages

**St Michel de Rieufret SITUATION EN COURS 1999-2012**



Pour assurer les besoins en constructions nouvelles pour l'objectif démographique souhaité (à savoir un gain d'une centaine d'habitants entre 2015 et 2025), le potentiel de près de **57 constructions nouvelles nécessaires**. La durée de pertinence d'une carte communale étant d'environ 5 ans, le potentiel d'objectif retenu sera **une trentaine de constructions** nouvelles, eu égard notamment à la perspective d'un PLUi.

**St Michel de Rieufret PROSPECTIVE 2015-2025**



(Hypothèses de calcul

Rythme de développement démographique: soit +90/100 habitants entre 2015 et 2025 (820 habitants 2025)

Variation des résidences secondaires : 0% Variations des logements vacants : 0%

Renouvellement logements : 3

Taille des ménages 2025 :2,4

Estimation population des ménages 2015 : 730 habitants

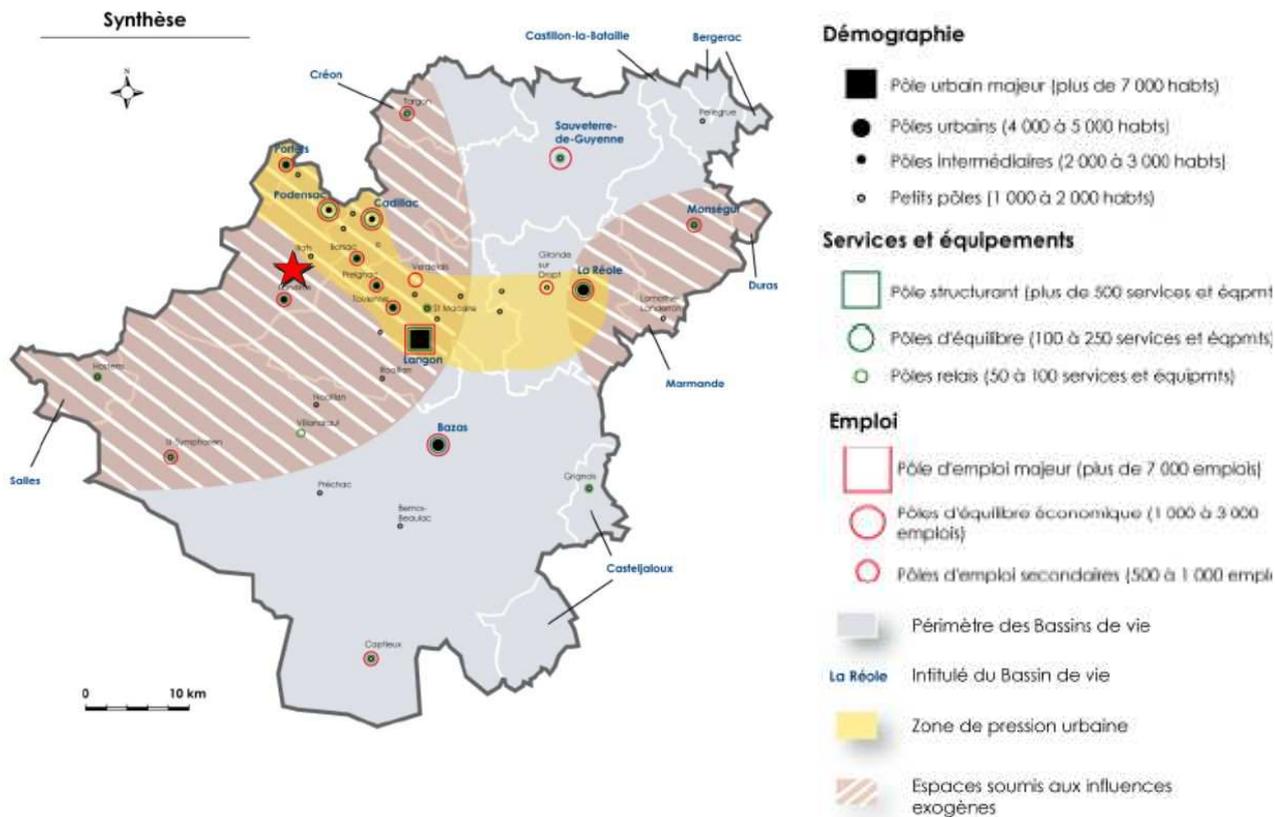
### I.3.3 – LA POLITIQUE DU LOGEMENT

Absence de Programme Local de l'Habitat sur la communauté de communes. La réflexion sur la production de logements est en cours dans le cadre du SCOT Sud Gironde.

## I.4 – ECONOMIE ET SOCIETE

Source ; SCOT, INSEE

**St Michel de Rieufret** se situe à l'écart des grands pôles d'activité mais à proximité de l'autoroute. La commune reste donc à l'interface de la zone de pression urbaine de la métropole bordelaise.



Carte de synthèse issue du diagnostic provisoire SCOT Sud Gironde

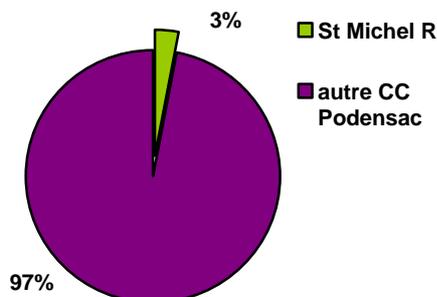
## 1-4-1- LA POPULATION ACTIVE

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2012 exploitations principales.

### ACTIFS ET TAUX D'ACTIVITE

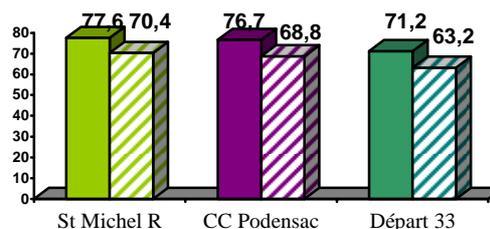
#### Un bassin d'actifs représentatif de la dimension communale et en progression depuis 2007.

- ❑ La dynamique démographique entre 2007 et 2012 a induit une augmentation du nombre d'actifs (15-64 ans) sur la commune : 267 actifs en 2012 contre 235 en 2007 (+12.7%).
- ❑ **St Michel de Rieufret** représente 3.11% des actifs de la communauté de communes de Podensac en 2012



Les bassins d'actifs communal et communautaire

- ❑ Le taux d'activité communal (15-64 ans) est de 77.6% en progression de près de 6 points depuis 2007 (71,2%) et reste en avance sur les valeurs moyennes départementales et communautaires (76.7% et 74,5% respectivement). Le taux d'actifs ayant un emploi confirme ce constat

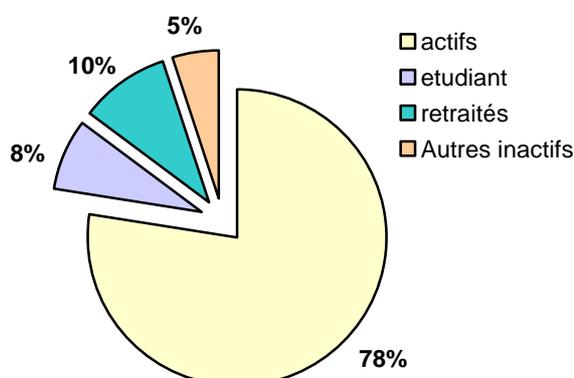


Taux d'activité et taux d'actifs ayant un emploi en 2012 (taux d'activité en uni, actifs ayant un emploi en rayé)

## LA STRUCTURE D'ACTIVITE

### Des contrats CDI majoritaires

- Le pourcentage de retraités sur la commune (9.8%) est équivalent aux chiffres moyens de la communauté de communes (9,5%) et reste supérieur à la moyenne du Département (7,7%).



|  | 2012 | 2007 |
|--|------|------|
| Ensemble   | 376  | 352  |
| Actifs en %  | 77.6 | 71.2 |
| Inactifs en % dont :                               | 22.4 | 28.8 |
| élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en % | 7.7  | 8.8  |
| retraités ou préretraités en %                     | 9.8  | 14.1 |
| autres inactifs en %                               | 5    | 5.9  |

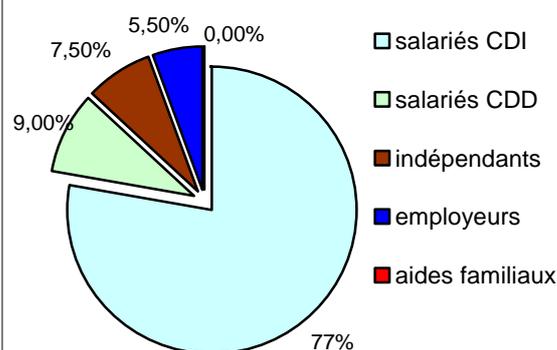
Population de 15 à 64 ans par type d'activité

- Un travail salarié et stable majoritaire (fonction publique, CDI) : 77% des emplois des 15 ans ou plus en 2012 (74.7% au niveau communautaire)

Données 2012

|   | Hommes     | %            | Femmes     | %            |
|---|------------|--------------|------------|--------------|
| <b>Ensemble</b>   | <b>144</b> | <b>100,0</b> | <b>121</b> | <b>100,0</b> |
| <b>Salariés</b>   | <b>118</b> | <b>82,1</b>  | <b>113</b> | <b>93,4</b>  |
| Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée | 104        | 72,4         | 103        | 85,2         |
| Contrats à durée déterminée   | 8          | 5,5          | 7          | 5,7          |
| Intérim   | 2          | 1,4          | 3          | 2,5          |
| Emplois aidés   | 2          | 1,4          | 0          | 0,0          |
| Apprentissage - Stage   | 2          | 1,4          | 0          | 0,0          |
| <b>Non-Salariés</b>   | <b>26</b>  | <b>17,9</b>  | <b>8</b>   | <b>6,6</b>   |
| Indépendants  | 13         | 9,0          | 7          | 5,7          |
| Employeurs  | 13         | 9,0          | 1          | 0,8          |
| Aides familiaux   | 0          | 0,0          | 0          | 0,0          |

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.



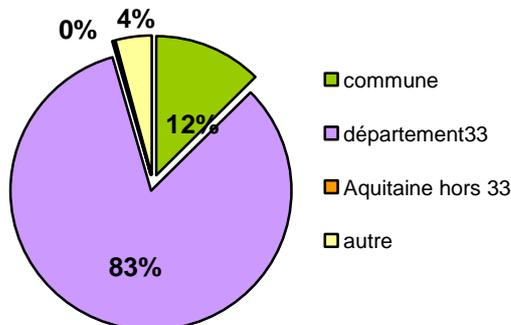
## A-I-4-2- L'EMPLOI

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2012 exploitations principales.

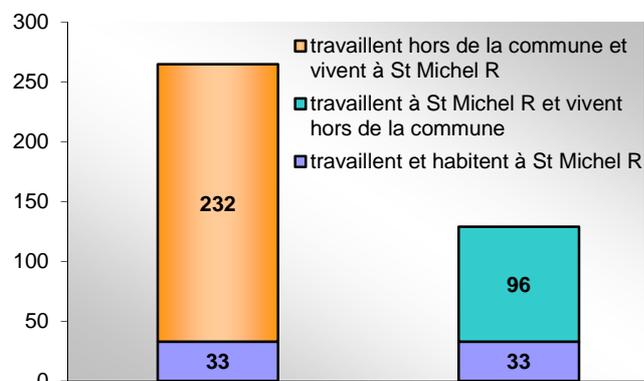
### STRUCTURE DU BASSIN D'EMPLOI ET MOBILITE

**Le bassin d'emploi proche dynamique attractif pour les actifs locaux  
Les navettes domicile-travail très importantes : 328 personnes concernées**

- 12.4% des actifs communaux ayant un emploi travaillent sur la commune en 2012, c'est à dire 33 personnes ; ce chiffre a progressé de 6 personnes depuis 2007



Lieu de travail des actifs communaux ayant un emploi en 2012

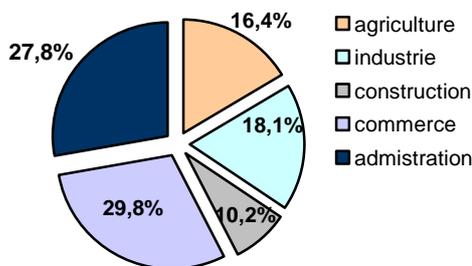


Analyse des déplacements liés à l'emploi (2012)

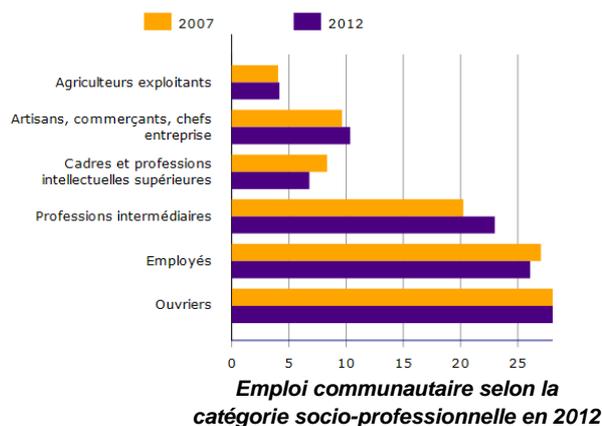
### LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL

**Un indicateur intercommunal de concentration d'emploi de 57.8% en 2012 (48,6% sur la commune). Les pôles de Bordeaux et de Langon offrent une part importante des emplois pour ce bassin d'actifs.**

- La communauté de commune du canton de Podensac représente un bassin d'emploi de **4 950 emplois en 2012**;



Emploi selon le secteur d'activité CC Podensac 2012



**57.6% de l'emploi communautaire concerne le domaine tertiaire** et près de 16.4% est agricole. Le commerce et les services constituent 29.8% des emplois en 2012.

Le maintien relatif de l'emploi agricole est à noter. L'emploi industriel représente 18.1% en 2012 %. Les catégories socio-professionnelles montrent une économie en développement, relativement équilibrée et diversifiée

|  | 2012         |              |                  |                    |
|--|--------------|--------------|------------------|--------------------|
|  | Nombre       | %            | dont femmes en % | dont salariés en % |
| <b>Ensemble</b>  | <b>5 077</b> | <b>100,0</b> | <b>47,3</b>      | <b>82,1</b>        |
| Agriculture  | 835          | 16,4         | 37,9             | 73,2               |
| Industrie  | 918          | 18,1         | 27,7             | 92,8               |
| Construction   | 401          | 7,9          | 8,0              | 57,1               |
| Commerce, transports, services divers                        | 1 513        | 29,8         | 44,8             | 79,8               |
| Administration publique, enseignement, santé, action sociale | 1 411        | 27,8         | 79,4             | 90,0               |

## LE TISSU ECONOMIQUE COMMUNAL

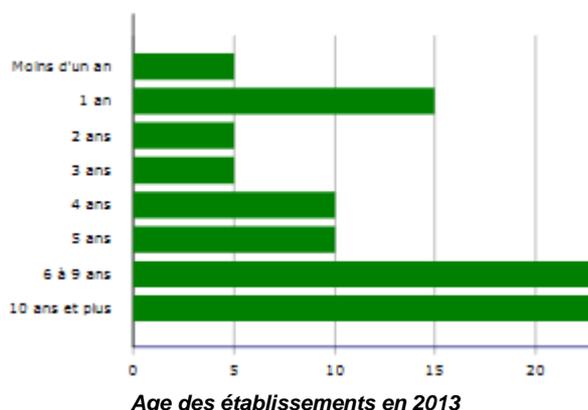
Il n'y a pas de zone d'activité dédiée sur le territoire communal hormis la zone de service autoroutière.

### Un tissu économique communal représentant 2,6% de l'emploi intercommunal en 2012

- ❑ La commune de **St Michel de Rieufret** représente un bassin d'emploi de 129 emplois (15-64 ans) en 2012 soit 2.6% de l'emploi communautaire ; il a peu augmenté depuis 2007 (+6 emplois) mais l'installation de la structure médicale depuis 2012/2013 a augmenté les emplois sur ce territoire.
- ❑ Au 1er janvier 2013 la commune compte 24 établissements (hors exploitations agricoles). La taille des entreprises reste en majorité modeste ; on notera que la majorité des établissements existent depuis plus de 6 ans et que la dynamique de création d'établissement est notable.
- ❑ Les activités tertiaires sont dominantes, mais la part de l'artisanat est importante.

|  | Nombre    | %            |
|--|-----------|--------------|
| <b>Ensemble</b>  | <b>24</b> | <b>100,0</b> |
| Industrie  | 0         | 0,0          |
| Construction   | 7         | 29,2         |
| Commerce, transports, services divers                        | 15        | 62,5         |
| <i>dont commerce et réparation automobile</i>                | 6         | 25,0         |
| Administration publique, enseignement, santé, action sociale | 2         | 8,3          |

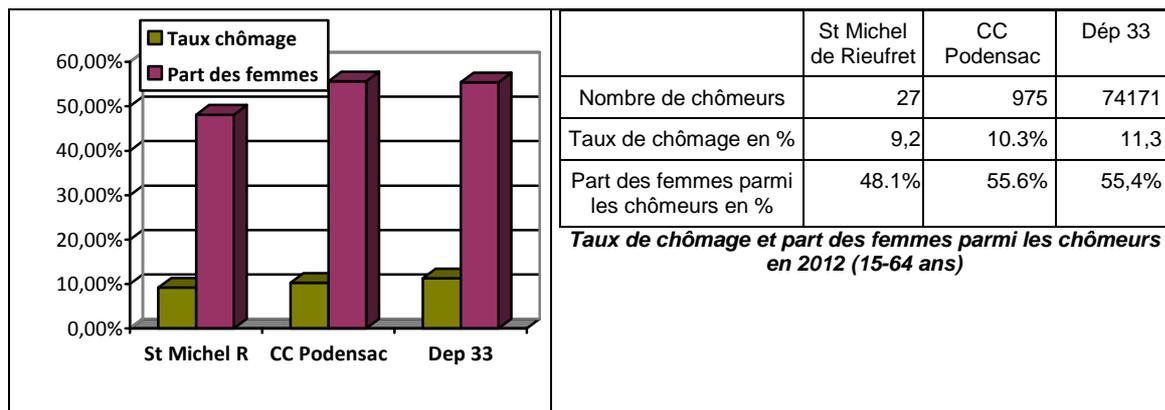
Etablissements par secteur d'activité en 2013



## LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

### La progression du chômage qui représente 9,2% des actifs (27 personnes) en 2012 (6.3% en 2007)

En 2012, la commune compte 27 demandeurs d'emploi (15-64 ans), contre 16 en 2007. Ces demandeurs d'emplois représentent 27.7% des personnes en recherche d'emploi sur la communauté de communes (975 demandeurs d'emploi en 2012). Un taux de chômage (9,2%) moins fort la moyenne communautaire (10.3%). Une dynamique locale de l'emploi supérieure à la moyenne départementale ; la part des femmes au chômage est bien inférieure localement comparé au phénomène départemental (entre 48.1% contre 55% au niveau départemental).



|   | St Michel de Rieufret | CC Podensac | Dép 33 |
|---|-----------------------|-------------|--------|
| Nombre de chômeurs                      | 27                    | 975         | 74171  |
| Taux de chômage en %                    | 9,2                   | 10,3%       | 11,3   |
| Part des femmes parmi les chômeurs en % | 48,1%                 | 55,6%       | 55,4%  |

Taux de chômage et part des femmes parmi les chômeurs en 2012 (15-64 ans)

### Synthèse

- Un bassin d'emploi communal modeste mais dynamique et en développement
- Des activités diversifiées avec des secteurs primaires comme l'agriculture et l'industrie bien développés sur l'aire communautaire
- Un territoire soumis à l'influence de l'aire métropolitaine Bordelaise
- Un taux d'activité important mais des déplacements domicile-travail marquants

Un Chômage correspondant à 27 personnes en 2012

### I.5.1 – L'AGRICULTURE

Source : recensements généraux agricoles 88 et 2000, entretiens commune en 2010

#### REPERES

#### **La réduction du nombre des exploitations : une exploitation professionnelle communale en 2010**

De 1988 à 2 000, le nombre d'exploitations augmente passant de 5 unités à 7.

En 2010, l'inventaire en mairie a permis de recenser une exploitation professionnelle sur la commune en filière viticole :

- l'une, Château du Rieufret (7ha environ) fabriquant son vin en qualité AOC Grave et Bordeaux via l'ensemble de la récolte communale

On notera que le territoire communal accueille des exploitations extérieures :

- un viticulteur qui utilise le chai du château Lugaud pour sa vinification
- une exploitation viticole, sur le vignoble du Château Lugaud (38ha au total dont 5 sur St Michel), exploitée par M Reynaud qui vinifie sur un chai en dehors de la commune ; les vignes de St Michel correspondent à 13% de son vignoble.

#### **Une main d'œuvre agricole réduite en proportion du nombre d'exploitations**

En 2000, l'activité agricole présentait 6 Unités de Travail Annuel (équivalent temps complet).

Il n'existe pas de données statistiques plus récentes (via le RGA ou l'INSEE).

L'inventaire de mars 2010 a permis d'évaluer le temps de travail agricole des chefs d'exploitation et co-exploitants dont le siège d'exploitation est communal à :

- 1 emploi à temps plein et des saisonniers

La réduction du nombre d'exploitations professionnelles a conduit à un nombre seuil d'exploitation. Le foncier est aujourd'hui majoritairement mis en valeur par des structures extérieures.

#### **Les exploitations : une dynamique des exploitations professionnelles**

#### **L'exploitation professionnelle dispose d'une SAU de 7 hectares entièrement située sur la commune On compte 16,3 ha de vignes sur la commune en 2010.**

Quelques anciennes prairies ou clairières agricole se sont maintenues, au total pour moins de 10ha.

L'orientation élevage est devenue anecdotique sur la commune de même que les cultures végétales à l'exception de la vigne.

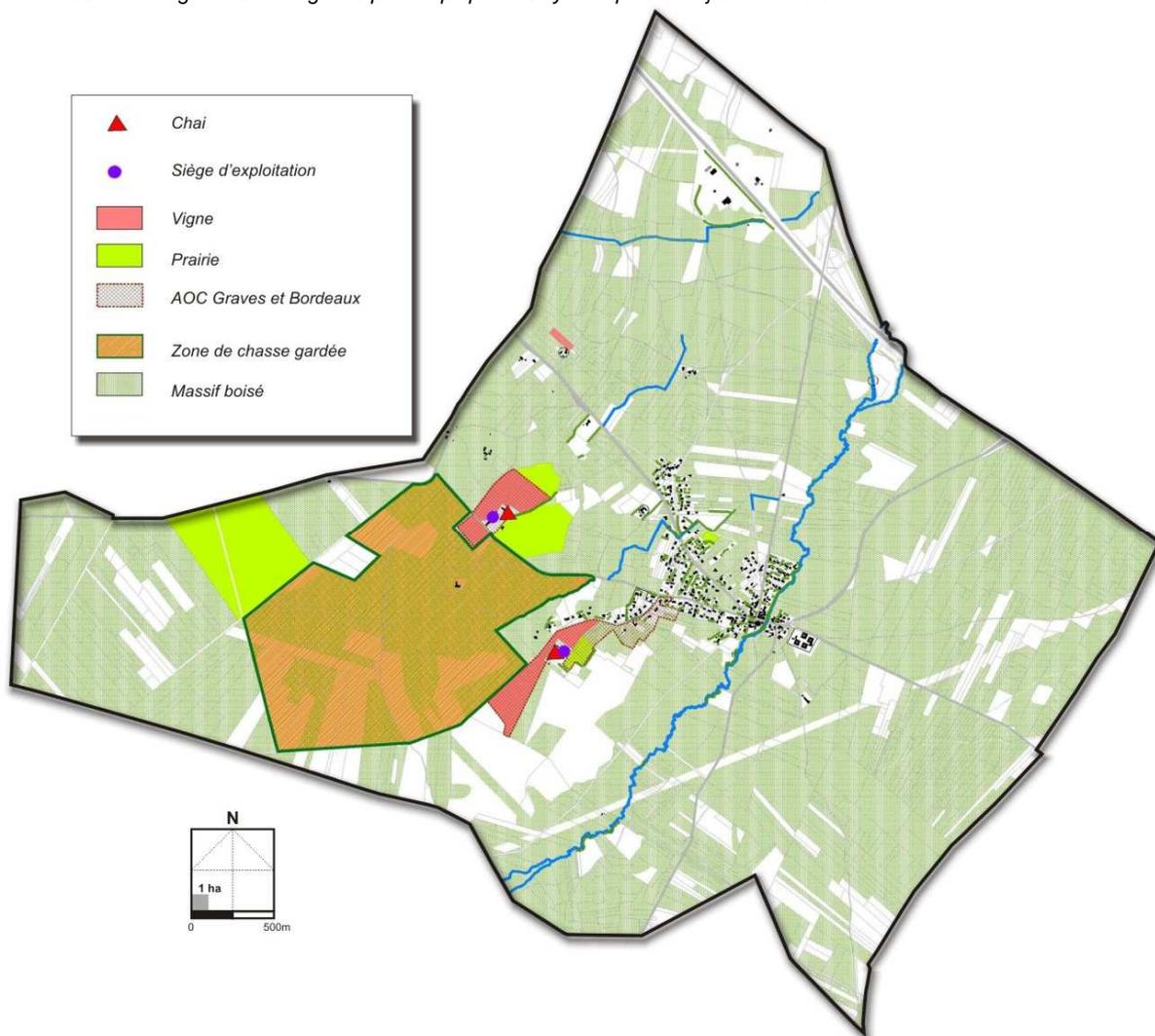
En 2010, l'AOC Graves supérieur/Bordeaux Graves couvre 28,9ha des 1894ha de la commune (soit 15,2% du territoire) ;

La commune compte donc 1 viticulteur qui élabore son vin, vendu à la propriété ou au négoce.

Un autre chai (celui du château Lugaud) ayant une activité pour un viticulteur extérieur est donc recensé. L'exploitation professionnelle n'exprime pas de besoin en terme de nouveaux bâtiments agricoles.

## **Les entités agricoles : approche spatiale**

Identifier des entités agricoles homogènes pour expliquer les dynamiques et enjeux en cours



**Schématisme de l'activité agricole sur le territoire, d'après inventaire 2008**

### **Les caractéristiques de l'agriculture communale**

Les activités agricoles sont aujourd'hui réduites au minimum avec une exploitation professionnelle en filière viticole. Ce territoire est fortement marqué par la forêt, les enclaves agricoles restent ponctuelles et en régression. La tradition agricole locale est devenue marginale et se maintient grâce à l'activité viticole. La difficulté d'adaptation d'activité agricole dans le contexte économique contemporain est largement illustrée dans ce type de territoire où la productivité reste limitée. Si la concurrence avec le développement urbain est aujourd'hui peu intense et ne suffit pas à expliquer cette situation : le versant économique en étant une des explications essentielles. L'option vers la qualité des productions pourrait être à l'avenir un facteur de diversification si toutefois le développement urbain est suffisamment maîtrisé.

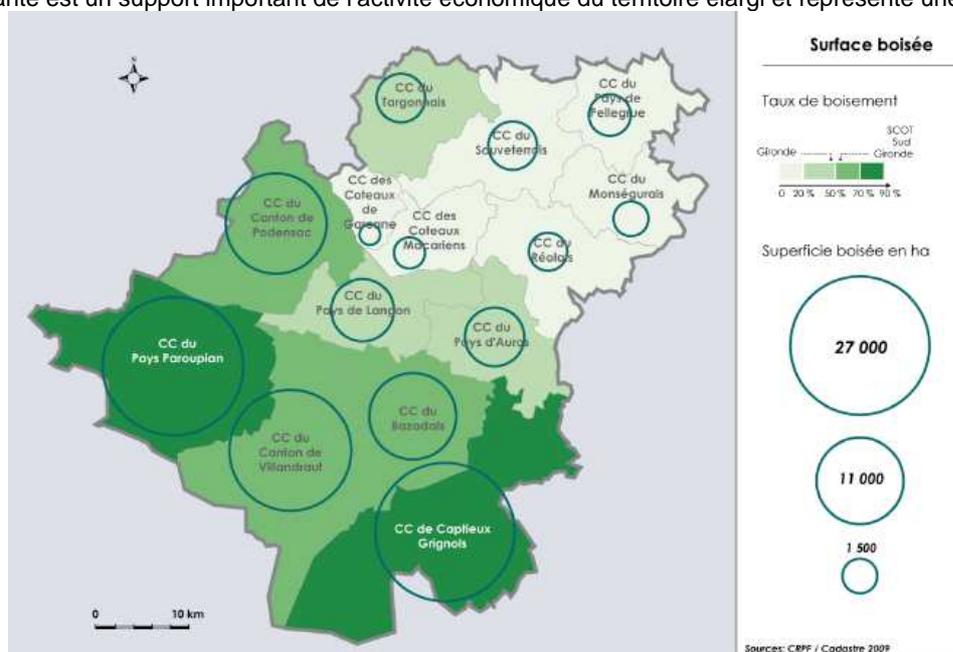
### **Perspectives**

L'agriculture communale s'inscrit dans un espace forestier en marge d'un grand terroir viticole de qualité, à sur un territoire d'influence de l'agglomération bordelaise, induisant une pression foncière à venir. Une seule exploitation professionnelle s'est maintenue sur ce territoire, grâce sans doute à la reconnaissance du terroir par une délimitation AOC, réduite mais permettant cette activité, sur une surface non viable à terme. Un viticulteur extérieur exploite les vignes du château Lugaud qui a arrêté son activité. Le potentiel agricole, si réduit soit-il devra faire l'objet d'une protection soutenue au regard d'une part de la qualité du terroir (AOC), et l'importance des espaces de prairies pour la biodiversité, et la nécessité de permettre pour l'avenir l'installation de nouvelles activités agricoles. Les nombreux édifices agricoles ou dépendances rurales inutilisés mériteront une réflexion quant à leur devenir, eu égard à leur valeur patrimoniale notamment.

Enfin, une attention sera à porter sur les zones de proximité entre vignes et habitation, l'exploitation de la vigne induisant des nuisances.

## I.5.2 – LA SYLVICULTURE

La commune de **St Michel de Rieufret** dispose d'une surface boisée importante qui couvre plus de 85% du territoire. Cette surface s'inscrit dans l'entité forestière des landes de Gascogne et est le support d'une activité économique sylvicole en questionnement : diversification développement des filières bois-énergie... Cette composante est un support important de l'activité économique du territoire élargi et représente une identité forte.



|                       | Sylviculture et exploitation forestière |            | Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles |            | Industrie du papier et du carton |            | Fabrication de meubles |            |
|-----------------------|---|------------|--|------------|----------------------------------|------------|------------------------|------------|
|                       | Etablissements                          | Effectifs  | Etablissements   | Effectifs  | Etablissements                   | Effectifs  | Etablissements         | Effectifs  |
| Bazadais              | 70                                      | 50         | 6  | 241        | 1                                | 139        | 5                      | 3          |
| Canton de Podensac    | 63                                      | 4          | 12   | 61         | -                                | -          | 10                     | 4          |
| Canton de Villandraut | 91                                      | 13         | 3  | 81         | 1                                | 24         | 1                      | -          |
| Captieux Grignols     | 159                                     | 36         | 12   | 158        | 1                                | 36         | 4                      | -          |
| Côteaux de Garonne    | 6                                       | -          | 1  | -          | -                                | -          | 4                      | -          |
| Côteaux Macariens     | 2                                       | -          | 1  | -          | -                                | -          | 4                      | -          |
| Monségurois           | 7                                       | 1          | 2  | 4          | -                                | -          | 1                      | -          |
| Pays d'Auros          | 25                                      | 16         | 1  | 9          | -                                | -          | 0                      | -          |
| Pays de Langon        | 37                                      | -          | 10   | 42         | -                                | -          | 6                      | 1          |
| Pays de Pellegrue     | 2                                       | -          | 2  | 14         | 1                                | -          | 1                      | -          |
| Pays Paroupien        | 129                                     | 8          | 3  | 67         | -                                | -          | 1                      | -          |
| Réolais               | 9                                       | -          | 5  | 46         | -                                | -          | 8                      | 118        |
| Sauveterrois          | 4                                       | 2          | 2  | 2          | -                                | -          | 2                      | 1          |
| Targonnois            | -                                       | -          | 2  | -          | -                                | -          | 3                      | 1          |
| <b>Total général</b>  | <b>604</b>                              | <b>130</b> | <b>62</b>  | <b>725</b> | <b>4</b>                         | <b>199</b> | <b>50</b>              | <b>128</b> |

Sources : INSEE CLAP 2010 / Traitement CODE 2013

Sur le canton de Podensac, on recense de nombreux établissements en lien avec l'exploitation forestière, et d'une façon générale, ce secteur est largement représenté en Sud-Gironde.

### **I.5.3 – LES AUTRES ACTIVITES**

---

En Gironde, le Schéma de Développement Commercial a été adopté par arrêté préfectoral en date du 21 avril 2006.

#### **Les activités artisanales et industrielles**

Les activités économiques sur le territoire communal regroupent environ 80 emplois répartis dans les structures suivantes:

- Auto Grill
- Epicerie, Bar
- 2 Stations-services
- Salon de coiffure
- Vente de vins
- Fruits et légumes
- Traiteur

Il n'existe pas de zone d'activité sur la commune, mais la Communauté de Communes du canton de Podensac dispose sur son territoire, d'une zone d'activités économiques située sur les communes de Cérons et d'Illats, à proximité de l'A64.

Les activités artisanales regroupent :

| <b>Activité</b> | <b>Nombre</b> |
|-----------------|---------------|
| Maçon           | 1             |
| Peintre         | 1             |
| Electricité     | 1             |
| Charpentier     | 1             |

7 commerces sont implantés sur la commune.

### **I.5.4 – L'ACCUEIL ET LE TOURISME**

---

La commune se situe en marge des grandes destinations locales mais représente un village de qualité à valoriser.

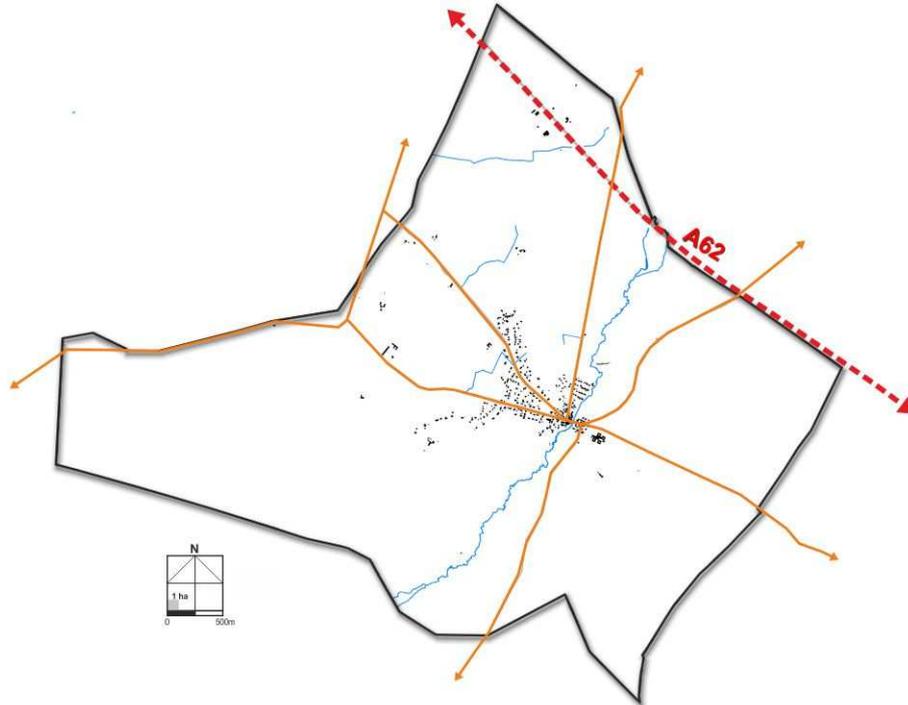
La commune possède un bar/épicerie et quelques hébergements :

| <b>Restauration – Hôtellerie-Gîtes</b> | <b>Total capacité :</b>                |
|--|--|
| Bar                                    |  |
| Chambres d'hôtes « La Canissière»      | 3 chambres (capacité max. 7 personnes) |
| Chambres d'hôtes « La Chenaie»         | 2 chambres (capacité max. 8 personnes) |

| Constat   | Enjeux  |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une croissance démographique constante et s'intensifiant avec une structure de population à consolider mais assurant un renouvellement naturel</li> <li>• Une attractivité du territoire exprimée par les soldes migratoires en augmentation et l'influence de l'aire métropolitaine bordelaise</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recouvrir ou assurer un équilibre générationnel pour enrayer le vieillissement des populations</li> <li>• Maîtriser l'attractivité territoriale en organisant le territoire et en l'adaptant aux besoins des populations (logement, équipement public, transport...)</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un parc de logement peu diversifié</li> <li>• Un parc locatif faible et l'absence de logement social référencé</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la diversité du parc de logement (taille, locatif, accession, individuel/collectif, personnes âgées)</li> <li>• Se donner des objectifs en termes de part du parc locatif pour maîtriser la concurrence avec le statut en propriété</li> <li>• Trouver un équilibre convenable entre objectif de densification, d'économie de l'espace et physionomie de ce territoire, et cadre de vie</li> <li>• Prévoir les formes urbaines, la qualité des espaces publics, les liaisons pour maintenir le caractère de vie de village très fort aujourd'hui.</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tissu économique modeste mais se développant</li> <li>• Une spécialisation viticole ponctuelle mais forte</li> <li>• Un massif forestier en difficulté</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversifier le tissu économique local</li> <li>• Assurer le maintien d'une agriculture adaptée à ces territoires et réfléchir à la diversification</li> <li>• Maintenir le massif forestier pour ses fonctions économiques, écologiques, sociales et culturelles</li> <li>• Réflexion sur les moyens de transports durables et les services et commerces de proximité</li> </ul>   |

I.6.1 - LE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

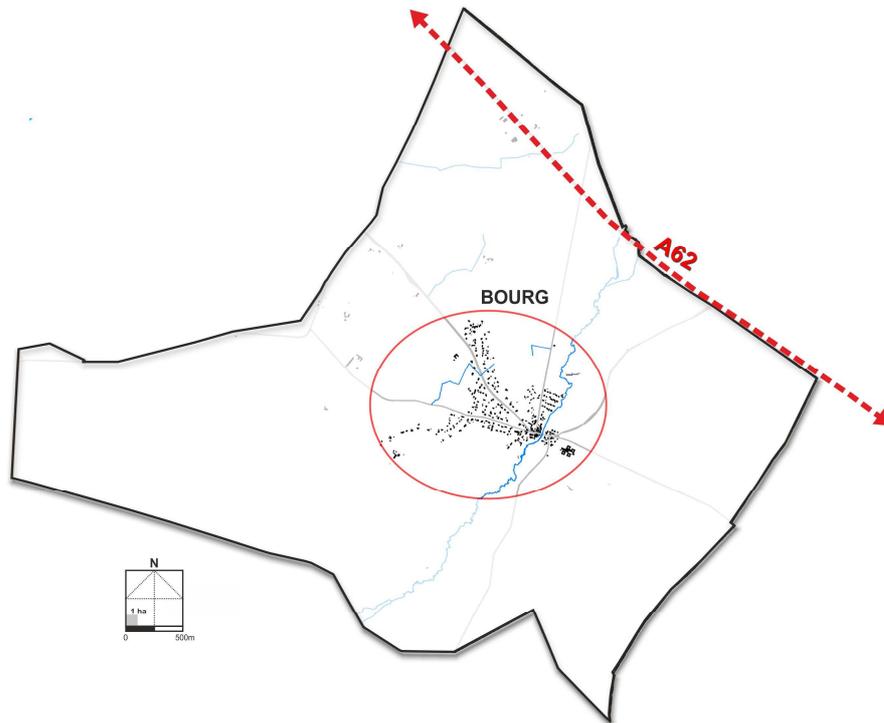
Le territoire de **St Michel de Rieufret** présente globalement une implantation urbaine groupée au village ou sur les proches quartiers, le massif forestier étant quasiment vierge.



Localisation du bâti sur le territoire

L'organisation du territoire communal associe le bourg constitué autour de son église, et quelques autres quartiers plus ou moins en continuité, dans la clairière centrale du village.

L'autoroute a impliqué la mise en place d'une aire spécifique liée à cette infrastructure.





Dans le détail, l'ensemble urbain du village regroupe plusieurs séquences urbaines spécifiques

### SÉQUENCES PAYSAGÈRES

- 1- Bourg ancien urbanisation en retrait de la voie
- 2- Bourg ancien urbanisation proche de la voie
- 3- Urbanisation en lanière le long du Rieufret
- 4- Espace à dominante végétale/Parc
- 5- Bourg bocager
- 6- Extension urbaine récente ambiance pavillonnaire
- 7- Extension urbaine à ambiance boisée
- 8- Espace de transition (faux bourg)
- 9- Coulée verte du Rieufret



Coulée verte du Rieufret



Parc et espace végétal majeur dans le tissu urbain

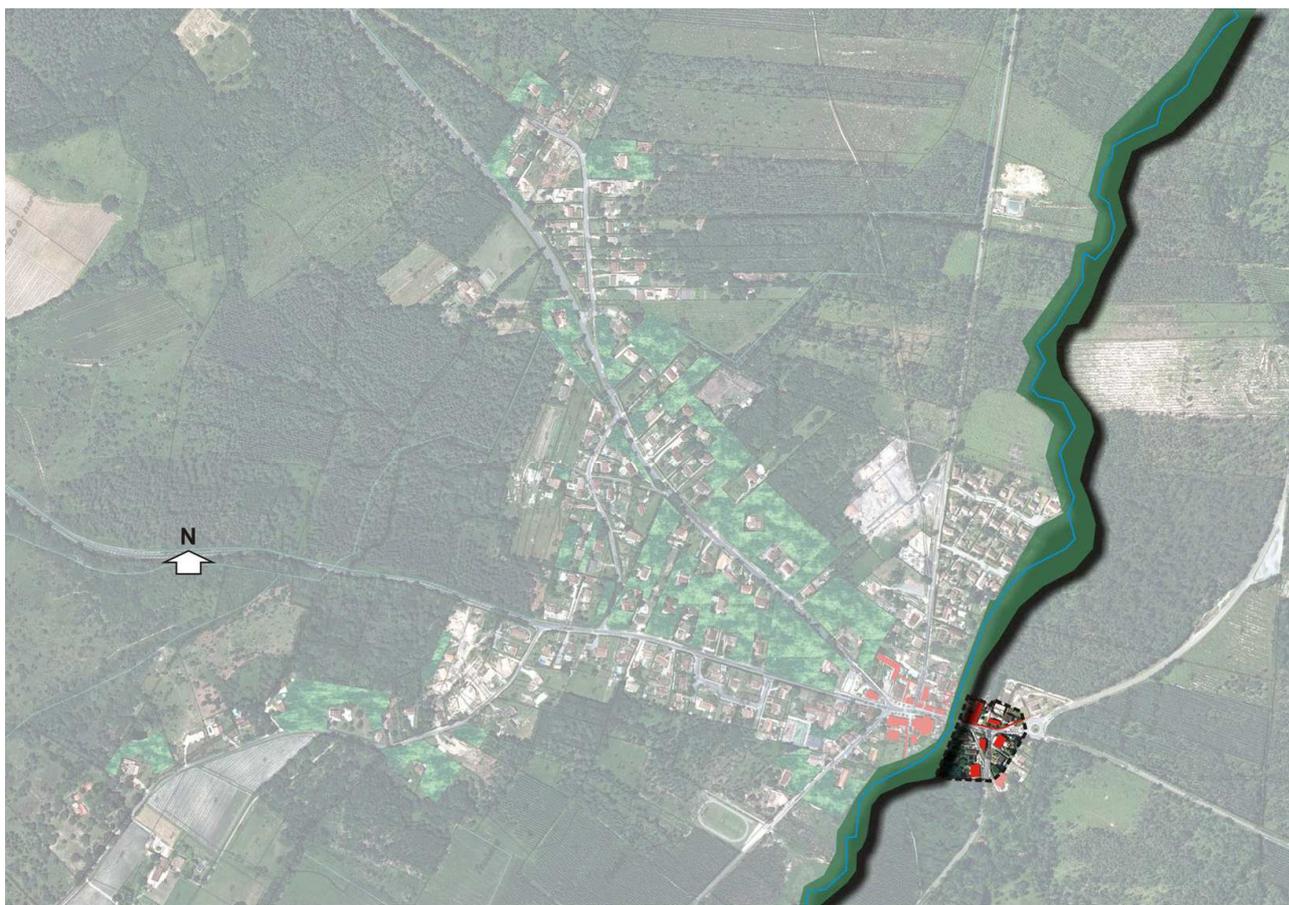


Patrimoine bâti

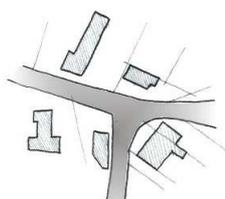


Coupure de l'urbanisation  
Entrée de village structurante

## Le bourg ancien : en retrait de la voie



### 1- Bourg ancien urbanisation en retrait de la voie



Coulée verte du Rieufret



Parc et espace végétal majeur dans le tissu urbain



Patrimoine bâti

Cette partie du bourg ancien présente une implantation bâtie lâche avec de grands espaces libres végétalisés. La lisière avec le cours d'eau forment une coulée verte très prégnante.

Le bourg ancien se décompose en deux entités distinctes séparées physiquement par le Rieufret, ruisseau traversant le village auquel il a donné son nom.

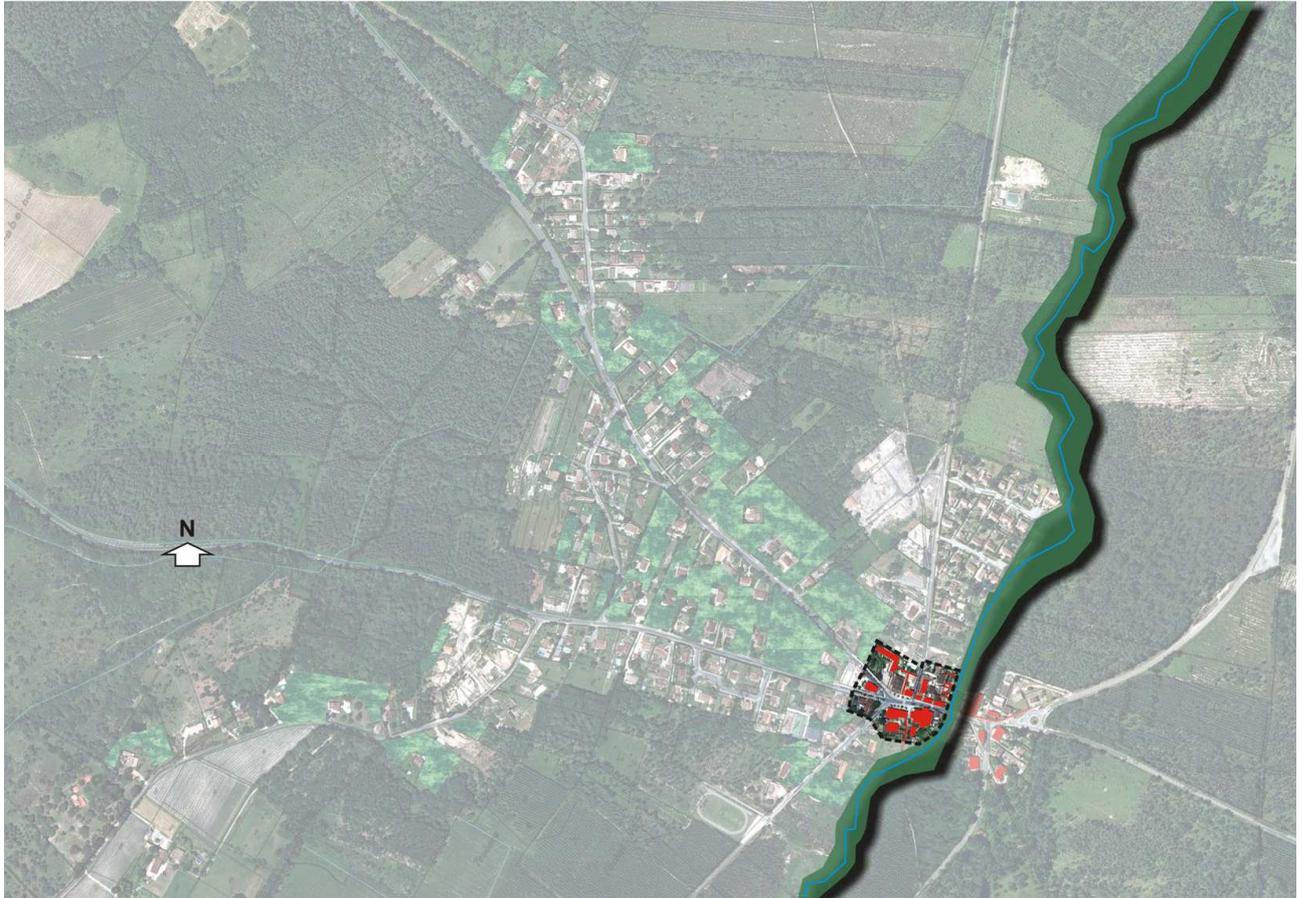
Sur cette partie, les maisons sont des habitations formant regroupement autour du carrefour constitué par les voies de circulations.

Leur implantation proche de la voie participe à l'effet de bourg et contribue à marquer cette « entrée » comme élément structurant.

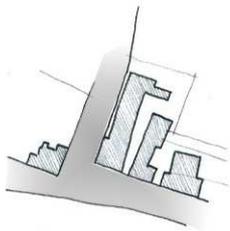
Il est à noter l'environnement forestier immédiat formant un véritable écrin et qui participe à marquer le bourg par sa limite physique.



## Le bourg ancien : proche de la voie



### 2- Bourg ancien urbanisation proche de la voie



Coulée verte du Rieufret



Parc et espace végétal majeur dans le tissu urbain



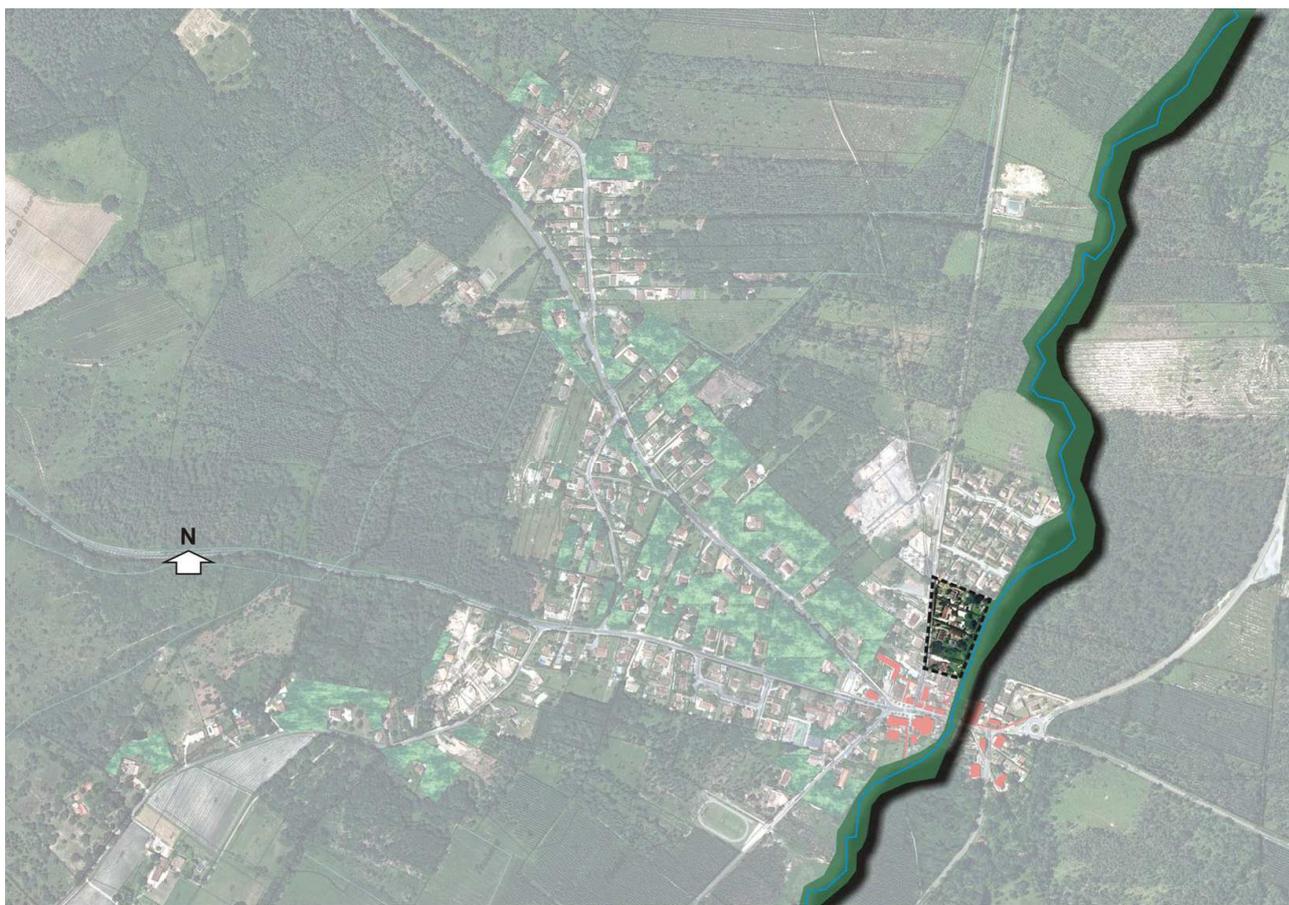
Patrimoine bâti

Après le franchissement du Rieufret depuis la première séquence, le cœur de village s'apprécie du fait de la disposition en bordure de voie du bâti, délimitant l'espace public par l'effet de façade. La densité apparaît plus forte, la place centrale marque le caractère du cœur de village. Cette autre partie du bourg ancien qui se situe à l'Ouest du Rieufret est quant à lui le siège des bâtiments publics importants. On y trouve l'église, la mairie, l'école ainsi que la salle des fêtes, et le commerce du bourg.

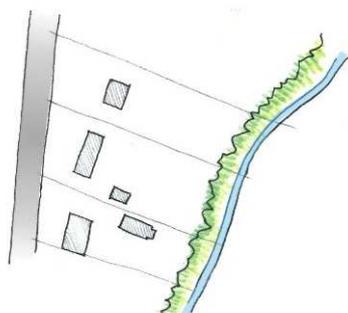
Ancré au croisement des voies de circulations, son environnement immédiat est constitué de logements, qui se sont implantés au fil du temps le long des différentes routes qui partent en étoile de ce centre bourg.



## Le long du Rieufret



### 3- Urbanisation en lanière le long du Rieufret



Coulée verte du Rieufret



Parc et espace végétal majeur dans le tissu urbain



Patrimoine bâti

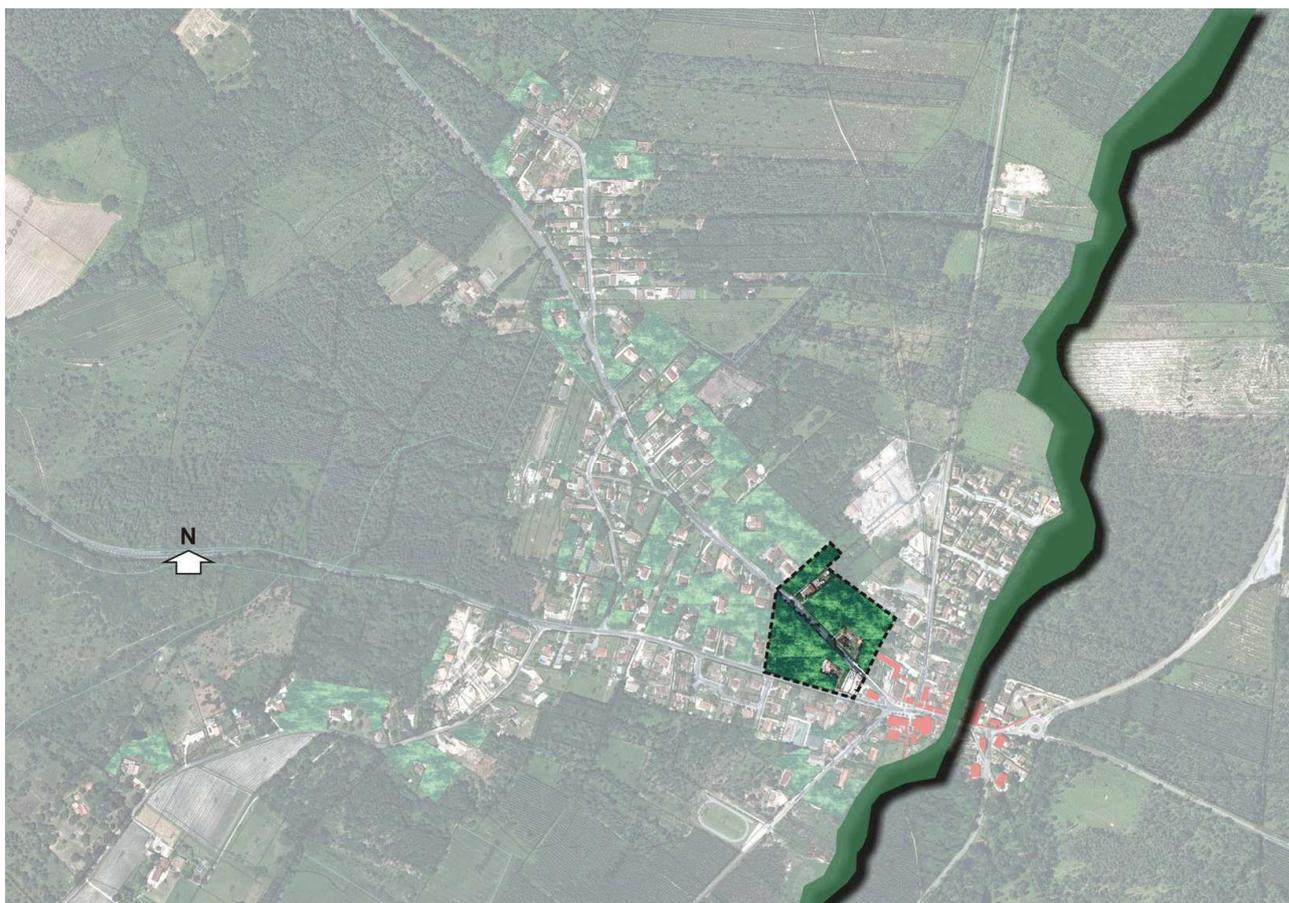
La disposition urbaine au cœur du village s'est inspirée des lieux : au bord du Rieufret, le parcellaire en lanière avec des jardins potagers bénéficiant de la présence d'eau est un exemple d'implantation identitaire avec de magnifiques espaces en lien avec le ruisseau : potagers fleuris

Le Rieufret atteste de sa présence par cette rupture dans le bourg ancien , mais également par la présence de maisons implantées sur un parcellaire en lanières disposées perpendiculairement à la rivière.

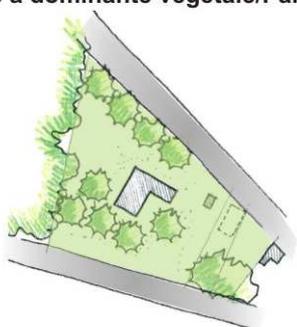
C'est un des rares espaces de rapport direct à la rivière, par la succession des jardin dont les clôtures permettent une vision globale par leur effet de transparence.



## Les espaces verts du centre bourg



### 4- Espace à dominante végétale/Parc



Coulée verte du Rieuffret



Parc et espace végétal majeur dans le tissu urbain



Patrimoine bâti

En limite du bourg ancien, cette zone boisée à physionomie de parc forme un ensemble qualitatif (bâti associé d'intérêt) qui se singularise du cœur de village et fait la transition avec les zones de développement plus récentes du bourg bocager.

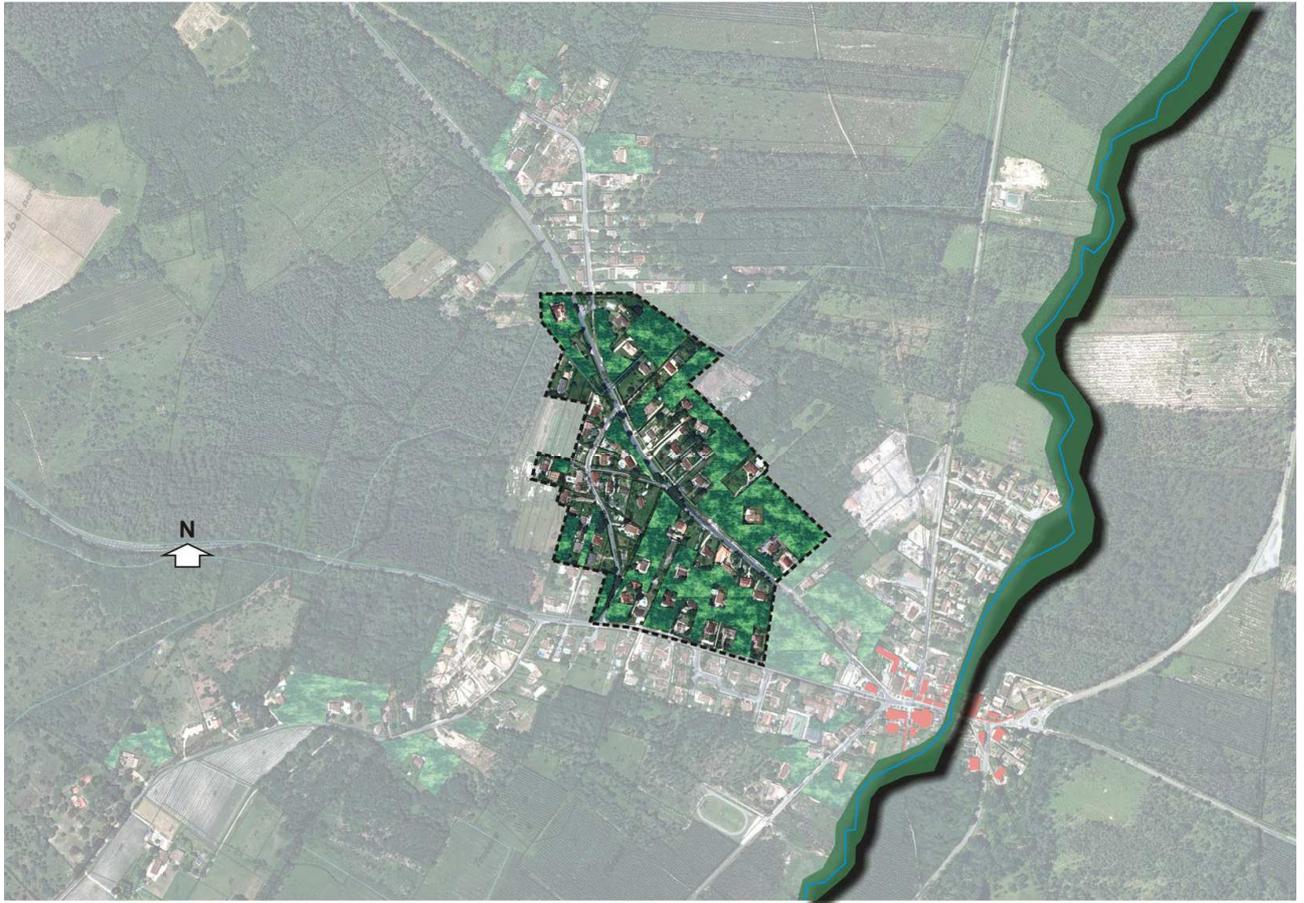
Une caractéristique du centre bourg de Saint Michel de Rieuffret est la présence importante du végétal., notamment dans la première couronne urbaine autour du noyau central historique.

Il s'agit de maisons bâties au milieu de parcs et paysagèrement dominées par les arbres de hautes tiges qui forment une empreinte importante dans la perception du lieu.

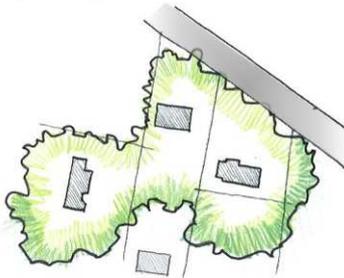
Le rapport à l'espace public, par les effets de clôtures en harmonie avec les maisons est également un élément de perception qui participe à la qualité du lieu.



## Le bourg bocager



### 5- Bourg bocager



Coulée verte du Rieufret



Parc et espace végétal majeur dans le tissu urbain



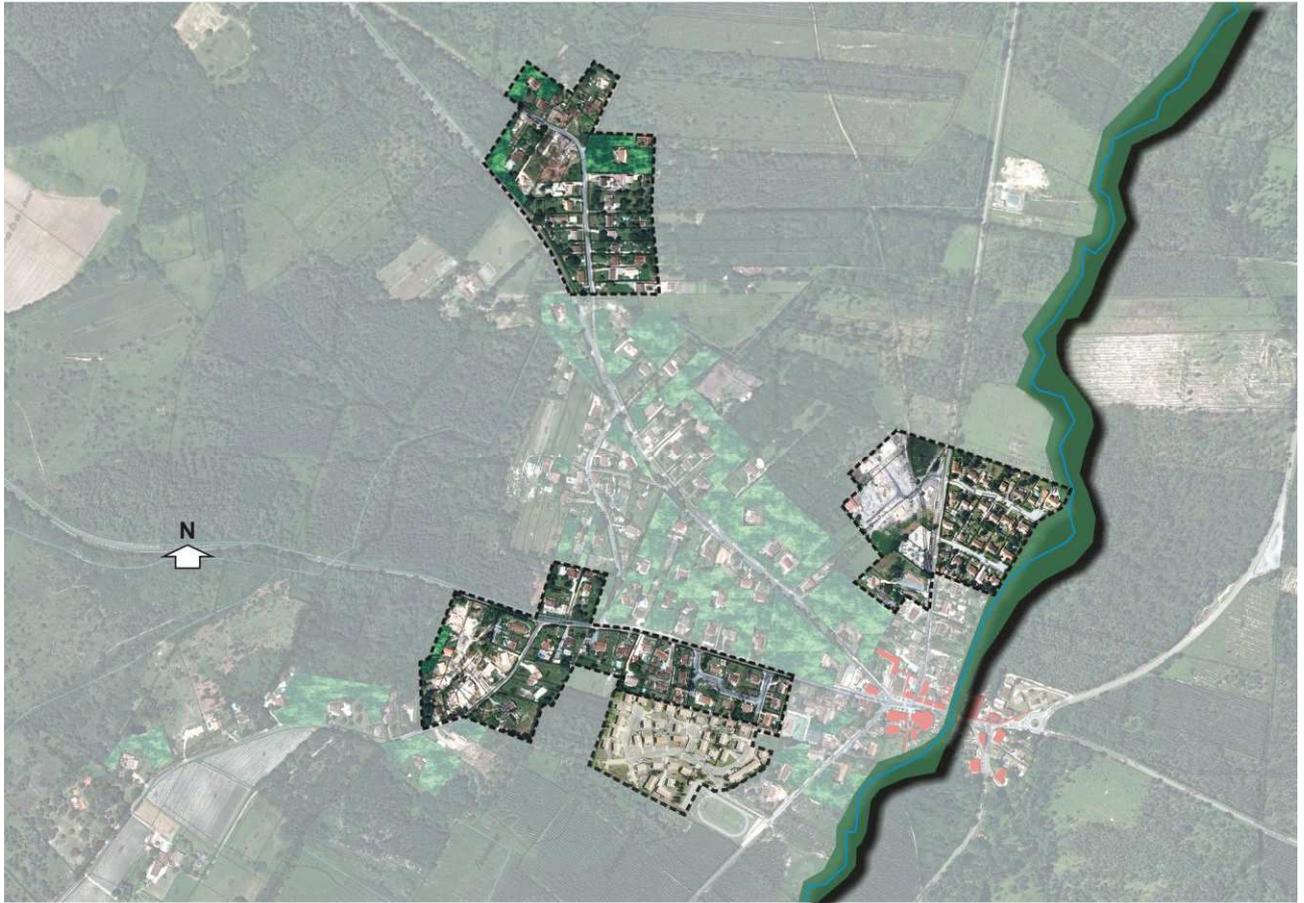
Patrimoine bâti

Ces espaces de développement récent pavillonnaire ont conservé une trame végétale dense formant un maillage bocager très marquant.

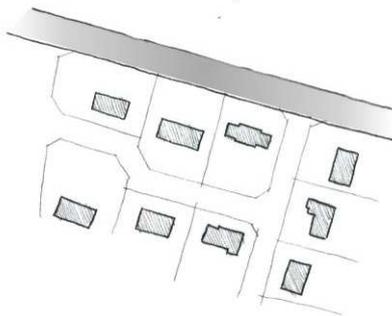
Au-delà des espaces strictement de centre bourg des quartiers d'habitations se sont développés avec une présence du végétal importante. L'ensemble de ces parcelles forment un effet de bocages du également à la variété du parcellaire et des implantations de maisons qui n'imposent pas u ordre systématique mais contribue à une variété de perceptions différentes allant même jusqu'à presque masquer la présence des bâtiments au profit du végétal.



## L'extension urbaine récente



### 6- Extension urbaine récente pavillonnaire



Coulée verte du Rieufret



Parc et espace végétal majeur dans le tissu urbain



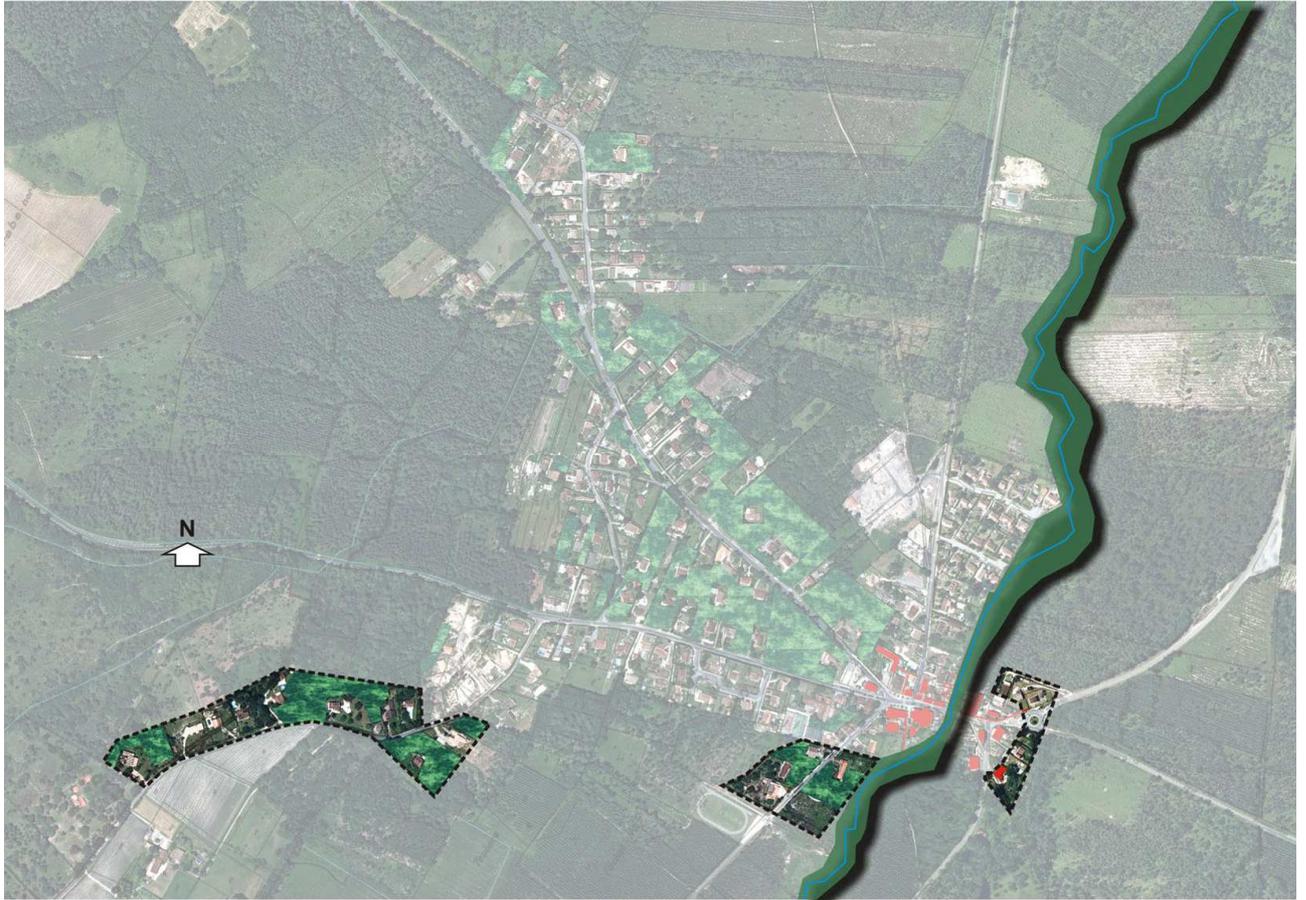
Patrimoine bâti

Les extensions récentes sont plus denses et moins marquées par la trame boisée ; elles sont toutefois limitées par les lisières forestières qui encadrent le village.

Les types d'implantation sont moins « issu des lieux » et plus banalisant car motivés par une vision qui reste à l'échelle de la parcelle du projet sans intégrer la logique à l'échelle du village.

Une période plus récente a vu la réalisation de lotissements sur des parcelles plus petites et avec une conception qui ne les relie pas toujours à leur environnement. Les voiries en impasse sont en effet légion dans ce type d'urbanisation faite par ensembles.

Le rapport au site n'est plus si lié à ce dernier que cela, moins identitaire, il en résulte une perception plus marquée des habitations accentuée par une diversité de style notamment au plan architectural, que ce soit dans les formes, couleurs, matériaux.



## 7- Extension urbaine à ambiance boisée



Coulée verte du Rieufret



Parc et espace végétal majeur dans le tissu urbain



Patrimoine bâti

Ces espaces en lisière de forêt ont conservé l'ambiance forestière et font ainsi la transition entre le bourg et l'espace forestier périphérique.

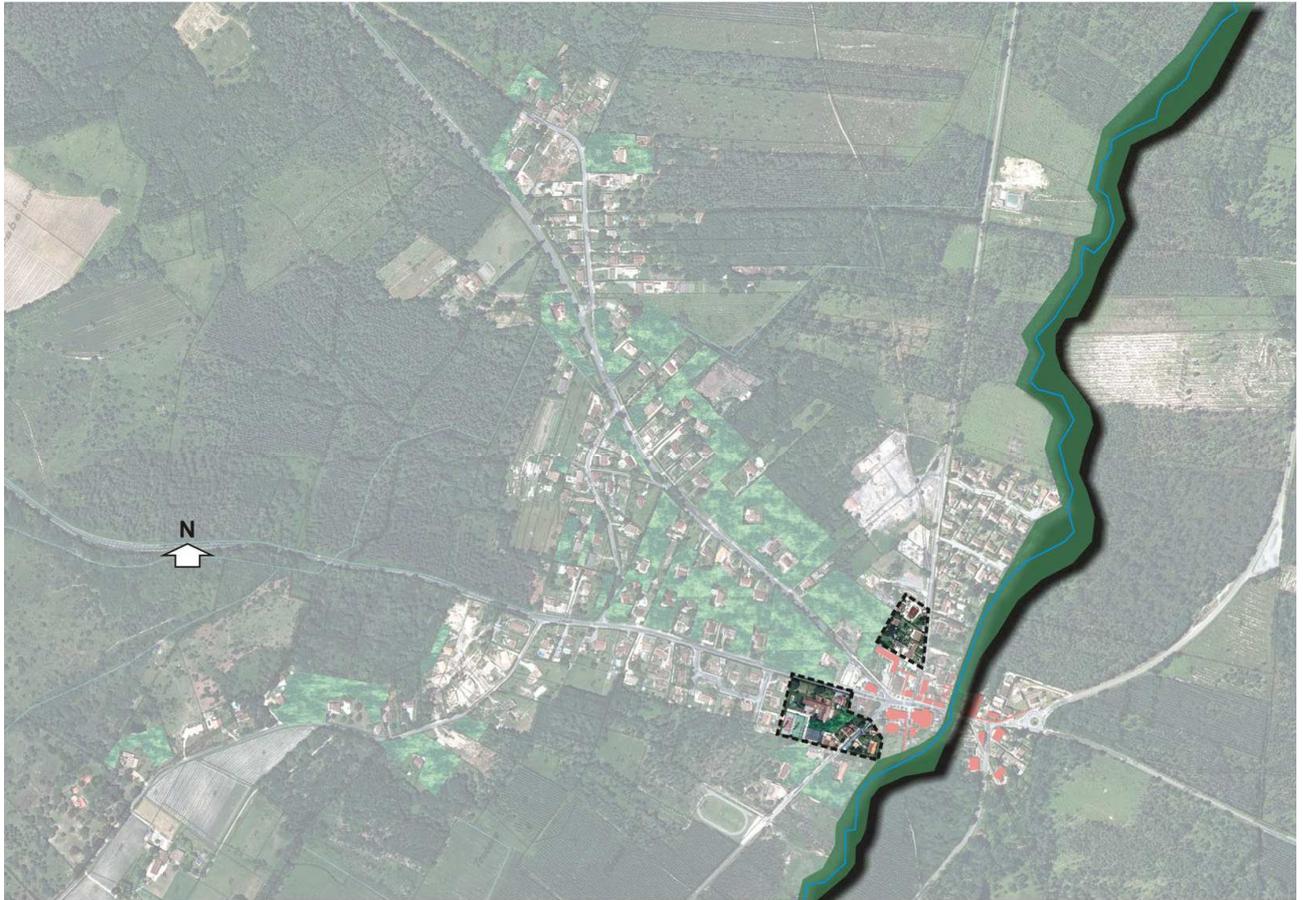
Certains lieux apparaissent comme des espaces de transition avec la forêt qui forme un véritable écrin au bourg de **St Michel de Rieufret**.

La forêt vient alors s'encaster dans les parcelles bâties à moins que cela soit le contraire.

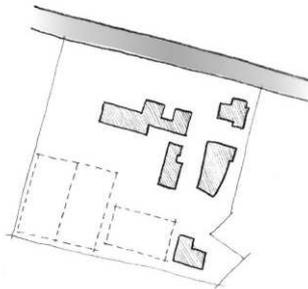
Ces espaces sont d'aspect plus forestier qu'urbain et assurent la transition.



**L'espace de transition**



**8- Espace de transition (faux bourg)**



Coulée verte du Rieufret



Parc et espace végétal majeur dans le tissu urbain



Patrimoine bâti

Ces petites séquences illustrent les premiers espaces de développement à partir du bourg ancien : l'implantation bâtie suit une logique singulière avec une densité notable. Ces zones font la charnière entre centre ancien et quartiers récents pavillonnaires.

Egalement espaces de transitions certaines parcelles ne s'apparentent pas aux catégories d'implantations urbaines décrites précédemment. Leur aspect plus isolé participe à des caractéristiques spécifiques notamment dues aux fonctions qu'elles abritent, l'école, avec les équipements sportifs par exemple. Cela induit des séquences paysagères à part.



## 1.6.2 – LE SECTEUR DE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE

---

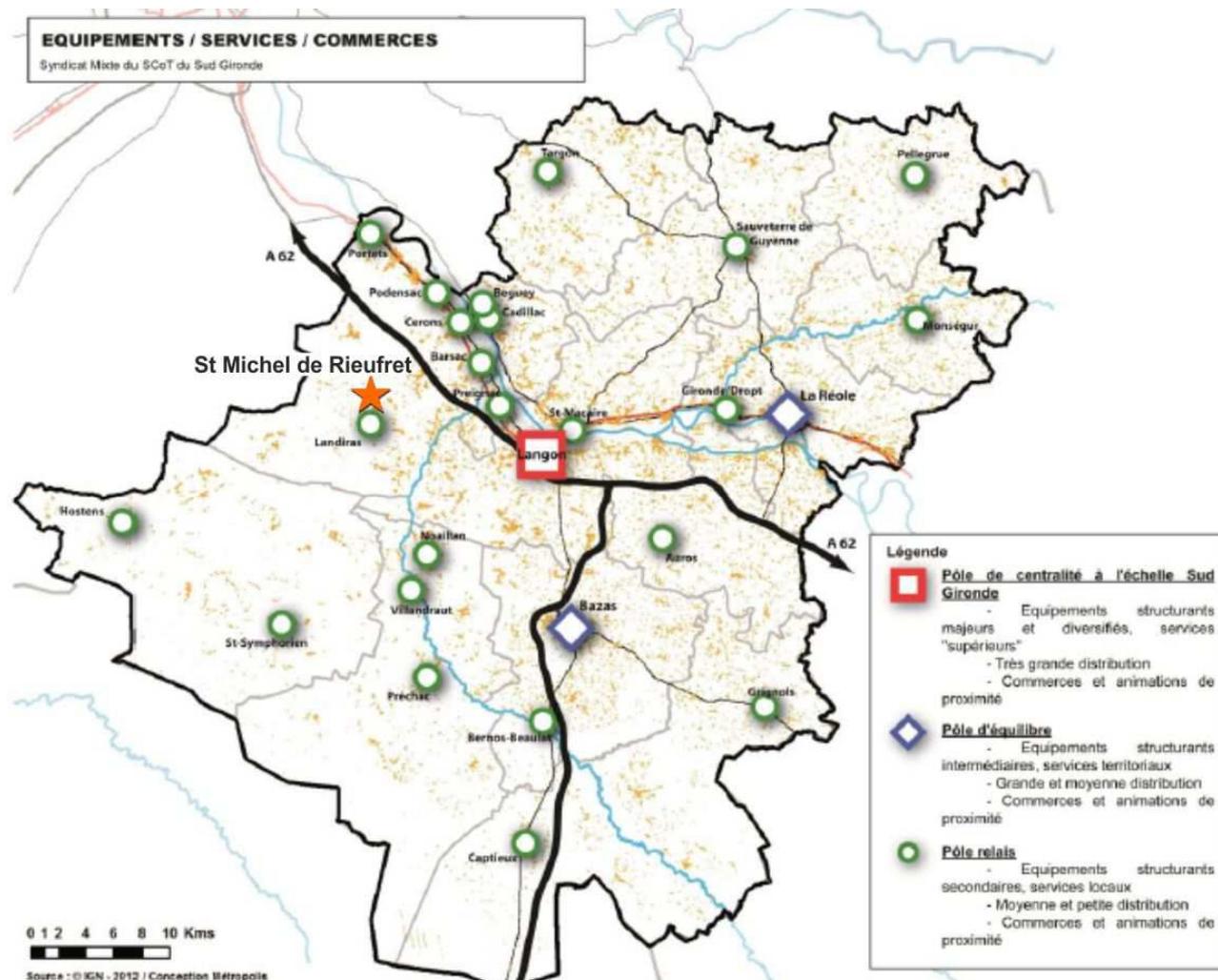
L'activité se traduit sous la forme de la zone de l'aire de l'autoroute qui se situe au Nord du territoire communal. Cette zone existe déjà et a été réalisée dans le cadre de l'intérêt général.



## I.7 – LES SERVICES ET EQUIPEMENTS PUBLICS

### I.7.1 – LES SERVICES ET EQUIPEMENTS PUBLICS

La situation de **St Michel de Rieufret** par rapports aux bassins de vie répertoriés dans le SCOT Sud gironde est relativement satisfaisante en termes de proximité géographique malgré l'absence de transports collectifs réguliers.



#### L'enseignement public et l'accueil de l'enfance

##### **Enseignement public**

La commune dispose d'un établissement sur la commune :

- Maternelle
- Primaire

Une classe supplémentaire a été ouverte à la rentrée scolaire 2014-2015.

Avec un effectif moyen par classe de 20 élèves, la capacité du groupe scolaire est suffisante.

Les repas sont assurés dans le restaurant scolaire situé dans l'établissement.

Une garderie accueille les élèves fréquentant l'école, du Lundi au Vendredi (à partir de 7h00 du matin et jusqu'à 18h45)

Pour le secondaire, collèges situés à Podensac et lycées à Langon. Un ramassage scolaire journalier (au titre du département) est assuré pour le collège de Podensac.

##### **Crèche**

Une maison d'assistances maternelles (MAM) doit ouvrir à la rentrée 2016, il existe sur le territoire intercommunal 3 établissements (Illats et Portets).

##### **Centre de Loisirs Sans Hébergement municipal**

Il existe 6 centres sur le territoire intercommunal, qui accueillent les enfants en période scolaire et pendant les vacances.

## Les services publics

### Mairie

L'ensemble des services publics tels que pompiers, gendarmerie, impôts, Équipement, Poste, se trouvent sur les communes de Podensac et Cabanac

Les services sociaux sont assurés par le biais du Centre Communal d'Action Sociale qui s'occupe des dossiers administratifs, les structures de Langon (ANPE, assistantes sociales, aide aux personnes âgées) viennent en complément, ainsi que la Mission Locale pour les jeunes à Cadillac.

## Les équipements publics

Les équipements publics permettent le déroulement de nombreuses activités générant des lieux de rencontre et du lien social :

### Activités associatives générales

Maison des Associations (40 personnes)

Salle polyvalente (160 personnes)

### Equipements culturels

Eglise paroissiale Saint Michel (propriété communale). Eglise protégée au titre des Monuments Historiques.

### Equipements sportifs et de loisirs

1 terrain de football à 7 avec une piste d'athlétisme

1 terrain de basket-ball

1 terrain de pétanque 12 pistes et un local

3 terrains de tennis, 1 mur d'entraînement et un club-house

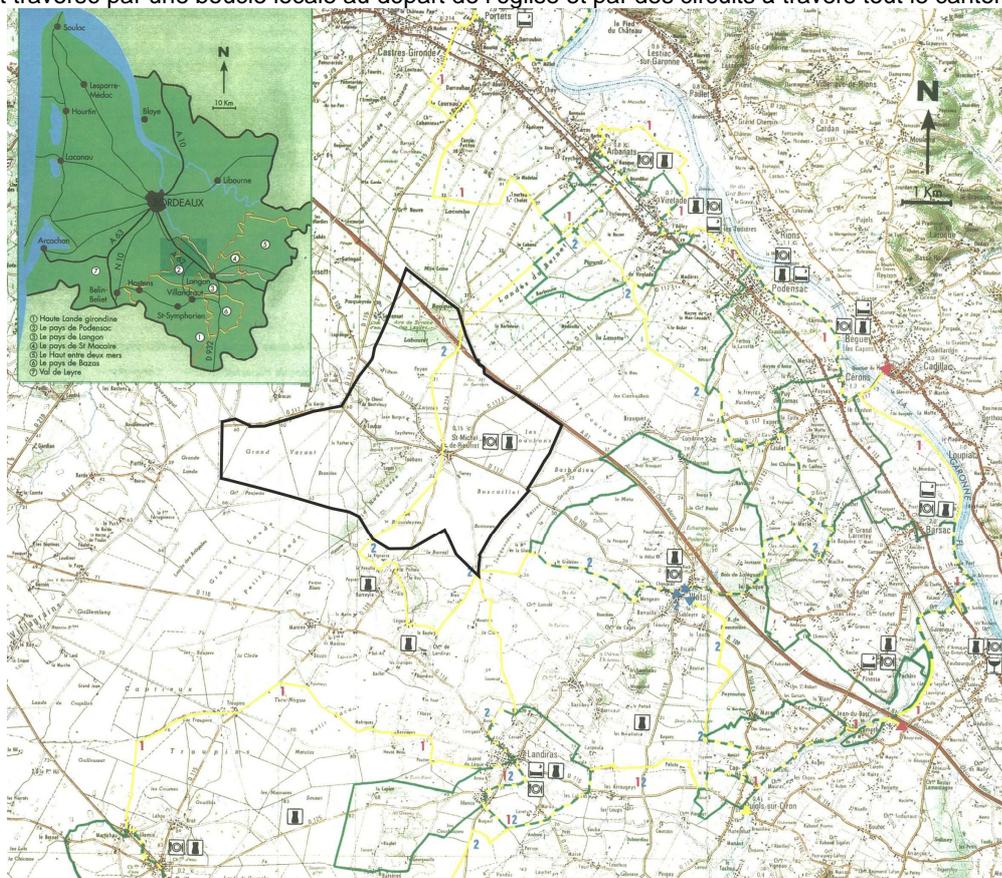
1 parc public derrière la mairie

La construction d'une salle de motricité/Maison des associations est à l'ordre du jour.

**Un centre bourg bien doté et organisé sur la convivialité, la sécurité, les mobilités, les services, commerces, vecteur d'une unité de village**

## Culture et loisirs

Le village est traversé par une boucle locale au départ de l'église et par des circuits à travers tout le canton.



Localisation des chemins de randonnées (trait jaune et vert)

### Les Transports

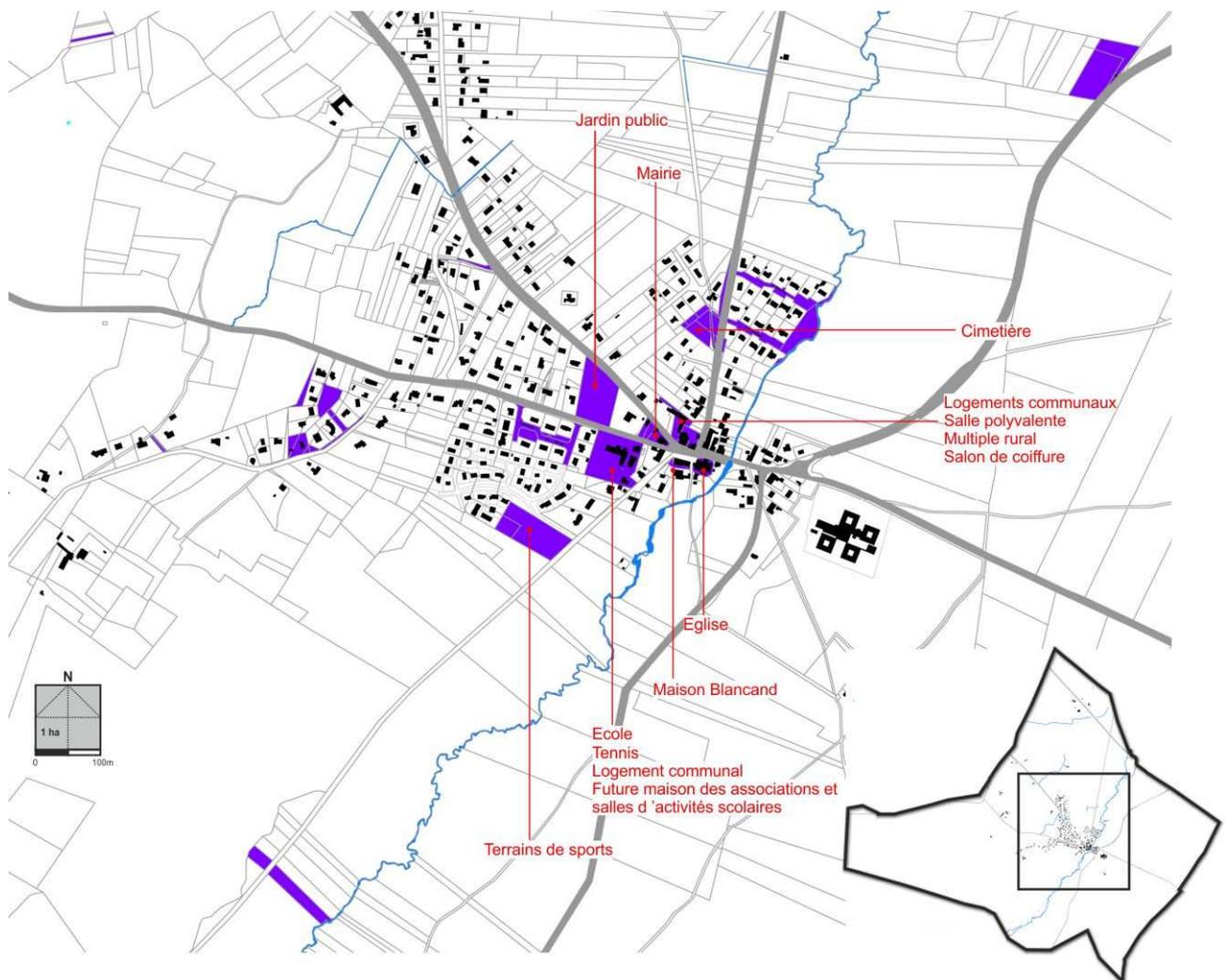
La commune ne dispose pas de transports collectifs et la voiture reste le moyen incontournable de déplacement au-delà des quartiers et du bourg.

### Les Associations

Le tissu associatif est important et anime de nombreuses activités et festivités sur la commune tout au long de l'année. Les structures communales permettent le déploiement de ces activités de façon très satisfaisante.

- Gym Détente
- Maison des jeunes et de la culture
- Club de l'Age d'Or
- Association de Chasse
- Qi Gong
- La Boule St Micheloise
- Rumeur d'envie
- Tennis club du Rieufret

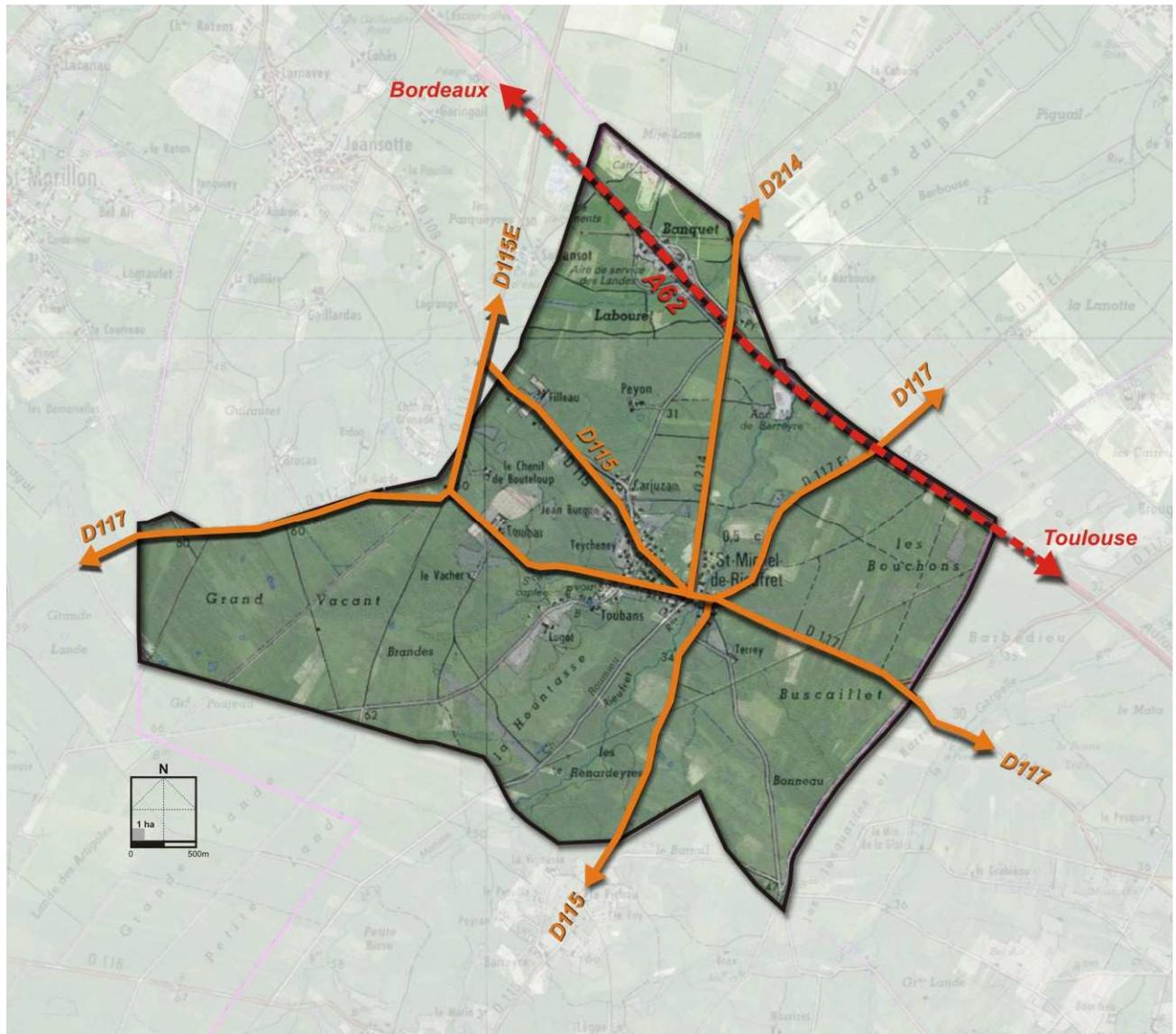
## I.7.3 – LES PROPRIETES COMMUNALES



La commune dispose de foncier dans le bourg au niveau des édifices communaux (église, école, salle communale, mairie).

## I.7.4 – RESEAUX, MOBILITE, ENERGIE

### LE RESEAU VIAIRE ET LES MOBILITES



**Schématisme des voies principales**

**St Michel de Rieufret** est irriguée par un réseau important de routes départementales. La commune est également traversée dans sa partie Nord par l'Autoroute A62;

En vue d'optimiser le fonctionnement de la voirie départementale et de limiter les nuisances et risques d'accident, le conseil Général a prescrit par sa délibération du 18 décembre 1991 des marges de recul de part et d'autre des axes de la voirie départementale pour l'implantation de nouvelles constructions selon les normes ci-dessous:

- Routes départementales de 3ème catégorie, la RD 214
  - habitation: 15 mètres de l'axe,
  - autres: 10 mètres de l'axe
- Routes départementales de 4ème catégorie, les RD 109, 115, 115E10, 117, 117E1 et 214E8:
  - habitation: 10 mètres de l'axe,
  - autres: 8 mètres de l'axe.

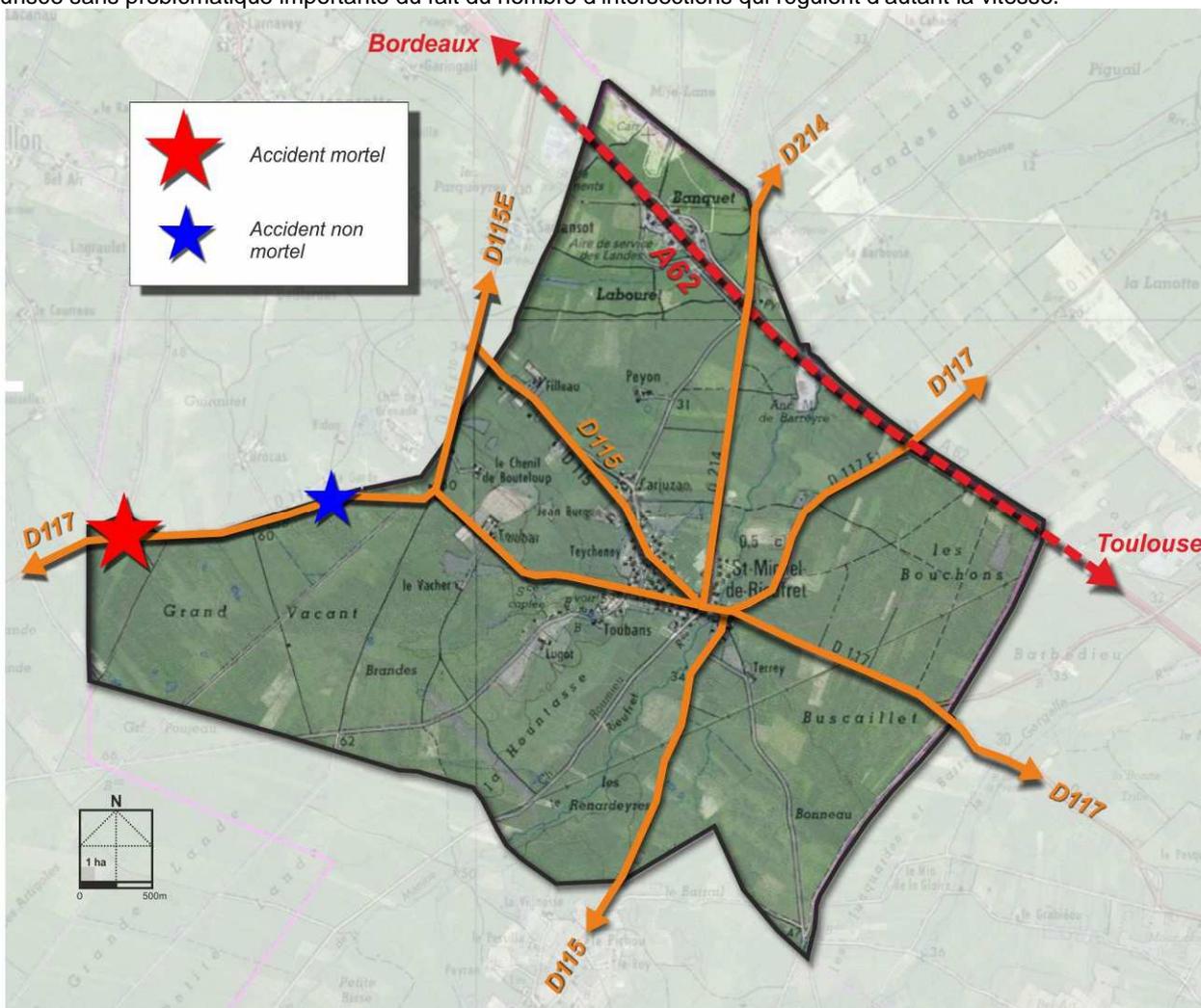
### Les liaisons douces

La commune présente un réseau de liaisons piétonnes dans le centre ainsi que des chemins de randonnées qui parcourent le territoire élargi.

### Accidentologie

Sur la commune, entre 2003 et 2007 un accident de la circulation non mortel a été recensé sur Route Départementale. L'accidentologie de la commune est très marquée avec sur la période 1997 et 2007, 7 accidents de la circulation sont recensés, 6 sur le réseau départemental et 1 sur le réseau communal.

Un accident mortel est recensé sur la commune. La traversée du bourg et des espaces urbains est relativement sécurisée sans problématique importante du fait du nombre d'intersections qui régulent d'autant la vitesse.



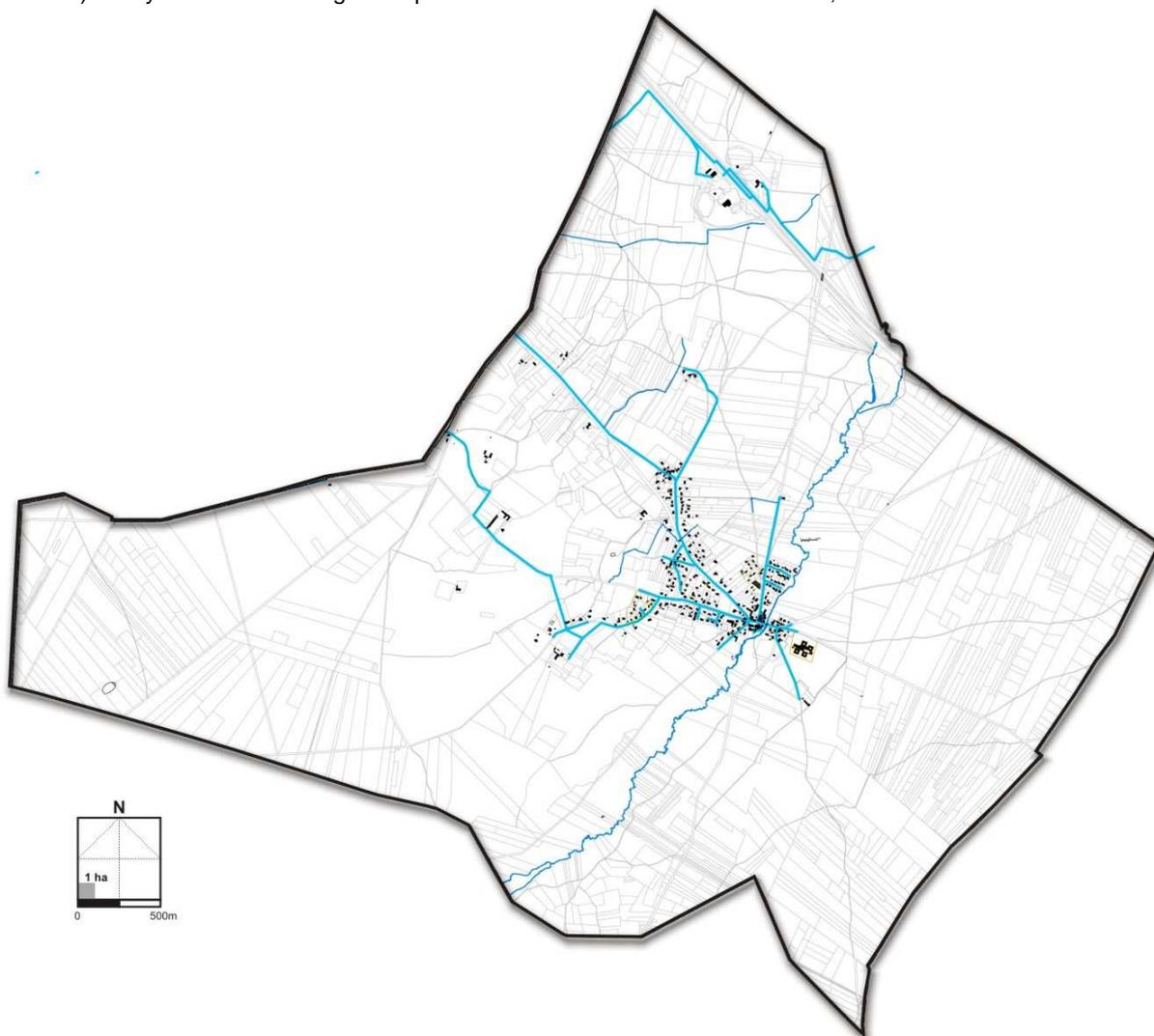
### LE RESEAU EDF

L'ensemble de la commune est correctement desservi.

## L'EAU POTABLE

### Structure gestionnaire

La commune de **St Michel de Rieufret** adhère au Syndicat Intercommunal SIAPEA de Saint Selve. La société Lyonnaise des eaux est délégataire du service de distribution et d'exploitation de la ressource (contrat à échéance au 31/12/2018). Le syndicat assure la gestion pour 2050 abonnements en 2014 sur 97,3 km de réseau.



**Schématisme du réseau d'eau potable sur la commune**

### La ressource

L'eau provenant de deux forages profonds dans la nappe profonde sur la commune de Saint Selve (forage Durand et Lagrange) assure l'alimentation en eau du réseau public intercommunal. Ces ressources ont fait l'objet d'un périmètre de protection.

#### Etat des Lieux des DUP en cours

| Unite de production | type/ année | année | indice BRGM | Avis hydrogéologique agréé | Avis CDH | Arrêté DUP | Périmètre |
|---------------------|-------------|-------|-------------|----------------------------|----------|------------|-----------|
| St Selve / Lagrange | 1974        |       | 08277X0175  | 28/06/04                   | 17/02/05 | 23/03/05   | oui       |
| St Selve / Durand   | 1992        |       | 08277X0223  | 25/03/93                   | 30/06/93 | 27/09/94   | oui       |

La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est de 80%.

### Consommation

Au 31/12/2014, la commune compte 315 abonnés au service de l'adduction en eau potable.

Il existe de gros consommateurs sur la commune compte tenu des activités qui y sont implantées.

Les volumes généraux produits ont augmenté entre 2009 et 2010 (+2,36% environ) : 295 849 m<sup>3</sup> en 2010 contre 289 040 en 2009.

En période de pointe la ressource est sollicitée (1023 m<sup>3</sup>/j) à moins de 25% de sa capacité (4200m<sup>3</sup>/j).

Le diagnostic de 2008 indique, sur la base d'une estimation haute, que les ressources du syndicat sont aptes à assurer l'approvisionnement en eau jusqu'à l'horizon 2020.

La consommation moyenne par abonné domestique est de 121m<sup>3</sup>/an (2014) contre 127m<sup>3</sup>/an en 2009.

### Capacité des ressources

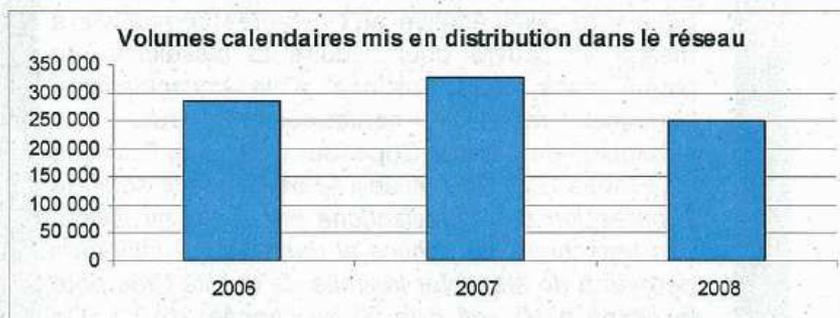
La ressource a une capacité de 2200m<sup>3</sup>/j sur le forage de St Selve (La Grange) dans la nappe oligocène. Il existe une interconnexion avec APROCABE à Cabanac.

### Estimation des besoins en 2020

Les besoins de pointe seraient de l'ordre de 3 150 m<sup>3</sup>/jour pour l'ensemble du SIAEPA.

#### Bilan hydraulique

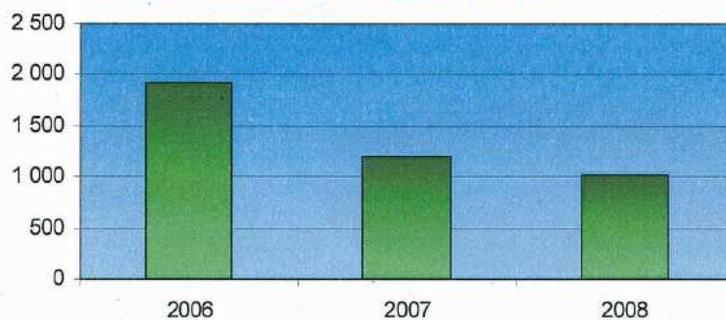
|  | 2006    | 2007    | 2008    | N/N-1  |
|--|---------|---------|---------|--------|
| <b>Volumes produits et introduits dans le réseau</b>   | 286 457 | 328 163 | 251 889 | -23,2% |
| dont volumes exportés                                  | 0       | 0       | 0       | /      |
| <b>Volumes importés</b>                                | 0       | 0       | 0       | /      |
| <b>Volumes nets mis en distribution dans le réseau</b> | 286 457 | 328 163 | 251 889 | -23,2% |



### Evolution des production de Pointe

|   | 2006    | 2007     | 2008     | N/N-1   |
|---|---------|----------|----------|---------|
| Production maximale mensuelle (m3/mois) | 39 046  | 35 349   | 28 798   | -18,5%  |
| (mois)                                  | juillet | juillet  | juillet  |         |
| Production maximale journalière (m3/j.) | 1 923   | 1 206    | 1 023    | -15,17% |
| (jour)                                  | 23-juin | 29-juil. | 21-juil. |         |
| Capacité de production (m3/j.)          | 4 200   | 4 200    | 4 200    | 0,00%   |
| Taux d'utilisation des ressources       | 45,8%   | 28,7%    | 24,4%    | -15,17% |

*Production maximale journalière (m3/j.)*



### Réseau-Distribution

Le syndicat compte près de 97km de canalisation en 2010. La distribution se réalise via 1 réservoir, et 3 stations de surpression à partir des deux sites de production.

Le rendement du réseau en 2010 est satisfaisant (75,9%).

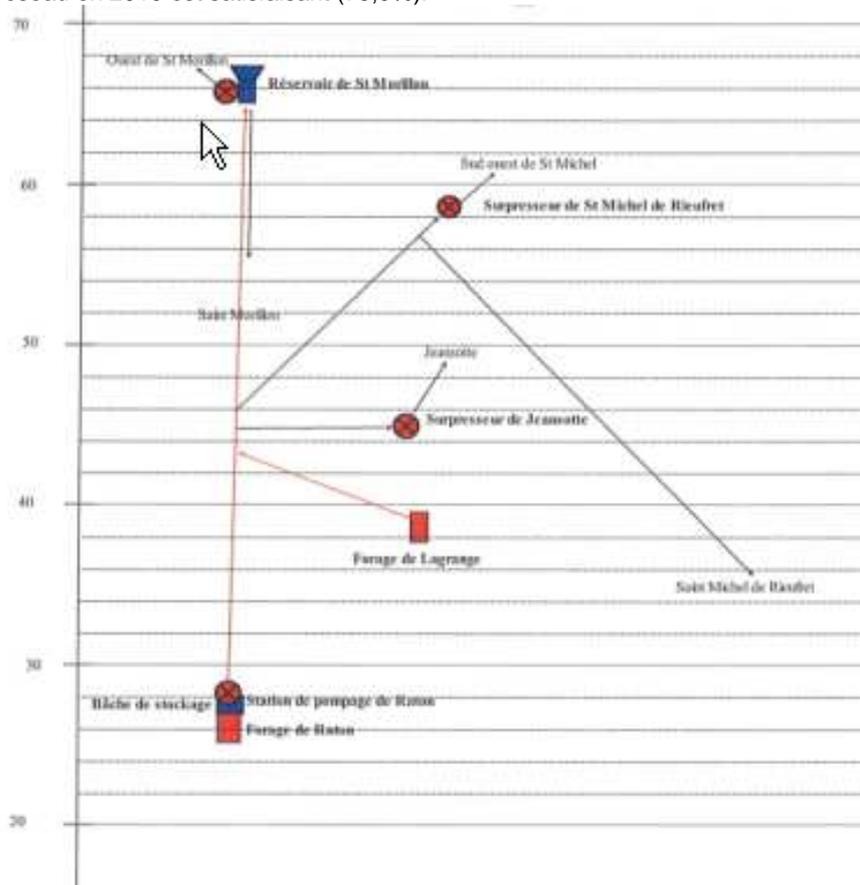


Figure 2 : Schématisation altimétrique de la distribution du SIAEPA de Saint-Selve

| Inventaire Usines                   |                     |               |                   |                       |               |           |
|-------------------------------------|---------------------|---------------|-------------------|-----------------------|---------------|-----------|
| Nom du Site                         | Débit Forage (m3/h) | Déferrisation | Volume Bâche (m3) | Débit Reprises (m3/h) | Stérilisation | Variation |
| Jeansotte (surpresseur)             | -                   | -             | 60                | 3x10                  | -             | SC        |
| St Michel de Rieufret (surpresseur) | -                   | -             | 200               | 9,5 +7                | -             | SC        |
| St Morillon (surpresseur)           | -                   | -             |                   | 2x10                  | -             | SC        |
| St Selve Raton                      | 100                 | -             | 400               | 2x70                  | Pompe doseuse | SC        |
| St selve Lagrange                   | 100                 | -             |                   |                       | Pompe doseuse | SC        |

| Inventaire Réservoirs           |             |                 |                   |           |
|---------------------------------|-------------|-----------------|-------------------|-----------|
| Réservoirs                      | Commune     | Volume bâche m3 | Date de nettoyage | Variation |
| Château d'eau SURP + RES ST MOR | St Morillon | 400             | 03/04/2008        | SC        |

#### Traitement-distribution-qualité

Après traitement, les eaux distribuées sont de bonne qualité. Toutes les analyses réalisées en 2013 ont été conformes.

#### Conclusion

Si les prévisions du syndicat concernant l'approvisionnement en eau au niveau quantitatif assurent la capacité des ressources, on notera que le territoire communal se situe dans une zone sensible au dénoyage (risque de pollution, de réduction du débit..) de la nappe oligocène sollicitée pour l'approvisionnement en eau.

## **LA SECURITE INCENDIE**

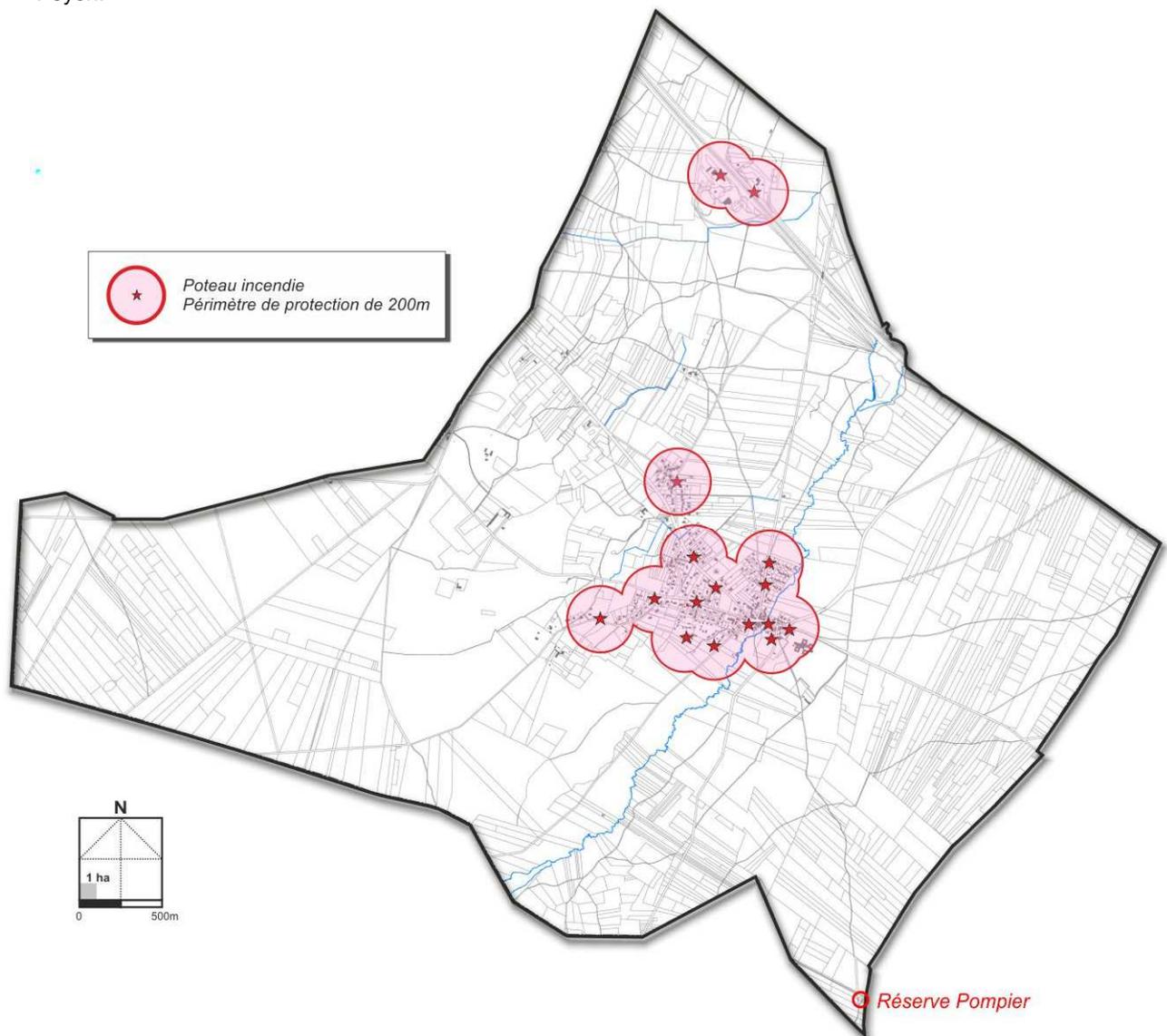
La commune est située dans une zone considérée à risque fort pour les feux de forêt. Des pistes forestières permettent l'accès au massif pour assurer la défense en cas d'incendie. Les zones les plus sensibles sont les abords des voies les plus fréquentées.

La sécurité incendie est assurée sur la partie urbaine de la commune avec 16 poteaux incendies, dont la majeure partie correspond aux normes de fonctionnement.

La couverture des poteaux incendie concerne l'ensemble des secteurs urbains. Le reste des secteurs isolés ne bénéficie pas d'une protection incendie.

Les secteurs déficitaires pour la couverture incendie sont de deux types :

- secteurs bâtis où les poteaux fournissent un débit insuffisant : Route de Manine, le Bourg, Toubans, la station ELF, Chemin de Roumieu, route d'Illats. Ces dispositifs seront mis aux normes
- secteurs bâtis non pourvus de dispositif : le Vacher, Toubar, Lugot, le Chenil de Bouteloup, la Cantine, Filleau et Peyon.



**Schématisme de la couverture incendie sur les secteurs urbanisés de la commune**

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 11/04/2015

Commune : ST MICHEL DE RIEUFRET

Tournée ressources en eau n° : 2015-STMIR-040-CABA

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

C.I.S : CABANAC

Autres services :

PI BI

Matériel de Contrôle : Casomobile

| N° | Type  | Adresse                              | Débit maximum | Débit à 1 bar | Pression dynamique | Pression statique | Capacité | Codes Anomalies | Etat   |
|----|-------|--------------------------------------|---------------|---------------|--------------------|-------------------|----------|-----------------|--|
| 1  | PI100 | RTE DE LANDIRAS                      | 74            | 60            | 1,0                | 2,0               |          | 38 (2)          | Disponible   |
| 2  | PI100 | LE BOURG AU PONT                     | 78            | 60            | 1,0                | 2,2               |          | 25              | Disponible   |
| 3  | PI100 | RTE D'ARBANATS FACE AU CIMETIÈRE     | 101           | 74            | 1,5                | 4,5               |          |                 | Disponible   |
| 4  | PI100 | RTE D'ARBANATS APRÈS LE CIMETIÈRE    | 103           | 72            | 2,0                | 5,0               |          |                 | Disponible   |
| 5  | PI100 | RD117 DEVANT LA MAIRIE               | 88            | 68            | 1,5                | 5,0               |          |                 | Disponible   |
| 6  | PI100 | RTE DE CABANAC / 100 M AVANT TOUBANS | 88            | 60            | 1,0                | 3,5               |          |                 | Disponible   |
| 9  | PI100 | CHE DE ROUMIEU                       | 101           | 70            | 13,0               | 4,5               |          |                 | Disponible   |
| 10 | PI100 | RTE DE LA BREDE FACE AU N° 009       |               |               |                    |                   |          | 0               | Indisponible  |
| 11 | PI100 | RTE DE LA BREDE AU N° 038            |               |               |                    |                   |          | 0               | Indisponible  |
| 12 | PI100 | CHE DE CARJUZAN / CHE DE PEYON       | 102           | 91            | 1,5                | 5,0               |          | 38 (2)          | Disponible   |
| 13 | PI100 | RTE DE LUGOT / RD117                 | 94            | 60            | 1,0                | 2,0               |          |                 | Disponible   |
| 14 | PI100 | RTE DE LUGOT / LOT HAMEAU DE PEYRERE | 56            | 0             | 0,0                | 1,0               |          | 30              | Débit faible   |
| 20 | PI100 | RTE D'ILLATS                         | 75            | 60            | 1,0                | 3,0               |          |                 | Disponible   |
| 21 | PI100 | LOT LE BOIS DE JULIA                 | 70            | 50            | 1,0                | 5,0               |          |                 | Disponible   |

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 08/07/2015

Commune : ST MICHEL DE RIEUFRET

Tournée ressources en eau n° : 2015-STMIR-036-CABA

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

C.I.S : CABANAC

Autres services :

Reserves Urbaines

Matériel de Contrôle : Casomobile

| N° | Type | Adresse    | Débit maximum | Débit à 1 bar | Pression dynamique | Pression statique | Capacité | Codes Anomalies | Etat       |
|----|------|------------|---------------|---------------|--------------------|-------------------|----------|-----------------|------------|
| 19 | R    | LD BOURRUT |               |               |                    |                   | 120      |                 | Disponible |

**Rapport SDIS 2015**

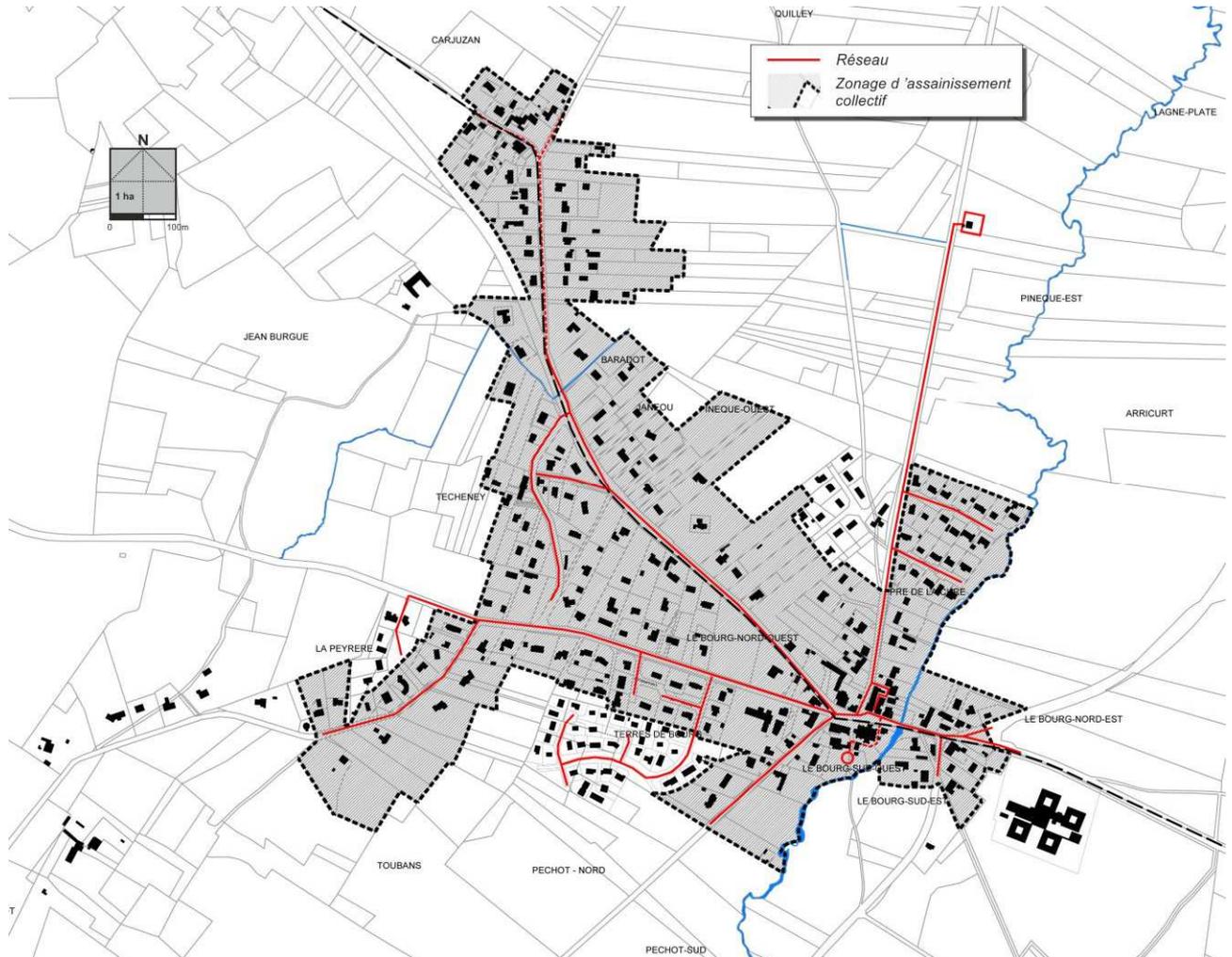
## L'ASSAINISSEMENT

**St Michel de Rieufret** fait partie du syndicat intercommunal de Saint-Selve. La commune dispose d'un zonage de l'assainissement collectif approuvé par délibération du 04 septembre 1998. Il résulte d'un schéma directeur d'assainissement réalisé en 1998.

### Assainissement collectif

#### Le réseau collectif

Le SIAEPA (Syndicat Intercommunal de Saint-Selve) assure la compétence assainissement ; la Lyonnaise des Eaux est le délégataire de ce service sur la commune : elle assure l'exploitation des réseaux et des trois stations d'épurations du syndicat (contrat à échéance juin 2011) pour un total de 1350 branchements (2014) et 29,87 km de réseau séparatif en 2010.



**Schématisme du réseau d'assainissement sur la commune**  
En gris : le zonage d'assainissement collectif

Le réseau d'assainissement a été créé en 2002-2003; il dessert le bourg.

Le système d'assainissement est autorisé par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2000.

En 2014, le nombre d'habitants raccordés est estimé à 540 habitants en théorie (216 branchements).

Le réseau est de type séparatif et comporte deux postes de relèvement télé surveillés.

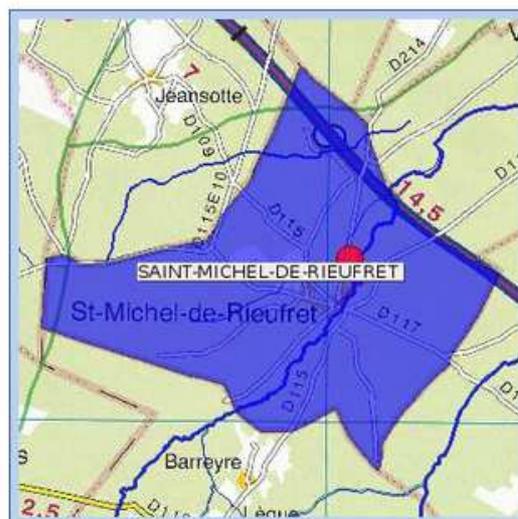
Le réseau semble sensible aux intrusions d'eaux parasites.

## L'unité de traitement

|                                      |                       |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Code de la STEP :                    | 0533452V002           |
| Nom du maître d'ouvrage de la STEP : | S.I.A.E.P.A. ST SELVE |
| Nom de l'exploitant de la STEP :     | -                     |
| Date de mise en service :            | 01 janvier 2004       |
| Date de mise hors service :          | -                     |
| Niveau de <u>traitement</u> :        | Secondaire bio (Ntk)  |
| Capacité :                           | 500 éq-hab.           |

Raccordements communaux

10%..100%



Le traitement des eaux usées est réalisé par une station d'épuration communale d'une capacité de 500 équivalents habitants mise en service en 2002.

Cette station d'épuration en filière boue activée est équipée d'un dispositif d'auto-surveillance conforme aux prescriptions de l'arrêté.

### 1- Caractéristiques nominale du système de traitement:

Source bilan annuel 2010

| Paramètres                        | Charges nominales | Prescription de rejet |
|-----------------------------------|-------------------|-----------------------|
|                                   |                   | concentration en mg/l |
| Débit m <sup>3</sup> /j temps sec | 75                |                       |
| MES kg/j                          | 45                | 35                    |
| DCO kg/j                          | 60                | 125                   |
| DBO kg/j                          | 30                | 25                    |
| NK kg/j                           | 8                 |                       |

### 2 – Milieu de rejet

Le milieu de rejet est le ruisseau de la Barbouise.

Elimination des sous-produits : boues extraites et valorisées en agriculture (compostage) : 12T de matières sèches en 2013.

### 3 - Rapport d'auto surveillance et bilans 24h

Rapport de visite de juillet 2014 :

Le rapport conclut à des problèmes de fonctionnement de l'unité de traitement ainsi qu'à une saturation au regard du nombre théorique de raccordements alors que le projet de structure médico-sociale (60 lits) et le lotissement (40 lots) étaient prévus d'être raccordés.

L'intrusion d'eau parasite a également été soulignée. L'extension nécessaire de l'équipement est à prévoir. » Un projet de nouvel arrêté de prescriptions spécifiques est en cours, instaurant notamment un suivi du milieu. »

#### 4 – Charges entrantes sur la station

Source SIEAG, synthèse 2013, <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/station.php?code=0533452V002>

Le portail gouvernemental indique une charge entrante de 300 équivalent-habitants en 2013.

| Année d'activité 2013 - Possibilité de déversement par temps de pluie |                    |            |            |                    |               |  |
|---|--------------------|------------|------------|--------------------|---------------|--|
| Paramètres  | Pollution entrante |            | Rendement  | Pollution sortante |               |  |
|   | Charge             | % Capacité |            | Charge             | Concentration |  |
| VOL   | 36 m3/j            | 48 %       |            | 36 m3/j            |               |  |
| DBO5  | 18 Kg/j            | 60 %       | 500 mg/l   | 0 Kg/j             | 8 mg/l        |  |
| DCO   | 56 Kg/j            | 94 %       | 1 561 mg/l | 2 Kg/j             | 50 mg/l       |  |
| MES   | 24 Kg/j            |            | 661 mg/l   | 0 Kg/j             | 8 mg/l        |  |
| NGL   | 5 Kg/j             |            | 128 mg/l   | 0 Kg/j             | 6 mg/l        |  |
| NTK   | 5 Kg/j             |            | 128 mg/l   | 0 Kg/j             | 6 mg/l        |  |
| PT  | 1 Kg/j             |            | 17 mg/l    | 0 Kg/j             | 8 mg/l        |  |

#### 5- Conclusion

La station d'épuration de **St Michel de Rieufret** fait l'objet d'un contentieux avec le constructeur pour des défaillances techniques. Elle est arrivée à son utilisation maximale en terme de capacité, il est prévu de monter un dossier d'extension dès l'avis favorable du tribunal (*source : D. SECCO mail de Mai 2016*).

En juillet 2017, le SIAPA confirme cet engagement par un courrier (joint en annexe) confirmant des décisions budgétaires et d'études : à savoir plus de 800 000 euros sur le programme d'investissement 2017 avec avant-projet sur le projet de station fourni avant la fin 2017. Ce courrier mentionne que pour 2018, les sommes seront provisionnées pour réaliser les travaux.

## Assainissement autonome

Source: étude de schéma directeur d'assainissement- Syndicat des Eaux de Saint Selve - Bet Vincent Ruby - juillet 1998

Les compétences de l'assainissement non collectif ont été transférées par la commune au SIAEPA qui a mis en place un SPANC (service public pour l'assainissement non collectif).

Une carte d'aptitude des sols a été réalisée dans le cadre du schéma directeur en 1998.

### Nature des sols

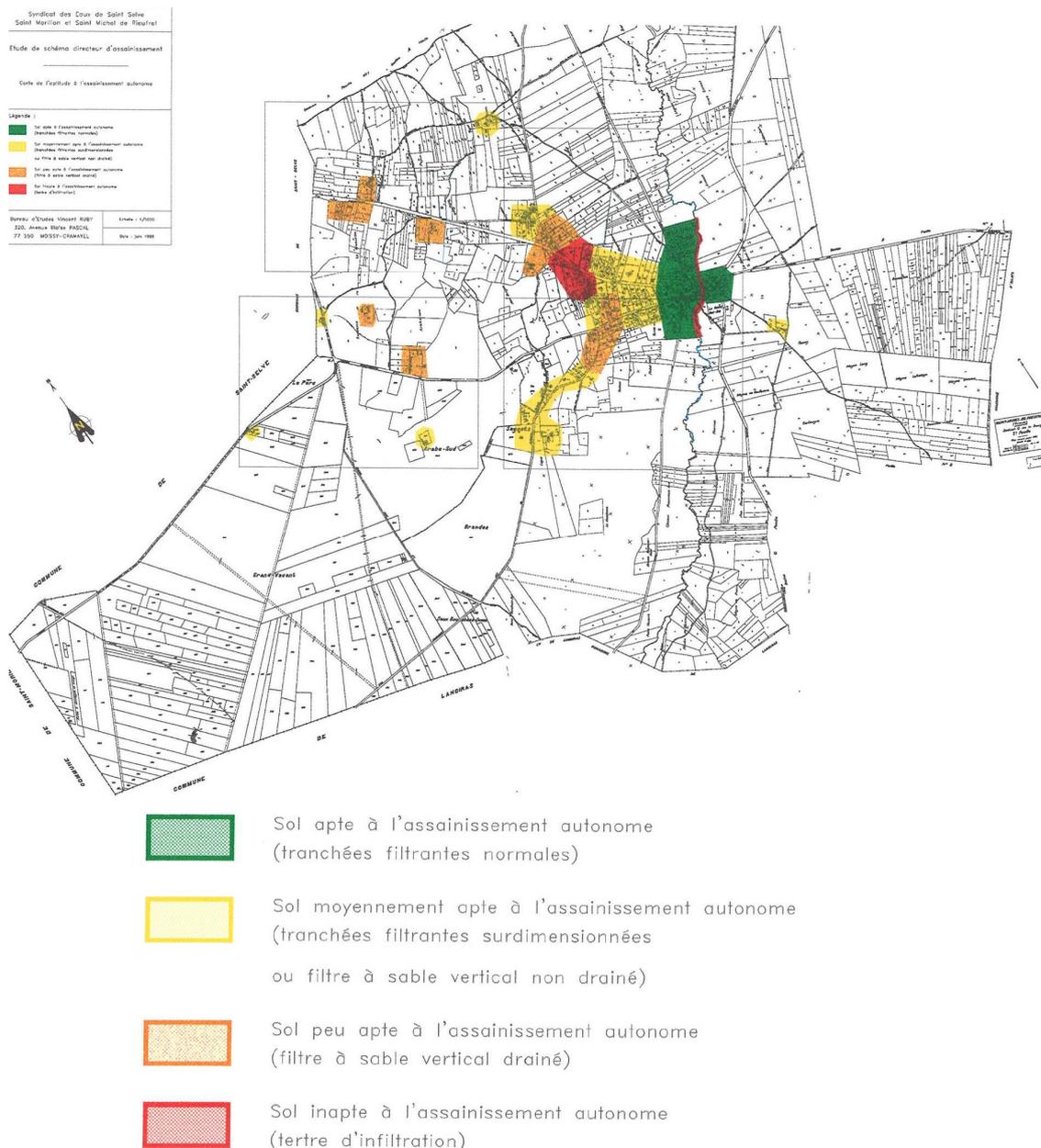
La carte des sols fait apparaître 2 types de sol qui se différencient essentiellement par leur texture:

#### Type 1 : S., S.T (sols sableux avec ou sans galets)

La perméabilité de ces sols est très bonne, les tests pratiques dans ce type de sol montrent des valeurs de perméabilité supérieure à 50 mm/h. Cependant, par endroits des couches d'argiles peuvent diminuer sensiblement la perméabilité de ces sols. La nappe phréatique a été rencontrée à faible profondeur (moins de 1 m) en certains endroits (Techeney, Carjuzan) rendant les sols inaptes à l'assainissement autonome, malgré leur très bonne perméabilité.

#### Type 2 : AS, SA (Sols argilo-sableux à sablo-argileux)

La perméabilité de ces sols est faible.



### Tests de perméabilité et implantation des filières de traitement

| N° test   | Localisation                        | Prof.     | Nature du sol                           | K         |                              |
|-----------|-------------------------------------|-----------|---|-----------|------------------------------|
| P1        | St Michel, bourg (La Peyrere)       | 73        | sable sur argile sableuse,              | 11        | Dans zonage collectif        |
| P2        | St Michel, bourg                    | 89        | sable avec galets, légèrement           | 114       | Dans zonage collectif        |
| P3        | St Michel, bourg                    | 71        | sable                                   | 410       | Dans zonage collectif        |
| P4        | St Michel, bourg                    | 73        | sable                                   | 124       | Dans zonage collectif        |
| <b>PS</b> | <b>St Michel, bourg (réservoir)</b> | <b>71</b> | <b>sable sur sable limoneux, galets</b> | <b>52</b> | <b>HORS zonage collectif</b> |
| P6        | St Michel, Carjuzan                 | 76        | sable fin galets, légèrement aliotique  | 267       | Dans zonage collectif        |

Les valeurs obtenues sauf une sont très nettement au-dessus de 15 mm/h, ce qui indique que la perméabilité des sols de **St Michel de Rieufret** est bonne.

Toutefois, les sols argilo-sableux présentent une perméabilité plus faible et localement la présence d'aliots peut gêner l'infiltration de l'eau dans le sol.

Le parc ANC est estimé à 31 installations sur **St Michel de Rieufret** en 2014 dont 6 non conformes (données 2014 transmises par le SPANC en décembre 2014 en attente du rapport annuel).

Un règlement de service régit les relations des abonnés avec le service de l'assainissement non collectif.

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif est susceptible, sur simple demande, de fournir un renseignement et un appui technique.

### La gestion des eaux pluviales

La commune ne dispose pas d'un schéma directeur des eaux pluviales, ni de réseau pluvial. La gestion des eaux pluviales est aujourd'hui réalisée de façon individuelle via des dispositifs d'infiltration.

## LES DECHETS

### La collecte des ordures ménagères et encombrants

Source : rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le département de la Gironde est couvert par un **Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés** (approuvé par arrêté préfectoral du 15 décembre 2003).

La collecte, l'élimination et la valorisation des déchets est de la compétence de la communauté de communes de Podensac.

#### Déchets non recyclables

La collecte des ordures ménagères est de fréquence hebdomadaire en conteneur porte à porte pour les déchets non recyclables, le jeudi.

#### Déchets recyclables :

La collecte sélective pour les recyclables s'effectue en porte à porte à fréquence d'une fois tous les 15 jours (le lundi) sur la commune

Les encombrants sont collectés le deuxième mercredi du mois .

Le verre est collecté par apport volontaire (88 points de collecte sur l'intercommunalité)

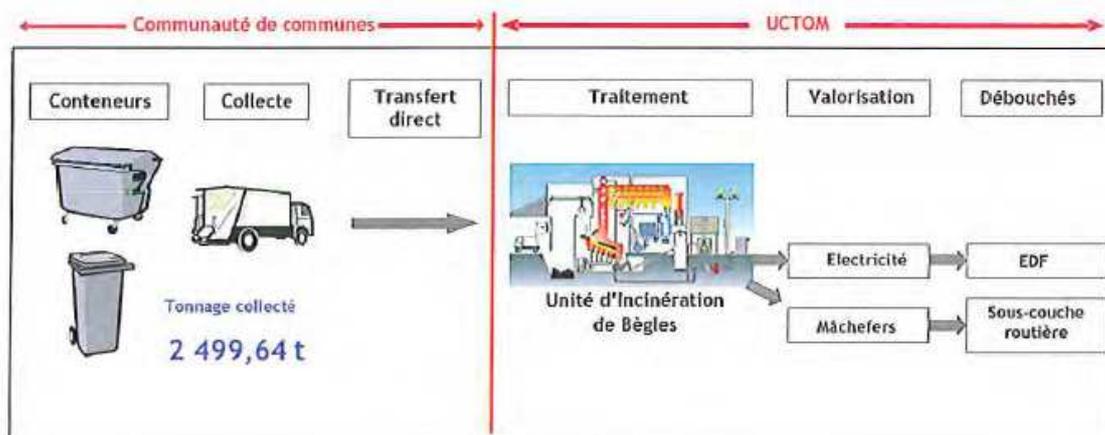
Il existe une déchetterie située à Virelade.

En 2014, la communauté de commune a collecté 2 499,64T d'ordures ménagères non recyclables soit 127 kg/habitant.

### Le traitement des déchets

Le traitement des déchets est de la compétence de la communauté de communes de Podensac pour ce qui est des déchets recyclables et de l'UCTOM (Union des Syndicats Cantonaux pour le Traitement des Ordures Ménagères de La Brede et Podensac), pour les déchets ménagers non recyclables.

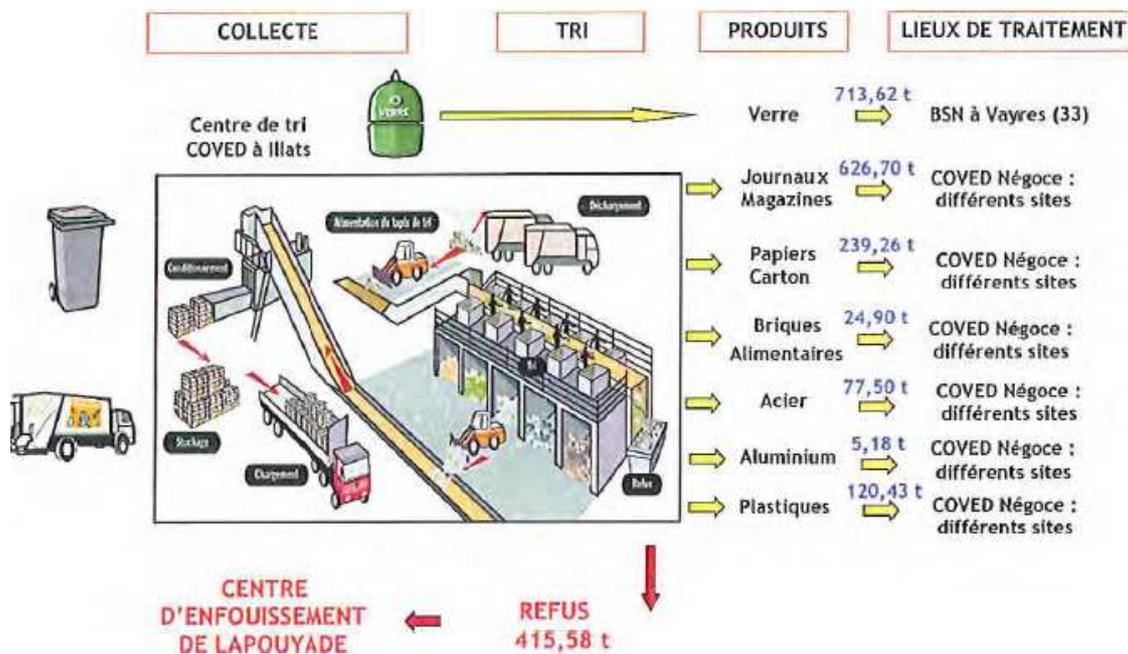
#### Ordures ménagères non recyclables



La filière de traitement des déchets est l'incinération (unité de Bègles) avec valorisation électrique et valorisation des mâchefers en sous couche routière.

## Déchets Recyclables

Le parcours des recyclables passe par le centre de tri situé à Illats. Les matières sont ensuite dispatchées sur les différentes filières de valorisations indiquées dans la figure ci-dessous. Cette collecte totalise 1 495,24T en 2014 soit 76 kg/habitant.



## LA COUVERTURE NUMERIQUE

Source Schéma directeur d'aménagement territorial numérique de la Gironde (SDTAN 33) ([girondenumerique.fr](http://girondenumerique.fr))

La couverture numérique des territoires est un facteur de développement et de diversification économique, de même qu'un élément de communication et de dynamique sociétale. La couverture numérique est organisée par des opérateurs privés et par Gironde Numérique qui présente un réseau de 1060 km de fibre optique qui relie les collèges, les lycées, les hôpitaux, les principales casernes du SDIS, les Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion. Côté développement économique, ce réseau relie 90 NRA, 83 zones d'activités dont 78 fibrées à la parcelle.

D'après le SDTAN la priorité des territoires girondins est à une couverture rapide des zones ne disposant pas d'un débit de 2Mbit/s par une solution filaire. Ainsi les actions envisagées se déclinent sur 3 axes :

- Une action à court terme pour augmenter les débits sur les territoires par solution filaire.
- Une action à moyen terme de préparation du territoire au Très Haut Débit avec l'extension du réseau de Gironde Numérique, le pré positionnement des points de mutualisation ou Noeuds de Raccordement Optique ainsi que l'inscription progressive de l'aménagement numérique dans l'ensemble des politiques des territoires en matière d'aménagement et d'urbanisme (SCOT, PLU, règlements de voirie, équipement des zones d'activités et nouveaux lotissements)
- Une action à long terme où la couverture Très Haut Débit du territoire est visée. L'approche se veut pragmatique en fonction d'opportunités locales

Par ailleurs, afin de soutenir le développement du tourisme sur le territoire, il apparaît nécessaire de s'assurer que dans le temps, les réseaux mobiles resteront en capacité de desservir en haut débit, puis très haut débit, mobile les usagers à ces services. Pour ce faire, des actions spécifiques de raccordements de points hauts pourront être envisagées.

A la fin de l'année 2012, le Sud Gironde connaissait un niveau de desserte au réseau haut débit homogène jusqu'à 500Mbits.

La commune n'est pas desservie par le très haut débit. La couverture numérique communale comporte au total 300 lignes.

Une couverture haut-débit relativement bien déployée sur l'ensemble du territoire

La fibre est prévue sur la commune pour fin 2016 / début 2017.

## ENERGIE

Source : plan climat territorial, diagnostic SCOT

### Consommation et production énergétiques

Source : ORECCA (orecca.fr, observatoire régional énergie changement climatique air)

#### Le contexte Aquitain

Le bilan énergétique 2010 de la région Aquitaine publié par l'Observatoire Régional Energie Changement Climatique Air en Aquitaine (ORECCA) comptabilise :

#### Production énergétique

**2475 ktep** pour la **production d'énergie primaire**. Elle est couverte à 61% par des énergies renouvelables. Cette production se répartit de la façon suivante :

- Combustibles : 93% (bois : 41%, gaz naturel : 25%, pétrole : 12%, biocarburants : 11%, autres combustibles : 4%)
- Electricité : 6%
- Chaleur : 1%

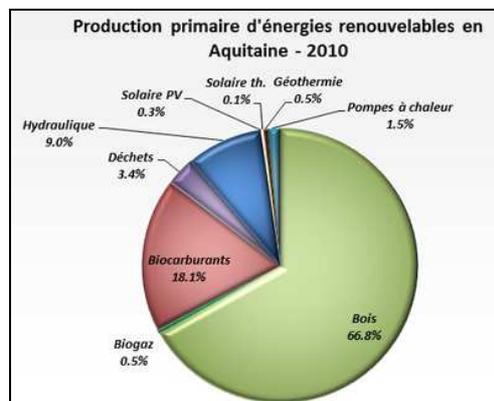
#### 2639 ktep pour la production d'énergie secondaire.

Cette production se décompose comme suit :

- Electricité : 90% (centrale nucléaire : 85,6%, centrales à combustibles fossiles : 2,8%, centrales à combustibles renouvelables : 1,6%)
- Chaleur : 10%

La part des énergies renouvelables dans cette production est estimée entre 3% et 11%.

Le bois est l'énergie renouvelable majoritairement produite (à 66,8%) suivi des biocarburants avec 18,1% de la production.



#### Consommation Energétique

La **consommation totale d'énergie finale** s'est élevée à **8538 ktep** en 2010. La décomposition par secteur est la suivante (en raison des arrondis, la somme des pourcentages est supérieure à 100%) :

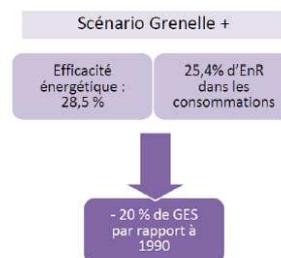
- Résidentiel : 2.647 ktep soit 31%
- Tertiaire : 1.272 ktep soit 15%
- Transports : 2.637 ktep soit 31%
- Industrie : 1.757 ktep soit 21%
- Agriculture : 226 ktep soit 3%

Les sources d'énergies sollicitées se répartissent en :

- Produits pétroliers : 45%
- Electricité : 22%
- Gaz naturel : 16%
- Energies renouvelables : 14%
- Chauffage urbain / chaleur : 3%

Les secteurs résidentiel et industriel montrent une sollicitation plus importante des énergies renouvelables dans leur consommation énergétiques, alors que les transports et l'agriculture restent majoritairement consommateurs des produits pétroliers.

Objectifs du SRCAE Aquitaine :



Sur la période 2008/2020, le SRCAE Aquitaine fixe un objectif «Grenelle +» de réduction de GES de 20%. Pour y arriver, l'efficacité énergétique doit être améliorée de 28,5% et les EnR couvrir 25,4% de la consommation d'énergie finale.

Une première approche montre donc un bilan déficitaire au niveau de l'Aquitaine : 5 114 ktep produits contre 8538 ktep consommés.

Par ailleurs, le **rapport entre production d'énergie d'origine renouvelable** (entre 1.577 ktep et 1.790 ktep) **et consommation totale d'énergie finale** (8.538 ktep) **est compris entre 18,5% et 21%**. Il faut toutefois remarquer qu'une part importante de ce pourcentage est due à la production de bois et de ses dérivés dont les chiffres sont approximatifs.

## Le territoire de St Michel de Rieufret

### Production énergétique

Il n'existe pas de données précises et référencées pour connaître la production énergétique du territoire communal. Toutefois il est certain que le territoire de SAINT-MICHEL DE RIEUFRET est faiblement producteur d'énergie.

### Dispositifs individuels :

Solaire : **quelques installations solaires** sur la commune permettant une **production de 0 à 15MW/h** sont recensées au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Eolien : non connu

Géothermie : non connu

Autre :

### Dispositifs collectifs :

Solaire : absence de centrale

Eolien : absence

Hydraulique : absence de centrale ou barrage producteur

Géothermie : absence

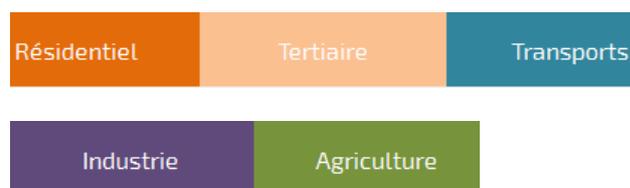
Bois : absence de filière organisée sur l'intercommunalité

Biomasse : absence de filière organisée sur l'intercommunalité

Bioénergie : absence de filière organisée sur l'intercommunalité

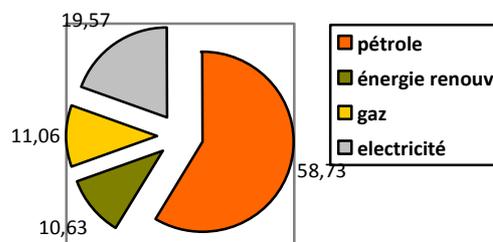
Valorisation des déchets : site Astria Bègles, valorisation électrique

Autre : non connu



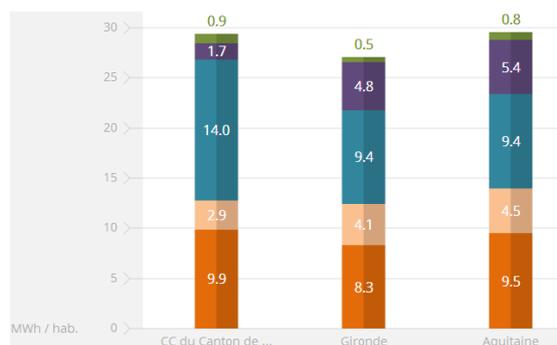
### Consommation Energétique

La **consommation totale d'énergie finale** est estimée sur le territoire communal entre 3000 à 5000 MWh/km<sup>2</sup>. La majorité étant due aux transports et au résidentiel.



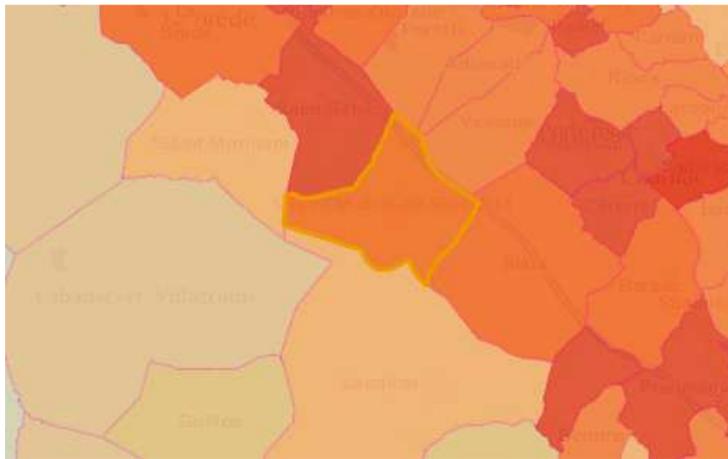
Consommation d'énergie finale en 2011 en GWh : 561 GWh (CC Podensac)

Près de 10.6% de cette consommation sollicite les énergies renouvelables.



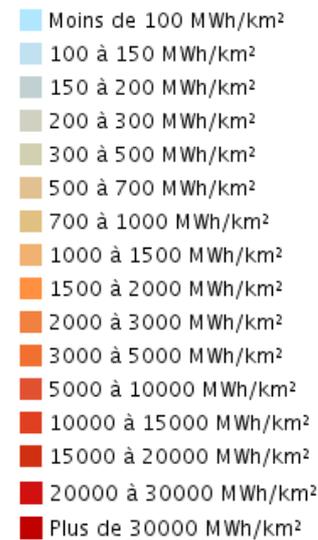
Consommation d'énergie finale par habitant en MWh/habitant (1 ktep=11630MWh) : 29.4

**On peut ainsi estimer le niveau de consommation énergétique de la commune de St Michel de Rieufret à 1.4 ktep en 2011.**



Source : [ids.pigma.fr](http://ids.pigma.fr)

**ORECCA - Totale - Consommations d'énergie finale par commune en 2010**



**Consommation énergétique finale en 2010**

Echelle indéterminée

**St Michel de Rieufret présente une consommation énergétique notable eu égard au contexte local.**

Les principaux leviers de réduction des consommations énergétiques se situent au niveau de :

- l'efficacité énergétique des bâtiments (45 kWh /m<sup>2</sup> par an exigence fixée par la RT2012), ce qui peut être renforcé par des formes urbaines et des conditions d'implantations optimales
- la réduction des flux de transport ainsi que les dispositifs de mobilités alternatives
- la sobriété énergétique en général
- le recours à des énergies renouvelables

L'ensemble de ces solutions peut avoir un impact important sur le territoire, notamment d'un point de vue visuel. A ce titre, il convient d'étudier les faisabilités dans les secteurs sensibles.

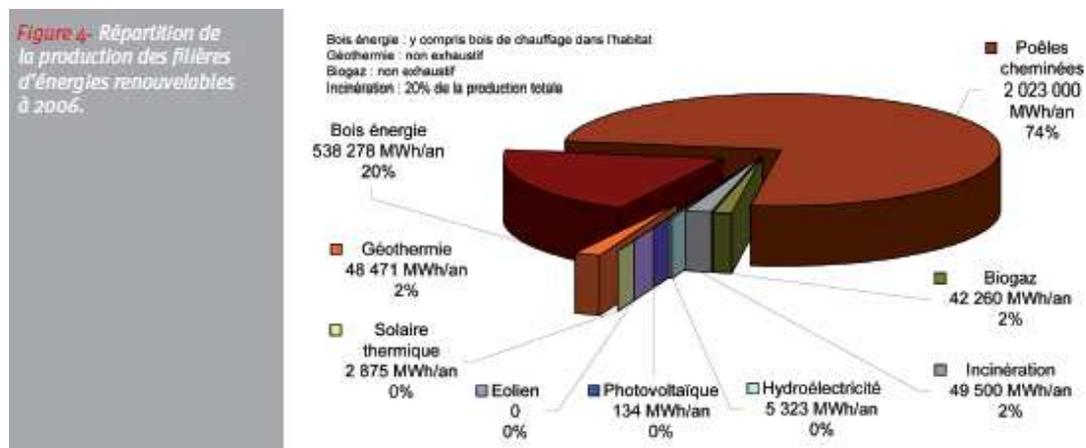
Le SRCAE (schéma régional climat air énergie) fixe des objectifs ambitieux pour l'Aquitaine qui dépassent ceux du Grenelle de l'environnement :

- une réduction de 28,5 % à 41 % des consommations énergétiques finales d'ici 2020 par rapport à celles de 2008 ;
- et une production des énergies renouvelables de 25,4 % à 34,6 % de la consommation énergétique finale en 2020 ;
- qui permettront une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à celles de 1990

## Le potentiel de développement des énergies renouvelables

Source : pect 33, sdenr33

Le Conseil général de la Gironde a engagé une politique globale visant à promouvoir le développement des énergies renouvelables sur son territoire. La production d'énergie renouvelable a été estimée en 2006 : elle représente seulement 4,7% de la consommation du département et 19.6% en incluant le bois de chauffage. La production d'énergie électrique renouvelable correspond à 0.75% de la consommation départementale.



Le bois énergie reste la source renouvelable majeure sur le département.

**En Gironde le potentiel global en énergie renouvelable est estimé à 1625 GWh/an.**

| Filière                | Estimation de l'énergie du potentiel par filière (GWh par an) | Estimation du potentiel d'installations et d'équipements |
|------------------------|---|--|
| Bois-energie           | 703 GWh/an  | 54 000   |
| Solaire photovoltaïque | 634 GWh/an  | 263 776  |
| Géothermie             | 138 GWh/an  | 2 870  |
| Solaire thermique      | 67 GWh/an   | 22 400   |
| Eolien                 | 62 GWh/an   | Installations de 24 MW                                   |
| Biogaz Méthanisation   | 19 GWh/an   | 4  |
| Hydraulique            | 2,3 GWh/an  | 27 anciens moulins                                       |
| Soit un total Enr      | 1 625 GWh/an  |  |

**Potentiel des énergies renouvelables en Gironde par filière.**

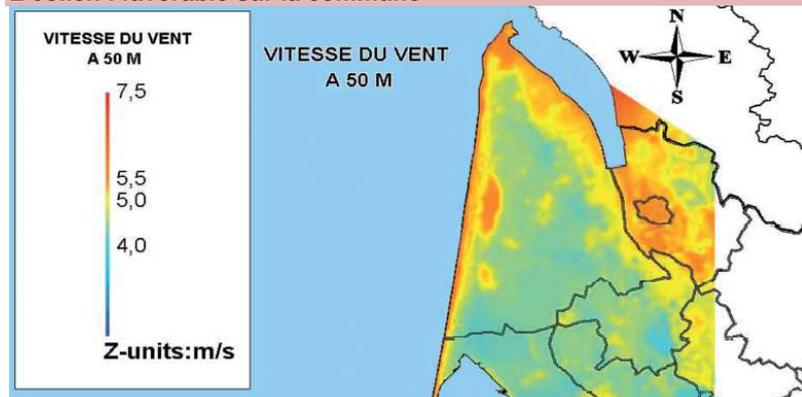
### Les gisements par filière

#### L'énergie hydraulique : ponctuelle en Gironde et non favorable sur la commune

Le territoire de Gironde dispose d'un potentiel localisé sur des structures existantes compte tenu notamment des enjeux environnementaux (barrage, moulins). Ces structures restent limitées en nombre.

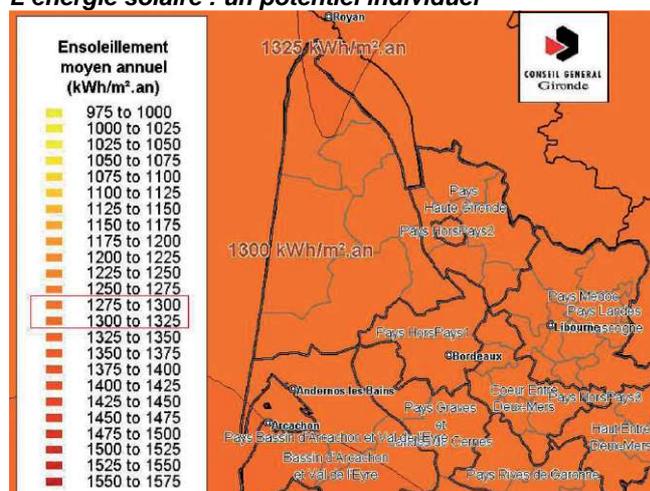
Le potentiel communal est faible.

### L'éolien : favorable sur la commune



Le territoire de **St Michel de Rieufret** se caractérise par une vitesse de vent à 50m de l'ordre de 5m/s. Le schéma régional éolien a classé cette commune dans une zone favorable au développement de l'éolien.

### L'énergie solaire : un potentiel individuel



L'ensoleillement moyen annuel se situe entre 1275 et 1325Wh/m<sup>2</sup>/an, ce qui permet une valorisation de cette ressource. La configuration du territoire et ses contraintes limitent les possibilités, notamment du point de vue de l'implantation au sol de champs photovoltaïques (AOC notamment) et des sites paysagers sensibles.

La ressource solaire est relativement importante et permet donc une utilisation pertinente d'installations solaires thermiques (production estimée d'environ 520 kWh/m<sup>2</sup>/an pour une installation solaire collective, 460 kWh/m<sup>2</sup>/an pour un chauffe-eau individuel ou 350 kWh/m<sup>2</sup>/an pour un système solaire combiné) ou photovoltaïques (production estimée de 1300 kWh/an pour 10 m<sup>2</sup> de modules poly-cristallins). Les filières thermiques et photovoltaïques constituent la seconde source majeure de développement des énergies renouvelables en Gironde ; elles correspondent à un gisement net estimé à 67 GW/an pour solaire thermique et 634 GWh/an pour le photovoltaïque, principalement sur les édifices existants.

### La filière bois énergie : important sur la commune

En Gironde, 2% des prélèvements en bois seulement sont destinés au bois de feu. Mais la ressource bois énergie est constituée également des produits des différentes filières bois (déchets, rebut, élagage, résidus de process..) développées dans la région. C'est le plus fort gisement de développement d'énergie renouvelable en Gironde.

Il n'existe pas de chaudière collective sur ce secteur, mais la filière bois reste assez présente en termes de chauffage individuel complémentaire. Le potentiel pourrait être développé.

### Le potentiel de biomasse (hors bois de chauffage)

La biomasse correspond à de nombreuses matières organiques : bois, déchets des industries de transformation du bois, déchets agricoles (pailles, lisiers...), déchets de jardins (tonte, élagage..) fraction fermentescible des déchets ménagers et des industries agro-alimentaires, biogaz de décharge ou produits de méthanisation (lisiers, boues d'épuration, décharges...). Le pouvoir calorifique de cette matière organique peut servir à produire de l'électricité à partir de procédés thermiques (pyrolyse, gazéification, combustion directe) ou biochimiques (digestion anaérobie ou méthanisation).

Ce type d'installation n'est pas recensé sur la commune.

La filière méthanisation s'inscrit dans ce potentiel. En Gironde, le potentiel de développement est important et à 80% d'origine agricole. Le territoire communal est adapté à des projets individuels ou semi-collectifs de valorisation par production d'électricité.

**La géothermie : un potentiel communal moyen (territoire éligible GMI)**

La Gironde ne possède pas de potentiel géothermique haute énergie, mais le sol offre des possibilités basse énergie ou très basse énergie.

La géothermie désigne à la fois la science qui étudie les phénomènes thermiques internes du globe ainsi que les processus industriels qui visent à l'exploiter, pour produire de l'électricité ou de la chaleur. On distingue trois types de géothermie :

- La géothermie très basse énergie (température inférieure à 30°C) qui permet une production de chaleur et/ou de froid depuis un aquifère peu profond comme une nappe libre grâce à l'utilisation de pompes à chaleur
- La géothermie basse énergie (température comprise entre 30 et 90°C), qui consiste à utiliser de la chaleur, par extraction d'eau chaude contenue dans les aquifères profonds des bassins sédimentaires et d'utiliser cette eau directement pour le chauffage, via un échangeur de chaleur
- La géothermie haute énergie (température supérieure à 150°C).

Cette énergie est abondante et disponible à l'échelle planétaire. En outre, son utilisation ne génère ni déchet ni gaz à effet de serre. Selon le BRGM, à l'échelle de l'Aquitaine, le potentiel calorifique est important, tant en très basse qu'en basse énergie (potentiel fort respectivement sur 50% et 68% de la superficie régionale). Les principaux réservoirs géothermaux en Aquitaine à plus de 60°C sont formés de terrains sédimentaires (Crétacé, Jurassique supérieur, Lias et Trias) qui reposent sur le socle ancien. Les formations sont de type poreux (grès, sables, calcaires oolithiques, dolomies...) ou de type fissuré ou karstique (calcaires poreux ou non).

# **CHAPITRE II**

## **PRÉVISIONS DE DÉVELOPPEMENT**

### **PRÉSENTATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX**

### **RETENUS DE LA COMMUNE**

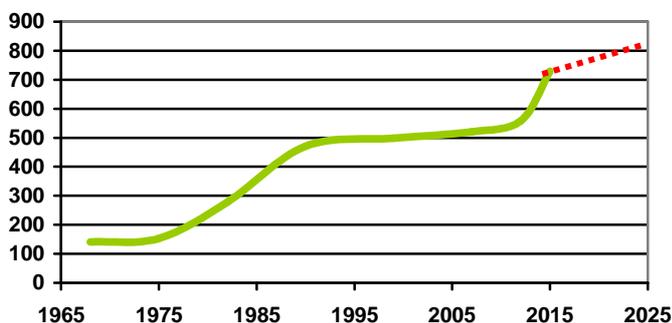
## II.1 – PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

### DEMOGRAPHIE

Au premier janvier 2013, la commune comptait 553 habitants, montrant une progression de 65 habitants en 14 ans (1999-2013), soit environ 5 habitants annuels entre 1999 et 2013 ; elle gagnait 13 habitants/an en moyenne entre 1982 et 1999. Entre 2012 et 2015, des opérations exceptionnelles ont conduit à une population estimée par la commune d'environ 730 habitants en 2015.

La commune souhaite un développement compatible avec les équipements actuels et à même d'assurer le renouvellement démographique.

L'objectif est de maintenir un rythme de développement de l'ordre de 9/10 habitants par an maximum en restant dans la continuité du phénomène observé depuis les années 1990 hors période exceptionnelle.



### LOGEMENTS

Les demandes de Permis de Construire pour maisons individuelles étaient en moyenne de 5 à 6 par an sur les dernières années hors période exceptionnelle. La commune souhaite rester dans ce rythme afin de maintenir le caractère rural du territoire et permettre aux jeunes de rester et s'installer. Compte tenu de la réalisation d'une opération importante de logements au Sud du bourg la commune entend moduler cette constructibilité de façon à lui permettre de faire face à cet apport de population.

### EQUIPEMENTS

Le niveau des équipements reste relativement satisfaisant eu égard à ce type de village (quelques commerces et services, école). La proximité de Podensac, Langon, Bazas, Bordeaux, et de leurs zones commerciales fait que la commune reste relativement proche des commodités quotidiennes.

La couverture incendie est globalement satisfaisante. On notera une station d'épuration qu'il faudra à terme agrandir.

### ECONOMIE

#### Agriculture et forêt

Le territoire de la commune est principalement utilisé pour la sylviculture et accessoirement pour l'agriculture. Le périmètre de l'AOC est ponctuel et peu étendu.

#### Activités commerciales, artisanales ou de service

Le territoire est traversé par l'autoroute et présente une aire de service autoroutière. Quelques activités se répartissent sur le territoire sans zone d'activité spécifique (commerces, services, artisanat...). On notera l'installation récente d'une structure médico-sociale pour l'accueil de personnes handicapées.

### ENVIRONNEMENT

La commune souhaite préserver son patrimoine, son cadre de vie et son identité paysagère et architecturale, notamment la spécificité de la traversée du bourg par le ruisseau.

La situation isolée de la commune ne permet pas le développement des transports collectifs.

La configuration de la commune avec un bourg constitué dans une clairière impose une logique au développement. Les éléments de biodiversité sont notables et liés au massif forestier (landes humides) et au réseau hydrographique.

## II.2 – PADD, Projet d’Aménagement et de développement Durable

La carte communale délimite dans les documents graphiques les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Ils délimitent s'il y a lieu les secteurs dans lesquels la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre n'est pas autorisée.

Sur les territoires couverts par la carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre 1er du titre 1er du livre I et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables

### II.2.1 – OBJECTIFS ET DEMARCHE

#### Evolution du cadre de compétence

La recomposition territoriale a eu pour conséquence de faire évoluer les structures compétentes en matière d'urbanisme ainsi que les documents supras qui s'appliquent.

- |   |
|---|
| <p><b>11/06/2014</b> : Délibération du conseil municipal de la commune de Saint Michel de Rieufret prescrivant la révision de la carte communale</p> <p><b>19/11/2015</b> : Arrêté préfectoral portant extension des compétences de la CDC de Podensac à la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »</p> <p><b>15/12/2015</b> : Délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Michel de Rieufret demandant à la CDC de Podensac la poursuite de la procédure de révision de la carte communale</p> <p><b>09/03/2016</b> : Délibération de la CDC de Podensac décidant la poursuite la poursuite de la procédure de révision de la carte communale de Saint-Michel de Rieufret</p> <p><b>05/12/2016</b> : Arrêté préfectoral portant fusion de la CDC de Podensac avec la CDC des Coteaux de Garonne et extension aux communes de Lestiac, Paillet, Rions.</p> |
|---|

Tableau récapitulatif des évolutions territoriales

#### Objectifs généraux

L'élaboration de la carte communale est conduite par différents objectifs :

- Préserver les espaces agricoles et forestiers pour leur valeur économique et paysagère : éviter le mitage, privilégier le développement compact du bourg dans ses enveloppes en évitant un étalement le long des voies
- Proposer un développement modeste et progressif pour respecter le niveau d'équipement de la commune. Respecter l'identité du village
- Répartir de développement sur des zones favorables (absences de risque, impact agricole limité, aptitude des sols à l'assainissement individuel.) tout en préservant les ressources (eau notamment)
- Maintenir une vie sociale de village dynamique en pérennisant les structures existantes
- Envisager l'implantation d'activités et de services nouveaux pour diversifier l'activité et maintenir la vie dans le village
- Maintenir les continuités écologiques pour le maintien de la biodiversité
- Exclure du développement les espaces à enjeu prioritaire : risque feu de forêt, inondation, nuisances...

## Démarche

La commune s'est dans un premier temps orientée vers l'élaboration d'un PLU pour disposer d'un document de planification prospectif. Cette démarche a été menée parallèlement avec une autre commune, Guillos, qui engageait une démarche similaire. La partie diagnostic s'est déroulée sur les deux communes et a donné lieu à des réunions communes. La commune de Guillos a abandonné son projet de PLU.

Dans son projet initial, Saint Michel de Rieufret souhaitait maintenir la centralisation du développement sur le bourg, et organiser le développement sur des espaces de surface importante portés constructibles sur la carte communale.

Il s'agissait de mettre également en place des outils règlementaires ciblés pour préserver les éléments de paysage, le patrimoine.

La commune a été confrontée à plusieurs problèmes, dont deux notamment qui ont conduit à l'arrêt des travaux du PLU pendant plusieurs années :

- Problème de budget qui a impliqué la vente des terrains communaux à un opérateur privé, qui a réalisé un lotissement de 40 lots sur la grande zone de développement prévue dans la carte communale à proximité du centre bourg, et qui s'est réalisée de façon très rapide
- Problème de station d'épuration : le dysfonctionnement de l'unité de traitement a donné lieu à une procédure judiciaire longue résolue à ce jour par l'engagement budgétaire et technique du SIAPA pour les travaux sur cette station d'épuration.

Les projets pour la création de logements qui se sont réalisés au fil de l'étude du PLU ont finalement apporté à la commune ce qu'elle recherchait en termes d'apport de population. En particulier le projet de lotissement au Sud du bourg (cercle rouge) a conduit à un apport de population important et rapide. La vision prospective n'a plus lieu d'être.

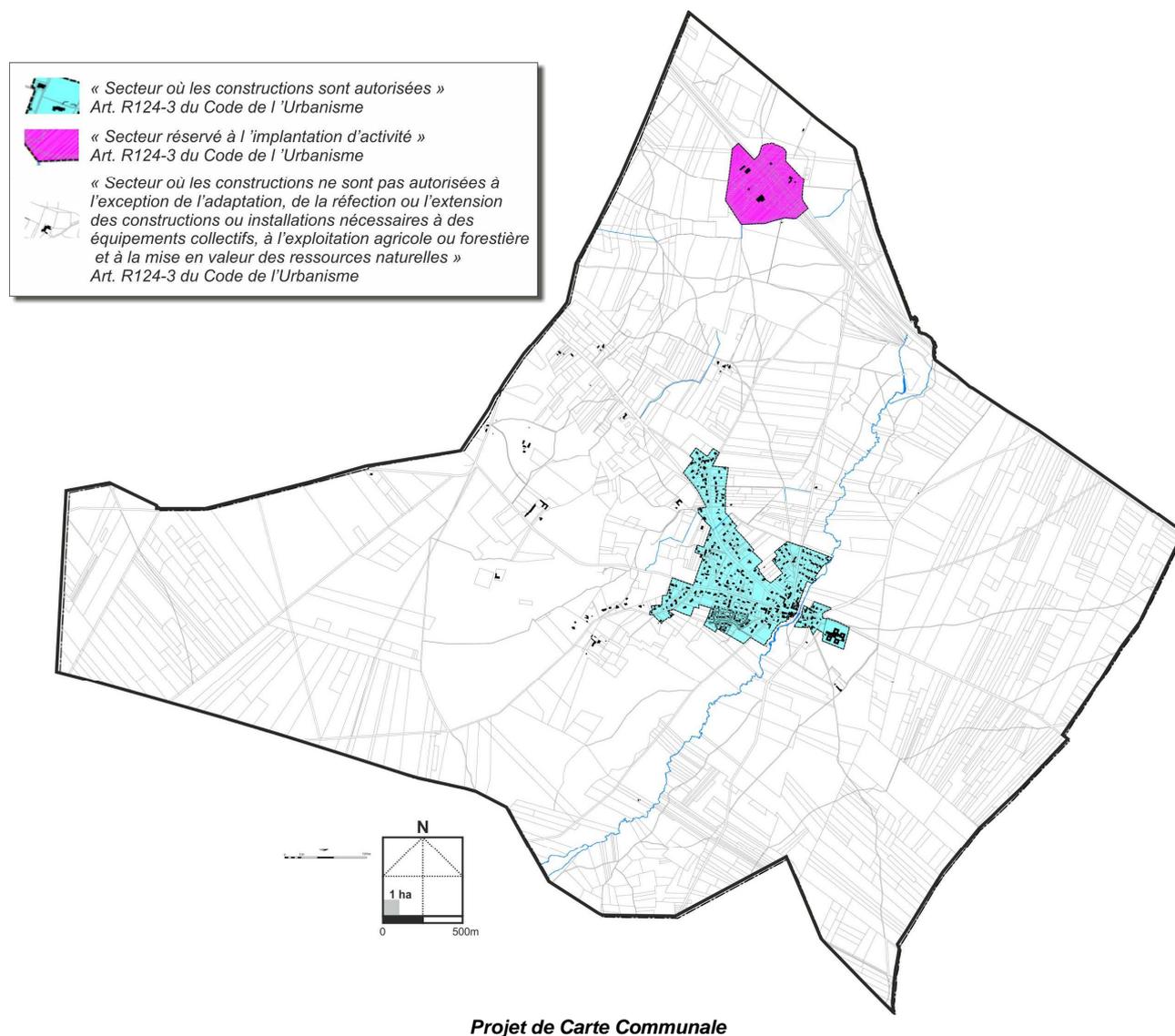
Il s'agit alors de s'orienter vers une révision de la carte communale permettant quelques ajustements à celle existante.



## II.2.2 – LE ZONAGE

L'élaboration de la carte communale s'est attachée à respecter les principes d'équilibre et de gestion économe de l'utilisation de l'espace communal, dans une optique de développement durable tel qu'il a été défini par la commune.

Entre les contraintes physiques telles que la topographie, les activités telles que la forêt et l'agriculture (vigne, AOC, valeur agricole des terrains), les qualités environnementales et paysagères mais également architecturales (monument historique), les risques (retrait gonflement des argiles, inondation), les nuisances (autoroute), l'optimisation du réseau collectif d'assainissement et le respect de la structure urbaine, les choix de développement délimitaient une géographie restreinte.



### **Le Bourg**

Les bords du ruisseau ont été laissés en zone non constructible pour répondre à des préoccupations d'ordre environnemental, qui expliquent cette interruption..

Les secteurs constructibles se sont donc scindés en plusieurs entités :

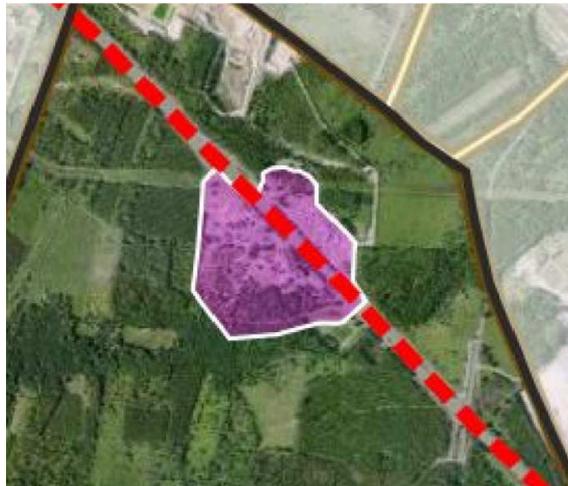
- le bourg, secteur qui comprend les équipements publics de la commune (mairie, école), des commerces, et la majorité des habitations
- un secteur du bourg situé de l'autre côté du ruisseau qui comprend un petit groupe d'habitations et la structure d'accueil pour handicapés, et forme l'entrée Est du bourg, à la confluence des voies de circulation



### **L'aire d'autoroute**

Ce secteur est indiqué comme zone d'activités de façon à lui permettre d'évoluer en tant que service.

En rouge, l'autoroute.



## II.3 – PRESENTATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS

### II.3.1 – SUPERFICIE DES SECTEURS

Le principe d'équilibre et de gestion économe de l'espace se traduit par le zonage qui comporte, pour une superficie totale du territoire communal de **1894 hectares** :

- **1822ha80 (96.3% de la surface totale de la commune)** en zone où les constructions ne sont pas autorisées à l'exception
  - 1° De l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ;
  - 2° Des constructions et installations nécessaires :
    - o a) A des équipements collectifs ou à des services publics si elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;
    - o b) A l'exploitation agricole ou forestière ;
    - o c) A la mise en valeur des ressources naturelles.
- **52ha22 (2.7%)** en zone où les constructions sont autorisées
- **18ha90 (1%)** en zone destinée aux activités

### II.3.2 – POTENTIEL DES SECTEURS

#### HABITAT

La carte communale permet un potentiel théorique de **30 à 40 logements pour l'habitat** en assainissement collectif, ce qui correspond au besoin sur 5 ans évalués dans le cadre de la méthode du point mort.

Le total des surfaces libres en zone constructible est **3ha87**.

|  | Surface en ha | % de la surface constructible | Potentiel en nombre de logements |
|--|---------------|-------------------------------|----------------------------------|
| <b>Surface à potentiel constructible totale pour l'habitat</b> | <b>3ha87</b>  | <b>0.8%</b>                   | <b>30 à 40</b>                   |

| Habitat                                  | Surface à potentiel constructible en m <sup>2</sup> | Potentiel en nombre de logements |
|--|---|----------------------------------|
| <b>Le Bourg Assainissement collectif</b> | 38700   | 30 à 40                          |

La carte communale permet un potentiel théorique de **30 à 40 logements pour l'habitat**.

Soit 9 à 10logts/ha (en rapport avec la consommation constatée entre 2005 et 2014) et 970 à 1290m<sup>2</sup>/logts.

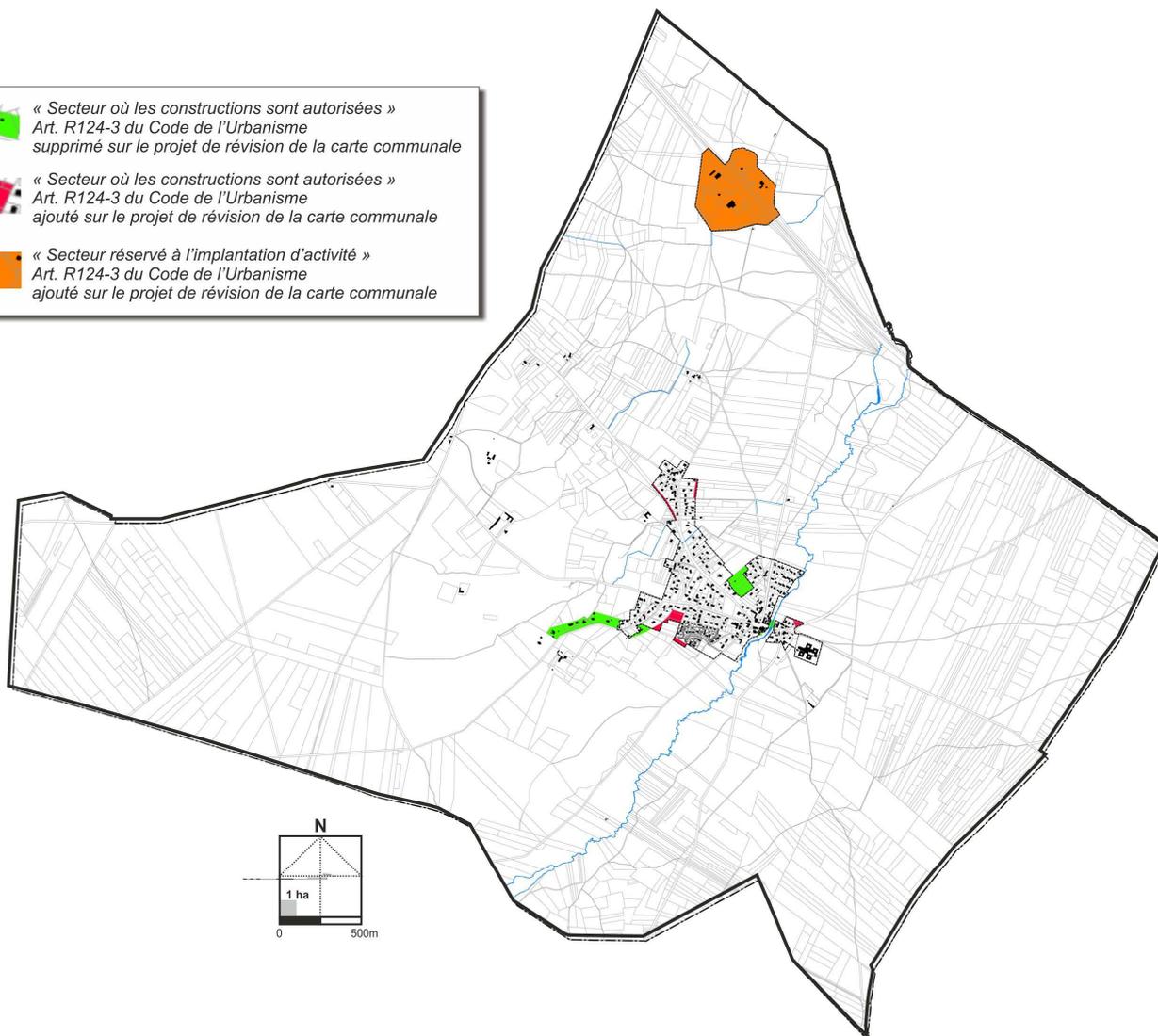
#### ACTIVITES

La zone d'activités ne concerne que des espaces existants liés à l'aire de service de l'autoroute A62, sur lesquels seules des extensions de l'activité seront envisagées.

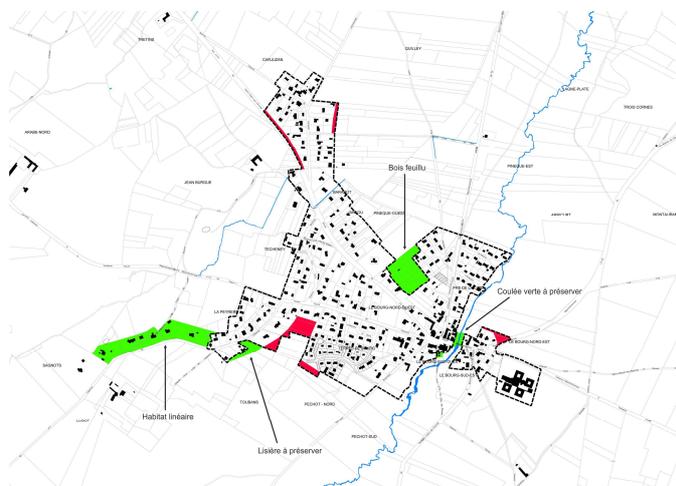
Aucun potentiel constructible supplémentaire n'est prévu dans le projet de carte communale.

## II.3.3 – EVOLUTION DU ZONAGE PAR RAPPORT A LA CARTE EN VIGUEUR MISE EN REVISION

-  « Secteur où les constructions sont autorisées »  
Art. R124-3 du Code de l'Urbanisme  
supprimé sur le projet de révision de la carte communale
-  « Secteur où les constructions sont autorisées »  
Art. R124-3 du Code de l'Urbanisme  
ajouté sur le projet de révision de la carte communale
-  « Secteur réservé à l'implantation d'activité »  
Art. R124-3 du Code de l'Urbanisme  
ajouté sur le projet de révision de la carte communale



**Evolution du zonage**



**Evolution du zonage sur le Bourg**

**Au bilan** la révision a eu pour conséquence :

- En orange sur la carte générale, la création de 18ha90 de zone constructible pour l'activité sur des espaces déjà occupés par l'activité et reprenant le contour des activités existantes : une aire d'autoroute au Nord du territoire
- En vert sur les cartes, le retrait de 4ha63 de zone constructible (habitat) dont 2ha03 non bâti
- En rouge sur les cartes, l'ajout de 1ha43 en zone constructible (habitat) dont 0ha déjà bâti.

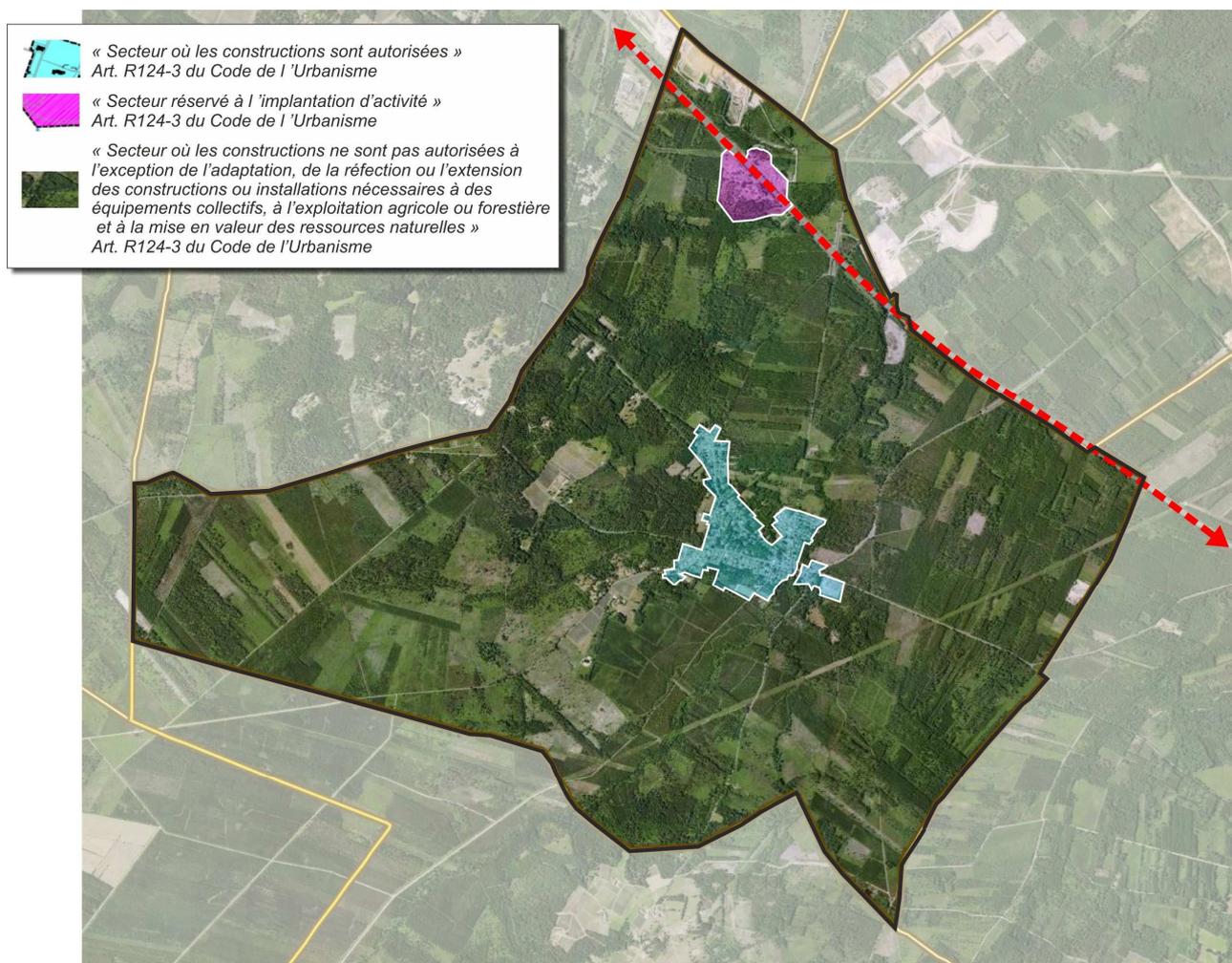
Soit une différence de 3ha20 en moins sur la zone constructible (habitat).

## II.4 – LES INCIDENCES DES CHOIX DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT

D'une façon générale, le document graphique fait apparaître les nombreux éléments structurants du paysage (boisements, haies remarquables) ce qui permet de mieux apprécier le paysage général de la commune, et l'impact des projets à venir.

### II.4.1 – PROTECTION DES SITES NATURELS, DE L'ESPACE AGRICOLE, DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE

Près de 97% de la surface du territoire communal ont été classés en zone où les constructions ne sont pas autorisées à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

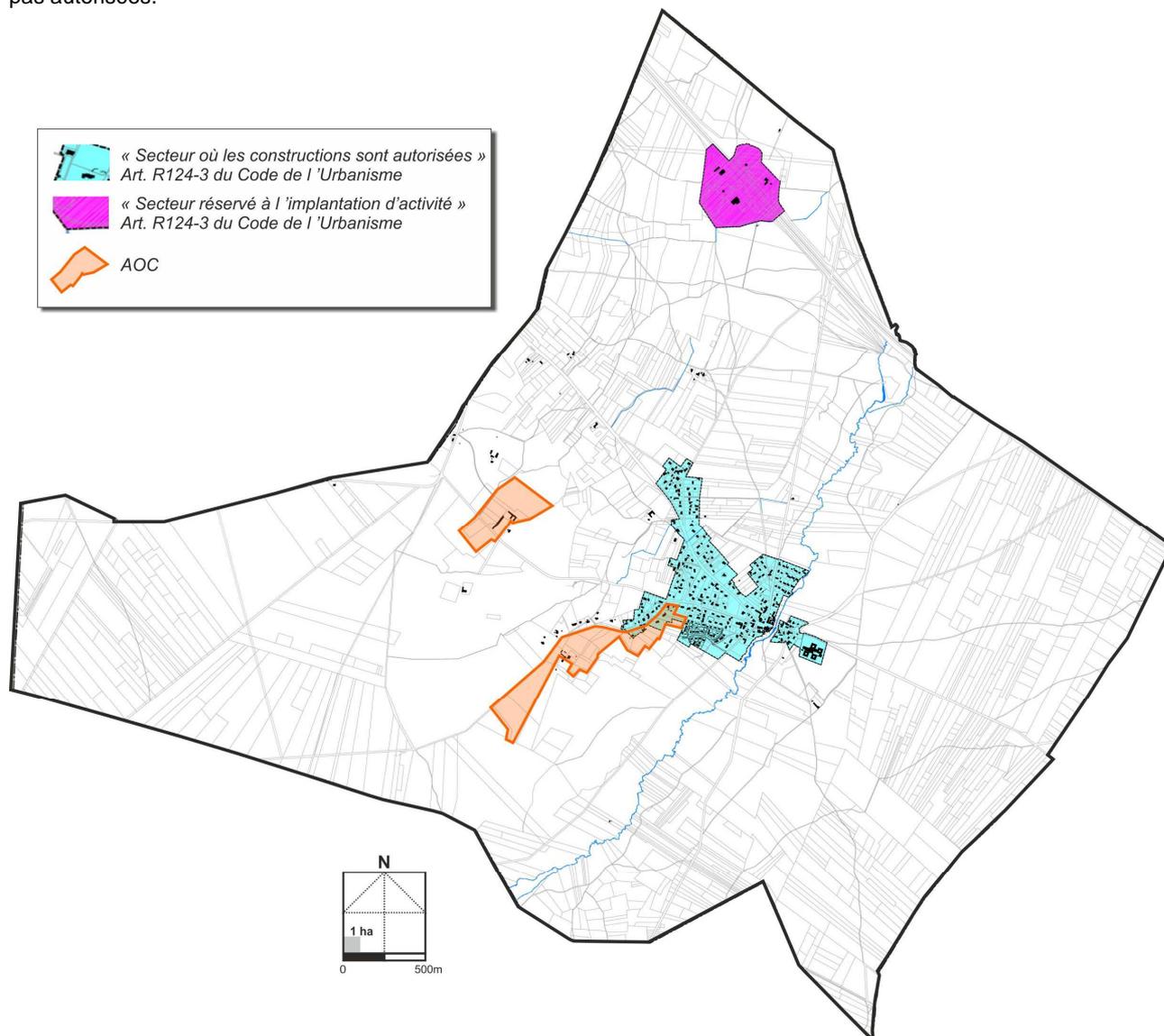


## L'IMPACT SUR L'ESPACE AGRICOLE

Le développement urbain se réalise essentiellement sur des espaces internes au bourg, parcelle de jardin ou boisements ponctuels ; aucun espace agricole n'est donc concerné.

L'ensemble de l'outil de travail agricole a été respecté : les clairières viticoles sont notamment en dehors des espaces de développement de l'habitat.

L'ensemble des bâtiments d'exploitations et des surfaces en AOC est inclus dans la zone où les constructions ne sont pas autorisées.



2ha30 de secteur où les constructions sont autorisées, interceptent l'emprise AOC (en bois, jardin).

Pour autant 1ha90 est déjà bâti et 0ha40 présente une disponibilité foncière sur un espace mixte composé de jardins, parcs, pelouses, délaissés agricoles (cf chapitre consommation des espaces).

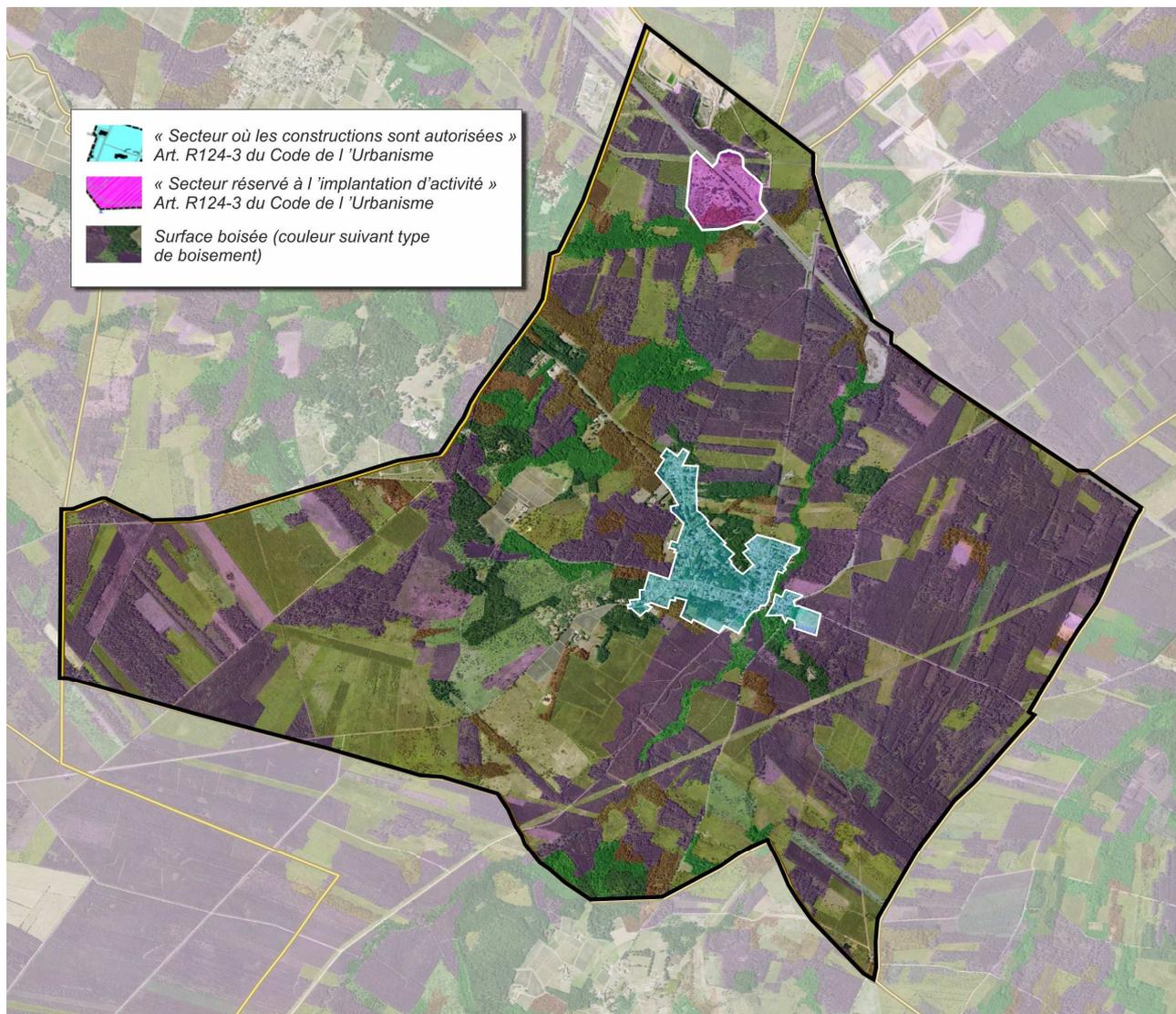
**Le projet de zonage ne présente pas d'impacts en terme direct et indirect sur des emprises agricoles exploitées.**

## L'IMPACT SUR LES BOISEMENTS ET ESPACES NATURELS

### LES BOISEMENTS

Ils sont intégrés dans la zone à vocation naturelle sauf ponctuellement pour des surfaces boisées dans les enveloppes urbaines, ou, sur la marge Sud, une extension urbaine sur près de 3000 m<sup>2</sup> de forêt de production.

Les massifs boisés périphériques et zones de landes humides forestières, les espaces riverains du Rieufret, du bord des ruisseaux, ont été intégrés aux zones non constructibles de la carte communale.



## LES ESPACES NATURELS

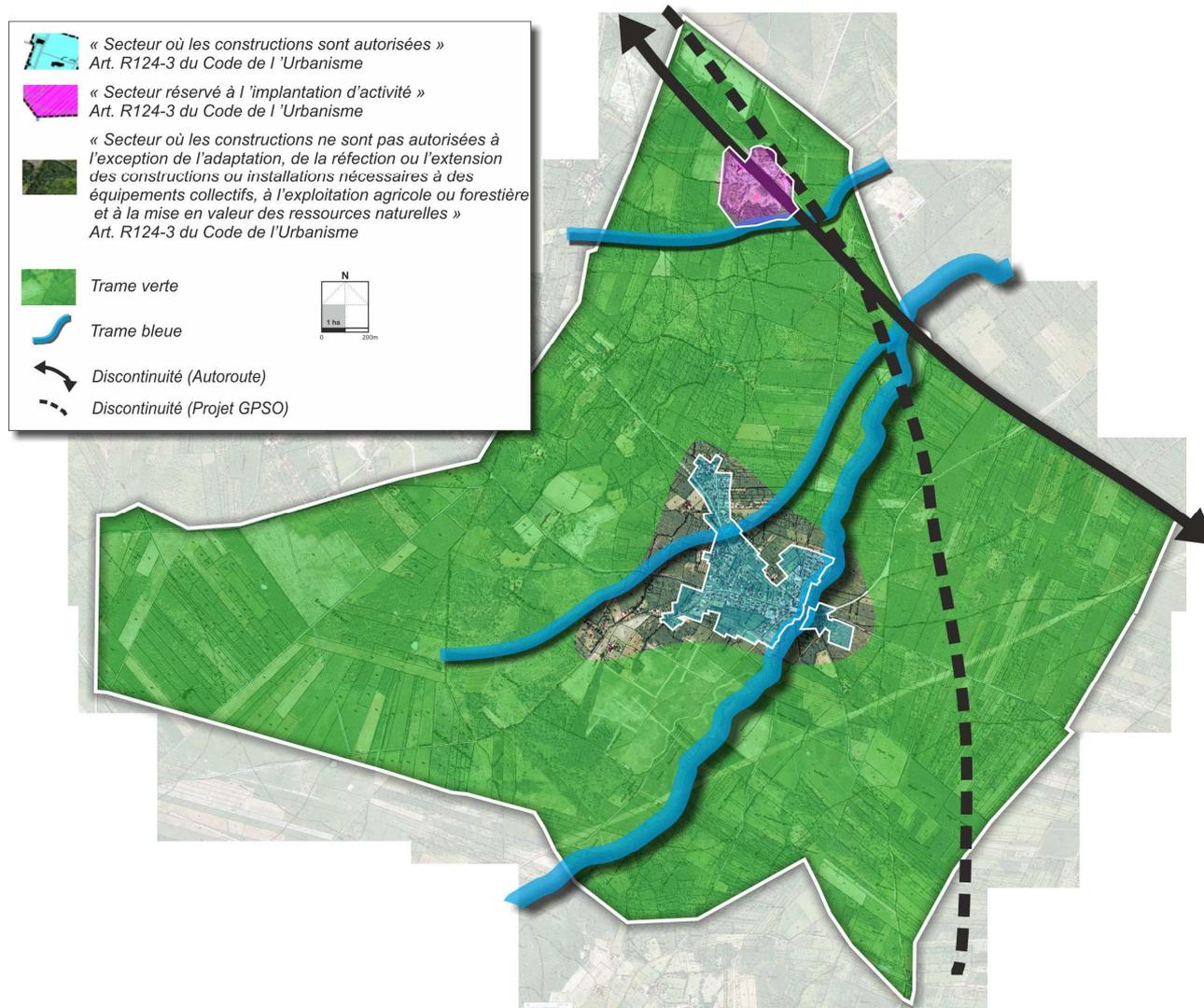
**Les continuités écologiques ont été préservées** et les espaces naturels d'intérêt (landes humides, ripisylve, boisements, cours d'eau) ont été inclus dans les « zones naturelles » de la carte communale, ce qui a permis de **préserver les fonctionnalités écologiques de la trame verte et bleue.**



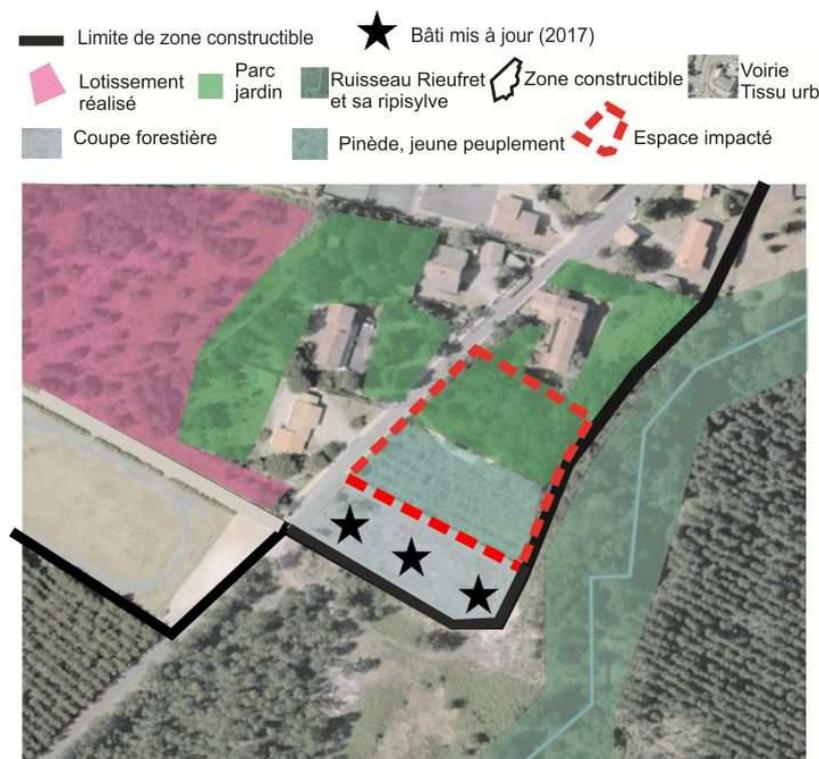
*Respect des continuités écologiques sur le bourg*

## ESPACES SUSCEPTIBLES D'ETRE IMPACTES HORS NATURA 2000

Protection de la continuité du Rieufret (dans les parties urbaines également) et de sa ripisylve, protection des boisements périphériques : **impact positif de la carte communale**



**Impact non notable de l'extension Sud du bourg sur 7600 m<sup>2</sup>**



Au niveau du bourg, les zones sensibles ont été évitées par un zonage qui évite la zone à enjeu naturaliste que représentent le Rieufret et sa ripisylve.

L'assainissement collectif dessert les emprises constructibles ce qui limite les rejets in situ.

Les espaces concernés sont :

- un parc attaché à une propriété bâtie, intermédiaire entre une chênaie et un parc (code corine 85.3)
- une pinède récemment plantée (83.311)
- Une coupe forestière de pinède non replantée (83.311)
- Le terrain de sport constitutif de l'espace artificialisé urbain (ajouté après enquête publique)

Ils ne constituent pas des habitats communautaires. Les terrains de sports constitutifs d'espaces artificialisés ne présentant pas d'enjeux notables.

En restant globalement en vis-à-vis de l'enveloppe urbaine existante, et en retrait de la ripisylve du Rieufret, sur des habitants sans enjeux forts, le projet de carte communale présente un impact non notable sur cette partie du territoire, qui correspond à 7600 m<sup>2</sup> dont 2000 m<sup>2</sup> en nature de parc arboré attaché à une propriété bâtie.



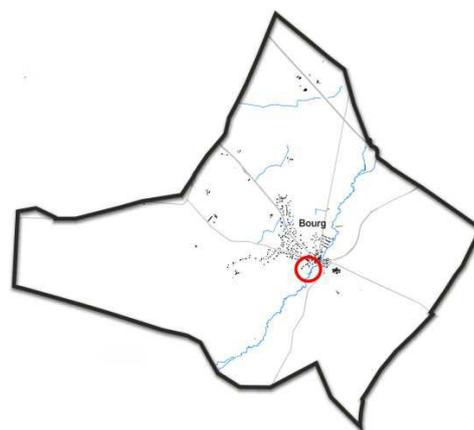
Vue sur le parc boisé



Vue sur les terrains de sports



Vue sur la coupe forestière



## **L'IMPACT SUR LES ZONES NATURA 2000**

**La commune n'est pas concernée sur son territoire** mais se situe dans le bassin versant du Gât Mort, en zone Natura 2000, pour laquelle des impacts indirects liés à la qualité de l'eau pourraient être produits.

La question de cet impact indirect sera traitée dans la partie relative à la qualité des eaux et l'assainissement.

## **LE PATRIMOINE ET LES PAYSAGES**

La carte communale a défini un zonage qui s'inscrit dans les enveloppes urbaines existantes en préservant la coulée verte du Rieufret qui traverse le bourg, ainsi que les massifs périphériques qui structurent la clairière du bourg. Elle a conservé la situation des entrées de village existante. La Carte communale respecte donc la physionomie actuelle du territoire sans en réformer la perception, notamment sur les sites les plus marquants.

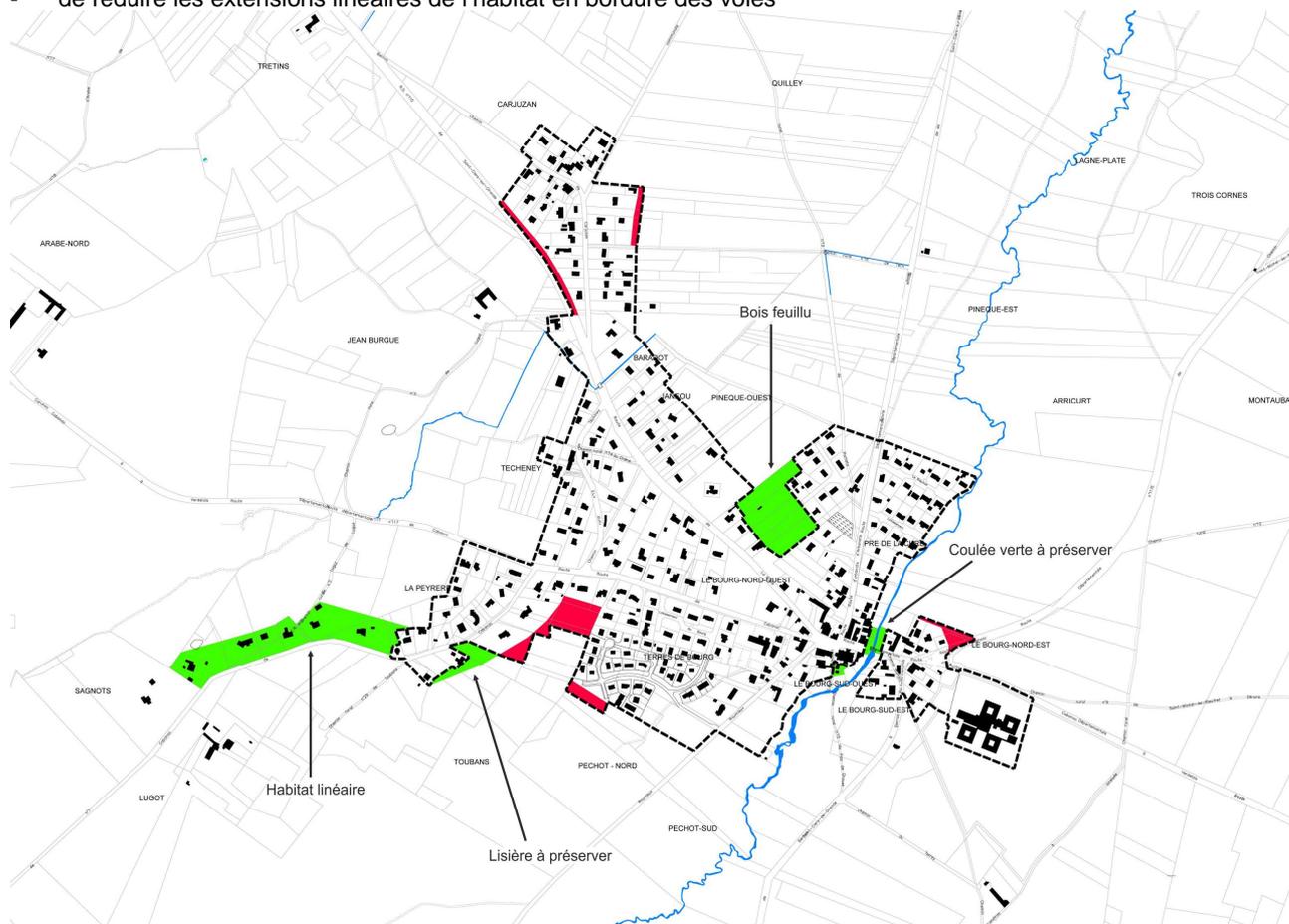
A la zone où les constructions ne sont pas autorisées à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles, ont été affectés des secteurs pour leur vocation :

- Agricole, forestière ou naturelle
- des perspectives majeures ou d'entrée de village
- des zones d'intérêt naturel

En ce sens, la carte communale ne modifie que ponctuellement la situation existante, et ce uniquement dans la clairière du bourg dans les emprises urbaines.

Les extensions prévues dans le cadre des zones où les constructions sont autorisées ont été conduites dans le souci :

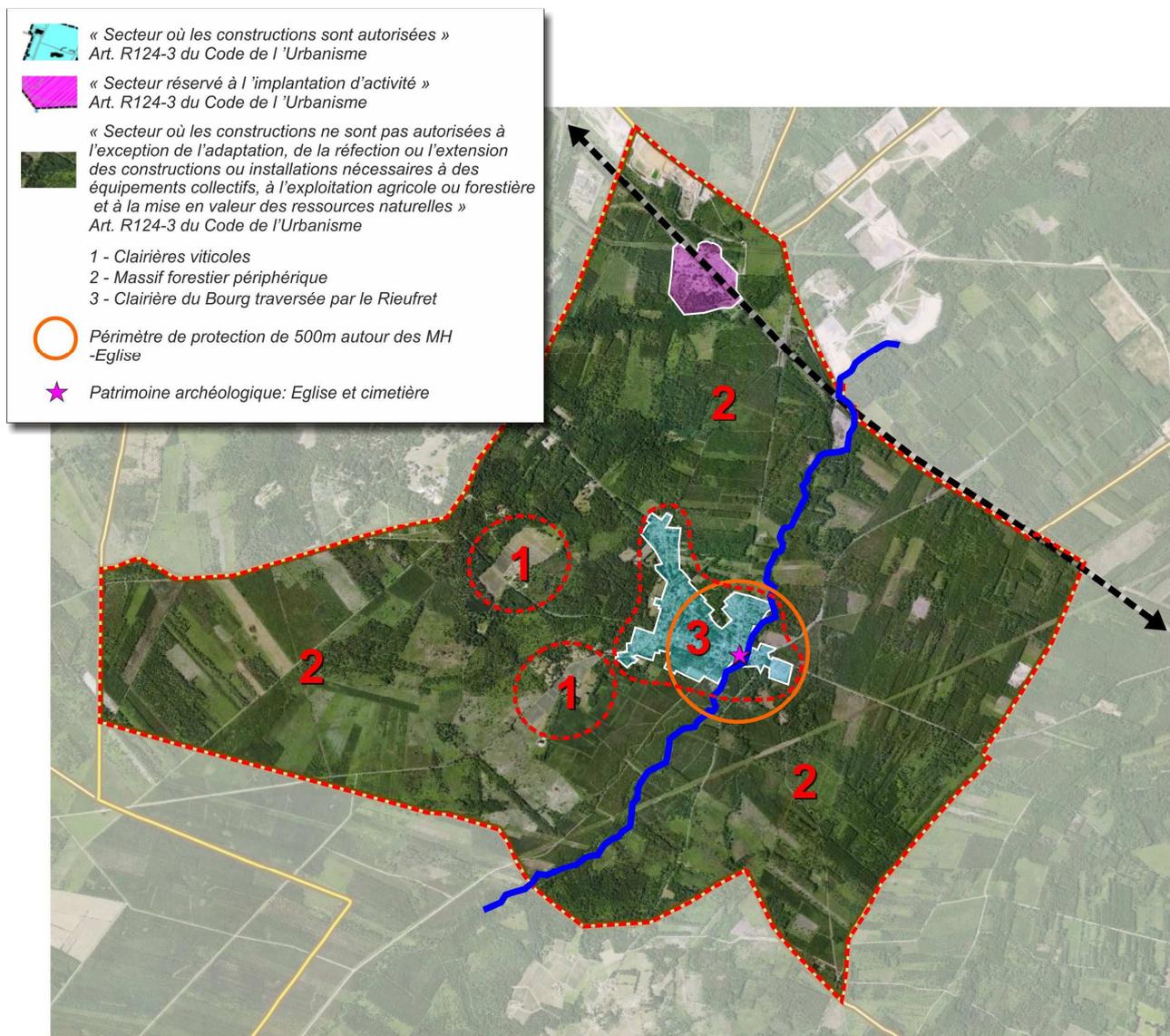
- d'en minimiser l'impact paysager ; c'est ainsi que certaines zones ont été limitées pour s'inscrire dans la physionomie des espaces en présence, notamment en respectant les marges du bourg existantes.
- de préserver des espaces majeurs dans la perception du village, notamment la coulée verte du ruisseau
- de limiter l'exposition ou l'aggravation des risques et nuisances
- de réduire les extensions linéaires de l'habitat en bordure des voies



**En vert les espaces ne restant pas constructibles dans le cadre de la révision de la carte communale  
En rouge les espaces passant en zone constructible de la carte communale**

L'impact paysager du projet de carte communale reste limité ; la carte ne disposant pas de règlement, la protection des éléments arborés du cœur de village devra être assurée via la gestion des permis dans le cadre du volet paysager afin de respecter les différentes séquences paysagères indiquées dans le diagnostic.

En ce qui concerne le patrimoine, la couverture du monument historique sur l'église garantit le suivi des constructions par l'Architecte des Bâtiments de France : 60% de la zone constructible pour l'habitat de la carte communale est comprise dans le périmètre de l'église. La zone archéologique reliée à l'église, est également concernée par le périmètre de protection de l'église.

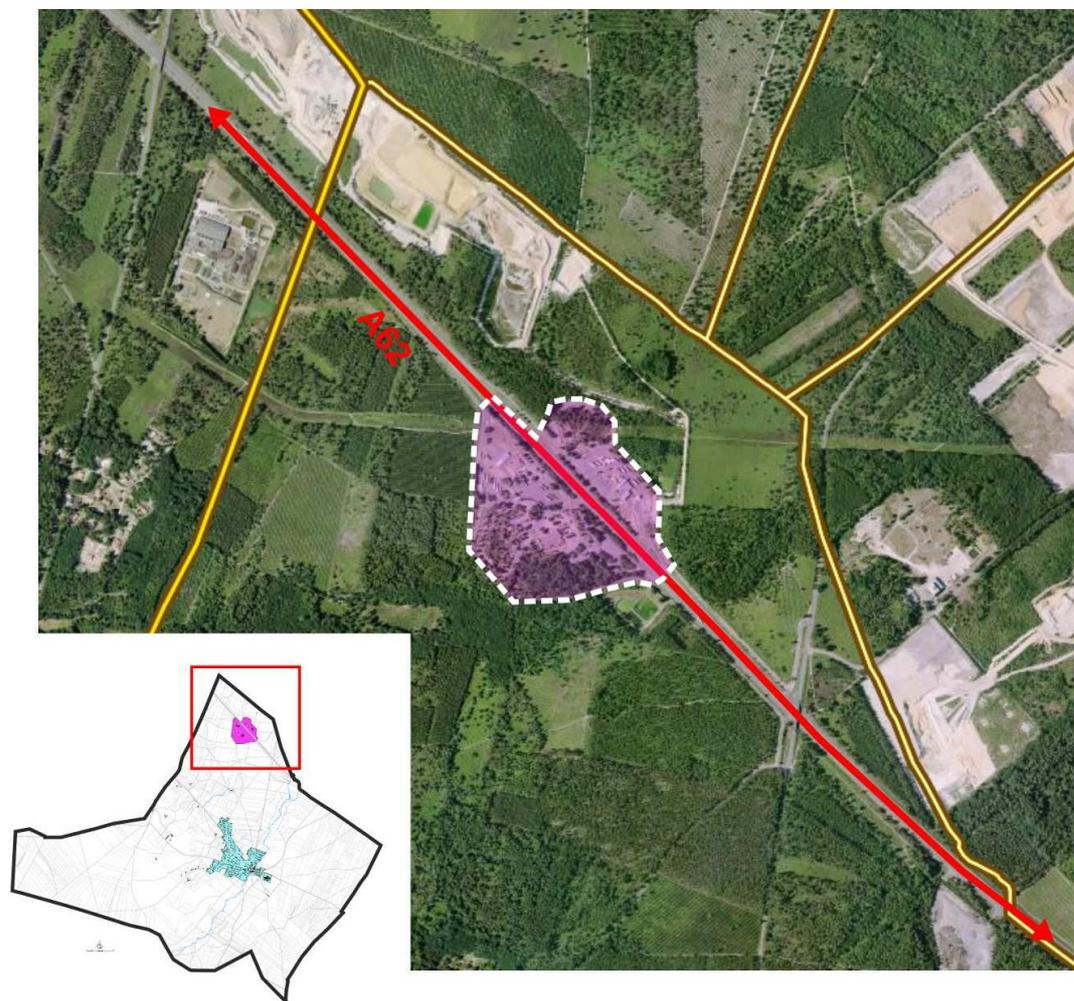


**Le projet de carte communale dans son environnement patrimonial et paysager**

## II.4.2 – LA CONSOMMATION DES ESPACES POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN

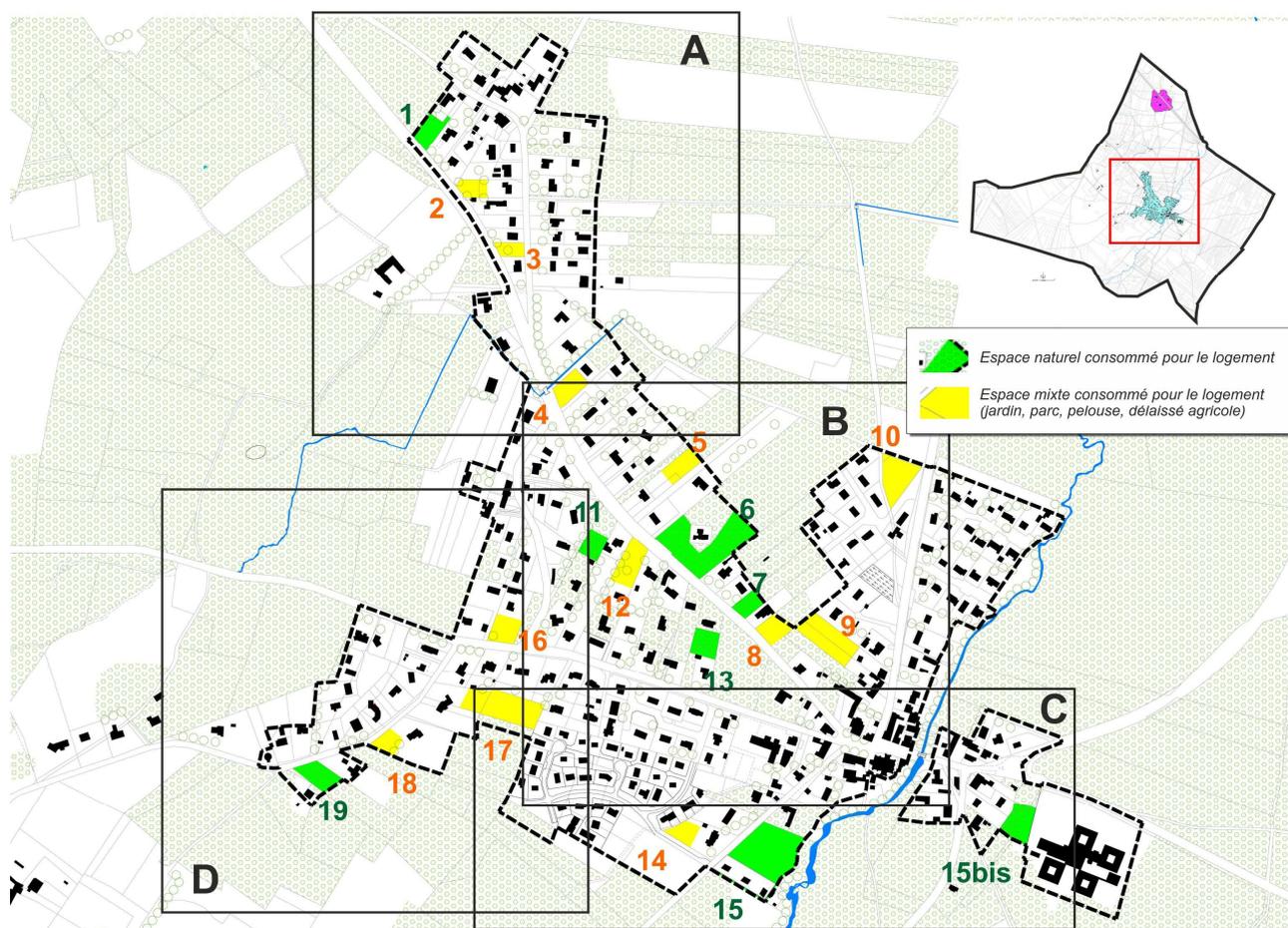
La carte communale ne consomme aucun espace agricole pour le développement.

### Les zones d'activité



La zone d'activité ne concerne que l'aire existante de l'autoroute A62, sur laquelle seule des extensions de l'activité seront envisagées. Aucune consommation d'espaces agricoles ou forestiers sur ce secteur.

## Les zones d'habitat



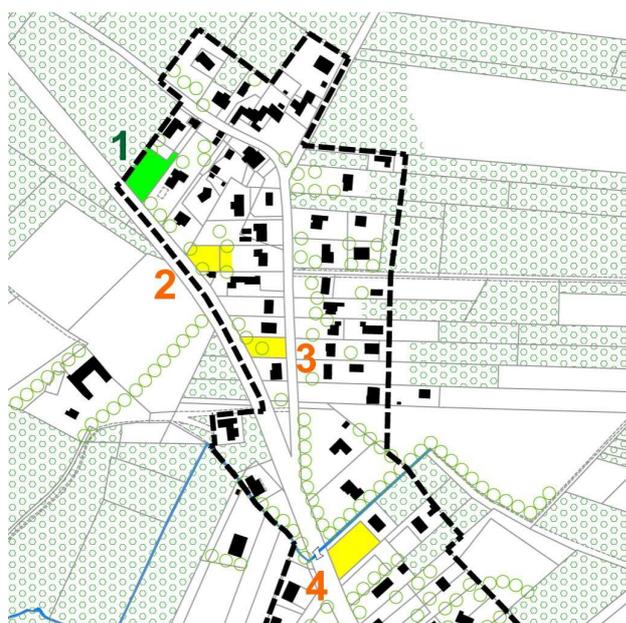
Localisation de la consommation des espaces sur la commune

|              | Extension   |             | Confortement |             | Renouvellement-Densification |             |
|--------------|-------------|-------------|--------------|-------------|------------------------------|-------------|
|              | N           | Mx          | N            | Mx          | N                            | Mx          |
| A            |             |             | 0.13         | 0.07        |                              | 0.23        |
| B            |             |             | 0.19         | 0.66        | 0.69                         | 0.33        |
| C            | 0.52        |             | 0.18         |             |                              | 0.10        |
| D            |             | 0.38        | 0.15         |             |                              | 0.24        |
| <b>TOTAL</b> | <b>0.52</b> | <b>0.38</b> | <b>0.65</b>  | <b>0.73</b> | <b>0.69</b>                  | <b>0.90</b> |

N : naturel, Mx : mixte (jardin, parc, pelouse, délaissé agricole, ancienne activité.)

**Au bilan le projet de carte communale consomme 3ha87 d'espaces dont l'ensemble se situe dans l'enveloppe urbaine existante à l'exception du secteur 15. Dont 1ha86 d'espaces naturels et 2ha01 d'espaces mixtes (qui sont en fait des surfaces déjà artificialisées).**

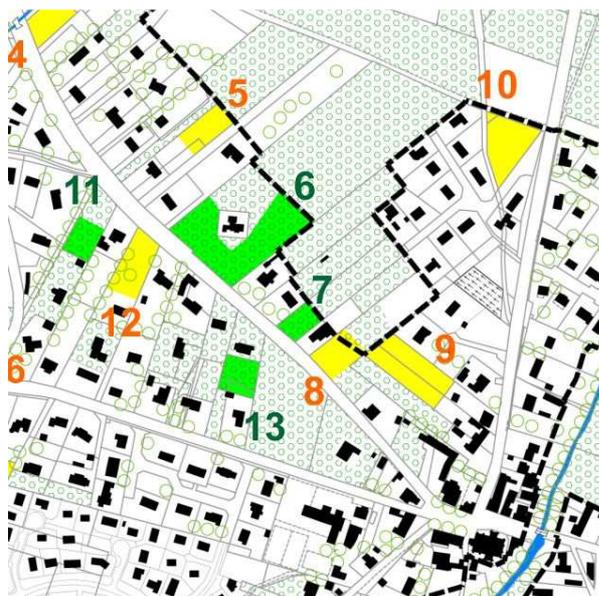
## Secteur A



| N° secteur   | Surface consommée (ha) | Nature | Observations                                   | Potentiel logement |
|--|------------------------|--------|--|--------------------|
| <b>EXTENSION</b>   |                        |        |  |                    |
| Espaces mixtes (jardin, parc, pelouse, délaissé agricole)  |                        |        |  |                    |
| <b>TOTAL EXTENSION</b>   | <b>0</b>               |        |  |                    |
| <b>CONFORTEMENT (parcelle dans le tissu urbain)</b>  |                        |        |  |                    |
| Espaces mixtes (jardin, parc, pelouse, délaissé agricole.)   |                        |        |  |                    |
| 3  | 0.07                   | jardin | Jardin arboré                                  | 1                  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>0.07</b>            |        |  | <b>1</b>           |
| Espaces naturels   |                        |        |  |                    |
| 1  | 0.13                   | bois   | Boisement mixte en lisière urbaine             | 1                  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>0.13</b>            |        |  | <b>1</b>           |
| <b>TOTAL CONFORTEMENT</b>  | <b>0.20</b>            |        |  | <b>2</b>           |
| <b>RENOUVELLEMENT-DENSIFICATION (surfaces issues de division ou densification de terrains bâtis)</b> |                        |        |  |                    |
| Espaces mixtes (jardin, parc, pelouse, délaissé agricole.)   |                        |        |  |                    |
| 2  | 0.10                   | jardin |  | 1                  |
| 4  | 0.13                   | jardin |  | 1                  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>0.23</b>            |        |  | <b>2</b>           |
| <b>TOTAL DENSIFICATION</b>   | <b>0.23</b>            |        |  | <b>2</b>           |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   | <b>0.43</b>            |        | <b>Assainissement collectif sur l'ensemble</b> | <b>4</b>           |

Les espaces concernés sont dans l'emprise du bourg, et déjà contraints par les habitations existantes : il s'agit donc globalement d'un confortement/ densification dans l'enveloppe urbaine.

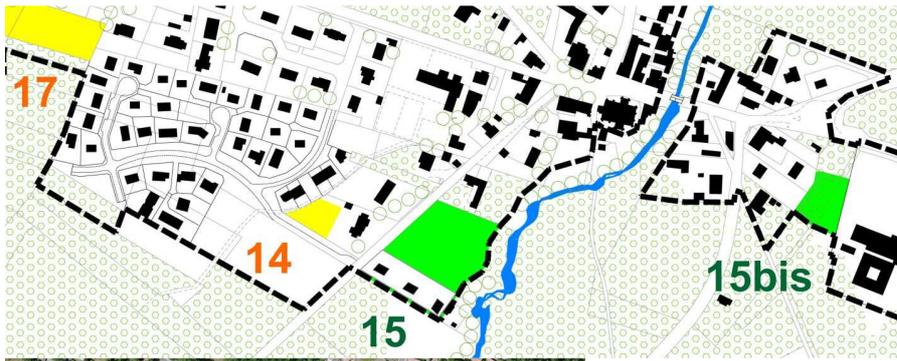
## Secteur B



| N° secteur   | Surface consommée (ha) | Nature           | Observations | Potentiel logement |
|--|------------------------|------------------|--------------|--------------------|
| <b>EXTENSION</b>   |                        |                  |              |                    |
| Espaces mixtes (jardin, parc, pelouse, délaissé agricole)  |                        |                  |              |                    |
| <b>TOTAL EXTENSION</b>   | <b>0</b>               |                  |              |                    |
| <b>CONFORTEMENT (parcelle dans le tissu urbain)</b>  |                        |                  |              |                    |
| Espaces mixtes (jardin, parc, pelouse, délaissé agricole.)   |                        |                  |              |                    |
| 8  | 0.13                   | Pelouse agrément |              | 1                  |
| 9  | 0.30                   | jardin           |              | 1                  |
| 10   | 0.23                   | Parc arboré      |              | 1                  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>0.66</b>            |                  |              | <b>3</b>           |
| Espaces naturels   |                        |                  |              |                    |
| 7  | 0.09                   | Bois feuillu     |              | 1                  |
| 11   | 0.10                   | Bois feuillu     |              |                    |
| <b>TOTAL</b>   | <b>0.19</b>            |                  |              | <b>1</b>           |
| <b>TOTAL CONFORTEMENT</b>  | <b>0.85</b>            |                  |              | <b>2</b>           |
| <b>RENOUVELLEMENT-DENSIFICATION (surfaces issues de division ou densification de terrains bâtis)</b> |                        |                  |              |                    |
| Espaces mixtes (jardin, parc, pelouse, délaissé agricole.)   |                        |                  |              |                    |
| 5  | 0.13                   | jardin           |              | 1                  |
| 12   | 0.20                   | jardin           |              | 2                  |
| 13   | 0.13                   | jardin arboré    |              | 3                  |
| 6  | 0.56                   | Parc arboré      |              | 4                  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1.02</b>            |                  |              | <b>3</b>           |
| Espaces naturels   |                        |                  |              |                    |
| <b>TOTAL</b>   | <b>0</b>               |                  |              |                    |
| <b>TOTAL DENSIFICATION</b>   | <b>1.02</b>            |                  |              | <b>7</b>           |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   | <b>1.87</b>            |                  |              | <b>9</b>           |

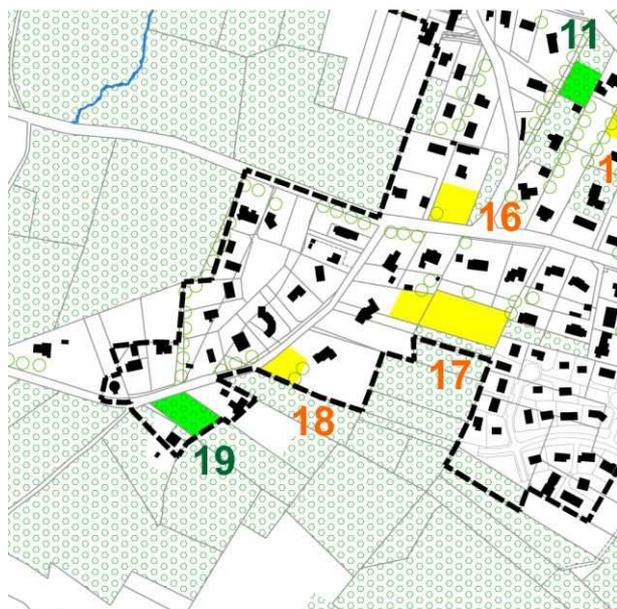
Les espaces concernés sont dans l'emprise du bourg.

**Secteur C**



| N° secteur   | Surface consommée (ha) | Nature                           | Observations                               | Potentiel logement |
|--|------------------------|----------------------------------|--|--------------------|
| <b>EXTENSION</b>   |                        |                                  |  |                    |
| Espaces mixtes (jardin, parc, pelouse, délaissé agricole)  |                        |                                  |  |                    |
| <b>TOTAL</b>   | <b>0</b>               |                                  |  |                    |
| Espaces naturels   |                        |                                  |  |                    |
| <b>15</b>  | <b>0,52</b>            | Bois feuillu<br>Coupe forestière | Replantation bois feuillu et zone de coupe | <b>4</b>           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>0,52</b>            |                                  |  |                    |
| <b>TOTAL EXTENSION</b>   | <b>0,52</b>            |                                  |  | <b>4</b>           |
| <b>CONFORTEMENT (parcelle dans le tissu urbain)</b>  |                        |                                  |  |                    |
| <b>15 Bis</b>  | <b>0,18</b>            | Bois feuillu                     |  | <b>2</b>           |
| <b>TOTAL CONFORTEMENT</b>  | <b>0,18</b>            |                                  |  | <b>2</b>           |
| <b>RENOUVELLEMENT-DENSIFICATION (surfaces issues de division ou densification de terrains bâtis)</b> |                        |                                  |  |                    |
| Espaces mixtes (jardin, parc, pelouse, délaissé agricole.)   |                        |                                  |  |                    |
| <b>14</b>  | <b>0,10</b>            | jardin                           |  | <b>1</b>           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>0,10</b>            |                                  |  | <b>1</b>           |
| Espaces naturels   |                        |                                  |  |                    |
| <b>TOTAL</b>   | <b>0</b>               |                                  |  | <b>0</b>           |
| <b>TOTAL DENSIFICATION</b>   | <b>0,10</b>            |                                  |  | <b>1</b>           |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   | <b>0,80</b>            |                                  |  | <b>7</b>           |

## Secteur D



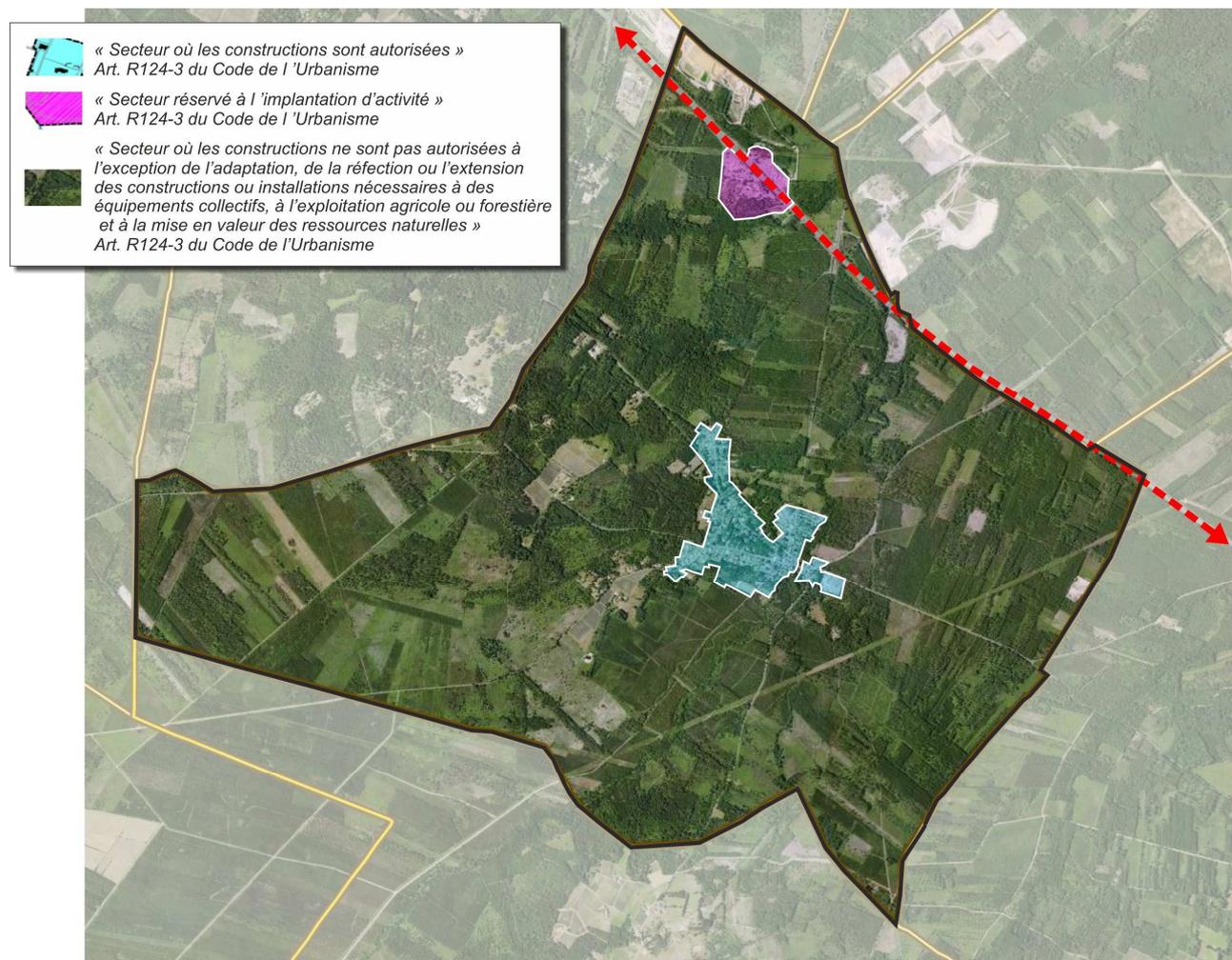
| N° secteur   | Surface consommée (ha) | Nature       | Observations | Potentiel logement |
|--|------------------------|--------------|--------------|--------------------|
| <b>EXTENSION</b>   |                        |              |              |                    |
| Espaces mixtes (jardin, parc, pelouse, délaissé agricole)  |                        |              |              |                    |
| 17   | 0.38                   | jardin       |              | 3                  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>0.38</b>            |              |              | <b>3</b>           |
| Espaces naturels   |                        |              |              |                    |
| <b>TOTAL</b>   | <b>0</b>               |              |              |                    |
| <b>TOTAL EXTENSION</b>   | <b>0.38</b>            |              |              | <b>3</b>           |
| <b>CONFORTEMENT (parcelle dans le tissu urbain)</b>  |                        |              |              |                    |
| Espaces mixtes (jardin, parc, pelouse, délaissé agricole.)   |                        |              |              |                    |
| <b>TOTAL</b>   | <b>0</b>               |              |              |                    |
| Espaces naturels   |                        |              |              |                    |
| 19   | 0.15                   | Bois feuillu |              | 1                  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>0.15</b>            |              |              | <b>2</b>           |
| <b>TOTAL CONFORTEMENT</b>  | <b>0.15</b>            |              |              | <b>2</b>           |
| <b>RENOUVELLEMENT-DENSIFICATION (surfaces issues de division ou densification de terrains bâtis)</b> |                        |              |              |                    |
| Espaces mixtes (jardin, parc, pelouse, délaissé agricole.)   |                        |              |              |                    |
| 16   | 0.14                   | jardin       |              | 1                  |
| 18   | 0.10                   | jardin       |              | 1                  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>0.24</b>            |              |              | <b>2</b>           |
| Espaces naturels   |                        |              |              |                    |
| <b>TOTAL</b>   | <b>0</b>               |              |              | <b>0</b>           |
| <b>TOTAL DENSIFICATION</b>   | <b>0.24</b>            |              |              | <b>2</b>           |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   | <b>0.77</b>            |              |              | <b>7</b>           |

## II.4.3 – L'ECONOMIE DE L'ESPACE ET LA GESTION EQUILIBREE DU TERRITOIRE

Le projet de carte communale consacre **97.3% de la surface communale aux activités agricoles, forestières et aux espaces naturels**: 52ha22 sont consacrés à l'habitat.

La carte prévoit **30 à 40 logements en assainissement collectif**, ce qui correspond à une *consommation foncière en moyenne à 1000m<sup>2</sup> par logement*.

En termes d'impact de la carte communale sur l'économie de l'espace, le projet permet à la collectivité d'éviter le « mitage » du territoire, en raisonnant sur un projet autour d'un espace fédérateur comme celui du bourg.



*La carte commune projetée*

## II.4.4 – LA MORPHOLOGIE URBAINE

Le respect de la morphologie urbaine actuelle a conduit à prévoir l'extension des zones où les constructions sont autorisées, à partir des ancrages urbains actuels.

De fait les secteurs où les constructions sont autorisées englobent les terrains libres dans des espaces déjà bâtis ou des extensions en continuité.

Les constructions nouvelles d'habitations ne peuvent se trouver que dans le bourg. La zone constructible est dessinée au plus près de la forme urbaine induite par les constructions existantes, de manière à respecter l'esprit du lieu, et à produire une urbanisation concentrique, autour des équipements existants.

L'enveloppe urbaine et la compacité de la zone constructible assure la lisibilité du centre.

Les limites de l'outil de planification urbaine qu'est la carte communale, qui s'affranchit de règlement, alignement imposé, recul, est ici atteinte. Seule le tracé de la zone constructible permet de gérer à minima cet aspect de l'urbanisation que constitue l'implantation d'un bâti dans un tissu urbain.

## II.4.5 – L'IMPACT SUR LA RESSOURCE EN EAU ET L'ASSAINISSEMENT

### L'ASSAINISSEMENT

#### Assainissement autonome

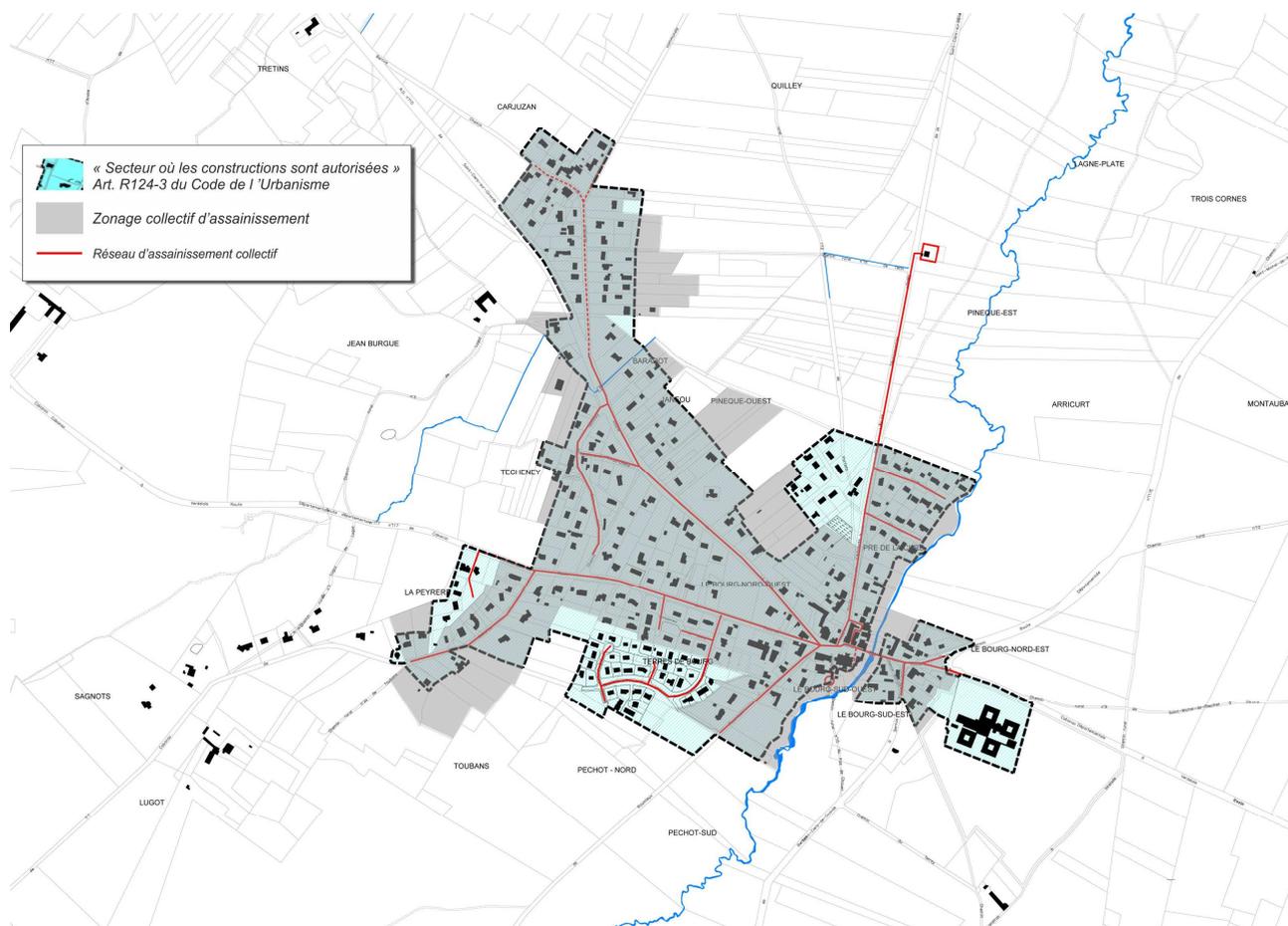
Le projet de carte communale ne prévoit pas d'habitation nouvelle dans les zones non raccordées à l'assainissement collectif. En ce sens la carte communale ne contribue pas à augmenter les risques de rejets de ces dispositifs.

Le projet de carte crée une zone constructible liée à l'activité, en reprenant l'emprise de l'aire de service de l'autoroute A62 existante (bâtiments existants sur la zone).

**Aucune nouvelle construction n'est envisagée dans cette zone, dont l'assainissement est autonome.**

#### Assainissement collectif

**La carte communale prévoit entre 30 et 40 lots relevant tous de l'assainissement collectif.**



**Superposition zonage carte communale avec le zonage d'assainissement collectif et le réseau collectif**

*Eu égard à l'état de fonctionnement de la station d'épuration, sans programmation d'une réhabilitation ou de travaux pour en rétablir le bon fonctionnement et/ou l'ajustement en capacité, le projet de carte communale vient aggraver une situation de saturation observée en 2014.*

*Il est prévu une extension, programmée pour 2018.*

## RESSOURCE EN EAU

Le potentiel mesuré de la carte ne remet pas en question la capacité de la ressource en eau sur le territoire au regard de la prospective indiquée par le syndicat de St Selve.

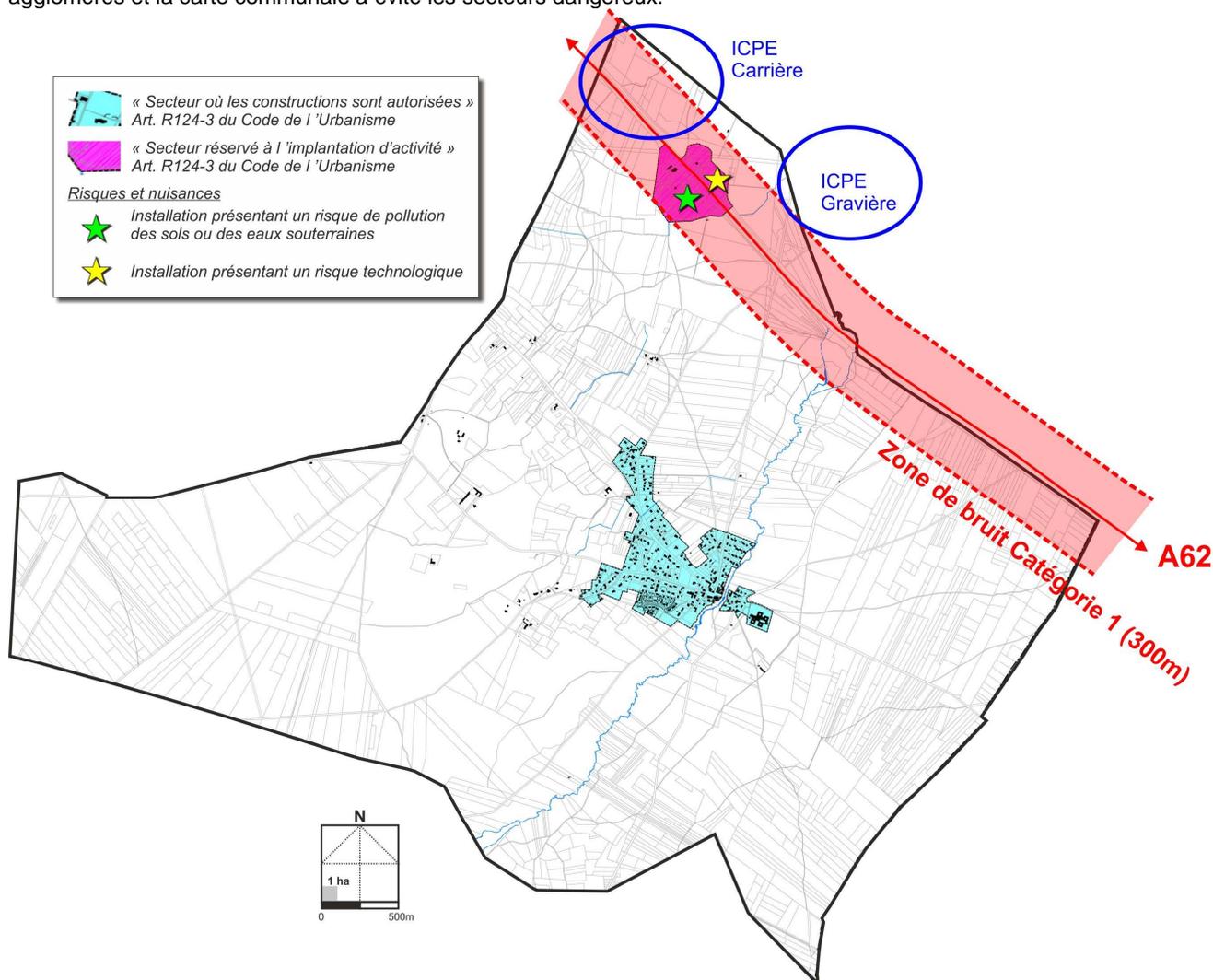
Le projet n'impacte également pas sur la qualité de la ressource en eau exploitée pour l'eau potable car il reste neutre en matière de rejets : absence d'assainissement autonome supplémentaire, absence d'activités spécifiques nouvelles.

**L'impact indirect du projet sur la zone Natura 2000 du Gât-Mort est donc nul ou très faible sous réserve de la réhabilitation/extension de la station d'épuration.**

## II.4.6 – LA SECURITE ET LES NUISANCES

### Risques et nuisances

Le développement des espaces bâtis a respecté les nuisances liées aux activités diverses, à l'autoroute et aux risques. En termes de sécurité, les accès directs des habitations sur l'axe départemental ont été limités à l'emprise des secteurs agglomérés et la carte communale a évité les secteurs dangereux.

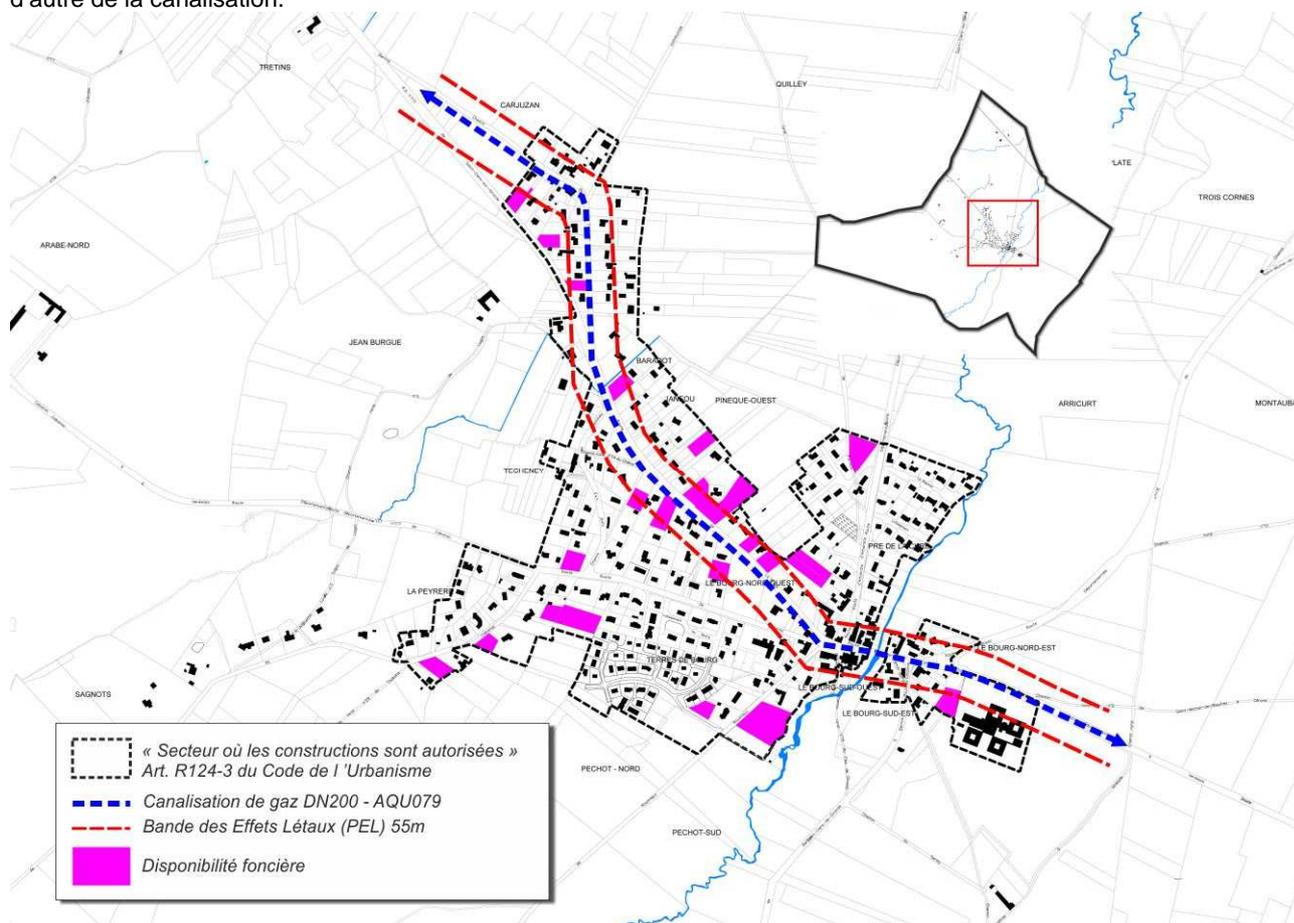


### Canalisation gaz

La carte communale prévoit un développement aux abords de cette canalisation, en continuité d'espaces déjà urbanisés. Il implique donc une augmentation de population soumise au risque éventuel possible en cas de rupture ou accident sur cette conduite de transport de gaz.

La densité maximale envisagée de 9 à 10 logements par hectare est compatible avec la prescription de 80 personnes à l'hectare dans les zones exposées.

La carte communale induit une augmentation de population soumise au risque estimée au maximum à 25 personnes/ha. Cette canalisation de Gaz TIGF, présente un risque relativement exceptionnel sur une largeur maxi de 55m de part et d'autre de la canalisation.



## Incendie

Les dispositifs de lutte contre les incendies seront confortés au fur et à mesure du développement des constructions. L'emprise des espaces bâtis s'est contenue aux enveloppes existantes sans développer les secteurs isolés dans le massif forestier, ni créer de nouveaux sites engendrant un mitage et une augmentation des zones exposées.



## II.5 – PRESENTATION DES MESURES DE PREVENTION ET CORRECTIVES

### II.5.1 - EVITEMENT DES INCIDENCES NEGATIVES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

La réflexion s'est inscrite dans la volonté de réunir les conditions d'une évolution du territoire dans le respect des principes du développement durable et de la singularité territoriale, dans une approche des réalités du territoire, en intégrant les activités humaines en milieu rural.

Dans un sens, cette posture s'inscrit dans celle de l'évitement d'incidences négatives sur le territoire.

Dans le détail, cette démarche d'évitement ou de prise en compte de l'environnement et de la santé, peut être détaillée dans le tableau suivant.

| <b>DIMENSION RESSOURCE</b>                  |  |  |
|---|--|--|
| <b>OBJECTIF : PRESERVER LES RESSOURCES</b>  |  |  |
|   | <b>Zonage</b>  | <b>Evitement environnement et santé humaine</b>  |
| EAU   | Respect des zones de sensibilités des ressources en eau<br><br>Respect du recul par rapport au Rieufret  | Dégradation de la qualité des eaux et des risques sanitaires   |
| EAU   | Recours exclusif à l'assainissement collectif pour le développement urbain<br><br>Calage futur par rapport à la capacité de la station d'épuration | Limitation des pollutions diffuses et des risques sanitaires<br><br>Protection de la ressource, limitation des impacts indirects sur le bassin versant du Gât-Mort (natura 2000) |
| SOL   | Zonage limitatif et dans les enveloppes urbaines du bourg  | Réduction non maîtrisée des terres agricoles, forestières et des espaces naturels  |
| <b>OBJECTIF : ECONOMISER LES RESSOURCES</b> |  |  |
| SOL   | Limitation de la consommation des espaces<br><br>Confortement des ancrages bâtis existants   | Etagement urbain, mitage, déstructuration des espaces agricoles, forestiers et des paysages  |
| ENERGIE                                     | Polarisation des équipements publics   | Gaspillage énergétique et surconsommations   |
| AIR   | Confortement des activités locales dans le bourg   | Augmentation des flux de transport<br><br>Production de gaz à effet de serre et des pollutions atmosphériques  |

|                            | Zonage  | Evitement environnement et santé humaine  |
|----------------------------|---|---|
| Habitat et espèce naturels | Respect des habitats d'intérêts et des sites d'intérêt (landes humides, ripisylves..)<br><br>Maintien des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité | Disparition des sites d'habitats nécessaire au maintien de la biodiversité            |
| Boisements                 | Protection du massif sylvicole<br><br>Identification des boisements à enjeu<br><br>Maintien de la coulée verte dans le bourg  | Disparition des structures boisées structurantes et d'intérêt économique ou forestier |

#### DIMENSION RISQUES ET NUISANCES

##### OBJECTIF : PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES EXISTANTS

|            | Zonage   | Evitement environnement et santé humaine  |
|------------|--|---|
| Inondation | Corrélation avec la connaissance locale  | Développement dans des zones inondables<br><br>Augmentation des populations soumises au risque                                  |
|            | Non développement en dehors de l'enveloppe du bourg  | Augmentation des populations soumises au risque feu de forêt<br><br>Mitage de la forêt pouvant augmenter le risque feu de forêt |
| Nuisance   | Absence de développement de l'habitat à proximité de sites à nuisance (carrière, argile)   | Augmentation des populations soumises aux nuisances<br><br>Augmentation des nuisances   |
|            | Absence de développement d'un pôle pouvant générer des nuisances<br><br>Développement compatible avec la contrainte relative à la canalisation gaz | Augmentation des nuisances sur le territoire  |

| <b>DIMENSION PATRIMOINE CADRE DE VIE</b>    |   |  |
|---|---|--|
| <b>OBJECTIF : PRESERVER LE CADRE DE VIE</b> |   |  |
|   | <b>Zonage</b>   | <b>Evitement environnement et santé humaine</b>  |
| Paysage                                     | Préservation de la coulée verte du village<br><br>Choix d'implantation urbain dans la logique des ancrages existants<br><br>Préservation des espaces majeurs, notamment des boisements  | Dégradation du paysage et de l'identité du village<br><br>Disparition des éléments structurants tels que linéaires boisés, espaces ouverts,<br><br>Dégradation des paysages majeurs et du cadre de vie des habitants<br><br>Banalisation des espaces |
| Architecture                                | Le zonage constructible est couvert à 60% par le périmètre MH de l'église   |  |
| Mobilités                                   | Regroupement de la zone d'équipement collectif et d'habitat uniquement dans le bourg<br><br>Développement et mise en valeur du réseau de cheminements doux dans les opérations récentes | Augmentation non mesurée des flux de voitures individuelles<br><br>Réduction de l'impact climatique des mobilités internes   |

### **II.5.2 - REDUCTION DES INCIDENCES NON EVITEES : DESCRIPTION, ESTIMATION ET EFFETS ESCOMPTEES**

Sans objet

### **II.5.3 - MESURES DE COMPENSATIONS OU JUSTIFICATION DES IMPOSSIBILITES**

Sans objet

## II.6- MESURES DE COMPENSATIONS OU JUSTIFICATION DES IMPOSSIBILITES

Sans objet

## II.7 - TRACABILITE ET SUIVI

### II.7.1- DEFINITION DES INDICATEURS

Selon l'IFEN (Institut Français de l'Environnement), un indicateur est une donnée qui a été sélectionnée à partir d'un ensemble statistique plus important car elle possède une signification et une représentativité particulière. Par exemple, les émissions nationales de CO2 constituent un indicateur de la contribution de notre pays à l'effet de serre. Ainsi, les indicateurs condensent l'information, et simplifient l'approche de phénomènes, souvent complexes, ce qui en fait des outils de communication précieux.

L'OCDE (OCDE, 1993) définit un indicateur comme une mesure récapitulative fournissant des informations sur l'état ou l'évolution d'un système.

Par définition, les indicateurs visent donc à réduire le nombre de composantes nécessaires pour rendre compte d'une condition ou d'une situation. Leur fonction principale est d'être porteuse d'information, destinée à être communiquée à une cible. D'un point de vue environnemental et de manière très large et très globale, les indicateurs peuvent être définis comme étant des grandeurs, établies à partir de quantités observables ou calculables, reflétant de diverses façons possibles, les impacts sur l'environnement occasionnés par une activité donnée.

| DIMENSION BIODIVERSITE   |   |   |
|--|---|---|
| Champ de mesure  |   |   |
| Espace   |   |   |
| objectifs  | Paramètre de mesure   | Indicateurs valeurs 2015                                  |
| Informers de l'importance des surfaces consacrées à l'urbanisation                           | Surface des zones urbaines  | % des zones urbaines sur le territoire : 2.7%             |
| Informers des consommations d'espaces naturels pour l'urbanisation sur des sites Natura 2000 | Surface des zones urbaines existantes dans le périmètre Natura 2000 | % des zones urbaines existantes sur Natura 2000 : 0%      |
|  | Surfaces libres des zones urbaines dans le périmètre Natura 2000    | Augmentation des surfaces urbaines dans Natura 2000 : 0ha |
| Champ de mesure  |   |   |
| Biodiversité (Information partielle)   |   |   |
| objectifs  | Paramètre de mesure   | Indicateurs, valeur 2015                                  |
| Informers du nombre d'espèces d'intérêt recensées sur le territoire                          | espèces   | Nombre d'espèces d'intérêt : non connu                    |
| Informers du nombre d'habitat d'intérêt recensés sur le territoire                           | Milieu phytosociologie  | Nombre d'habitats d'intérêt : non connu                   |

| DIMENSION RESSOURCES                            |                                      |   |
|---|--------------------------------------|---|
| Champ de mesure                                 |                                      |   |
| Espace  |                                      |   |
| objectifs                                       | Paramètre de mesure                  | Indicateurs   |
| Informers de la consommation des espaces        | Surfaces libres consommées           | Surface consommée : 4ha11 dont la majorité est artificialisée et dans l'enveloppe urbaine |
| Informers de l'effort de densité                | Densité de logement /ha              | Nombre de logements/ha en zone urbaine : 9 à 10 logts/ha                                  |
| Champ de mesure                                 |                                      |   |
| qualité   |                                      |   |
| objectifs                                       | Paramètre de mesure                  | Indicateurs   |
| Impact de l'assainissement autonome             | Logements                            | Nombre de logements relevant de l'autonome : aucun  |
| Suivi de la qualité des eaux (milieu récepteur) | Qualité normalisée des eaux du SDAGE | Etat SDAGE : état écologique moyen 2010   |

| <b>DIMENSION RISQUE, NUISANCES, POLLUTIONS</b>        |   |  |
|---|---|--|
| <b>Champ de mesure</b>                                |   |  |
| <b>Espace</b>   |   |  |
| <b>objectifs</b>                                      | <b>Paramètre de mesure</b>                      | <b>Indicateurs</b>   |
| Informier des surfaces en risque                      | Surfaces risque                                 | % surface risque par type de risque sur le territoire :<br>- Risque feu de forêt sur l'ensemble du territoire<br>-Gaz : 15ha (PEL) de zone constructible |
| Informier des surfaces urbaines en risque             |   | Surfaces urbaines en risque (sauf feu de forêt) :<br>- Gaz : 15ha (PEL) dont 1ha15 de libre (PEL)  |
| Informier des aires urbaines soumises à des nuisances | Surface urbaine dans zone de bruit, de nuisance | Surface urbaine en zone de bruit : 0   |

| <b>DIMENSION PATRIMOINE</b>                                    |                            |   |
|--|----------------------------|---|
| <b>Champ de mesure</b>   |                            |   |
| <b>Espace</b>  |                            |   |
| <b>objectifs</b>   | <b>Paramètre de mesure</b> | <b>Indicateurs</b>  |
| Informier des surfaces urbaines en monument historique ou site | Surface urbaine            | % surface urbaine en site : 0ha (pas de site)<br>60% surface urbaine couverte MH :                |
| Informier de l'emprise totale couverte par les sites ou MH     | surface                    | surface en site sur le territoire : 0ha<br>Surface MH sur le territoire : 85ha                    |
| Informier de la protection des zones archéologiques            | surface                    | Surface totale des zones archéologique : 0ha40<br>Surfaces urbaines en site archéologique : 0ha13 |

| <b>DIMENSION ENERGIE ENERGIE ET MOBILITE</b>             |   |   |
|--|---|---|
| <b>Champ de mesure</b>                                   |   |   |
| <b>Espace</b>  |   |   |
| <b>objectifs</b>   | <b>Paramètre de mesure</b>                                | <b>Indicateurs</b>  |
| Informier des distances des zones urbaines au pôle bourg | Surfaces urbaines distantes de plus d'1km du centre bourg | Surface urbaines distante de plus d'1km du centre bourg : 0ha |

**II-8-1 - LE CONTEXTE COMMUNAL :**

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2006, 2009 exploitations principales.

**Le territoire**



**St Michel de Rieufret** (1894ha) est une commune de l'aire urbaine de Bordeaux, située dans la forêt Girondine, à 20 Km de Langon et 40 Km de Bordeaux.

Une aire géographique appartenant aux landes Girondines, entre Garonne et Massif des Landes de Gascogne.

Une commune relativement à l'écart mais d'accessibilité relativement rapide via l'autoroute, en direction de Bordeaux ou de Langon. Son territoire reste dans l'aire d'influence de l'agglomération bordelaise.

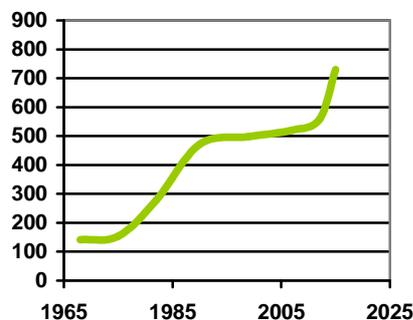
La commune appartient à la communauté de communes de Podensac. Elle s'inscrit dans le périmètre du SCOT Sud-Gironde en cours d'élaboration.

**Données de cadrage démographique et habitat**

**558 habitants** au premier janvier 2012, une croissance de 4 à 5 habitants par an depuis 1999. Une période exceptionnelle entre 2012 et 2015 a produit plus de 60 logements. Une évolution démographique souhaitée se fixe à l'objectif 800 à 820 habitants en 2025.

**29.5 habitants au km<sup>2</sup>**, une densité inférieure aux moyennes départementale et communautaire (2012)

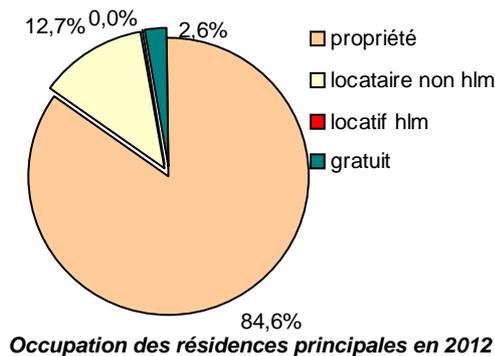
Le solde naturel contribue en partie à la croissance démographique avec le solde migratoire communal. Un équilibre naturel a renforcé (indice de jeunesse inférieur à 1)



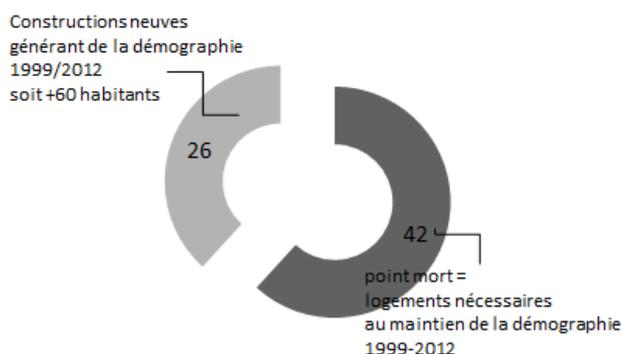
Evolution de la population communale (1968/2015)

### Un rythme 99-2012 de 4 à 5 nouvelles résidences principales par an.

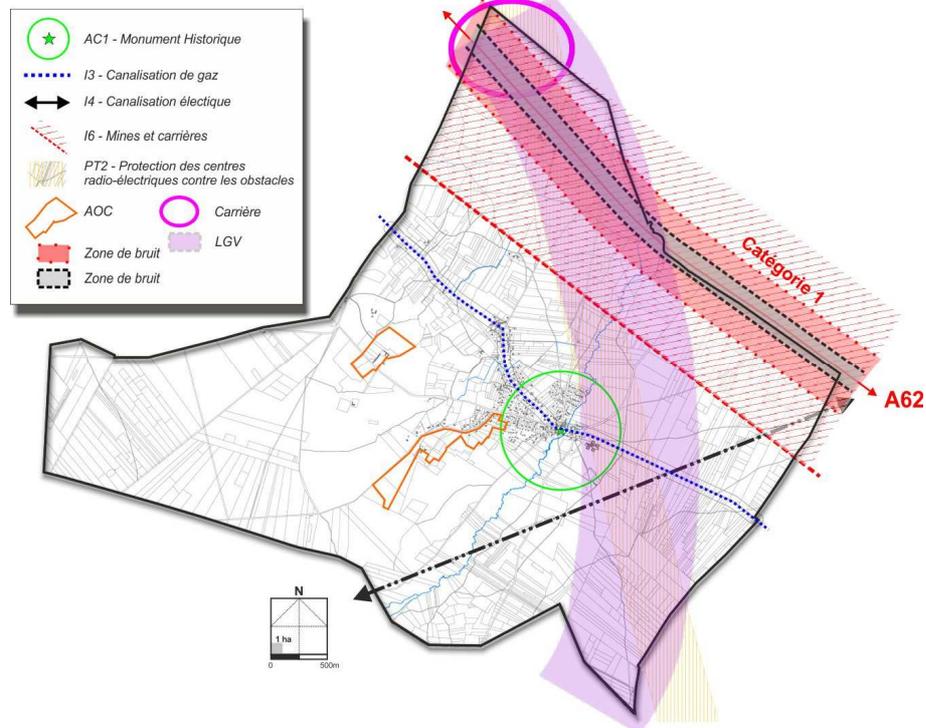
- Un parc de logements exclusivement composé de maisons
- **228 résidences principales** au premier janvier 2012. La résidence secondaire marginale et le logement vacant peu important assurant la fluidité du marché.
- un parc peu diversifié (taille, type, statut d'occupation) ; **en 2012, le parc du locatif est de 12.6%** (absence de logement social référencé)



Entre 1999 et 2012, le point mort démographique est de 42 logements.



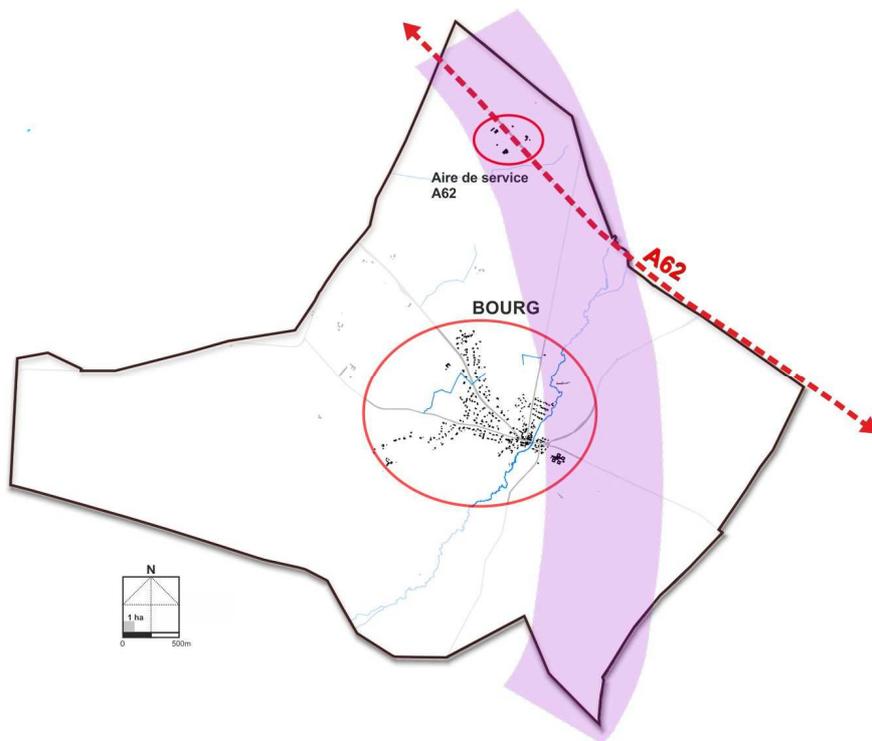
### Contraintes, servitudes et risques



La commune est concernée par différentes servitudes d'utilité publique dont la plus impactante sur le village habité est la canalisation de gaz. Le fuseau LGV impose à la commune d'éviter un développement vers l'Est. Les principales servitudes sont les suivantes :

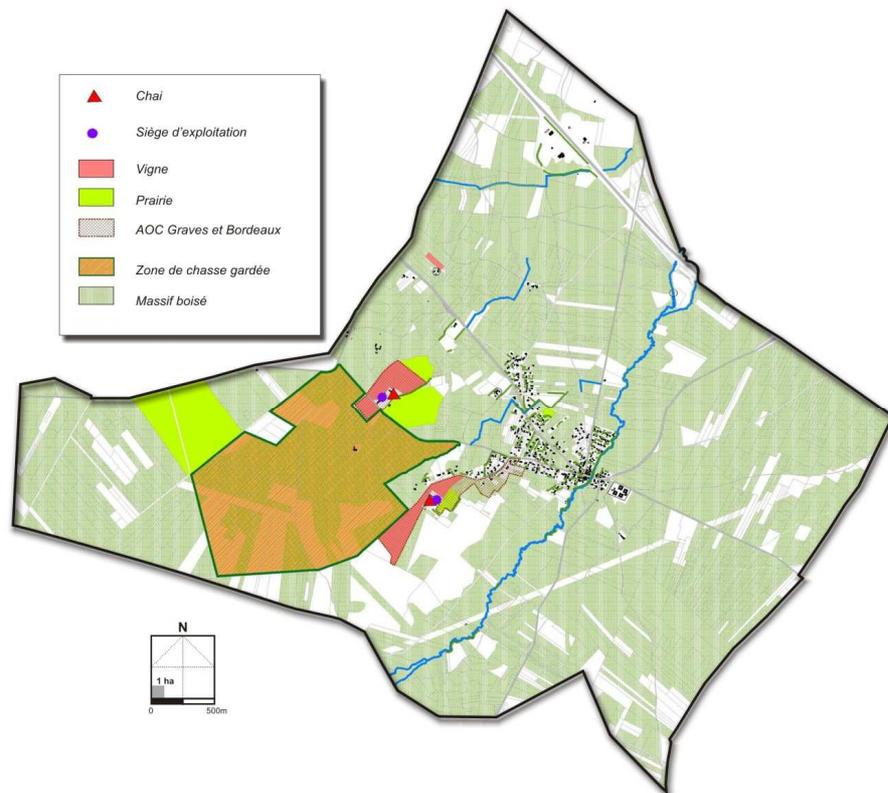
- Carrière à ciel ouvert
- AOC
- MH : Eglise
- Zone de bruit (A62)
- L111-1-4
- Emprise LGV
- Canalisation de gaz

**Données de cadrage urbaines : occupation du territoire**



Un territoire marqué par la forêt ; une activité agricole réduite mais valorisée dans le cadre de l'AOC viticole. Une structure d'implantation bâtie compacte ; un cœur de village dans une clairière centrale et peu de quartiers structurés isolés. Ce bourg est équipé de l'assainissement collectif avec une station d'épuration de 500 équivalent-habitants en état de saturation. (extension en attente programmation siaepa)

L'autoroute en limite du territoire et sa zone d'activité ; le projet de LGV dont le tracé scinde le territoire (bande mauve)



- 19ha de vignes soit 65% de la surface AOC ou 1% de la surface communale
- une valorisation AOC « Graves et Bordeaux » : 29ha des 1894ha de la commune (soit 1.5% du territoire)
- un bourg présentant les services de proximités et commerces de première nécessité

**synthèse agricole/forêt**

## II.8.2 - LA PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS ET SCHEMAS SUPRA (PLAN CLIMAT TERRITORIAL AQUITAINE, SCHEMA DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE), SDAGE ADOUR GARONNE...)

Le projet de carte communale de **St Michel de Rieufret** a intégré différents documents :

- prise en compte du Plan Climat Energie
- prise en compte du SRCE (projet) au titre des trames verte et bleue, ainsi que la préfiguration des trames verte et bleue du SCOT
- Compatibilité avec les objectifs du SDAGE Adour Garonne et du SAGE nappe profonde notamment

Les objectifs de la carte et sa formalisation vont dans le sens des orientations de ces documents.



### TRAME VERTE ET BLEUE REGIONALE

Réservoirs de biodiversité  dont obligatoires

- Multi sous-trames
- Milieux côtiers : dunaires et rocheux
- Milieux humides
- Pelouses et prairies de plémont et d'altitude
- Plaines agricoles à enjeu de biodiversité
- Pelouses sèches
- Landes — Landes à caractère temporaire (tempête Klaus)
- Systèmes bocagers
- Milieux rocheux d'altitude
- Boisements de feuillus et forêts mixtes
- Boisements de conifères et milieux associés
- Enjeu spécifique chiroptères

### Corridors

- Multi sous-trames
- Milieux humides
- Pelouses sèches
- Systèmes bocagers
- Boisements de conifères et milieux associés
- Boisements de feuillus et forêts mixtes
- Landes

### Cours d'eau

- Cours d'eau de la Trame Bleue

**St Michel de Rieufret** serait concerné par le Ruisseau du Rieufret en tant que cours d'eau de la trame bleue et par les réservoirs de biodiversité des boisements de conifères et milieux associés. On notera des discontinuités majeures : autoroute et projet GPSO.

Parmi ces objectifs, les orientations fondamentales relevant de la réflexion concernant la carte communale sont les suivantes :

#### Le SDAGE :

- Agir sur les rejets issus de l'assainissement collectif ainsi que ceux de l'habitat et des activités dispersés,
- Gérer durablement les eaux souterraines. Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides
- Préserver les autres cours d'eau à forts enjeux environnementaux
- Préservation des habitats fréquentés par les espèces remarquables du bassin
- Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

#### Objectifs du SAGE Nappe profonde

**une gestion en bilan** : les prélèvements cumulés à grande échelle (1 000 km<sup>2</sup> ou plus) ne doivent pas excéder, sur de longues périodes, leur capacité de renouvellement;

**une gestion en pression** : à une échelle locale (moins 100km<sup>2</sup>), les prélèvements ne doivent pas provoquer une diminution de pression dans les nappes susceptibles de générer une dégradation de la ressource

## II.8. 3- LES ELEMENTS DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La réflexion menée pour l'élaboration de la carte communale de **St Michel de Rieufret** s'est inscrite dans une approche environnementale de fait, par une volonté de prise en compte et d'évitement des milieux naturels sensibles, par l'affirmation de la mise en valeur du cadre de vie et des paysages, ainsi que la limitation des consommations foncières et des pollutions pouvant être générées par le développement urbain. L'impact prévisible d'une nouvelle infrastructure de transport (LGV) a imposé une prise en compte d'évitement et de compensation dans les choix de la carte communale afin de préserver le reste du territoire.

Inscrite dans la démarche, cette prise en compte s'est basée sur une analyse documentaire et de terrain des espaces naturels et paysagers, avec prise en compte des données existantes et des contextes environnementaux, afin de cibler les espaces à enjeux, notamment en matière de biodiversité, de fonctionnalités écologiques, de paysage et de risque.

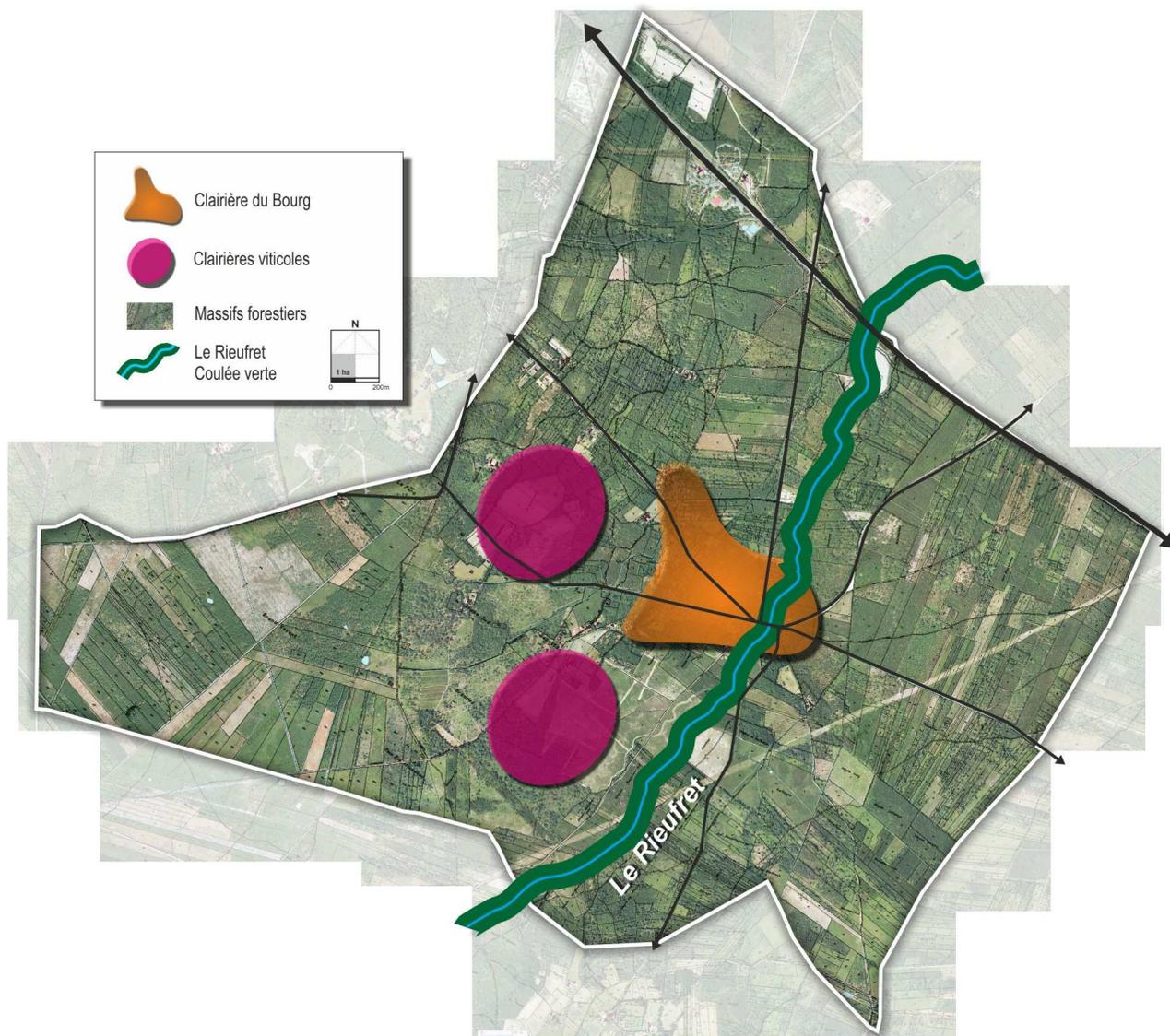
### L'hydrologie et hydrogéologie

L'ensemble du territoire se situe dans le bassin versant du Gât-mort et de la Garonne. Marqué par des formations de surfaces relativement perméables, le territoire communal présente de forts enjeux au regard des eaux souterraines.

### Le Paysage

Le territoire présente un paysage forestier (pinède des landes de Gascogne) majoritaire avec quelques clairières dont la clairière centrale du bourg et deux principales clairières viticoles qui structurent le paysage.

La qualité du bourg avec la coulée verte du Rieufret, l'architecture et les formes urbaines est un élément central dans la réflexion de la carte communale.



## Le milieu naturel

Mission réalisée par Christine Barroso, ingénieur agronome écologue

### • Description Méthodologie de l'approche écologique

#### Recherche documentaire

Analyse des fiches standards de l'inventaire national du patrimoine naturel (inpn.mnhn.fr)  
Profil environnemental 33, Faune-aquitaine.org

#### Expertise terrain

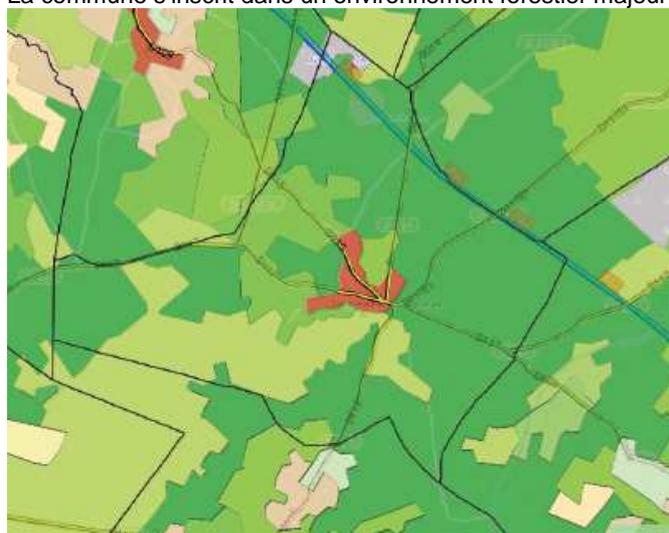
Visite générale de l'ensemble du territoire communal : repérage visuel des différents milieux/habitats et ensembles naturels à enjeux, localisation des lisières naturels/urbain sensibles.

#### Approche générale du Projet

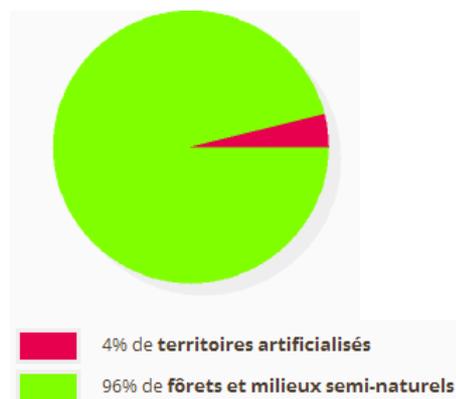
La localisation des espaces d'intérêt pour le maintien de la biodiversité, pour la protection d'espèces et d'habitat d'intérêt a montré la nécessité de préserver la coulée verte du Rieufret ; les autres espaces d'intérêt se situent dans les périphéries forestières.

#### Diagnostic

La commune s'inscrit dans un environnement forestier majeur qui couvre la majorité de son territoire.



Cartographie occupation du sol (sigore 33)



#### Végétation arbustive en mutation

Source : © Agence Européenne de l'Environnement, SOeS, 2006 (Corine Land Cover)

Végétation arbustive en mutation

#### Forêts mélangées

Source : © Agence Européenne de l'Environnement, SOeS, 2006 (Corine Land Cover)

Forêts mélangées

#### Forêts de conifères

Source : © Agence Européenne de l'Environnement, SOeS, 2006 (Corine Land Cover)

Forêts de conifères

#### Forêts de feuillus

Source : © Agence Européenne de l'Environnement, SOeS, 2006 (Corine Land Cover)

Forêts de feuillus

#### Terres arables

Source : © Agence Européenne de l'Environnement, SOeS, 2006 (Corine Land Cover)

Terres arables

Zones agricoles hétérogènes

#### Prairies

Source : © Agence Européenne de l'Environnement, SOeS, 2006 (Corine Land Cover)

Prairies

#### Cultures permanentes

Source : © Agence Européenne de l'Environnement, SOeS, 2006 (Corine Land Cover)

Cultures permanentes

#### Départementales

Source : © IGN-RGE BDTOPO®, 2012

Route départementale

#### Autoroutes

Source : © IGN-RGE BDTOPO®, 2012

Autoroute

#### Zones urbanisées

Source : © Agence Européenne de l'Environnement, SOeS, 2006 (Corine Land Cover)

Zones urbanisées

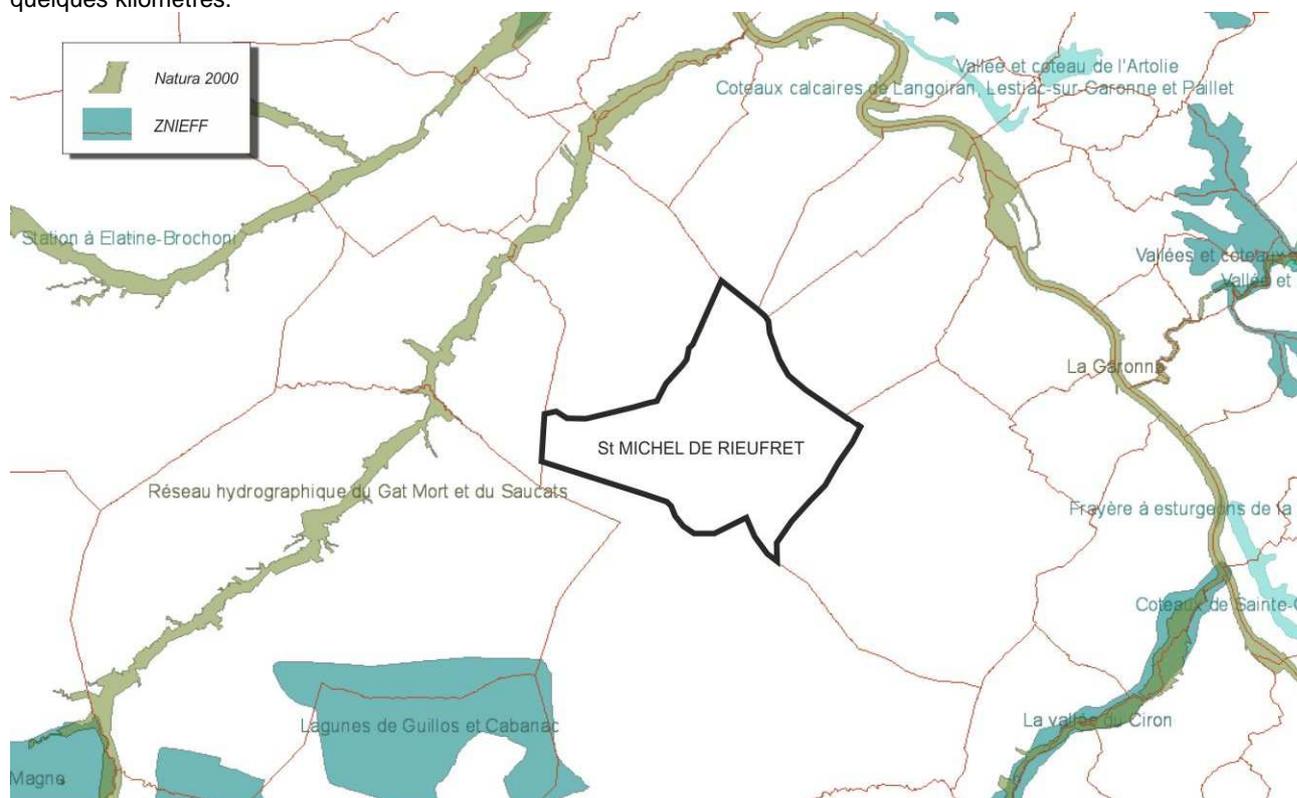
- **La diversité des habitats: esquisse générale**

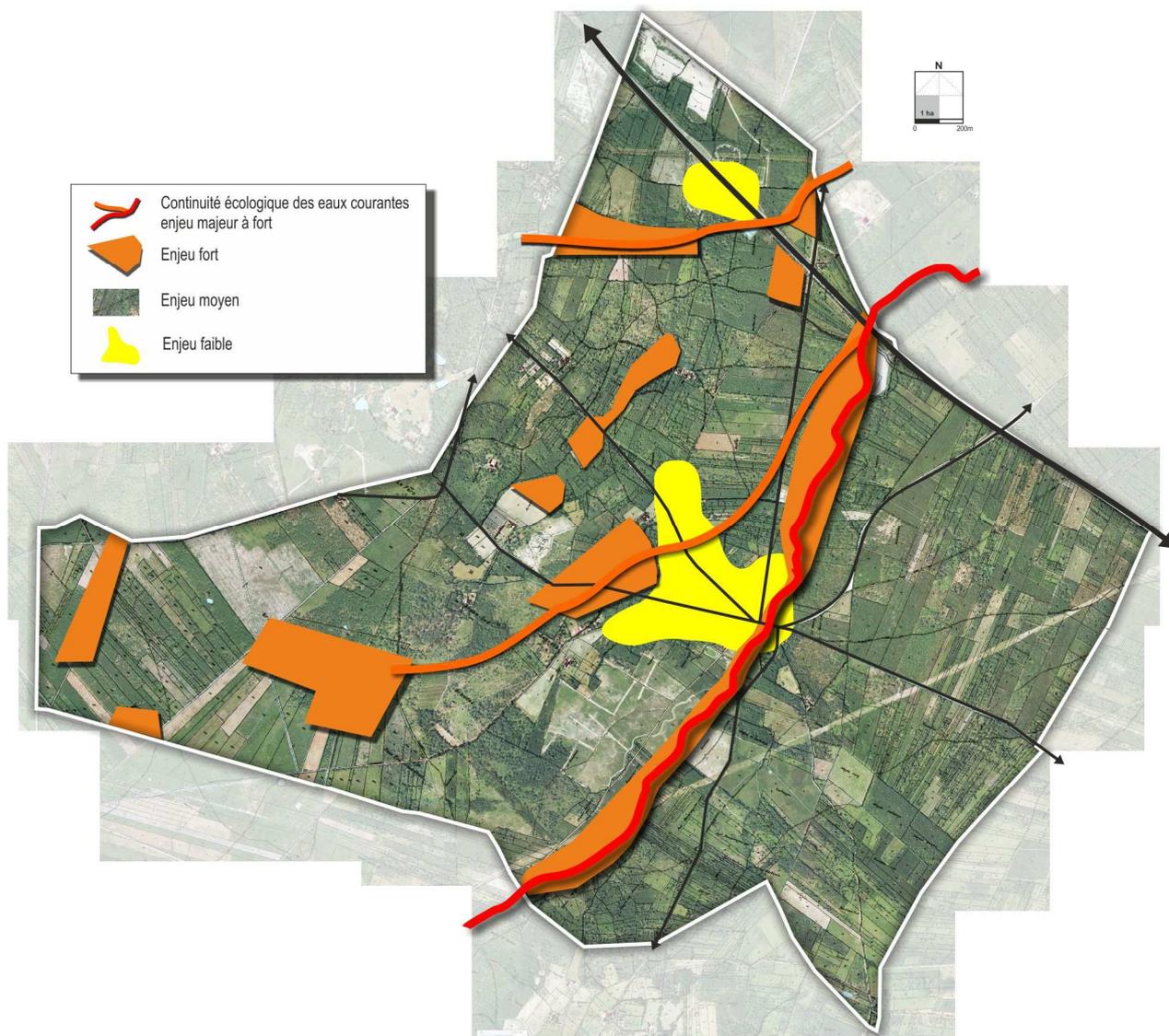
Les formations végétales et les habitats juxtaposent sur le territoire :

| Type   | Enjeu   |
|--|---|
| Eau courante et milieux amphibies                                    | ces milieux constituent des continuités écologiques importantes dans le fonctionnement des écosystèmes. Ils sont particulièrement riches et intéressants pour la faune piscicole, invertébrée (insectes notamment), les amphibiens... |
| Landes atlantiques et dépressions sur substrat tourbeux/alios        | ces espaces sont des milieux maintenir eu égard à leur rôle dans le maintien de la biodiversité et des équilibres écologiques.  |
| Les boisements (pinèdes à physionomie variée, ripisylve, chênaies..) | Les boisements du bord des eaux, ou les chênaies relictuelles sont à préserver pour leur rareté et leur intérêt. Certains faciès de pinède sont des habitats pour des espèces protégées, notamment les typologies sur lande humide.   |
| Les prairies   | Très ponctuelle sur le territoire, les prairies ajoutent à la diversité biologique.   |

- **Approche spatiale : les espaces naturels d'intérêt majeur et les trames verte et bleue**

La commune n'est pas concernée sur son territoire ; elle est cependant limitrophe du site Natura 2000 du Gat mort à quelques kilomètres.





**Localisation des espaces naturels d'intérêt**

Ces espaces d'intérêt concernent la ripisylve du Rieufret, les marges de certains ruisseaux, les espaces de landes humides des pinèdes périphériques ainsi que certains secteurs ponctuels avec une forêt caducifoliée encore bien représentative.

Le territoire présente ainsi :

- un vaste ensemble périphérique formant un continuum intercommunal constitué du massif forestier (réservoir et continuité écologique) : les enjeux en termes de planification restent faibles du fait de la situation de ces espaces éloignés des zones urbanisées et équipées,
- La trame du Rieufret qui parcourt le centre du territoire et présente des extensions le long des principaux affluents : la traversée du bourg notamment doit faire l'objet d'une attention pour maintenir la fonctionnalité et la qualité du milieu pour le maintien de la biodiversité
- Les espaces fragmentés des sites d'intérêt (prairies, landes humides...) pour leur valeur de réservoirs biologiques et dont les surfaces sont réduites et les discontinuités avec d'autres espaces peuvent être importants.

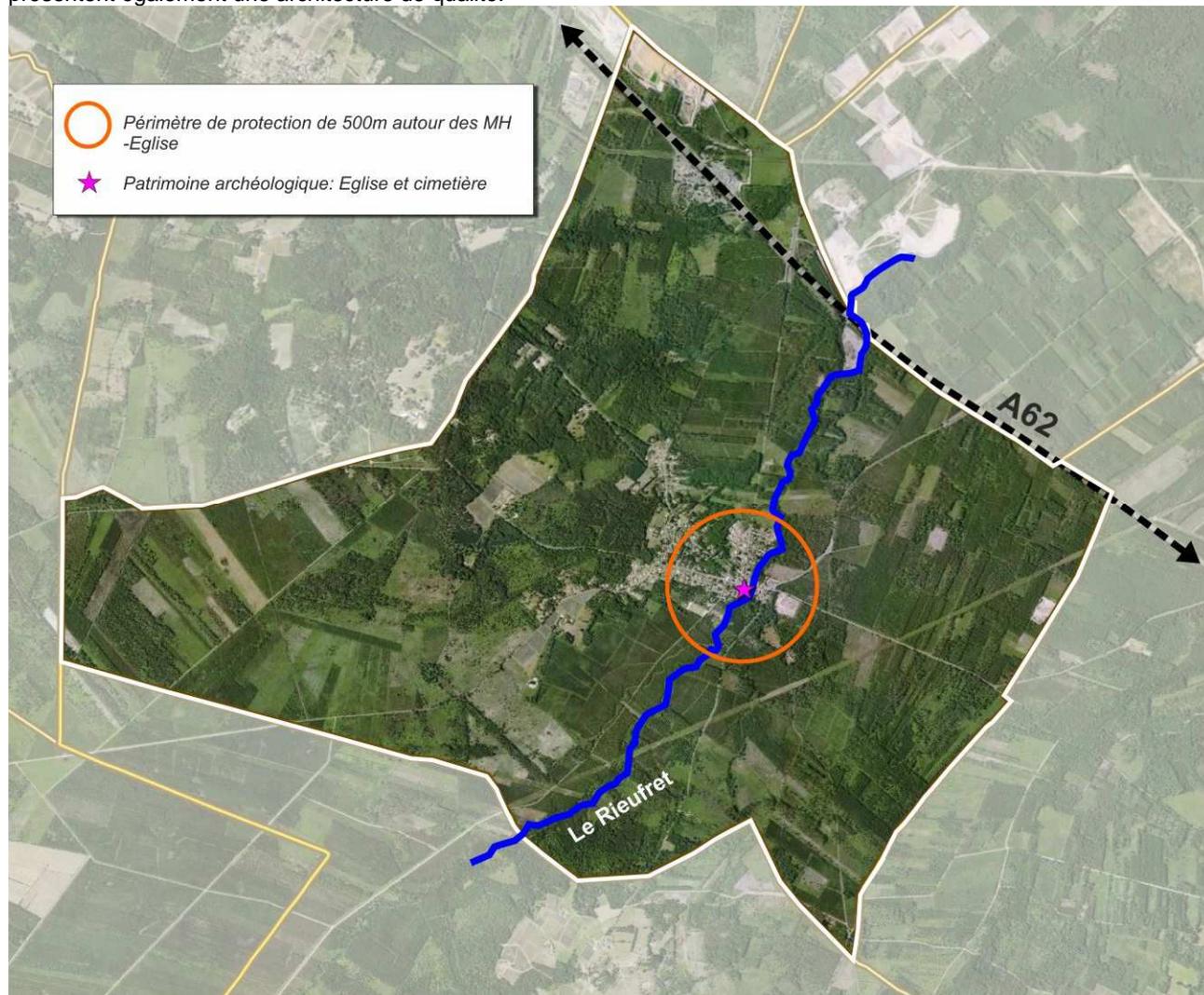
L'ensemble de ces éléments reprend les structures définies dans les trames verte et bleue du SCOT SUD GIRONDE.



*Illustration sous forme de trames « vertes et bleues » pour préserver les fonctionnalités écologiques (corridors et réservoirs)*

### Les éléments du patrimoine

La commune présente un monument historique protégé (l'église est inscrite) et une zone archéologique au bourg. La qualité patrimoniale des édifices est à noter ainsi que les formes urbaines en cœur de village. Les bâtiments ruraux présentent également une architecture de qualité.



### Les risques et les nuisances

La commune est soumise à différents risques et nuisances avec des impacts très variables et localisés. Les parties résidentielles de la commune sont peu impactées en général.

#### Risque sismique :

**St Michel de Rieufret** est classée en zone de sismicité 1.

#### Risque feu de forêt :

La commune de **St Michel de Rieufret** est classée commune forestière : ce risque concerne l'ensemble du territoire. Sa prise en compte implique de limiter le développement dans les espaces inclus dans le massif forestier et de prendre en compte les zones d'interface entre urbain et forêt.

#### Argiles :

La commune présente des **secteurs d'aléas faible à moyen** de retrait et gonflement des argiles.

#### Remontée de nappe :

(source : <http://www.inondationsnappes.fr>)

La commune présente des secteurs de sensibilité relatifs à des nappes sub-affleurente dans le cours du ruisseau qui traverse le bourg

Les risques industriels :

Ils conjuguent les risques liés au transport de substances dangereuses et les risques liés à des bâtiments industriels dont les activités engendrent des risques.

Ces risques se situent :

- au Nord de la commune et sont liés à l'autoroute (A62) et à une exploitation de carrière à ciel ouvert.
- au bourg pour ce qui concerne la canalisation de gaz

Les nuisances, la santé : elles sont provoquées par le bruit et les dégradations de la qualité de l'air. La configuration communale fait que ces nuisances restent éloignées des zones habitées.

Mobilité, transport, énergie, communication

La commune présente un territoire pouvant être favorable au développement des énergies renouvelables (bois énergie, éolien, géothermie, solaire).

Il n'existe pas de transport en commun régulier desservant la commune.

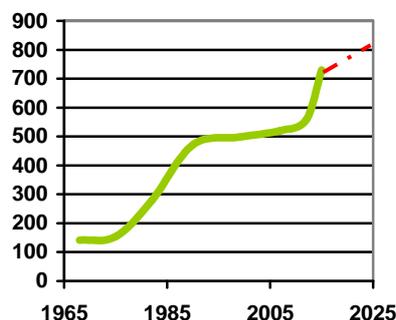
## II.8.4 - LES OBJECTIFS DE LA CARTE COMMUNALE ET PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT

### DEMOGRAPHIE

Au premier janvier 2012, la commune comptait 558 habitants, montrant une progression de 60 habitants en 13 ans (1999-2012), soit environ 5 à 6 habitants annuels entre 1999 et 2012 'elle gagnait 13 habitants/an en moyenne entre 1982 et 1999). En 2015, suite à une période exceptionnelle la population est de 730 habitants.

La commune souhaite un développement compatible avec les équipements actuels et à même d'assurer le renouvellement démographique.

L'objectif est de conserver un rythme de développement de l'ordre de 10 habitants par an maximum en restant dans la continuité du phénomène observé depuis les années 1990, hors période exceptionnelle.



### LOGEMENTS

Les demandes de Permis de Construire pour maisons individuelles étaient en moyenne de 5 à 6 par an sur les dernières années (avant 2013). La commune souhaite rester dans ce rythme afin de maintenir le caractère rural du territoire et permettre aux enfants du village de rester et s'installer.

La commune dispose d'une maîtrise foncière limitée dans le bourg.

### EQUIPEMENTS

Le niveau des équipements reste relativement satisfaisant eu égard à ce type de village (quelques commerces et services, école). La proximité de Podensac, Langon, Bazas, Bordeaux, et de leurs zones commerciales fait que la commune reste relativement proche des commodités quotidiennes.

La couverture incendie est globalement satisfaisante. On notera une station d'épuration qu'il faudra à terme agrandir.

### ECONOMIE

#### Agriculture et forêt

Le territoire de la commune est principalement utilisé pour la sylviculture et accessoirement pour l'agriculture. Le périmètre de l'AOC est ponctuel et peu étendu.

#### Activités commerciales, artisanales ou de service

Le territoire est traversé par l'autoroute et présente une aire de service autoroutière. Quelques activités se répartissent sur le territoire sans zone d'activité spécifique (commerces, services, artisanat..).

### ENVIRONNEMENT

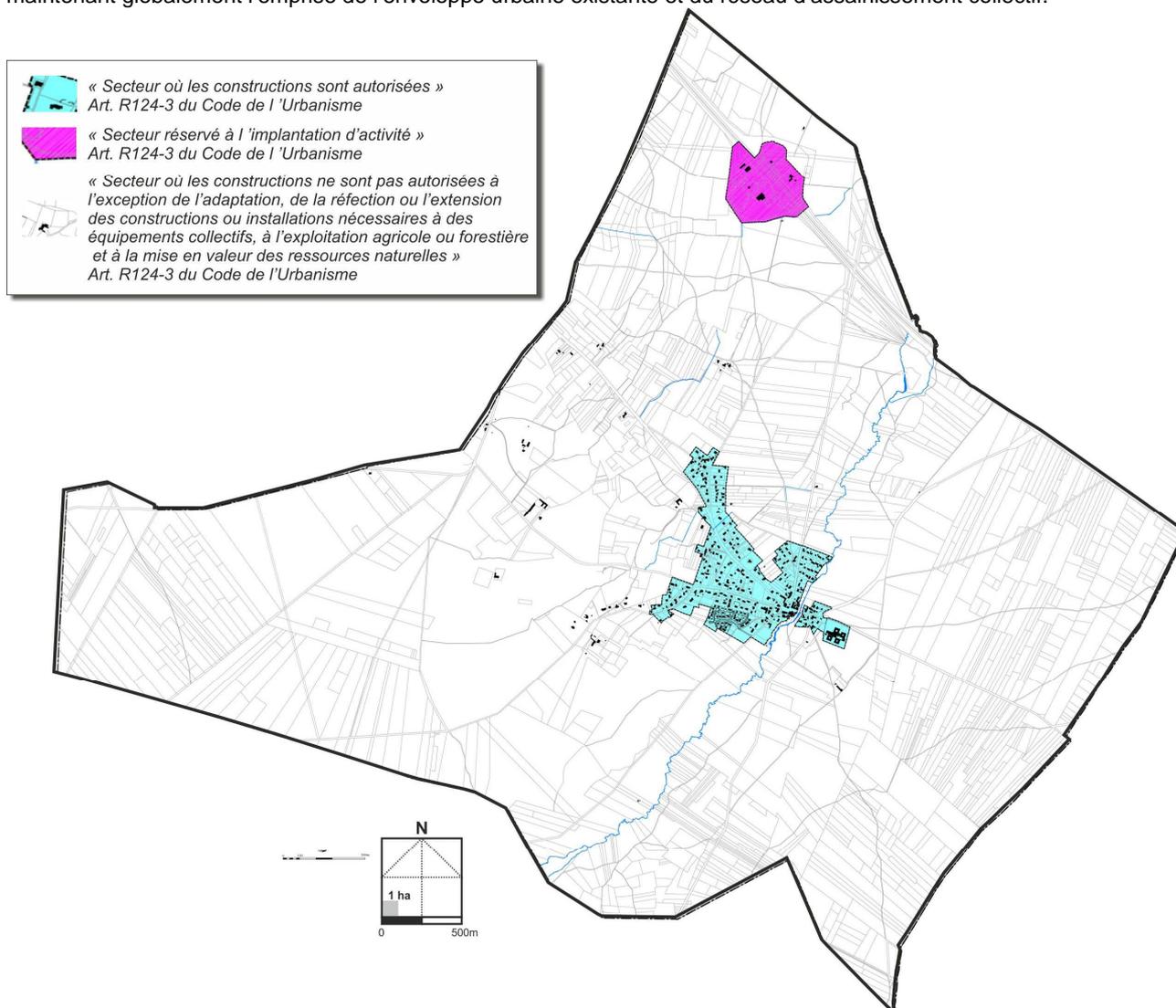
La commune souhaite préserver son patrimoine, son cadre de vie et son identité paysagère et architecturale, notamment la spécificité de la traversée du bourg par le ruisseau.

La situation isolée de la commune ne permet pas le développement des transports collectifs.

La configuration de la commune avec un bourg constitué dans une clairière impose une logique au développement. Les éléments de biodiversité sont notables et liés au massif forestier (landes humides) et au réseau hydrographique.

## II.8.5 - PROJET DE CARTE ET ZONAGE

Le projet de carte communale reconduit la zone d'activité de l'autoroute comme secteur spécifique d'activités incompatibles avec la proximité de l'habitat, et configure la zone constructible sur le bourg et ses extensions, en maintenant globalement l'emprise de l'enveloppe urbaine existante et du réseau d'assainissement collectif.



### Superficie et potentiel des secteurs

Le principe d'équilibre et de gestion économe de l'espace se traduit par le zonage qui comporte, pour une superficie totale du territoire communal de **1894 hectares** :

- **1822ha80 (96.3% de la surface totale de la commune)** en zone où les constructions ne sont pas autorisées à l'exception
  - 1° De l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ;
  - 2° Des constructions et installations nécessaires :
    - o a) A des équipements collectifs ou à des services publics si elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;
    - o b) A l'exploitation agricole ou forestière ;
    - o c) A la mise en valeur des ressources naturelles.
- **52ha22 (2.7%)** en zone où les constructions sont autorisées
- **18ha90 (1%)** en zone destinée aux activités

## **II.8.6 - INCIDENCES**

---

Près de 97% de la surface du territoire communal ont été classés en zone où les constructions ne sont pas autorisées à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **L'espace agricole**

L'ensemble de l'outil de travail agricole a été respecté.

Le zonage constructible ne concerne pas la zone AOC.

Aucun terrain agricole n'est consommé dans le projet de carte communale.

### **L'espace forestier**

Le massif forestier de production a été intégralement inclus dans les zones non constructibles de la carte communale.

La coulée verte du Rieufret dans le bourg également. Quelques espaces de parcs ou de boisements réduits dans l'enveloppe urbaine sont consacrés aux zones de développement pour 1ha86.

La carte communale prévoit donc l'urbanisation sur 3ha87 libres (dont 0ha agricole et 1ha86 boisés), en majorité sur des espaces artificialisés.

Au regard de la période (voir diagnostic conso espace), la carte communale réduit donc la consommation de l'espace tout en prévoyant une densité de l'ordre de 9 à 10logts/ha.

### **Les espaces naturels et les trames de biodiversité**

La prise en compte des espaces naturels en termes de biodiversité est très importante puisque l'ensemble des surfaces à enjeu a été préservé ainsi que la majorité du territoire (plus de 97% en zone non constructible). Les trames verte et bleu ont été définies et préservées et respectent les orientations du SRCE et du SCOT.

### **L'impact sur les zones NATURA 2000**

#### **Impact direct**

Non concerné

#### **Impacts indirects**

Marginal sous réserve des travaux à réaliser sur la station d'épuration (contentieux en cours avec le constructeur, équipement saturé), (absence d'assainissement autonome prévu)

### **Les paysages et le patrimoine**

Le patrimoine communal recensé par la commune a été pris en compte ; il se situe dans le bourg et est donc en grande partie concerné par le périmètre du monument historique de l'église, et à ce titre, fait l'objet d'un contrôle par les services de l'architecte des bâtiments de France.

- L'église et la zone archéologique

### **Ressource en eau**

Le potentiel mesuré de la carte ne remet pas en question la capacité de la ressource en eau sur le territoire.

Le projet n'impacte également pas sur la qualité de la ressource en eau exploitée pour l'eau potable.

### **Risque et nuisance**

Le développement des espaces bâtis a respecté les nuisances liées aux activités diverses et la question des risques, notamment feu de forêt en évitant le mitage et en restant dans l'emprise des enveloppes urbaines en présence.

## II.8.7 – EVALUATION, TRACABILITE ET SUIVI

La carte communale n'impactant pas sur les zones Natura 2000 et ne présentant pas d'impact sur les espaces, aucune mesure n'est prévue pour compenser ou annuler les effets du projet.

Des indicateurs ont été établis pour assurer le suivi dans le temps des effets du document :

| <b>DIMENSION BIODIVERSITE</b>  |   |   |
|--|---|---|
| <b>objectifs</b>   | <b>Paramètre de mesure</b>  | <b>Indicateurs valeurs 2015</b>   |
| Informé de l'importance des surfaces consacrées à l'urbanisation                           | Surface des zones urbaines  | % des zones urbaines sur le territoire : 2.7%   |
| Informé des consommations d'espaces naturels pour l'urbanisation sur des sites Natura 2000 | Surface des zones urbaines existantes dans le périmètre Natura 2000<br>Surfaces libres des zones urbaines dans le périmètre Natura 2000 | % des zones urbaines existantes sur Natura 2000 : 0%<br>Augmentation des surfaces urbaines dans Natura 2000 : 0ha   |
| <b>Champ de mesure</b>   |   |   |
| <b>Biodiversité (Information partielle)</b>  |   |   |
| <b>objectifs</b>   | <b>Paramètre de mesure</b>  | <b>Indicateurs, valeur 2015</b>   |
| Informé du nombre d'espèces d'intérêt recensées sur le territoire                          | espèces   | Nombre d'espèces d'intérêt : non connu  |
| Informé du nombre d'habitat d'intérêt recensés sur le territoire                           | Milieu phytosociologie  | Nombre d'habitats d'intérêt : non connu   |
| <b>DIMENSION RESSOURCES</b>  |   |   |
| <b>objectifs</b>   | <b>Paramètre de mesure</b>  | <b>Indicateurs</b>  |
| Informé de la consommation des espaces   | Surfaces libres consommées  | Surface consommée : 3ha871  |
| Informé de l'effort de densité   | Densité de logement /ha   | Nombre de logements/ha en zone urbaines : 9 à 10logts/ha  |
| <b>Champ de mesure</b>   |   |   |
| <b>qualité</b>   |   |   |
| <b>objectifs</b>   | <b>Paramètre de mesure</b>  | <b>Indicateurs</b>  |
| Impact de l'assainissement autonome  | Logements   | Nombre de logements relevant de l'autonome : aucun  |
| Suivi de la qualité des eaux (milieu récepteur)  | Qualité normalisée des eaux du SDAGE  | Etat SDAGE : état écologique moyen 2010   |
| <b>DIMENSION RISQUE, NUISANCES, POLLUTIONS</b>   |   |   |
| <b>objectifs</b>   | <b>Paramètre de mesure</b>  | <b>Indicateurs</b>  |
| Informé des surfaces en risque   | Surfaces risque   | % surface risque par type de risque sur le territoire :<br>- risque feu de forêt sur l'ensemble du territoire<br>autres risques :<br>- gaz : 15ha (PEL) de zone constructible |
| Informé des surfaces urbaines en risque  |   | Surfaces urbaines en risque (sauf feu de forêt) :<br>- Gaz : 15ha (PEL) dont 1ha15 de libre (PEL)   |
| Informé des aires urbaines soumises à des nuisances  | Surface urbaine dans zone de bruit, de nuisance   | Surface urbaine en zone de bruit : 0  |
| <b>DIMENSION PATRIMOINE</b>  |   |   |
| <b>Champ de mesure</b>   |   |   |
| <b>Espace</b>  |   |   |
| <b>objectifs</b>   | <b>Paramètre de mesure</b>  | <b>Indicateurs</b>  |
| Informé des surfaces urbaines en monument historique ou site                               | Surface urbaine   | % surface urbaine en site : 0<br>% surface urbaine couverte MH : 60%  |
| Informé de l'emprise totale couverte par les sites ou MH                                   | surface   | surface en site sur le territoire : 0ha<br>Surface MH sur le territoire : 85ha  |
| Informé de la protection des zones archéologiques  | surface   | Surface totale des zones archéologique : 0ha40<br>Surfaces urbaines en site archéologique : 0ha13   |
| <b>DIMENSION ENERGIE ET MOBILITE</b>   |   |   |
| <b>Champ de mesure</b>   |   |   |
| <b>Espace</b>  |   |   |
| <b>objectifs</b>   | <b>Paramètre de mesure</b>  | <b>Indicateurs</b>  |
| Informé des distances des zones urbaines au pôle bourg                                     | Surfaces urbaines distantes de plus d'1km du centre bourg   | Surface urbaines distante de plus d'1km du centre bourg : 0ha   |